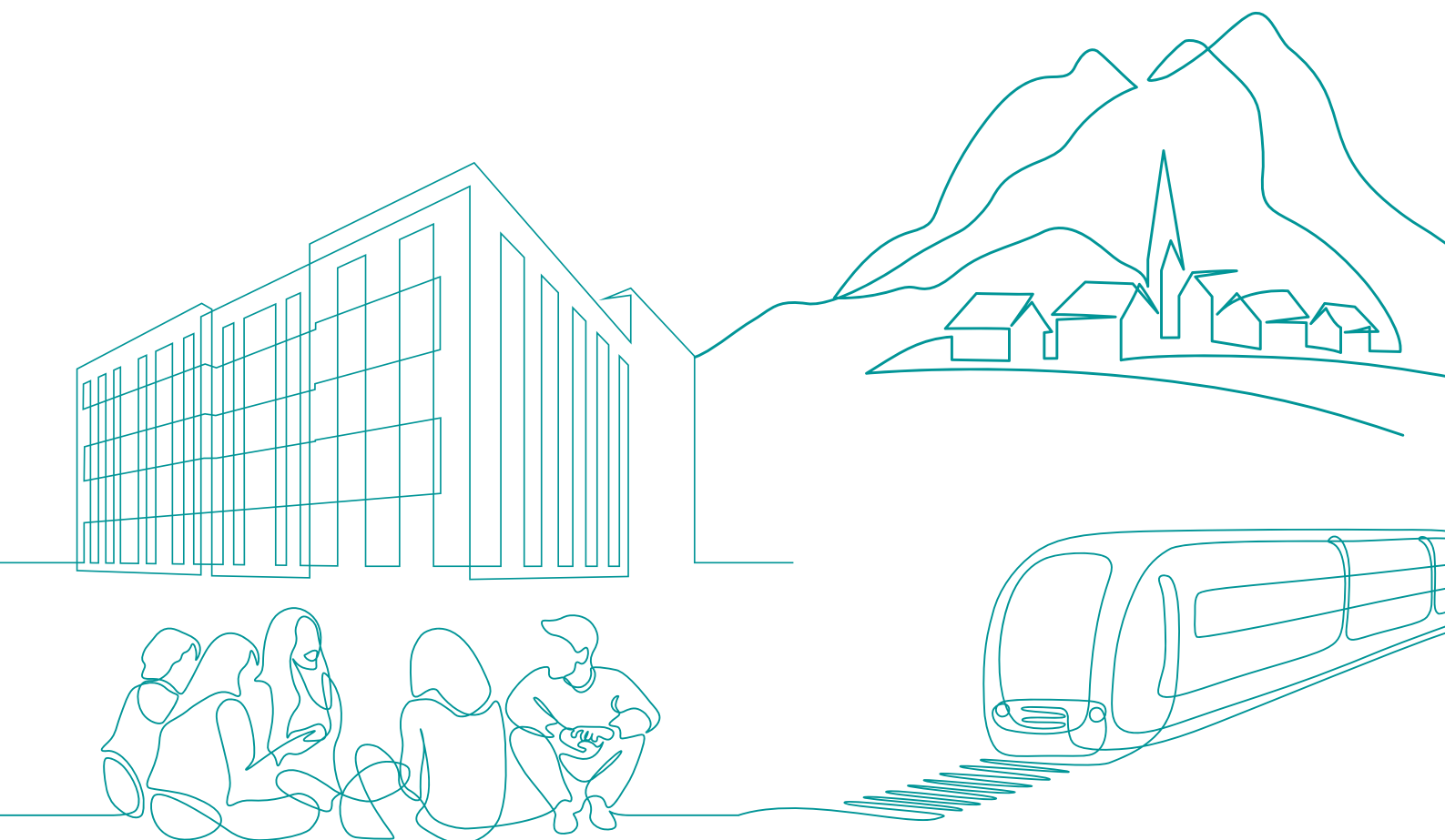




PROVENCE  
CÔTE D'AZUR



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR**

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code  
monétaire et financier au capital de 83 209 290 euros  
Siège social : Les Négadis - avenue Paul Arène 83300 DRAGUIGNAN  
415 176 072 R.C.S DRAGUIGNAN*

---

**EXERCICE 2021**

---

# **Rapport financier 31/12/2021**

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence  
Côte d'Azur**

# Sommaire du Rapport financier

1 – Présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur  
Chiffres clés

2 – Informations Économiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

3 – Examen de la situation Financière et du résultat 2021

3.1 la situation économique

3.1.1 Environnement économique et financier global

3.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché

3.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

3.1.4 Les faits marquants

3.2 Analyse des comptes individuels

3.2.1 Résultat financier sur base individuel

3.2.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

3.2.3 Hors-bilan sur base individuelle

3.3 Analyse des comptes consolidés

3.3.1 Organigramme du groupe crédit agricole SA

3.3.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale

3.3.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

3.3.4 Résultat consolidé

3.3.5 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

3.3.6 Activité et résultat des filiales

3.4 Capital social et sa rémunération

3.4.1 Les parts sociales

3.4.2 Les certificats coopératifs d'associés

3.5. Autres filiales et participations

3.5.1 Filiales non consolidées

3.5.2 Participations

3.6. Tableau des 5 derniers exercices

3.7. Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse Régionale

3.7.1 Évènements postérieurs à la clôture

3.7.2 Les perspectives 2022

3.8. Informations diverses

3.8.1 Informations sur les délais de paiement

3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

3.8.3 Charges non fiscalement déductibles

4 – Facteurs de risques et informations prudentielles

4.1 Informations prudentielles

4.2 Facteurs de risques

4.3 Gestion des risques

5- États financiers individuels

Comptes annuels

Notes annexes aux comptes annuels

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2021

6 – Comptes consolidés

Cadre général

États Financiers consolidés

Notes annexes aux états financiers

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2021



## 7 – Informations générales

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Texte des résolutions présentées à l'Assemblée générale

## 8- Glossaire

# 1 - Présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

## Notre modèle d'affaires – Chiffres Clés 2021

### Nos Ressources

#### Capital Humain :

- 2 570 Collaborateurs (CDI)
- 614 Administrateurs

#### Capital Financier :

- 2 445 M€ de Capitaux Propres
- 83 M€ de Capital Social

#### Notre présence sur le Territoire :

- 3 Sites Administratifs
- 203 Agences de proximité
- 36 Agences spécialisées
- 524 Automates bancaires
- 123 Points Verts
- 1 Succursale à Monaco
- 51 Caisses locales
- 1 Dispositif Points Passerelle
- 1 Fondation d'Entreprise

#### Notre appartenance à un Groupe aux compétences variées :

- Gestion d'épargne et d'assurance
- Services financiers spécialisés
- Banque de financement et d'investissement
- Banque en ligne

### Accompagner Durablement le Territoire

486,8 M€ de PNB  
106,5 M€ de Résultat Net

20,64 % de parts de marché en collecte  
23,05 % de parts de marché en crédits

Village By CA PCA  
25 start-up 14 Partenariats

938 K€ versés en 2021 pour soutenir des initiatives locales (partenariats, mécénat via la Fondation d'Entreprise

Indice de Recommandation Client : + 10

Nb de nouveaux Clients (2020) : 53 730  
Nb de nouveaux Sociétaire : 34 958

#### Un employeur engagé sur son territoire :

- 188 embauches CDI en 2021
- 95 Alternants en 2021
- Taux d'emploi des personnes en situation de handicap : 5,77 %\*

#### Nouveau Concept Agence

Lancement à fin 2019 d'un plan de rénovation de plus de 180 Agences jusqu'en 2024

#### Rénovation des Sites

Rénovation des sites de St Laurent du var et Draguignan et construction du nouveau Site de Manosque  
En 2021 : 20,5 M€ d'investissement

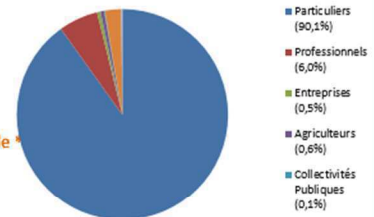


\*Sous réserve validation MSA

### Notre création de valeurs

934 219 Clients  
511 157 Sociétaires

#### Répartition de notre clientèle \*



Notre Modèle de distribution : 100% Humaine et 100% Digitale

#### La diversité de nos produits et services :

- Epargne
- Crédits
- Services bancaires
- Assurances biens et personnes
- Assurance vie et prévoyance
- Immobilier
- Financements spécialisés

\* Source Micro Stratégie depuis 2020



# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

[credit-agricole.fr/ca-pca](https://credit-agricole.fr/ca-pca)



## SOMMAIRE

### 1. Présentation du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

- Notre Modèle d'affaires
- Notre Modèle Coopératif
- Notre Démarche et nos engagements sur la RSE
- Prise en compte de la réglementation Européenne

### 2. Analyse des Risques et les Enjeux RSE

- Notre Méthodologie
- L'Excellence dans notre Relation Client
- Un Employeur Socialement Responsable
- Accompagner Durablement le Territoire
- Réduire notre Impact Environnemental

# Présentation du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

## Mission

Banque régionale de plein exercice de statut coopératif, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur fournit des solutions de crédit, d'épargne, d'assurance ainsi que les services associés, à ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques, dans les départements des Alpes de Haute Provence, du Var et des Alpes-Maritimes ainsi que sur la Principauté de Monaco.

Partageant les valeurs fondamentales du Groupe que sont la proximité, la responsabilité et la solidarité, nous plaçons l'Humain au cœur de notre développement, à travers un management ouvert et collaboratif.

De plus, dans un souci de satisfaire pleinement les besoins de nos clients, nous innovons en permanence dans nos offres de produits et services. Nous apportons également nos expertises à tous les types de clientèles, en s'appuyant, si besoin, sur celles du Groupe Crédit Agricole, acteur bancaire de taille mondiale.

Ainsi, en tant que banque mutualiste et coopérative attachée à ses territoires, nous veillons à préserver et renforcer notre **rôle de tiers de confiance** en amplifiant notre utilité pour ces derniers, comme en témoigne notre projet d'entreprise 2019/2021. (cf. page 8)

## Gouvernance

Notre organisation coopérative (51 Caisses Locales et 629 administrateurs élus) et une représentation de nos sociétaires au sein de toutes nos entités de gouvernance nous permettent de nous démarquer de la concurrence. La densité de notre Réseau d'Agences (+ de 200 agences de proximité) nous permet également d'offrir à nos clients et à nos sociétaires, tous les services bancaires de proximité. Ces spécificités nous permettent d'assurer des relais d'écoute efficaces et, ainsi, définir plus précisément les besoins de nos clients et sociétaires.

La gouvernance est organisée sur la base du principe coopératif «une personne, une voix», par lequel seule la qualité de sociétaire, et non le montant de capital détenu, détermine le poids d'un vote. Le pouvoir de décision est entièrement local. Notamment, toutes les demandes de crédit sont traitées dans les Alpes de Haute Provence, le Var et les Alpes-Maritimes.



## Notre modèle d'affaires – Chiffres Clés 2021

### Nos Ressources

#### Capital Humain :

- 2 570 Collaborateurs (CDI)
- 614 Administrateurs

#### Capital Financier :

- 2 445 M€ de Capitaux Propres
- 83 M€ de Capital Social

### Notre présence sur le Territoire :

- 3 Sites Administratifs
- 203 Agences de proximité
- 36 Agences spécialisées
- 524 Automates bancaires
- 123 Points Verts
- 1 Succursale à Monaco
- 51 Caisses locales
- 1 Dispositif Points Passerelle
- 1 Fondation d'Entreprise

### Notre appartenance à un Groupe aux compétences variées :

- Gestion d'épargne et d'assurance
- Services financiers spécialisés
- Banque de financement et d'investissement
- Banque en ligne

### Accompagner Durablement le Territoire

486,8 M€ de PNB  
106,5 M€ de Résultat Net

20,64 % de parts de marché en collecte  
23,05 % de parts de marché en crédits

Village By CA PCA  
25 start-up 14 Partenariats

938 K€ versés en 2021 pour soutenir des initiatives locales (partenariats, mécénat via la Fondation d'Entreprise)

Indice de Recommandation Client : + 10

Nb de nouveaux Clients (2020) : 53 730  
Nb de nouveaux Sociétaire : 34 958

#### Un employeur engagé sur son territoire :

- 188 embauches CDI en 2021
- 95 Alternants en 2021
- Taux d'emploi des personnes en situation de handicap : 5,77 %\*

#### Nouveau Concept Agence

Lancement à fin 2019 d'un plan de rénovation de plus de 180 Agences jusqu'en 2024

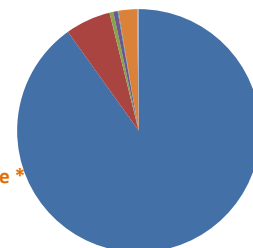
#### Rénovation des Sites

Rénovation des sites de St Laurent du var et Draguignan et construction du nouveau Site de Manosque  
En 2021 : 20,5 M€ d'investissement

### Notre création de valeurs

934 219 Clients  
511 157 Sociétaires

#### Répartition de notre clientèle \*



Notre Modèle de distribution : 100% Humaine et 100% Digitale

#### La diversité de nos produits et services :

- Epargne
- Crédits
- Services bancaires
- Assurances biens et personnes
- Assurance vie et prévoyance
- Immobilier
- Financements spécialisés

\* Source Micro Stratégie depuis 2020



\* Sous réserve validation MSA

## Notre Démarche et nos Engagements sur la RSE

### Une Gouvernance au service de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

Dans le cadre des orientations du Projet Groupe, le Crédit Agricole s'est engagé dans une démarche RSE ambitieuse et innovante à laquelle contribuent les Caisses Régionales dont le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Les actions conduites dans le cadre de la RSE sont portées par un Comité de Pilotage (**COPI RSE**), en place depuis 10 ans et présidé par un membre de la Direction Générale et au sein duquel chaque Direction est représentée.

Son rôle est de formaliser le plan d'action annuel RSE dans le respect de la stratégie établie par la Direction Générale, d'en assurer la coordination, l'animation et la diffusion au sein de l'entreprise.

### Les Administrateurs aux commandes de trois nouvelles Commissions RSE

Forte de sa raison d'être « agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et celui de la société » et attachée à son territoire, la Caisse Régionale Crédit Agricole Provence Côte d'Azur montre sa volonté de se positionner comme un acteur phare de la responsabilité sociétale. En 2022, notre Gouvernance Coopérative (présentée ci-dessous) prend un nouveau virage et s'engage pleinement dans des actions fortes pour le développement durable, l'économie locale et le bien vivre ensemble. C'est ainsi que **3** nouvelles instances (présentées ci-dessous) ont vu le jour avec pour rôle majeur d'accompagner positivement le territoire, ses acteurs et ses transitions vers un avenir plus durable. Ces instances se réuniront tous les 2/3 mois.

Composées d'administrateurs de la Caisse Régionale et d'administrateurs de Caisses Locales, toutes les réflexions et plans d'actions émis par les Commissions sont remontés au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

#### Commission « Mutualisme et Enjeux Sociétaux » -> Consolider nos actions sur le volet inclusion sociale en faveur du plus grand nombre

- Indicateurs Groupe et CR PCA sur le volet Mutualiste
- Dynamique des Caisses Locales (Réunions Sociétaires, Formation Administrateurs, ...)
- Point Projets des territoires par les Caisses locales (appel à projets, semaine du sociétariat...)
- Contribution au développement de la perception du mutualisme
- Point sur les actions de solidarité par la Caisse régionale et les Caisses locales

#### Commission « Economie et Transition » -> Accompagner les projets économiques des filières professionnelles, agricoles et tourisme de notre territoire

- Etude et priorise des projets Vecteurs de transition, en faveur de l'amélioration de l'impact environnemental et favorisant une agriculture responsable
- Accompagner les projets économiques des filières professionnelles, agricoles et tourisme en veillant à un équilibre des partenariats entre chaque filière
- Partenariats et suivi budgétaire
- Dynamique des Territoires et Relations avec structures locales en lien avec la transition énergétique

#### Commission « Technologie et Innovation » -> favoriser la transition digitale, l'inclusion numérique et le partage de compétences entre Administrateurs et créateurs.

- Cartographie des innovations ayant un impact sur les trois départements
- Formation des administrateurs aux nouvelles technologies (IA, Data, Réseaux sociaux...)
- Développer les relations avec les acteurs clés des trois départements



## Notre Démarche et nos Engagements sur la RSE

### Nos engagements en 2021

#### Une promesse : agir en faveur des JEUNES pour les sortir de la précarité

Victimes collatérales des conséquences de la crise sanitaire, **94 %** de la population étudiante\* déclare que la crise a provoqué un décrochage des études **83 %** des étudiants déclarent avoir été affectés par la crise au niveau psychologique, affectif ou physique.

En d'autres termes, la jeune génération se confronte à l'échec scolaire, la pénurie d'offres d'emploi, et rencontre même des difficultés à se loger, se nourrir ou encore même se soigner.

Face au constat qui plonge la jeune génération dans une situation précaire, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur agit. La banque régionale avec le soutien de ses administrateurs, collaborateurs et clients a mis en place de nombreuses actions de proximité :

*Formations et aide à l'emploi, points passerelle, aide au permis, ateliers de prévention budgétaire, dons aux épiceries étudiantes, insertions de jeunes fragilisés ...*

Venir en aide à la jeune génération, c'est aussi soutenir les acteurs en lien avec la jeunesse, les bénévoles, volontaires, associations et jeunes entrepreneurs qui veulent avec détermination faire bouger les choses.

Dans cette optique, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur lance avec sa Fondation d'entreprise un appel à tous sur le territoire, invitant les porteurs de projets solidaires à se manifester et à pitcher leurs idées : **l'Appel à Projets Jeunes by CA**

Pour favoriser l'insertion des jeunes, lutter contre les inégalités, l'échec scolaire et l'illettrisme, et préserver les jeunes dans leur environnement et leur bien-être, c'est sur les thématiques de l'Emploi, de l'Education et de l'Accompagnement social que 100 projets ont été défendus. Parce qu'il a fallu faire un choix, 15 d'entre eux se sont vus remettre une distinction par la banque régionale ainsi qu'une dotation financière. Au total, 100 000 euros ont été consacrés à l'accélération de projets solidaires en faveur des jeunes de 15 – 25 ans

**Au total, en 2021, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et sa Fondation d'entreprise ont consacré la somme de 400 000 euros en faveur des jeunes du territoire.**





La relance et l'attractivité de nos vallées

Notre rôle sociétal envers les territoires s'est révélé crucial également lorsqu'un autre évènement a frappé en 2020. Dévastatrice, la tempête Alex a sinistré les Vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée.

Nous sommes intervenus immédiatement face à l'urgence et sommes restés partenaire privilégié en proximité des populations. Très impliqué dans la vie locale de son territoire, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, seule banque implantée au coeur des Vallées se mobilise activement pour leur relance économique.

En lien avec les Maires, les habitants, commerçants, collectivités et acteurs locaux, la banque régionale a mené un plan de relance solidaire sur la durée. Plus de 140 000 € collectés par l'ensemble des Caisses locales ont été reversés à des projets sociétaux et environnementaux sur la commune de Breil sur Roya, dans la vallée de la Vésubie, dans la vallée de la Tinée ainsi que sur la commune de Tende.

A l'instar du "préfet vallées" nommé par l'Etat, le Crédit Agricole a désigné une référente dans ses rangs et dédiée exclusivement à la relance des vallées sinistrées.

Sa mission : identifier les besoins prioritaires, en lien avec les collectivités, entreprises et clients et les accompagner.

**TOUJOURS MOBILISÉS POUR NOS VALLÉES BREIL-SUR-ROYA**

Grâce au fonds de solidarité de LA TEMPÊTE ALEX du CRÉDIT AGRICOLE, nous soutenons :

- Les actions du CCAS pour les personnes âgées
- Le mini-golf de Breil
- La vente de produits locaux
- Le Comité des Fêtes
- Le Festival des Voix et des Merveilles
- Le séjour des enfants de l'école de Rospel à Casterno
- La remise en état des canaux d'irrigation
- Le Tennis club de Breil
- La BD solidaire « la Tempête »
- Le Tour des trois vallées - Film de Christophe Thiran (Trailer et parapente(s) chevronné(s) pour la valorisation des territoires.

**TOUJOURS MOBILISÉS POUR NOS VALLÉES VÉSUBIE**

Grâce au fonds de solidarité de LA TEMPÊTE ALEX du CRÉDIT AGRICOLE, nous soutenons :

- La remise en état des fontaines de Venasson
- La remise en état de canaux d'irrigation
- L'héritage des vallées du Boreon
- L'hébergement d'une cabane pastorale
- Les dons aux familles des 2 pompiers disparus
- Le Tour des trois vallées - Film de Christophe Thiran (Trailer et parapente(s) chevronné(s) pour la valorisation des territoires.

**TOUJOURS MOBILISÉS POUR NOS VALLÉES TENDÉ**

Grâce au fonds de solidarité de LA TEMPÊTE ALEX du CRÉDIT AGRICOLE, nous soutenons :

- La visibilité numérique pour les professionnels de la Roya
- L'aménagement du plateau de Casterno
- Le Festival des Merveilles
- L'héritage des vallées de la Roya
- Le nouveau jardin d'enfant
- La structure gonflable du parc de loisirs
- La Via Parada des Combes de Lancaris
- Le Loto de Noël du CCAS de Tende
- Le Noël des enfants de Tende
- Le Concert de Noël
- Le Tour des trois vallées - Film de Christophe Thiran (Trailer et parapente(s) chevronné(s) pour la valorisation des territoires.

**TOUJOURS MOBILISÉS POUR NOS VALLÉES TINÉE**

Grâce au fonds de solidarité de LA TEMPÊTE ALEX du CRÉDIT AGRICOLE, nous soutenons :

- Le remplacement de matériel endommagé
- La remise en état d'un parc d'activité pour enfants et adolescents
- Le tour des trois vallées - Film de Christophe Thiran (Trailer et parapente(s) chevronné(s) pour la valorisation des territoires.



Notre Démarche RSE

Le Projet d'Entreprise :



Relever le défi de la banque relationnelle partenaire expert de tous nos clients



Tous plus performants, ouverts, collectifs et digitaux

1. Valoriser et croiser nos expertises et notre compétence collective
2. Réinventer notre rôle de tiers de confiance
3. Améliorer la connaissance de nos clients pour mieux les satisfaire
4. Accompagner nos clients en proximité dans tous leurs moments de vie
5. Offrir une expérience client multicanale différenciante avec nos agences de demain



1. Faire de la simplification et des méthodes collaboratives un levier de performance
2. Apporter davantage de flexibilité dans les trajectoires professionnelles
3. Adapter nos méthodes managériales à l'évolution de l'environnement
4. Améliorer le cadre de vie professionnel et l'ouverture pour gagner en efficacité
5. Accompagner la transformation de nos métiers



Amplifier notre utilité et notre engagement pour le territoire



1. Etre l'accélérateur du développement du territoire
2. Etre le créateur de liens et accompagner nos clients
3. Amplifier l'écoute de nos clients pour mieux les connaître et les conseiller
4. Renforcer le rôle de nos administrateurs et de nos sociétaires
5. Développer un mutualisme urbain dans les villes de PCA



### Prise en compte de la Réglementation Européenne

#### 1. Les actifs durables au titre de la Taxonomie (Green Asset Ratio)

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- La transition vers une économie circulaire
- La prévention et la réduction de la pollution
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- Une première obligation de « Reporting » sur la base des données au 31.12.2021 sur (i) la part des activités dites « éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non et (ii) la part des actifs exclus.
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le Reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaire et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.



### Prise en compte de la Réglementation Européenne

Pour le Reporting 2021, la Caisse Régionale Provence Côte d'Azur (CR PCA) publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.

Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux
- Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux
- Respectent certaines garanties sociales minimales
- Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale).

Pour ce premier Reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs, la Caisse Régionale PCA a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la DPEF sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique.

Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles.

La Caisse Régionale PCA publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.



## Notre Démarche et nos Engagements sur la RSE

### Prise en compte de la Réglementation Européenne

Le montant d'actifs éligibles est rapporté aux actifs couverts qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en-dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, la CR PCA publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

| 1. Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles | Ratios réglementaires | Ratios volontaires |
|---|-----------------------|--------------------|
| Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts                          | 54%                   | 70%                |
| Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts                      | 21%                   | 5%                 |

| 2. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires                    | Ratios réglementaires |
|--|-----------------------|
| Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs  | 0%                    |
| Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs   | 8%                    |
| Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs   | 0%                    |
| Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs | 14%                   |
| Part d'autres actifs dans le total d'actifs  | 2%                    |

| 3. Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires | Ratios réglementaires |
|--|-----------------------|
| Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs      | 2%                    |
| Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs   | 0%                    |



1. Part des actifs éligibles et actifs non éligibles dans les actifs couverts
2. Part des actifs exclus au numérateur dans le total d'actifs
3. Part des actifs exclus au numérateur et au dénominateur dans le total d'actifs

## Notre Démarche et nos Engagements sur la RSE

### Prise en compte de la Réglementation Européenne

#### 2. La réglementation SFRD (politique relative aux risques en matière de durabilité)

Le règlement SFRD ou « Disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille) et les conseillers financiers, des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives sur la durabilité dans les processus ;
- La fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

En réponse à la réglementation SFRD, le Groupe Crédit Agricole a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

- Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
- Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités

- Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).
- Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).

Le Groupe Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits aux clients au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisation réalisée au moment du lancement de ces nouveaux produits.





## Méthodologie d'Analyse des Risques Extra Financiers

Pour définir les risques et enjeux extra financiers liés à notre activité et notre fonctionnement, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie fournie par le Groupe Crédit Agricole en 2019, ainsi que sur un inventaire de risques collectifs aux Caisses Régionales de Crédit Agricole. Cette liste non exhaustive a été établie sur la base :

- des items de l'article 224 (L'article 224 de la Loi Grenelle) Il fait obligation aux sociétés de gestion de déclarer la manière dont ils prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur décisions d'investissement.
- du guide pratique de l'intégration des risques RSE de l'ORSE (Observatoire de la RSE).
- Dans un premier temps, un certain nombre d'Items ont été sélectionnés par les Experts/Contributeurs de chaque Domaine de Risques identifiés à la fois dans la continuation de la DPEF de l'année précédente, mais aussi sur la base du fichier fourni par la FNCA et CASA
- Dans un second temps, chaque contributeur a appliqué la matrice de cotation fournie par le Groupe sur les Risques/Enjeux retenus
- Enfin, en séance du COPI RSE (fin 2019) ont été retenus les Risques/Enjeux que la Caisse Régionale considère comme les plus prégnants.

Compte tenu de la nature des activités de la Caisse Régionale, les thèmes suivants :

- l'économie circulaire,
  - la lutte contre le gaspillage alimentaire,
  - la lutte contre la précarité alimentaire,
  - le respect du bien-être animal,
  - l'alimentation responsable, équitable et durable,
- n'ont pas été considérés comme pertinents et ne sont pas traités dans la présente DPEF.

Dans la page suivante, sont présentés les 15 risques qui ont été retenus par notre Caisse Régionale.



## Notre Méthodologie

|  | Enjeux  | Objectifs  | Risques   |
|--|---|--|---|
| <b>Atteindre l'excellence dans nos relations avec tous nos clients</b> | Lutter contre la fraude et la corruption  | Agir avec éthique avec toutes nos parties prenantes  | Pratique contraire aux règles de déontologie et d'éthique de la CR, (loyauté, corruption, non respect intentionnel des procédures)  |
|  | Renforcer notre modèle coopératif et mutualiste   | Renforcer le poids de nos sociétaires  | Prise en compte insuffisante des enjeux du développement du sociétariat dans la relation avec la clientèle  |
|  | Proposer des offres socialement responsables  | Proposer des offres responsables en vue de répondre à la demande de nos clients soucieux d'épargner et/ou d'emprunter différemment | Offre de produits et services inadaptée   |
|  | Avoir une relation durable avec nos clients   | Accompagner ses clients dans les bons comme ,dans les mauvais moments  | Non prise en compte des aléas (divorce, chômage, maladie...) dans les moments de vie de la clientèle  |
|  | Satisfaire nos clients  | Concourir à la fidélisation client et notre attractivité   | Inadaptation du produit/service aux besoins du client / Défaut de conseil / Litiges sur la performance des activités de conseil   |
|  | Protéger les données personnelles de nos parties prenantes                              | Agir avec éthique avec toutes nos parties prenantes  | Insuffisance de protection des données personnelles et défaillance du système d'information   |
| <b>Un Employeur Socialement Responsable</b>                            | Garantir l'équité et développer la mixité et la diversité au sein de notre pacte social | Garantir une égalité de traitement à l'ensemble des salariés et des candidats à l'embauche   | Discrimination du candidat à l'embauche ou du salarié,  |
|  | Apporter davantage de flexibilité dans les trajectoires professionnelles                | Donner à nos collaborateurs les moyens d'être acteur de leur projet professionnel  | Défaut d'accompagnement des collaborateurs<br>Manque de lisibilité des parcours professionnels<br>Plan de formation inadapté aux enjeux d'expertise des collaborateurs  |
| <b>Accompagner Durablement le Territoire</b>                           | Etre un acteur engagé pour notre territoire   | Accompagner le développement du tissu entrepreneurial  | Manque de soutien à l'économie du département et à ses agents économiques   |
|  | Etre un acteur engagé pour notre territoire   | Soutenir des projets d'intérêt général sur notre territoire  | Manque de soutien à l'économie du département et à ses agents économiques   |
|  | Etre un acteur engagé pour notre territoire   | Accompagner toutes les Agricultures  | Non accompagnement dans les enjeux de la transition agricole  |
|  | Impact économique de notre fonctionnement sur notre Territoire                          | Mise en place d'une Politique Achats Responsables  | Non prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans la sélection et la relation des fournisseurs : achat local , recours au secteur protégé, respect des droits humains, analyse environnementale |
|  | Respecter les délais de paiement des factures de nos Fournisseurs                       | Risque d'image et de réputation<br>Risque financier (Amende)   | Non respect des délais de paiement (LME)  |
| <b>Notre Engagement Environnemental</b>                                | Agir sur la réduction des déplacements Professionnels                                   | Prise en compte de Enjeux Environnementaux dans notre Fonctionnement   | Non prise en compte des contraintes environnementales dans les déplacements des salariés (professionnels et domicile-travail)   |
|  | Participer à la Transition Energétique dans le cadre de notre fonctionnement            | Prise en compte de Enjeux Environnementaux dans notre Fonctionnement   | Défaut de prise en compte de l'enjeu de transition énergétique dans le fonctionnement de l'entreprise   |
|  | Prise en compte de la pollution spécifique à l'entité                                   | Prise en compte de Enjeux Environnementaux dans notre Fonctionnement   | Risque d'image et de réputation   |





## Atteindre l'excellence dans nos relations avec tous nos clients

### Agir avec Ethique

#### Lutter contre la fraude et la corruption

##### Agir avec éthique avec toutes nos parties prenantes

En tant qu'établissement bancaire, nous réalisons des opérations financières pour notre compte et le compte de nos clients, ce qui nous expose potentiellement aux risques de fraude et de corruption. Nous sommes particulièrement vigilants pour garantir la sécurité des fonds confiés par nos clients et entretenir ainsi une relation de confiance.

Les risques de fraude sont pris en charge par deux unités au Contrôle Permanent et au Bancaire.  
Le risque de corruption est encadré par l'unité Conformité Sécurité Financière

De nombreux moyens sont en place pour lutter contre les risques de fraude et de corruption, à savoir :

- Outil de détection et de traitement de la fraude et de la corruption
- Dispositif de sensibilisation interne incluant des modules de formation dédiés, des réunions aux managers, de la communication aux agents
- Dispositif de sensibilisation externe (clients) notamment à travers un espace dédié à la prévention de la Fraude sur le site CA PCA.
- Prise en charge par une unité du bancaire du traitement de la fraude aux virements et de la fraude chèque dans un objectif d'harmonisation des activités et d'efficacité
- Intégration de l'ensemble des plans d'actions dans le dispositif Risques opérationnels de la CR
- Maintien du corps procédural avec rappel des procédures
- Déploiement du dispositif de la loi Sapin II
- Charte éthique du Groupe

Les différentes typologies de risques de la Caisse Régionale sont pilotées en Comité de Contrôle Interne qui se tient trimestriellement. Ces thématiques sont également suivies régulièrement dans d'autres Comités de niveau Direction Générale. Elles sont présentées à la Gouvernance dans les rapports réglementaires.

#### Nos indicateurs

##### Nombre de dossiers de Fraude interne ayant généré une perte financière

| 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|
| 0    | 0    | 1    |

# Agir avec Ethique

## Protéger les données personnelles de nos parties prenantes

### Agir avec éthique avec toutes nos parties prenantes

La transmission d'informations à caractère personnel, c'est-à-dire toutes les données se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, est une action quotidienne nécessaire à la pérennité de notre activité.

Les nouveautés technologiques conduisent année après année à une évolution des canaux de communication utilisés, rendant ainsi plus vulnérables les informations diffusées. En tant qu'établissement bancaire réputé, nous devons nous assurer la sécurité des données transmises par toutes nos parties prenantes.

Outre notre engagement de satisfaire la nouvelle réglementation en la matière, nous y voyons également l'opportunité de renforcer la confiance de nos parties prenantes à notre égard et d'assurer ainsi la pérennité de notre activité.

A ce titre, PCA a participé à ou a mené les projets suivants dans le but de renforcer la sécurité des données dites « sensibles » :

- Déploiement du dispositif national RGPD (Réglementation Générale sur la Protection des données) :
  - La politique de protection des données personnelles est disponible sur la vitrine PCA, et peut être remise à tout client
  - Une procédure très précise permettant aux conseillers de traiter les demandes d'exercice de leurs droits émises par les clients
  - Seules 73 demandes d'exercice de droits ont été émises en 2021 malgré l'évolution de la convention de compte, gage de la confiance que nous accordons nos clients
- Programme pluriannuel CARS (CA Renforcement Sécurité) avec la filière « protection des données sensibles » :
  - Messagerie hautement sécurisée pour les échanges internes au groupe
  - Echanges de fichiers sécurisés avec tous nos partenaires
  - Cartographie des données sensibles, avec des outils de protection supplémentaires en 2022
  - Application des règles de sécurité dans toutes nos filiales
- Projet communautaire Ma Data Banque intégrant un coffre fort électronique
  - Le projet entre dans la phase de construction coordonnée entre les différents acteurs (Linxo, PUDIS, CATS)
  - Premier lot à la fin du T2 2022, avec des lots ultérieurs (« tours de contrôle » et « simplificateurs »)
- Renforcement de son rôle de « tiers de confiance numérique » inscrit dans le Projet d'Entreprise 2019-2021
  - Publications régulières « assurance et acculturation à la data » pour tous nos collaborateurs dans notre FIL COM
- Mise en place de la fonction de CDO Chief Data Officer
  - Projet de renforcement du rôle du CDO qui veillera notamment à une utilisation éthique des données

### Nos indicateurs

#### Nombre de réclamations relevant du RGPD

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
| 0    | 0    | 0    | 0    |

#### Nombre de violations de données déclarées à la CNIL

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
| 2    | 4    | 4    | 2    |



# Excellence dans la Relation avec nos Clients

## Renforcer notre modèle coopératif et mutualiste



PCA montre sa volonté d'accroître significativement son nombre de sociétaires et a ambitionné 550 000 sociétaires à fin 2021, ambition fixée par le Directeur Général dans le nouveau Projet d'Entreprise Terre de Confiance (2019/2021). Au 31/12/2021, le nombre de sociétaire était de 511 157. PCA est en bonne voie pour atteindre les 550 000 sociétaires dans les prochains mois.

Le développement du nombre de sociétaires, est conditionné à des explications sur notre modèle dès la souscription des parts sociales. Pour ce faire, notre nouvelle démarche commerciale « **trajectoire Patrimoine** » (est présentée plus loin dans le document) basée sur un process digital et pédagogique est d'une précieuse aide et modernise grandement cet aspect et présentée en planche 24.

### Nouveau format pour les rencontres avec nos sociétaires



En 2021, une **rencontre sociétaire** s'est tenue en compagnie des sportifs Alain Bernard et Alice Modolo sur le thème « **les valeurs du sport rendent plus fort** », une conférence dédiée aux sociétaires et collaborateurs. Une trentaine de rencontres sociétaires se sont déroulées au sein des agences lors des **semaines du sociétariat** de novembre 2021 et dans lesquelles étaient organisées des collectes solidaires qui ont permis d'aider 2600 familles dans le besoin.

En parallèle, nous continuons de mener des travaux pour répondre aux demandes de nos sociétaires en apportant des réponses concrètes à leurs besoins lors des rencontres sociétaires annuelles organisées dans chaque Caisse Locale.

En 2022, nous tendons à réduire (en respectant le cadre réglementaire) la partie statutaire des Assemblées Générales au profit de la partie informative, plus vivante et plus axée besoin client. C'est pourquoi l'assemblée générale de 2022 se déroulera pour la 1ère fois en ligne, avec un caractère exclusivement statutaire. Les sociétaires pourront voter directement en ligne, sur une période de 15 jours, et ce du 1er mars au 17 mars 2022 jusqu'à 15h00. Ceux qui n'ont pas la possibilité de voter en ligne pourront voter au siège de leur caisse locale. S'ils le souhaitent, ils pourront également suivre l'assemblée générale le vendredi 18 mars à 18h00, organisée à distance et retransmise en direct.

La partie informative et plus « ludique » des Rencontres Sociétaires aura pour thème « **l'urgence climatique** » avec l'intervention d'experts dans ces domaines et co-animée par les élus de caisses locales afin de répondre aux questionnements des sociétaires sur le sujet et retrouver la convivialité de ces moments empêchés par la crise sanitaire pour des raisons de sécurité.

### % de sociétaires parmi notre clientèle

#### Nos indicateurs

| 2018 | 2019  | 2020  | 2021  |
|------|-------|-------|-------|
| 49,8 | 51,52 | 52,36 | 54,71 |



## Excellence dans la Relation avec nos Clients

### Avoir une relation durable avec nos clients

#### Accompagner nos clients dans les bons comme dans les mauvais moments

La Caisse Régionale Provence Côte d'Azur aspire à se différencier des autres établissements bancaires en assurant une relation durable, de confiance et de proximité avec ses clients. Cet engagement implique nécessairement de soutenir ses clients dans toutes les étapes de la vie, y compris dans les moments difficiles. Ainsi, notre Caisse Régionale accompagne ses clients en difficulté au travers de 3 dispositifs :

- Un dispositif dit "général" complété par les dispositifs réglementaires existants (un dispositif "client fragile" et un dispositif "borloo" )
- Un dispositif mutualiste spécifique (le coup de pouce Mutualiste)
- Un dispositif d'accompagnement en appui d'une association "Point Passerelle du Crédit Agricole PCA".

#### Le dispositif Borloo : microcrédit personnalisé accompagné

Le microcrédit personnel accompagné finance les projets personnels des particuliers n'entrant pas dans les critères de solvabilité des banques. Il se destine donc aux emprunteurs exclus du financement bancaire et disposant d'un accompagnement social. Le montant octroyé ne peut pas excéder 5000€, les mensualités sont constantes sur une durée maximum de 60 mois. Aucun frais de dossier ne sont facturés. Ce prêt est cautionné à hauteur de 50% par le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) dont la gestion a été confié à BPI France depuis le 1 janvier 2020. Le microcrédit a pour objectif de financer des projets facilitant l'insertion économique et social, le retour à l'emploi ou des projets améliorant la situation personnelle de l'emprunteur (achat ou réparation de véhicule, frais liés à l'entrée dans un logement, équipement, formation, frais de santé, retard de loyer ou charges courantes, rachat d'encours de crédit, factures...)

#### Le Coup de Pouce Mutualiste

Le nouveau Coup de Pouce est un crédit exclusivement réservé aux Clients Particuliers Sociétaires depuis plus d'un an et garanti à première demande par la Caisse Locale décisionnaire, à hauteur de 50 % du capital restant dû

Ce n'est ni un droit pour les Sociétaires victimes d'un accident de la vie, ni une obligation pour la Caisse Locale, mais un outil d'accompagnement possible, à côté du dispositif général.

Il finance des dépenses personnelles non affectées d'un montant compris entre 500 et 3000 €

Durée d'amortissement : de 3 à 36 mois avec un différé d'amortissement (total ou partiel) possible de 1 à 17 mois.

#### Nos indicateurs

| Nombre de clients reçus en Point Passerelle |      |      |      | Nombre de micro crédits |      |      |      | Montants des micro-crédits (€) |      |        |        |
|---|------|------|------|-------------------------|------|------|------|--------------------------------|------|--------|--------|
| 2018  | 2019 | 2020 | 2021 | 2018                    | 2019 | 2020 | 2021 | 2018                           | 2019 | 2020   | 2021   |
| 15  | 64   | 228  | 332  | NC                      | NC   | 12   | 38   | NC                             | NC   | 39 000 | 97 610 |

## Excellence dans la Relation avec nos Clients

### Avoir une relation durable avec nos clients

#### Accompagner nos clients dans les bons comme dans les mauvais moments

Le dispositif Point Passerelle propose aux clients et non clients du Crédit Agricole PCA subissant un accident de la vie (divorce, séparation, décès d'un proche, perte d'emploi...) un système d'accompagnement complet à la fois bancaire, financier, social et humain, relayé par un réseau de bénévoles, d'administrateurs et de collaborateurs du Crédit Agricole en fonction ou à la retraite.

L'approche des Points Passerelle est centrée sur l'accueil, l'écoute, la médiation et la recherche de solutions bancaires et non bancaires pour les bénéficiaires, clients du Crédit Agricole. Il peut s'agir de simples actions sur les comptes, une facturation réduite, la rétrocession de frais, l'octroi d'un crédit solidaire, la médiation auprès de créanciers dans le domaine des impôts, de l'énergie, de la santé, de restructuration de dettes, ou de solutions financières spécifiquement conçues pour les publics fragiles.

Le Point Passerelle propose aussi un accompagnement social qui s'appuie sur de nombreux partenariats noués avec les acteurs locaux et nationaux de l'Emploi, du Logement, de la Santé, de la Mobilité, de l'Énergie, ainsi que dans la gestion budgétaire.

Créé en 2018 sur l'aire Toulonnaise, le Point Passerelle propose depuis 2020 ses services aux clients de l'ensemble du territoire PCA.

Un évènement d'ampleur a également été organisé en octobre 2021 par le Point Passerelle en étroite collaboration avec la Direction de Secteur de la métropole de Toulon. Il s'agissait du forum #tonavenirbyCA à destination des jeunes. Divers ateliers ont permis de répondre à leurs questions sur le logement, la mobilité, l'emploi... En tout, ce sont près de 150 jeunes qui sont venus à l'évènement et ont participé aux ateliers.

Enfin, le Point Passerelle anime également régulièrement des ateliers budgétaires auprès des publics fragiles, occasion idéale pour évoquer les sujets du logement, de la santé, les crédits, des moyens de paiement... et de répondre à toutes les questions des participants concernant la gestion d'un budget familial et la nécessité d'anticipation.

#### Nos indicateurs

| Nombre de personnes formées aux ateliers budgétaires |      | Nombre de bénéficiaires du dispositif Jeunes |      |
|--|------|--|------|
| 2020   | 2021 | 2020   | 2021 |
| 0  | 104  | NC   | 11   |



# Excellence dans la Relation avec nos Clients

Avoir une relation durable avec nos clients

Accompagner nos clients dans les bons comme dans les mauvais moments

En tant qu'acteur responsable et engagé, PCA a mis en œuvre des mesures concrètes pour soutenir le quotidien des habitants de notre territoire pendant ce contexte sanitaire exceptionnel.



La démarche d'Accompagnement de la Clientèle Fragile et la prévention de la fragilité financière est portée par notre Projet d'entreprise. Elle s'inscrit pleinement dans notre d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » et répond aux enjeux sociétaux. Le contexte actuel amplifie par ailleurs sa pertinence.

Tout au long de l'année 2020 et 2021, de nouvelles mesures et actions ont été déployées et sont venues enrichir notre dispositif:

## 1- PLAFONNEMENT DES FRAIS DE DYSFONCTIONNEMENT

Un plafonnement des frais de dysfonctionnement (25€ / mois) peut être activé depuis le 6 avril 2020, sur demande du Conseiller. Tous nos clients particuliers subissant une tension de trésorerie suite à une baisse de revenu en lien direct avec le contexte actuel peuvent bénéficier de ce plafonnement. Exemples (non exhaustifs) : Chômage partiel, Garde d'enfant, Activité professionnelle indépendante impactée...

## 2- LE DROIT A L'ERREUR PCA (juillet 2020)

Les clients particuliers impactés par une ou plusieurs Commission(s) d'Intervention(s) (C.I) pour la première fois depuis 12 mois sont remboursés automatiquement d'une C.I.

## 3- ADAPTATION DU MONTANT DU DECOUVERT AUTORISÉ (juillet 2020)

L'autorisation de découvert est un point essentiel dans la Banque Au Quotidien et conditionne souvent dans la durée la qualité de la relation client. Un montant d'autorisation inadapté à la situation du client peut générer de lourdes conséquences, dont des frais de dysfonctionnement importants.

→ Afin d'optimiser le montant de l'autorisation de découvert, des opportunités de contact ont été mise en place pour nos conseillers afin d'adapter le montant du découvert autorisé ou proposer la mise en place d'un découvert autorisé aux clients qui montrent des signaux de fragilité (afin d'éviter les frais de dysfonctionnement).

## 4- NOUVEAUX CRITÈRES DE DÉTECTION

Depuis novembre 2020, pour gagner en lisibilité et élargir le nombre de clients éligibles, les critères de détection des clients en fragilité financière avérée ont évolué :

- Détection sur un mois (nouveau)
- Détection sur 3 mois cumulés
- Surendettement



# Excellence dans la Relation avec nos Clients

Avoir une relation durable avec nos clients

Accompagner nos clients dans les bons comme dans les mauvais moments

Les mesures pour nos clients en situation de fragilité financière

- **Le Compte à Composer Budget protégé** est l'offre dédiée du Crédit Agricole destinée à la clientèle en situation de fragilité financière, conformément à la réglementation en vigueur. Elle existe depuis 2011.



**Le tarif de l'offre est passé de 2 € à 1 € par mois depuis le 01/01/2019.**

Ce tarif très compétitif témoigne de la volonté du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur de faire bénéficier à ces clients d'un tarif très inférieur au tarif réglementaire de 3€ ([Décret n° 2014-738 du 30 juin 2014 relatif à l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident](#) : L'offre spécifique est proposée pour un tarif ne pouvant dépasser trois euros par mois. Ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac).

L'offre s'accompagne d'avantages supplémentaires par rapport au contenu de l'offre régie par le décret d'application:

- Des services d'information par SMS gratuits.
- Plafonnement des frais de dysfonctionnement plus généreux que la réglementation en vigueur.
- Un rendez-vous annuel est proposé à nos clients fragiles afin de faire un état des lieux de la situation une fois par an (à date anniversaire de la souscription du CAC Budget Protégé).





# Excellence dans la Relation avec nos Clients

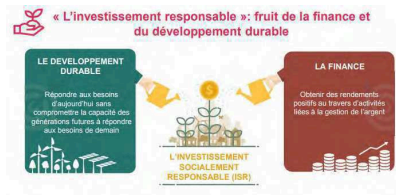
## Proposer des offres d'épargne socialement responsables

### Focus sur la commercialisation de l'OPC Amundi Valeurs Durables (Organismes de Placements Collectifs) :

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en tenant compte de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection de l'analyse des titres du fonds.

A ce titre, le fonds ne sélectionne que des entreprises qui répondent dès maintenant aux enjeux environnementaux futurs en réalisant une partie significative de leur chiffre d'affaires dans le développement des technologies vertes. Il s'agit notamment de toute activité (technologie, service,...) visant à améliorer :

- L'efficacité énergétique (distribution électrique, éclairage...)
- La gestion de l'eau (traitement, distribution...)
- La gestion des déchets (traitement, recyclage...)
- Et développer les énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie...)



Par ailleurs, le fonds exclut de l'ensemble de son univers d'investissement, les énergies fossiles ou nucléaires.

Ce fonds est disponible dans les enveloppes Compte Titres Ordinaire, Plan d'Epargne en Actions ou dans les contrats d'assurance Vie éligibles.

Un Document d'Information Clé (DIC) est à la disposition de l'investisseur pour plus de détails relatifs à la politique et à l'objectif d'investissement.

### Nos indicateurs

Volume souscription nette OPC (K€) \*

| 2018  | 2019  | 2020  | 2021  |
|-------|-------|-------|-------|
| 5 018 | 6 220 | 5 320 | 8 460 |

\* Source Amundi



# Excellence dans la Relation avec nos Clients

## Avoir une relation durable avec nos clients

Accompagner nos clients dans les bons comme dans les mauvais moments



- **Mise en place fin 2020, d'une nouvelle Opportunité de Contact « clientèle fragile » pour mener un diagnostic rapide et proposer des solutions adaptées.**

Afin de renforcer l'accompagnement de nos clients en fragilité financière, les clients identifiés feront l'objet d'une détection automatique sur un mois (auparavant, cette détection ne s'effectuait que sur une base de trois mois consécutifs).

#### Objectifs de l'OC :

- o Eviter que le client ne tombe dans une situation de fragilité plus profonde avec des incidents à répétition tous les mois.
- o Eviter une potentielle situation d'interdiction bancaire ou de surendettement.

- **Pour les clients non équipés du CAC Budget Protégé et répondant aux critères de la fragilité financière :**

Mise en place automatique d'un plafond à 25€ par mois sur plusieurs frais de dysfonctionnement (depuis le 01/02/2019).

- **Evolutions 2021 :**

A partir de novembre 2021, ces évolutions permettent de détecter de manière plus pertinente la fragilité financière avérée de nos clients et d'élargir l'accompagnement au-delà du partenaire en difficulté en protégeant également sa cellule familiale.

**La détection de la fragilité financière avérée s'opère dorénavant selon une approche partenaire** (précédemment réalisée selon une approche par compte).

- extension du bénéfice du plafonnement au(x) partenaire(s) directement lié(s) à un partenaire en situation de fragilité financière = extension au **cercle familial**.
- Un message est envoyé au client (Personne Physique) pour l'informer qu'il bénéficie du plafonnement de 25 € sur un certain nombre de frais d'incidents bancaires.

### Nos indicateurs

Nombre de clients détenteurs du Module CAC Budget Protégé \*

| 2018  | 2019  | 2020  | 2021  |
|-------|-------|-------|-------|
| 3 040 | 3 467 | 3 538 | 3 302 |

Une évolution à la baisse, qui peut s'expliquer par la mise en place de la politique d'accompagnement de la clientèle fragile, avec notamment l'application du plafond des frais de dysfonctionnement automatique dès la détection de la fragilité financière.

\*Source Espas



# Excellence dans la Relation avec nos Clients

## Avoir une relation durable avec nos clients

### La Démarche Trajectoires Patrimoine

En couvrant les volets placement, immobilier et prévoyance, la Démarche se donne pour ambition de permettre un conseil patrimonial global facilité et assisté par l'utilisation d'une application désormais disponible sur nos tablettes en agence.

Lancée dans notre réseau depuis Octobre 2018, la démarche Trajectoires Patrimoine a fait ses preuves très rapidement. Les vertus de cette nouvelle démarche résident dans l'approche globale des besoins du client et l'excellence relationnelle associée.

La démarche repose sur un échange interactif entre le conseiller avec son client tout au long de l'entretien pour aboutir à une solution co-construite.

#### 4 engagements sont pris vis-à-vis de nos clients:

- Nous nous engageons à vous faire bénéficier d'un conseil personnalisé par des collaborateurs, à votre écoute, bénéficiant des compétences nécessaires à la constitution, à la gestion et à la protection de votre patrimoine.
- Nos conseillers vous exposent les avantages et les limites de chaque solution de façon simple, transparente et compréhensible tout en vous laissant le temps de la réflexion.
- Aussi, vous disposez d'un document retraçant la synthèse des solutions proposées vous permettant de faire vos choix librement.
- Pour prendre en compte les évolutions de votre situation ou de vos attentes, nous nous engageons à vous proposer chaque année de faire le point sur votre situation patrimoniale.

#### • En juillet 2019, PCA est devenue la 1ère Caisse régionale certifiée AFNOR sur la démarche Trajectoires Patrimoine.

Cette certification est le résultat d'un intense travail collectif qui a démarré bien avant Trajectoires Patrimoine, avec les travaux réalisés depuis 2013 autour de la certification de notre démarche de Conseil en Épargne.

Véritable outil d'amélioration continue, la certification AFNOR « Trajectoires Patrimoine » a pour objectif de maintenir et de renforcer encore ce haut niveau de qualité de service pour la plus grande satisfaction de nos clients.

#### • Renouvellement de la certification suite à l'audit AFNOR réalisé du 07 au 10 décembre 2021 à PCA.



Depuis le début de la démarche, sur 6 521 répondants à fin déc 2021, nous avons un IRC cumulé\* de **+79,8** (+0,8 pts/déc 2020), nous positionnant 1<sup>ère</sup> CR parmi celles qui l'ont déployées (23 CR).

**Et de janvier à octobre 2021, l'IRC cumulé\* était de +81,7 sur 1 924 répondants**, nous positionnant aussi 1<sup>ère</sup> CR parmi celles qui l'ont déployées.

\*Source CASA

# Excellence dans la Relation avec nos Clients

## Proposer des offres de financement socialement Responsables

Notre Caisse Régionale, soucieuse de satisfaire la volonté de nos clients de soutenir des projets riches de sens qui concourent au développement durable des territoires, propose une gamme de produits qui répondent à ces attentes.

Il s'agit de proposer des offres responsables en vue de répondre à la demande de nos clients soucieux d'épargner et/ou d'emprunter différemment.

### L'offre « Verte », une gamme de prêts verts (1/2)

Depuis juin 2019, le Crédit Agricole a mis en place au niveau national un dispositif de transition énergétique : les « crédits conso verts ».

Sur le marché des particuliers, ce dispositif permet le financement de :

#### 1/ Véhicules neufs et d'occasion:

Véhicules thermiques, hydrogènes avec émission CO2 (norme WLTP)

correspondant à la limite bonus/malus (<https://www.carte-grise.org/ecotaxe.htm>)

Véhicules hybrides ou électriques

Vélos ou 2 roues électriques

Véhicules électriques individuels (overboard, trottinettes...)



#### Evolution du bonus/malus en 2021

Montant maxi : 132g /km (vs 137g depuis le 01/03/2020)



# Excellence dans la Relation avec nos Clients

## Proposer des offres de financement socialement Responsables

L'offre « Verte », une gamme de prêts verts (2/2) :

### 2/ Travaux dans résidence principale, secondaire et locative :

L'isolation des parois opaques (planchers bas, murs, toiture).

L'isolation des parois vitrées (fenêtres double vitrage, volets roulants, de portes fenêtres, de fenêtres de toit, etc.).

Les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude (chaudières à granulés, chaudières à bûches, poêles à bois, inserts, poêles à granulés, etc.).

Les chaudières hautes performances et systèmes thermodynamiques (pompe à chaleur géothermique, chaudière à condensation, chauffe-eau thermodynamique...).

Les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude fonctionnant grâce à des énergies renouvelables (chauffe-eau solaire individuel, photovoltaïque...).

Le nombre de crédits verts réalisés en 2021 sur le marché des particuliers est de 1 266 crédits pour 19 361 778 € dont :

- 1 215 prêts pour 18 811 129 € pour les véhicules dits verts
- 51 prêts pour 550 649 € pour des travaux dits verts



Une production de crédits verts auto en baisse due notamment à la hausse des financements en LOA.

## Nos indicateurs

### Nombre de projets verts \*

| 2018 | 2019  | 2020  | 2021  |
|------|-------|-------|-------|
| 647  | 1 388 | 1 440 | 1 266 |



\* Source Unité Marketing

# Excellence dans la Relation avec nos Clients

## Proposer des offres de financement socialement Responsables

### Accompagner nos clients particuliers vers la Transition Energétique :

Fin 2021, notre CR s'est associé au programme de formation national PEPZ.

Pepz est un programme de **Formation** porté par Economie d'Énergie en partenariat avec l'ADEME et le Ministère de la Transition Énergétique.

Financée par le dispositif des CEE, la plateforme est 100% gratuite pour les banques distribuant l'éco-prêt à taux zéro, et permet d'aider leurs clients particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leurs logements.

Ce programme est composée de 3 dimensions :

- Des **modules de formation** sur la rénovation énergétique et les aides disponibles
- Un **simulateur accessible** sur le poste du conseiller permettant de réaliser une estimation du coût des travaux de rénovation énergétique et des subventions potentielles,
- Une **plateforme téléphonique** à disposition pour renseigner nos réseaux sur d'éventuelles questions.





# Excellence dans la Relation avec nos Clients

## Proposer des offres d'épargne socialement responsables

### Des solutions responsables en lien avec la sensibilité des clients pour cette thématique.

En cohérence avec notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » et notre engagement sociétal « Devenir le leader européen de l'Investissement Responsable », le Groupe Crédit Agricole poursuit sa forte implication sur les terrains sociétaux et environnementaux, en accompagnant progrès et transformations.

Tout au long de l'année 2021, AMUNDI a poursuivi l'enrichissement de sa gamme d'OPC/UC.

C'est une opportunité pour les épargnants qui souhaitent investir dans les entreprises les mieux armées pour affronter les enjeux de demain.



La nouvelle réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), relative à l'obligation de publication d'informations en matière de finance durable et plus précisément sur les risques en matière de durabilité et d'investissements durables, est entrée en vigueur depuis le 10 mars 2021. Elle s'applique à l'ensemble des acteurs des marchés financiers.

**Objectif :** renforcer l'information sur les questions liées à l'investissement responsable en s'appuyant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour que les clients puissent investir en toute transparence.

Pour faciliter la comparaison des produits financiers, une nouvelle classification a été mise en place avec 3 catégories :

- Article 6 : prise en compte des risques ESG dans leur processus d'investissement (les fonds ne comptent aucune action à vocation ESG)
- Article 8 : place importante donnée aux critères ESG (des fonds promouvant des critères extra-financiers, même si ceux-ci ne représentent pas l'objectif fondamental de leur processus d'investissement)
- Article 9 : intégration d'un objectif de développement durable (des fonds dont les activités sont menées dans un objectif de développement durable)

### Conséquences :

Depuis janvier 2021, 100% des fonds ouverts d'Amundi incluent désormais une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance des entreprises dans lesquelles elle investit.

Cela a pour conséquence d'augmenter le nombre de fonds qui intègrent une approche ESG et donc une augmentation très significative des encours Fonds RSE entre 2021/2020.



### Nos indicateurs



Sources Premundi

| Souscriptions nettes fonds Amundi<br>Valeurs durables (K€) |       |       |       |         | Encours Fonds RSE à PCA (K€) |                   |                   |  |
|--|-------|-------|-------|---------|------------------------------|-------------------|-------------------|--|
| 2018   | 2019  | 2020  | 2021  | 2018    | 2019                         | 2020              | 2021              |  |
| 5 018  | 6 220 | 5 320 | 8 460 | 175 332 | 246 282                      | 286 747           | 781 319           |  |
|  |       |       |       |         |                              | Base de 147 fonds | Base de 561 fonds |  |

# Excellence dans la Relation avec nos Clients

## Proposer des offres d'épargne socialement responsables

### Focus sur Contrat Solidaire :

C'est une Assurance vie en unités de compte\*, assuré par notre filiale Predica qui a la particularité de proposer uniquement des supports d'investissement solidaire.

Un contrat 100% solidaire dans toutes ses composantes : le contrat se compose d'un actif € solidaire et de 7 supports unités de compte\* solidaires investies sur les thématiques du logement, de l'emploi, de la santé, de l'environnement et de la solidarité internationale.

Ces investissements permettent de financer des entreprises solidaires porteuses de projets novateurs implantées sur tous les territoires. Leur mission est d'améliorer le quotidien des personnes en difficulté à toutes les étapes de la vie.

(\* Les montants investis sur les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

suite à une tempête.

### Nos indicateurs

| Nombre Contrat Solidaire |      |      |      |      | Montant encours Contrat Solidaire (K€) |       |       |  |
|--------------------------|------|------|------|------|--|-------|-------|--|
| 2018                     | 2019 | 2020 | 2021 | 2018 | 2019                                   | 2020  | 2021  |  |
| 27                       | 36   | 38   | 48   | 763  | 1 210                                  | 1 450 | 1 780 |  |

Sources Predica

Une hausse de la production en nombre de l'encours entre 2021/2020 à PCA

**Poursuite de l'offre Reboisement :** Le Crédit Agricole Assurances, 1<sup>er</sup> assureur des forêts\*, s'associe à **reforestACTION** pour agir en faveur du reboisement en France, en associant la souscription de certains contrats d'assurance vie (dont le contrat solidaire) ou de prévoyance, à la plantation d'un arbre dans certaines régions françaises.

Trois forêts de nos territoires sont concernées par le dispositif dans le département des Alpes de Haute Provence

Au total 31 996 souscriptions de contrats éligibles à PCA ont généré ou vont générer la plantation d'arbres depuis le début de l'opération.

L'ensemble des mises en marché de ces offres sont présentées à l'ensemble de nos conseillers par note interne avec des bagages d'accompagnement, des aides d'outils à la vente (OAV), de vidéos... et le cas échéant d'e-learning quand l'offre nécessite une formation obligatoire.

Des communications clients ont aussi été réalisées via le site internet de la Caisse régionale ou affichage en agence.



\* Source <https://www.ca-assurances.com/Chaines/Agriculteurs-professionnels-et-entreprises/Nous-sommes-le-1er-assureur-des-forets-privees-francaises>

\* Chiffres consolidés au niveau national

# Excellence dans la Relation avec nos Clients

Proposer des offres d'épargne socialement responsables

Des communications dédiées à la thématique de l'investissement responsable ont été réalisées à destination de nos clients tout au long de l'année 2021

**WEB Rendez-vous**  
Pour décrypter mes placements

« Concilier investissement responsable et rentabilité durable ».

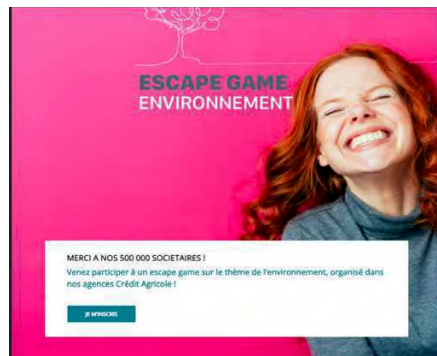
Organisée par Amundi  
Le 8 avril 2021 et relayée à PCA:

Envoi communications clients patrimoniaux et banque privée via email et vitrine Internet

Communication relative au contrat Solidaire sur les RS



Exemples de Bannières internet sur l'épargne solidaire, ISR et sur la Semaine de la Finance Responsable



# Excellence dans la Relation avec nos Clients

Proposer des offres d'épargne socialement responsables

Des communications dédiées à la thématique de l'investissement responsable ont été réalisées à destination de nos conseillers tout au long de l'année 2021

Les notes commerciales relatives aux nouvelles offres RSE



Les billets Actu Com pour le détail des offres, l'actualité et les reportings Amundi

Des allocations d'actifs types pour chaque offre qui intègrent les fonds ISR dans les propositions issues de nos entretiens Trajectoires Patrimoine

Promotion des Web Conférences Conseillers de Premundi  
Ex en avril 2021: « Investissement Responsable : concilier impact positif et rentabilité à long terme »

**Web Conférence Conseillers**  
Dédiée aux collaborateurs du réseau CA

Organisée par  
**Premundi Coopération**

Les Podcasts Conseillers de Premundi  
« Les mots pour le dire »





# Excellence dans la Relation avec nos Clients

Proposer des animations socialement responsables

## Animation Dons aux Associations organisée par PREDICA

**Le principe :** Pour tout versement initial ou libre de 1 000 € minimum réalisé du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2021, Predica réalise un don de 10 € au profit de plusieurs associations choisies par la CR, s'engageant sur les terrains sociétaux et/ou environnementaux et reconnues d'intérêt général et/ou d'utilité publique.

En cohérence avec sa politique RSE, la CR Provence Côte d'Azur a participé à l'animation. Cela confirme son attachement au soutien des acteurs associatifs qui s'engagent au sein de son territoire.

ENGAGÉS  
AUX CÔTÉS  
DES ASSOCIATIONS



1000€ SUR VOTRE  
ASSURANCE VIE = 10€  
À DES ASSOCIATIONS.

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ



**Au total 26 880€ ont été récoltés et distribués à parts égales aux 4 associations bénéficiaires sélectionnées**

Partage d'un verbatim de remerciement d'une des associations:

« Merci de nous donner des ailes pour faire avancer encore davantage les grandes causes nationales que nous défendons avec cœur et énergie. Merci de contribuer à la concrétisation de beaux projets à ancrage local, de proximité, qui bénéficient à notre public sur ce territoire que nous aimons tant. »



« Remontons la Roya » a pour objet d'être un lieu de réflexion et d'action en vue :  
De favoriser le maintien des populations dans la Vallée de la Roya  
D'instaurer un dialogue constructif et ouvert entre les citoyens, les collectivités territoriales et l'État.  
De proposer des solutions de reconstruction, d'aménagement innovants, de développement cohérentes et durables, qui soient respectueuses de la nature et de la place de l'être humain dans celle-ci.  
Développer et entretenir une cohérence territoriale transfrontalière entre les Alpes-Maritimes, les Provinces d'Imperia et de Cuneo.



Association de loi 1901 qui mobilise la jeunesse et la société toute entière via des programmes citoyens innovants (dont Escape Games Sécurité Routière, Environnement) déployés dans les établissements scolaires et universitaires (privés et publics), dans les entreprises et administrations depuis plus de 10 ans.



Secours Populaire des alpes de Haute Provence



Restaurants du cœur du Var

Avec le déploiement d'un dispositif de communication dédié pour accompagner régulièrement l'animation pendant la période

Emailing et messagerie CAEL aux clients détenteurs des contrats éligibles. Bannière NPC. Réseau sociaux et PLV Dynamique.

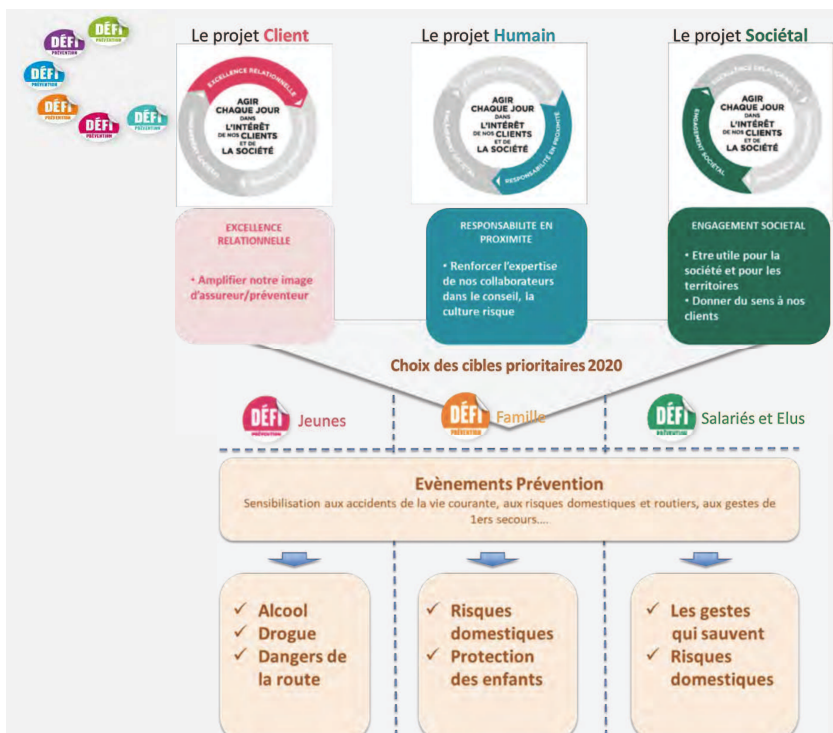


# Excellence dans la Relation avec nos Clients

Mettre en œuvre des actions de prévention en lien avec nos offres d'assurance

Déploiement de la Démarche Prévention à PCA depuis le 24 décembre 2019

Une démarche en adéquation avec les 3 piliers du projet Groupe (PMT 2020-2022) et sa raison d'être : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos Clients et de la Société »

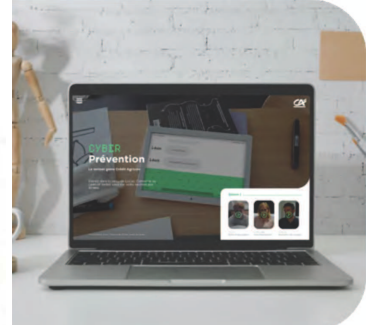


## Les Animations 2021

Jeu prévention digital « Halte aux chutes »



Jeu clients sur la prévention cyber-risques



Posts réseaux sociaux fin d'année pour la prévention des risques routiers pendant les fêtes



# Satisfaire nos clients

## Concourir à la fidélisation de nos Clients et à notre attractivité

### Satisfaire nos clients

Notre Caisse Régionale déploie depuis 2011 une série d'enquêtes autour de l'Indice de Recommandation Client (IRC). Ces enquêtes ont vocation à intégrer l'avis de nos clients dans l'amélioration de nos parcours Client et à mobiliser l'ensemble de l'Entreprise au service de la qualité perçue par nos clients.

Certains de ces indicateurs rentrent dans le calcul de la Rémunération Extra-Conventionnelle (REC) de la Caisse Régionale, positionnant ainsi la satisfaction client parmi les priorités de nos conseillers.

#### Il existe 3 types de dispositifs d'enquête :

- **L'IRC stratégique national :**

Il s'agit d'une enquête pilotée par CASA et réalisée par un institut indépendant qui interroge les habitants de notre territoire selon un panel représentatif pour comparer la perception du Crédit Agricole par rapport à ses concurrents locaux.

L'IRC mesure la propension des clients à recommander l'entreprise. L'entreprise pose une question unique à ses clients : « recommanderiez-vous cette banque à votre famille, à un ami, à un collègue ? ». Les clients attribuent en réponse une note de 0 à 10 qui permet de les classer en trois catégories : les promoteurs qui sont enthousiasmés par l'entreprise, ils en parlent, et restent fidèles plus longtemps (9-10), les neutres (7-8) et les détracteurs qui critiquent et déprécient l'entreprise (6 et moins). L'IRC correspond à la différence entre le pourcentage de « promoteurs » et le pourcentage de « détracteurs ».

#### En 2021, l'IRC du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur le marché des Particuliers est de +10.

Depuis 7 ans désormais que ce dispositif existe, Provence Côte d'Azur a toujours figuré dans le top 3 des établissements bancaires représentatifs du territoire. **Nous avons consolidé notre 2<sup>ème</sup> rang sur notre territoire\*** grâce à une progression continue du taux de clients promoteurs nous situant parmi les meilleures CR. Cette constance démontre l'engagement durable qui est celui de la Caisse Régionale PCA au service de ses clients. Nous réalisons un IRC Stratégique sur le marché des Patrimoniaux, ainsi qu'un IRC sur le marché des Professionnels tous les deux ans.

Sur 2021, il ressort que nous nous positionnons **1<sup>er</sup> des CR avec un IRC à + 43 sur le marché des Patrimoniaux** (+12 pts/2019) et **1<sup>er</sup> établissement bancaire sur notre territoire avec un IRC de +16 sur le marché des Professionnels** (+14 pts/2019) .



\*Source CASA

# Satisfaire nos clients

## Concourir à la fidélisation de nos Clients et à notre attractivité

- **Les enquêtes événementielles**

Nous réalisons en Caisse Régionale des enquêtes **événementielles** permettant de suivre la qualité de certains événements spécifiques dans nos relations avec nos clients. L'enquête est adressée, semaine suivant l'événement, par email à nos clients ayant :

- réalisé un entretien « **Trajectoires Patrimoine** ».

- **Les enquêtes de satisfaction par réseaux**

Pour le réseau de proximité, la Banque Privée, le réseau Entreprise et depuis 2015 le réseau Entrepreneurs, nous déployons des enquêtes internes visant à mesurer la satisfaction globale de notre relation avec nos clients. L'évolution constatée entre les années N et N-1 est objectivée et rentre dans le calcul des REC de chacun de ces réseaux et d'une bonification de l'intéressement des collaborateurs.

Depuis 6 ans, les résultats illustrent des hausses notables de la satisfaction clientèle sur tous ces réseaux.

L'enquête concernant tous nos clients du Réseau de Proximité est, depuis 2018, envoyée en 10 vagues tout au long de l'année, et inclue un dixième de notre base clientèle ayant un email renseigné, ainsi que les entrées en relation du mois précédent l'envoi : il s'agit de l'Avis Client Agence (ACA).

### Nos indicateurs

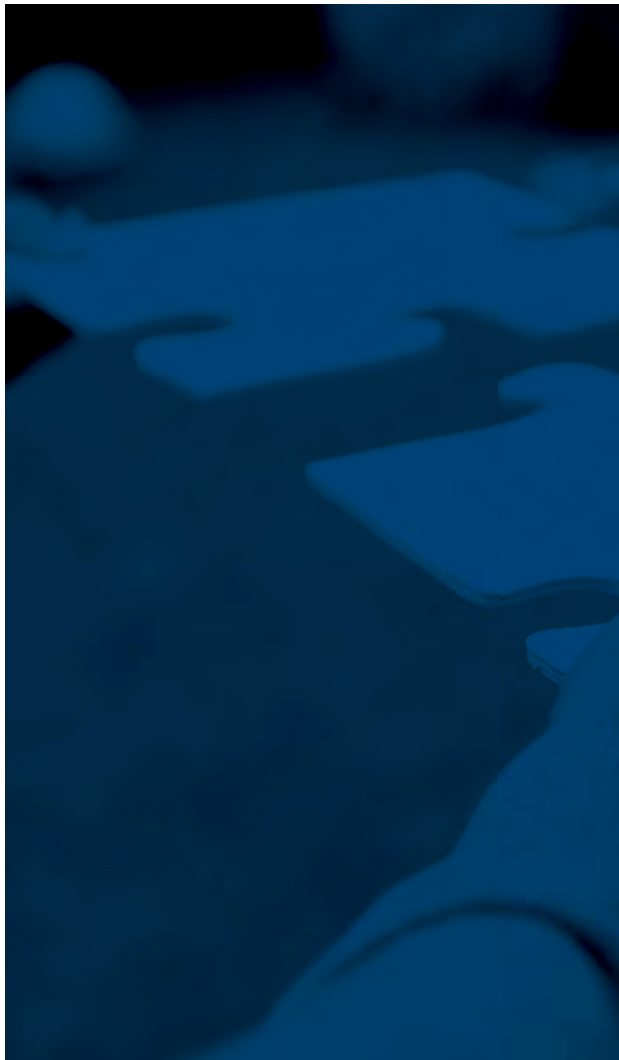
#### Indice de Recommandation Client

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
| +4   | +3   | +13  | +10  |

#### Résultats enquêtes de satisfaction clients ACA

| 2018  | 2019  | 2020  | 2021  |
|-------|-------|-------|-------|
| +32,5 | +37,4 | +42,2 | +44,8 |





## Un Employeur Socialement Responsable

## Un Employeur Socialement Responsable

### *Garantir l'équité et développer la mixité et la diversité au sein de notre pacte social*

Nos valeurs fondamentales et notre attachement à notre territoire, nous amènent, en toute logique, à mettre en œuvre une politique de recrutement et de promotion qui dépasse le simple respect de la réglementation sociale.

Ces engagements RH participent à la consolidation d'une marque employeur reconnue, qui garantit l'équité et promeut la mixité et la diversité. Pour ce faire, notre démarche s'appuie sur 2 socles que sont l'accord sur l'égalité professionnelle Femmes / Hommes (en place depuis 9 ans) et les orientations de la Politique Sociale RH validées annuellement par notre Comité de Direction, qui fixe les orientations de notre politique RH.

Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans une démarche RSE ambitieuse et innovante au travers de notre Projet d'Entreprise. Notre Projet d'Entreprise actuel, intitulé « Terre de Confiance » (2019-2021), repose sur 3 piliers. Le pilier humain, qui s'appuie sur les valeurs fondamentales que sont la proximité, la responsabilité et la solidarité, place l'ensemble de nos collaborateurs au cœur de notre développement, au travers d'un management ouvert et collaboratif.

La politique de recrutement de la Caisse Régionale est dynamique avec près de 1500 collaborateurs recrutés en 10 ans. Elle est guidée par la volonté de favoriser l'intégration de salariés issus de ses territoires (90 % des collaborateurs recrutés en 2019 proviennent des Alpes- Maritimes, des Alpes de Haute-Provence et du Var).

Le contexte sanitaire atypique que nous connaissons depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 a permis de démontrer la capacité d'adaptation de la Caisse Régionale qui a poursuivi son engagement sur son territoire, illustrant ainsi parfaitement notre raison d'être qui consiste à agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société. Nous avons eu également à cœur de réaliser cet engagement fort en faveur de l'emploi et de l'accompagnement des étudiants.

Ainsi, en nous appuyant sur la transformation et la digitalisation de nos process de recrutement, la Caisse Régionale a réalisé une nouvelle année record en 2021 avec l'intégration de 188 nouveaux collaborateurs en CDI et de 77 nouveaux alternants malgré le contexte actuel.

La refonte de notre site de recrutement en 2020 a également permis de donner une meilleure visibilité aux candidats qui ont ainsi la possibilité d'accéder aux différents métiers, de poster et de suivre leur candidature en ligne et de consulter des témoignages vidéos de collaborateurs. Réel vecteur de différenciation, l'ancrage de cette politique RH se traduit au travers des différents profils recrutés, à savoir en 2021, 6% BAC, 39% BAC+2 et 55% de BAC+3 à BAC+5. Face à l'évolution de nos métiers, cette diversité vise avant tout à recruter des talents et des personnalités.

Cette période aura aussi révélé le formidable engagement de l'ensemble de nos collaborateurs qui se mobilisent encore plus fortement pour accompagner nos clients et les aider à faire face à la situation sanitaire et économique.

# Un Employeur Socialement Responsable

## Garantir l'équité et développer la mixité et la diversité au sein de notre pacte social

Depuis plus de 15 ans, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur souhaite donner une place essentielle à la parité Femme-Homme au sein de son processus de recrutement et de promotion et porte une attention particulière à l'évolution et à l'amélioration des différents indicateurs de l'index de mixité (88 / 100 en 2021). Cette dynamique d'amélioration continue s'appuie, au-delà des dispositifs conventionnels négociés sur les dernières années avec les partenaires sociaux, sur le travail de la Commission Mixité du Comité Social et Economique et de celui de groupes de réflexion internes.

Pour renforcer cette trajectoire, nous avons mis en place depuis 2019 une démarche volontariste Mixité, intitulée « Confiance en L », pour l'ancrer durablement, sans discrimination positive, avec l'objectif qu'elle irrigue la politique RH de notre Caisse Régionale, qu'il s'agisse de la détection des potentiels, de l'accompagnement, de la montée en compétences ou encore de la rémunération. Le questionnaire interne, qui a été adressé à l'ensemble des collaborateurs de notre Caisse Régionale pour mesurer l'appropriation des enjeux de la Mixité, a permis de qualifier les freins et d'identifier les axes de travail et les prioriser. Ces réflexions nous ont permis de construire un plan d'actions qui a été décliné en 2020 et qui s'est renforcé en 2021 au travers d'un programme de mentorat avec 15 collaboratrices, de l'organisation de 60 ateliers de développement personnel (502 participants) ou encore de la mise en place de formations dédiées, avec notamment 3 promotions « Leadership au Féminin » (35 collaboratrices). Nous pouvons nous appuyer sur l'engagement fort de notre Direction Générale et du Conseil d'Administration, qui portent cette démarche et qui ont lancé ce dispositif avec une communication relayée à l'ensemble des collaborateurs au travers de vidéos.

Une autre démarche qui nous tient à cœur, est la signature en début d'année de la Charte de la Diversité, qui nous permet de rendre visible les actions menées depuis de nombreuses années en faveur de l'inclusion et de la diversité. La diversité de nos équipes, de leurs parcours, de leurs vécus est, pour nous une exceptionnelle source de créativité et de dynamisme. En tant qu'acteur responsable et engagé, notre politique en matière de Mixité et de Diversité irrigue l'ensemble de nos activités RH, en partenariat avec les instances représentatives du personnel. Relever les défis liés aux évolutions sociétales, répondre aux attentes de nos clients, de nos collaborateurs font de la diversité un enjeu pour notre entreprise et pour chacun d'entre nous. Caractérisé par une culture décentralisée et entrepreneuriale où l'Humain est central, le Crédit Agricole porte la Diversité dans son ADN. Convaincu que cette diversité est une vraie richesse et un accélérateur de nos transformations, nous l'inscrivons dans une démarche continue et concrétisée par des actions en tant qu'acteur engagé :

- La poursuite de la féminisation de notre encadrement par la détection et l'accompagnement de nos talents,
- La non-discrimination et l'égalité des chances,
- L'insertion des jeunes et l'accès à l'emploi,
- La promotion des mobilités au sein de notre caisse régionale et de notre Groupe entre nos différents métiers, nos entités et nos localisations géographiques.



### Nos indicateurs

#### Taux de féminisation (CDI + CDD)

| 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|
| 55%  | 56%  | 58%  |

#### Taux d'encadrement féminin

| 2019  | 2020  | 2021  |
|-------|-------|-------|
| 40,8% | 41,6% | 41,8% |

#### Index de mixité (sur 100)

| 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|
| 88   | 89   | 88   |

# Un Employeur Socialement Responsable

## Garantir l'équité et développer la mixité et la diversité au sein de notre pacte social

Nous participons également à l'équilibre vie professionnelle et vie familiale, en permettant à tous ceux qui le souhaitent de travailler à temps partiel. Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel a ainsi progressé de 35% en 10 ans, il faut préciser qu'au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, le temps partiel est uniquement mis en œuvre à l'initiative du salarié. Au total, ce sont 289 collaborateurs qui ont choisi de travailler à temps partiel en 2020.

La Caisse Régionale accompagne aussi la parentalité avec la signature d'un partenariat avec un prestataire et la prise en charge de « berceaux » (au nombre de 25) permettant à des collaborateurs et collaboratrices nouvellement parents de disposer de solutions de garde alternatives à celles pouvant être proposées par leur municipalité. Ce partenariat a été renforcé sur l'exercice 2021 avec la dotation de 20 berceaux supplémentaires.

Une attention particulière est également portée à l'emploi des personnes handicapées. En 2021, 128 travailleurs handicapés œuvrent au sein de la Caisse Régionale. Depuis 2006, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'est engagé en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et s'est doté d'une structure dédiée HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole). Nous avons également mis en place depuis plusieurs années un Correspondant Handicap au sein de notre Caisse Régionale pour favoriser l'intégration et l'accompagnement des salariés en situation de handicap. Des actions phares ont été menées comme l'aménagement de locaux, l'achat de véhicules adaptés, la réalisation de différents travaux par les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), la participation à la semaine européenne du handicap et d'autres actions spécifiques. C'est ainsi qu'entre 2012 et 2019, le taux d'emploi de travailleurs handicapés est passé de 3,7 % à 7,3 %. Ces actions historiques ont fait l'objet le 14 juin 2021 d'un accord d'entreprise sur le Handicap et la Solidarité d'entreprise signé à l'unanimité des organisations syndicales. Cet accord intègre également de nouveaux dispositifs tels sur le don de jours de repos ou l'arrondi solidaire de paie réalisé au bénéfice d'associations du territoire.

En 2019, nous avons signé un contrat de prestation d'une durée de 3 ans avec DSI Méditerranée, une Entreprise Adaptée, afin de pouvoir favoriser l'intégration dans nos agences de collaborateurs de cette Entreprise, en situation de handicap, sur le métier de Conseiller d'Accueil Itinérant. L'accompagnement renforcé et individualisé des salariés de DSI Méditerranée, leur permet d'acquérir des compétences bancaires, de renforcer leur expérience professionnelle et de pouvoir envisager, à l'issue d'une période d'un an, un recrutement en CDI au sein de notre Caisse Régionale. 4 collaborateurs ont déjà été recrutés en CDI en 2020 à l'issue de ce parcours.

### Nos indicateurs

#### Nombre de collaborateurs CDI en situation de handicap

| 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|
| 109  | 128  | 134  |

#### Taux d'emploi de travailleurs handicapés

| 2019  | 2020     | 2021   |
|-------|----------|--------|
| 7,3 % | 5,77 % * | 5,72 % |

\* Calcul légal issu de la Loi Avenir





# Un Employeur Socialement Responsable

## Apporter davantage de flexibilité dans les trajectoires professionnelles

Pour accompagner les collaborateurs dans leurs projets professionnels, nous avons lancé en 2021 une expérimentation à grande échelle avec 1000 collaborateurs volontaires. Cette démarche, intitulée, Ma Trajectoire Professionnelle by PCA, constitue un des marqueurs fort de notre Projet d'Entreprise Terre de Confiance. Les enquêtes de satisfaction interne ont confirmé les attentes et la nécessité de mettre en place une démarche structurante qui permet d'avoir plus de visibilité sur les différentes trajectoires professionnelles, sur les opportunités qui sont offertes et d'être véritablement acteur de son projet professionnel. C'est une nouvelle approche qui doit permettre de répondre aux besoins de développement personnel de chacun, en favorisant l'ouverture des trajectoires professionnelles et en encourageant l'émergence des talents.

Cette démarche qui est innovante s'inscrit :

- Dans un écosystème s'appuyant sur différents acteurs (RH, collaborateur, manager), le tout au service du collectif
- Dans une réciprocité des attentions entre satisfaction clients et collaborateurs et en symétrie des attentions avec Trajectoire Patrimoine
- Dans la continuité de la transformation du département RH vers l'excellence relationnelle en plaçant l'humain au cœur du développement (expérience candidat, expérience collaborateur) avec des programmes d'engagements relationnels et de services
- Dans une dynamique d'amélioration de l'attractivité et de la marque employeur

La mobilité et la promotion interne font par partie de l'ADN du Crédit Agricole. Cette nouvelle approche, qui a été déployée à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale le 04 février 2022, doit permettre de répondre aux besoins de développement personnel de chacun, en créant un écosystème où le collaborateur définit son terrain de jeu, en mettant en place de nouveaux chemins vers les compétences, en favorisant l'ouverture des trajectoires professionnelles et en encourageant l'émergence des talents.



# Un Employeur Socialement Responsable

## Apporter davantage de flexibilité dans les trajectoires professionnelles

Pour donner les moyens à nos collaborateurs d'être acteur de leur projet professionnel, nous élaborons également chaque année un plan de développement des compétences qui accompagne la mise en œuvre opérationnelle des actions de notre Projet d'Entreprise en donnant du sens aux évolutions attendues. Il permet aux collaborateurs de maintenir et de développer leurs compétences professionnelles et concrétise en cela les engagements de promotion interne de la Caisse régionale, comme mode prioritaire afin de pourvoir ses emplois. Ce plan s'inscrit pleinement dans notre politique RH de Banque Coopérative aux valeurs mutualistes.

L'investissement formation important de la Caisse régionale traduit la volonté d'apporter plus de professionnalisme et d'expertise à nos collaborateurs, au service de la qualité de conseil prodiguée à nos clients, conformément à nos engagements.

Véritable acteur de son évolution professionnelle, chaque collaborateur du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a capacité à se projeter sur des métiers de qualification supérieure ou bénéficier d'une reconnaissance de l'évolution de son expertise dans la réalisation de son métier.

En 2021, c'est environ 19% de nos effectifs (310 collaborateurs promus, et 166 collaborateurs avec une évolution en expertise) qui bénéficient de ces dispositifs de promotions.

Ainsi, depuis plusieurs années, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur consacre 6% de sa masse salariale à la formation professionnelle, soit plus de 6 fois le minimum légal. En 2021, près de 108.000 heures de formation ont été dispensées, permettant aux collaborateurs d'assurer la qualité de conseil attendue et de mettre à niveau leurs connaissances. Ce sont ainsi près de 2 Millions d'euros qui ont été consacrés à la formation professionnelle.

Cette évolution professionnelle est naturellement accompagnée par la Caisse Régionale notamment au travers de filières métiers, qui permettent à la fois de se préparer à l'exercice d'un métier, mais également d'effectuer une formation diplômante, auxquelles les collaborateurs peuvent candidater et y être intégrés (82 salariés inscrits dans un parcours diplômant en 2021).

En 2021 nous avons recruté et formé pendant 4,5 mois les futurs collaborateurs de nos agences, à travers un cursus de qualité, l'Ecole de la Relation, qui leur permet d'être ambassadeurs de notre modèle de distribution (100% humain et 100% Digital), d'être compétents, opérationnels et efficaces sur tous les canaux et en capacité d'être les interlocuteurs privilégiés d'une liste de clients. Ce cursus, qui démontre notre investissement en matière de formation et renforce notre attractivité sur notre Territoire, est dorénavant notre mode de recrutement pour les collaborateurs qui travaillent en agence.



# Un Employeur Socialement Responsable

## Apporter davantage de flexibilité dans les trajectoires professionnelles

Notre politique RH s'appuie également très largement sur les ressorts de l'alternance. Ce dispositif moderne mêlant formation et pré-recrutement permet à la fois d'apprendre en continu le métier à de nouveaux talents tout en vérifiant avec eux, en situation réelle, leur appétence et leur potentiel de développement dans les métiers de la Banque.

C'est ainsi que, s'appuyant sur les structures du Groupe Crédit Agricole et notamment notre propre institut de formation du Crédit Agricole (IFCAM), nous répartissons chaque année une centaine d'alternants (entre contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) sur l'ensemble des agences de notre territoire. Nos partenariats principaux en la matière sont établis avec les IUT de Nice et Toulon et le CCIT des Alpes de Haute Provence.

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur soutient également financièrement la formation et l'insertion professionnelle sur son territoire en versant en 2021 1.106.543 € au titre de la Contribution Unique Formation Professionnelle Apprentissage (CUFPA), faisant ainsi de notre Banque une des entreprises les plus contributrices sur notre territoire. Ce soutien important permet également de financer les actions de 3 Centres de formation et de près d'une vingtaine d'établissements des départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Alpes de Haute Provence, qui sont centrés sur l'innovation, les filières d'excellence, les filières agricoles, mais également des établissements sportifs.

Dans le cadre de notre politique de recrutement dynamique, nous développons également des partenariats avec des Ecoles de notre territoire ou avec les universités de Nice et de Toulon, ainsi que dernièrement avec un organisme de formation spécialisé basé à Sophia-Antipolis qui forme des « data scientists » à l'exploitation des données et à l'intelligence artificielle. La Banque du futur est en effet une Banque qui maîtrise parfaitement le digital et la data au service de l'humain.

Notre participation aux différents salons et forums (en présentiel ou à distance) nous permet de rencontrer des étudiants qui effectueront leurs stages au sein de notre Caisse Régionale. Par l'intermédiaire de ces stages, qui doivent nous permettre de valoriser nos métiers et de démontrer les perspectives d'évolutions offertes au sein de notre Caisse Régionale et du Groupe, nous avons l'objectif d'attirer de nouveaux talents, de les fidéliser en structurant le parcours de ces stagiaires chaque année, pour ensuite leur permettre de mieux intégrer notre Caisse Régionale.

Conforme aux récentes évolutions de la Loi Avenir, ces différentes approches permettent de rendre chacun véritablement décisionnaire de l'orientation donnée à son parcours professionnel.

### Taux de promotion

### % de la masse salariale dédiée à la Formation

#### Nos indicateurs

| 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|
| 38%  | 20%  | 19%  |

| 2019 | 2020 | 2021  |
|------|------|-------|
| 6%   | 6%   | 7,12% |



# Un Employeur Socialement Responsable

## Développer des organisations du travail nouvelles et innovantes

2021 a été marquée par la signature du premier accord d'entreprise sur le télétravail et le travail déplacé au sein de l'entreprise.

Cet accord s'inscrit dans la volonté partagée de la Direction et des partenaires sociaux de favoriser une activité professionnelle répondant aux enjeux de la Responsabilité Sociétale et Environnementale dans une démarche d'amélioration combinée de la performance et de la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs.

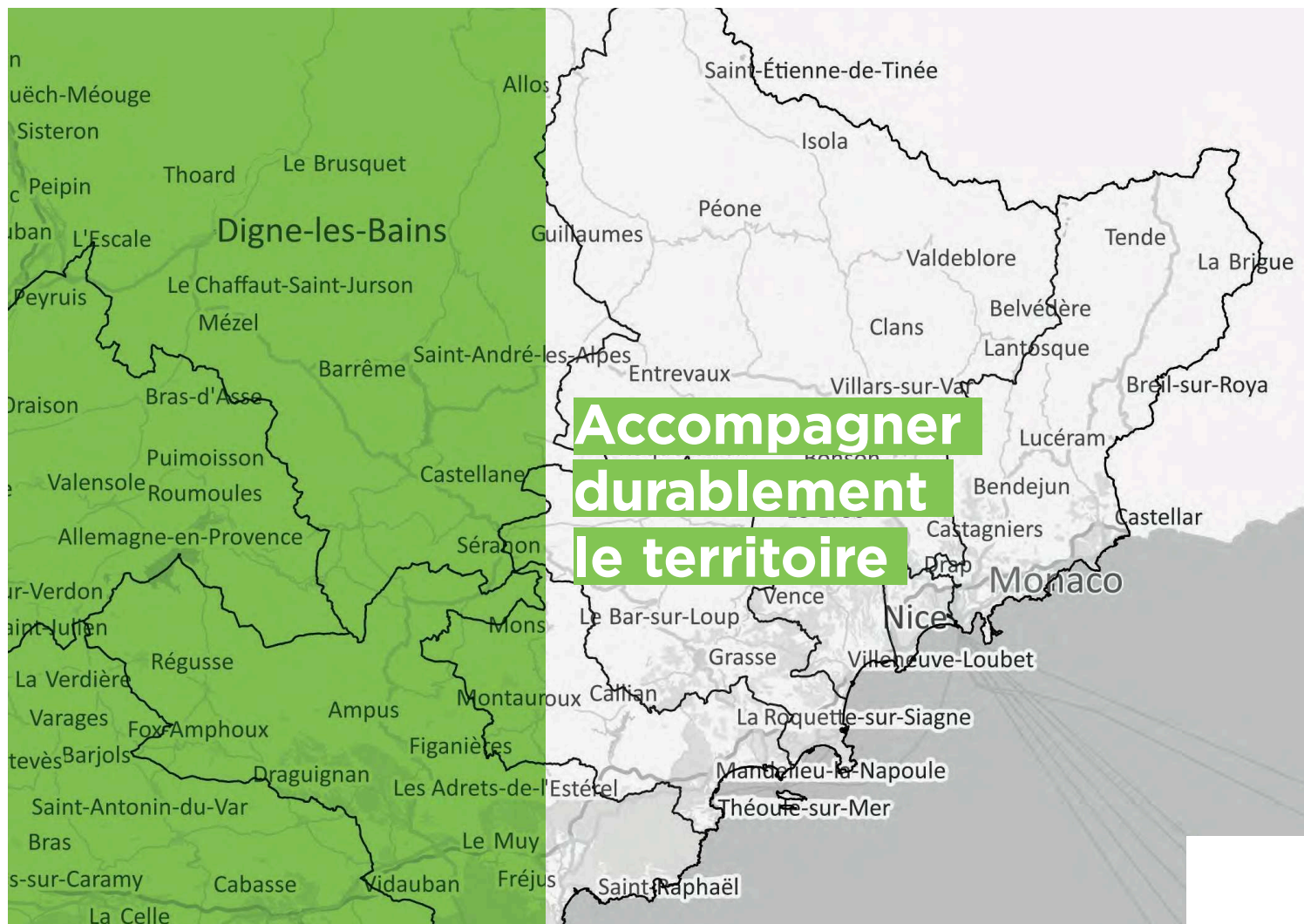
D'une manière globale, ces évolutions ont été engagées dans le respect des principes de confiance réciproque entre les collaborateurs et leur manager et d'autonomie dans la réalisation de l'activité professionnelle.

Ces organisations peuvent prendre plusieurs formes :

- Habituelle. Il s'agit de l'organisation type du télétravail ou du travail déplacé dès lors que l'activité le permet,
- Occasionnelle. Il s'agit d'une organisation associée à une situation particulière et temporaire à laquelle est confronté le collaborateur, notamment en lien avec un contexte médical en liaison avec la Médecine du Travail,
- Exceptionnelle. Il s'agit d'une organisation pouvant être mise en œuvre en situation critique afin de permettre la poursuite de l'activité bancaire







## Accompagner Durablement le Territoire

### Soutenir des projets d'intérêt général sur notre territoire

#### La Commission Territoires et Investissements

Attachés à notre territoire, nous participons à des projets vertueux qui concourent au développement durable de ce dernier.

Cette Commission a été constituée par le Conseil d'Administration de PCA en novembre 2011. Elle comprend sept membres titulaires et trois suppléants : un Président, ainsi que deux Administrateurs titulaires par département et un suppléant par département (Administrateur ou Président de caisse locale). Elle tient au moins quatre réunions par an.

Dans le cadre de son budget, la Commission Territoires et Investissements finance des actions à l'initiative de la Caisse Régionale ou des projets portés par des acteurs institutionnels du territoire de la Caisse Régionale via des demandes de partenariats, des demandes de subventions, ou des sollicitations ou contributions diverses. A ce titre, elle est en relation étroite avec les Institutionnels, Chambres consulaires, Plateformes d'initiatives Locales... Elle assure donc au travers de ces relations :

- Un dispositif de remontées des informations du terrain (projets locaux, innovations, business émergents ...) et d'accompagnements éventuels
- Une contribution à la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale de la Caisse Régionale.

#### Création d'une nouvelle Commission : la Commission « Territoires et Investissements » devient la Commission « Economie et Transition »

Composée de 9 membres (Caisse Régionale et Caisse Locale), cette commission a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'est réunie pour la première fois le 10 janvier 2022 sous décision du Conseil d'administration de **novembre 2021**.

Ses missions sont de :

- **Contribuer à la démarche de RSE** de la Caisse sur le pilier Economie / Transition
- Développer les relations avec les institutionnels, chambres consulaires, PFIL ...
- Accompagner les projets économiques des filières professionnelles, agricoles et tourisme en veillant à un équilibre des partenariats entre chaque filière
- Agir activement sur le plan énergétique en lien avec les partenaires institutionnels (Chambres d'Agriculture, CCI, CMAR, Syndicats professionnels...) en priorisant les projets :
- Vecteurs de transition
- En faveur de l'amélioration de l'impact environnemental
- Favoriser une agriculture responsable
- Déterminer des projets prioritaires sur chaque Département et définis dans le temps
- Animer un réseau d'Administrateurs référents au sein de chaque Caisse Locale, pour favoriser les remontées terrain.
- Les projets seront étudiés en collaboration entre les administrateurs membres de la commission et les gestionnaires responsables de marchés

#### Nos indicateurs

| Budget Commission<br>Territoires & Investissements (K€) |       |      |      |      |
|---|-------|------|------|------|
| 2018  | 2019  | 2020 | 2021 | 2022 |
| 211   | 227,5 | 240  | 240  | 240  |

| Nombre de Projets Financés par la<br>Commission Territoires & Investissements |      |      |      |
|---|------|------|------|
| 2018  | 2019 | 2020 | 2021 |
| 27  | 54   | 44   | 42   |

# Accompagner Durablement le Territoire

## Commission Mutualisme et Enjeux Sociétaux

### Evolution du périmètre de la Commission Gouvernance et Sociétariat

Outre la Commission Territoires et Investissement qui est devenue la nouvelle Commission « Economie et Transition », la Commission Gouvernance et Sociétariat a elle aussi été transformée sous décision du Conseil d'Administration de **novembre 2021**. Elle est devenue la Commission « Mutualisme et Enjeux Sociétaux » avec pour missions de :

- Contribuer à la démarche de RSE de la Caisse sur le pilier Inclusion Sociale en faveur du plus grand nombre
- Agir au service des Caisses Locales et favorise les transversalités : inter CL et CL / CR
- Développer les relations avec les institutionnels, chambres consulaires, PFIL ...
- Piloter, coordonne et organise la vie mutualiste de PCA en lien avec les besoins des territoires
- Travailler au développement de la perception du Mutualisme par les sociétaires, clients et prospects
- Définir et met en action le thème annuel priorisé par la Caisse Régionale
- Intervenir et prend en charge la solidarité, en lien avec les événements soudains
- Soutenir prioritairement en lien avec le tissu associatif (partenaires Point Passerelle, associations identifiées via les AAP\*...) les projets en faveur de :
- L'inclusion des personnes fragiles
- Le vivre ensemble sur tous les territoires
- La santé et le bien vieillir
- S'appuyer sur des experts internes ou externes selon les sujets traités
- Animer un réseau d'Administrateurs référents au sein des Caisses Locales
- S'assurer du suivi de l'IES\* (indicateur référent)

\* AAP: Appel à projets – IES: indice d'engagement sociétal

#### Budget Commission Mutualisme et Enjeux Sociétaux (K€)

##### Nos indicateurs

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------|------|------|------|------|
| 155  | 155  | 150  | 120  | 120  |

## Commission Technologie et Innovation

### Création d'une nouvelle Commission

La Commission « Technologie et Innovation » est une toute nouvelle Commission créée lors du Conseil d'Administration de **novembre 2021** dont les missions sont les suivantes :

- Faire émerger et accompagne les innovations portées par les acteurs du Territoire (Startups, entreprises innovantes...) et s'appuie sur les structures existantes comme le Village by CA ou Créazur
- Favoriser la transition digitale et l'inclusion numérique
- Développer les relations avec les institutionnels, chambres consulaires, PFIL ...
- Accompagner les Caisses Locales dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies
- Favoriser le partage de compétences entre Administrateurs et créateurs d'entreprises
- Organiser des séquences de travail entre ses membres : IA-Data-Réseaux sociaux
- S'interroger sur les changements technologiques qui nous impactent
- Dresser la cartographie des innovations "clés" par département, avec les partenaires concernés
- Animer un réseau d'Administrateurs référents au sein des Caisses Locales

##### Nos indicateurs

#### Budget Commission Technologie et Innovation (K€)

|      |
|------|
| 2022 |
| 100  |

# Accompagner Durablement le Territoire

## Soutenir des projets d'intérêt général sur notre territoire

### La Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Créée en 2008, la politique de la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole PCA est de contribuer :

- A l'esprit d'entreprendre en favorisant notamment l'insertion et l'aide à la créativité économique
- A l'intégration des jeunes adultes par l'emploi, l'éducation, la culture et le sport
- A la sauvegarde et la préservation du patrimoine naturel, artistique, culturel local

Dans ce but, la Fondation intervient pour soutenir des projets proposés par des organismes à but non lucratif ou par des collectivités territoriales, dans un but d'intérêt général et dans le cadre de la réalisation d'actions sur nos territoires (Alpes de Haute Provence, Alpes-Maritimes et Var) et concernant les axes suivants :

- Le développement durable,
- Vivre ensemble,
- L'environnement,
- Le patrimoine.

Le soutien de la Fondation d'Entreprise CA PCA concerne notamment des dépenses d'investissement et d'équipement (acquisition de matériel, équipements, mobilier, ...). Sont exclues les prises en charge de coûts fixes de fonctionnement (loyers et charges afférentes, salaires des personnels, ...), de frais de communication liés à des événements spécifiques (colloques, conférences, ...) et de frais d'investissements fonciers et immobiliers.

Depuis sa création la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a soutenu **191 projets sur nos territoires pour 2 731 K€**.

En 2019, la Fondation a été renouvelée pour 3 années supplémentaires (2019-2021), au titre de la prorogation statutaire. La prochaine prorogation aura lieu au premier Conseil d'Administration de l'année 2022.

#### Point sur l'appel à projets Jeunes 2021

En 2021, la CR PCA s'est mobilisée et a mis en place un plan d'actions exceptionnel pour aider les jeunes, fragilisés par le contexte actuel, afin de les soutenir et répondre à leurs principales préoccupations.

Les Caisses Locales ainsi que la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ont lancé un appel à projets au profit des jeunes pour une dotation totale de **100k € et 15 lauréats ont été primés**. 7 lauréats ont été pris en charge par la Fondation pour 50 000€, les 8 autres sont pris en charge par les Caisses Locales qui ont alloué un budget de 50 000€ pour l'Appel à Projets.



##### Nos indicateurs

#### Budget Fondation d'Entreprise (K€)

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
| 153  | 153  | 153  | 153  |

#### Nombre de Projets financés par la Fondation

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
| 4    | 27   | 11   | 20   |



#### Accompagner le développement du tissu entrepreneurial

Voici nos actions 2021 qui ont contribué au développement des relations d'affaires sur notre territoire :

Sur le Département 04 :

- Signature d'une convention de partenariat avec la CCIT04 (Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Alpes de Hautes Provence) qui consiste en une collaboration étroite avec le CA PCA afin de contribuer activement au développement économique des Alpes de Hautes Provence et à prescrire les services des deux entités. L'objectif de cette convention est ainsi de joindre les efforts de chaque organisme au service du développement et du renouvellement du tissu d'entreprises du département 04 dans le cadre d'un partenariat structuré autour d'actions communes
- Participation au lancement du Club RSE à Sisteron
- Participation à la remise de la marque « RSEponsible » à Moustiers
- Réunion technique sur le financement réalisée entre chargés CCI et Cent
- Intervention du Président D MARGOT au comité économique de la CL de Manosque (notamment sur la thématique RSE)
- Participation de la CCI en réunion CPRO /DS SUD, pole Manosque et Nord 04
- Intervention d'un CPRO au 5j\* pour entreprendre sur la thématique le regard du banquier

CMA04

- Participation de la CMA en réunion CPRO /DS SUD

PFIL (Plate Forme D'Initiative Locale) :

- Participation au mois de l'entrepreneuriat :
- Présence lors du Forum création d'entreprise à Barcelonnette du type « Café de la création », rencontre de porteurs de projets
- Atelier création d'entreprise à Manosque, intervention d'un Conseiller Professionnel sur « Le regard du banquier sur une demande de prêt bancaire »

\*5 Jours pour Entreprendre : initié par la CCI du 04, est une animation qui permet d'acquérir les bons réflexes et maîtriser les compétences-clés pour préparer son projet de création d'entreprise

#### Accompagner le développement du tissu entrepreneurial

Sur le Département 83 :

➤ Chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois, depuis Juin 2021, réunions LES MATINALES DE LA CREATION :

La CMAR (Chambre de Métiers et d'Artisanat du Var) prend pour nous des rendez-vous avec des porteurs de projet, des créateurs d'entreprise. Un conseiller Professionnel d'une Direction de Secteur honore les rendez- vous avec les porteurs de projet et fait un retour détaillé pour :

- Conseiller le porteur sur les démarches à effectuer, les interlocuteurs à solliciter (type PFIL\*), répondre à ses questions
- Adresser le porteur à la bonne agence de PCA
- Nous permettre de tenir un suivi et un échange d'informations avec la CMAR
- Relancer les conseillers destinataires des projets afin de savoir si nous avons pu ou si nous allons pouvoir accompagner le porteur dans la réalisation de son projet.

➤ Fin 2020, Signature pour deux ans d'une convention de partenariat avec la CMAR-DT83 (chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA Délégation territoriale du Var) avec pour objectif, entre autres, de répondre à la volonté de sensibiliser le public le plus large aux enjeux de la création d'entreprise.

➤ CLUB La Fabrique de l'Artisanat :

2 webinaires co animés par la CMAR et le Crédit Agricole ( services DAP et /ou MMS) qui présente les offres digitales, l'approche globales personnalisée des besoins pros, la plateforme jesuisentrepreneur.fr etc...

Public : des créateurs d'entreprise (une dizaine de participants à chaque webinaire)

➤ Rencontre du 24/09/21

Formation/information des collaborateurs CMAR du pôle Création d'entreprise sur les offres digitales.

Animé par Directeur d'Agence Pros + Un Conseiller Professionnel + un Chargé d'Affaire Entreprise

Sujets : les services clients Pros, les pro et prêts express, les services UP2PAY et paiement par lien, la boutique et le pack e-commerce, la garantie France Num.

\*Plate Forme d'Initiative locale

## Accompagner Durablement le Territoire

### Etre un acteur engagé pour notre territoire

#### Accompagner le développement du tissu entrepreneurial

En 2021, avec notre Filière Tourisme des actions en faveur de la création et /ou de la relation d'affaire avec les acteurs du tourisme, sur nos 3 départements :

- CCI 83 : Evènement digital pour les acteurs du tourisme – Tourisme Day Pro 1er Avril 2021  
Thème : « Semer aujourd’hui pour récolter demain : les pistes pour réinventer le tourisme »  
Remise de la marque Qualité Tourisme des 75 entreprises qui ont obtenu la marque en 2019 et 2020
- CCI 06 : 5 jours pour entreprendre : Ateliers « le regard du banquier sur une demande de financement » 3 dates par an , interventions assurées par les DPE (Directeurs Pôles Entrepreneurs)
- CCI 06 : Convention d'affaires Tourisme La Place Business Meeting The Sud Côte d'Azur France qui a eu lieu le 14 décembre , mise en relation des professionnels du tourisme du territoire avec des TOP Acheteurs locaux et internationaux .



## Accompagner Durablement le Territoire

### Etre un acteur engagé pour notre territoire

#### Accompagner le développement du tissu entrepreneurial

Toujours en 2021, ont eu lieu deux évènements auxquels notre Caisse Régionale a participé :

- Le 29/09, Participation au salon « Création » qui s'est déroulé sur la ville de Valbonne, Organisé par le comité d'agglo d'Antibes, le pôle emploi et IASA (Initiative Agglomération Sophia Antipolis). Un salon composée de 23 exposants, dont 3 banques et environs 150 entrepreneurs étaient présent sur cette journée. Grace à cet évènement, 8 synergies de prospects pour environ 500k€ de projet de financement ont été envoyé vers les agences concernées pour étudier les dossiers.
- Le 16/11 la journée «INNOVALLIANCE » auprès des parfumeurs de Grasse pour l'évènement « De la Fleur aux Parfums... et aux arômes : savoir-faire et innovation ». Réunion sous un format d'une journée, qui s'est déroulé au Palais des Congrès de Grasse, ou étaient présents les grands noms de la parfumerie, tels que Fragonard, Galimard, Dior, Robertet, Mane, Firmenich, Mycophito, et bien d'autres.

Cet évènement a permis de réunir environ 150 personnes issues des milieux techniques tels que parfumeurs, scientifiques, chercheurs, fabricants, importateurs et exportateurs, etc... qui ont pu échanger lors de débat et d'un déjeuner animé tout au long de la journée, avec en prime, la visite de la parfumerie Fragonard pour la clôture de la journée.



LE CRÉDIT AGRICOLE EST AUX CÔTÉS DE TOUS LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PARFUM POUR LA REPRISE DE LEUR ACTIVITÉ, AVEC UN ACCOMPAGNEMENT EN PROXIMITÉ ET DES SOLUTIONS ADAPTÉES.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ





# Accompagner Durablement le Territoire

Etre un acteur engagé pour notre territoire

## Accompagner le développement du tissu entrepreneurial

Attachés à notre territoire, nous nous engageons à faciliter les relations d'affaires sur notre territoire et ainsi "booster" l'économie locale.

En septembre 2018, le **Crédit Agricole Provence Côte d'Azur** a lancé les **Cafés de la Création By PCA** pour faciliter l'accès à la création d'entreprise sur nos territoires.

L'objectif, pour les futurs créateurs d'entreprises, porteurs d'un projet, est de les aider à préparer leurs projets, de les sécuriser, d'avoir des entretiens personnalisés en proximité et avec des experts et partenaires  
Ils peuvent rencontrer à cette occasion : la CCI, la Chambre des métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, Pôle Emploi, des experts-comptables, des avocats, le Réseau Initiative, un assureur, un conseiller bancaire Crédit agricole, ...

Fort du succès 2019 où 20 Cafés de la Création ont été organisés au bénéfice de 578 porteurs de projets, le **Crédit Agricole Provence Côte d'Azur** s'est donné pour ambition de réaliser 2 Cafés de la Création par Direction de Secteur et par an, afin d'être présent de manière régulière sur l'ensemble des territoires des Alpes Maritimes, du Var et des Alpes de Haute Provence.

La situation sanitaire qui a prévalu en 2021 n'a pas permis la réalisation des Cafés de la Création..

Toutefois, la CR a pu participer à des manifestations réalisées par des partenaires, tels que CCI, PFIL (Plate Forme D'Initiative Locale), Chambre des métiers qui ont permis d'être en contact avec un certain nombre de porteurs de projets

### Nos indicateurs

#### Nombre de cafés de la création

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
| 7    | 20   | 2    | 0    |

#### Nombre de porteurs de projets

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|
| 146  | 578  | 45   | 45   |

# Accompagner Durablement le Territoire

Etre un acteur engagé pour notre territoire

## Accompagner toutes les Agricultures

### Un premier levier : La co-construction d'offres dédiées

#### OFFRE AGRICULTURE DE DEMAIN BY PCA



Lancement de l'offre **Offre Agriculture de Demain by PCA** pour faciliter l'accès à la transition sur nos territoires.

L'objectif, pour les porteurs d'un projet, est de les aider à préparer leur conversion, les sécuriser, avoir des entretiens personnalisés en proximité et ne pas faire un frein de la question du financement de leur projet.

#### OFFRE PLANTATIONS

Département / 04



Lancement de l'offre **Plantations** pour faciliter le renouvellement des vergers et en accompagner les agriculteurs avec des financements adaptés.

Lisser l'impact du renouvellement de votre plantation & commencer à rembourser le financement une fois que les plantations deviennent productives

- Un plan de relance de l'amande est lancé en région PACA avec pour projet de replanter 1000 ha d'amandiers. PCA partenaire du Syndicat des Producteurs d'Amandes de Provence
- Problématique de renouvellement du vignoble de Provence et des vergers alpins pour répondre aux attentes de performance des agriculteurs et diversifier leurs productions

#### OFFRE IRRIGATION



Lancement de l'offre spécifique **Irrigation** construite en lien avec la **société du Canal de Provence** pour:

- Permettre à nos clients agriculteurs de lisser l'impact de la mise en place de l'irrigation
- Donner la possibilité à ceux qui s'installent de commencer à rembourser leur prêt irrigation une fois que leurs plantations deviennent productives ( pour la partie branchement raccordement)

# Accompagner Durablement le Territoire

Etre un acteur engagé pour notre territoire

Accompagner toutes les Agricultures

Un second levier : des partenariats noués pour accompagner les acteurs du territoire dans la conduite de leurs projets« Agri environnementaux »



COMPRENDRE & AGIR AU SEIN DE NOS ENTREPRISES POUR PRÉPARER L'AVENIR

Groupe de travail et conférence : Informer et proposer des offres de bilans carbone à l'amont et l'aval de la filière Viticole Provençale



ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Projet Enviprov: •Analyse du cycle de vie du vignoble / •Accélération de la démarche collective HVE  
•Veille environnementale / •Projet sols vivants



ETRE APORTEUR DE SOLUTIONS DANS LA RÉPONSE AUX ENJEUX

<https://youtu.be/Gk5SDzylW4M>

**MYCOVIGNE**, programme unique et précurseur dans son approche porte sur :

- L'étude de la « mycorhization \* indigène de la vigne »\* et l'envisager comme une alternative aux intrants chimiques pour produire mieux et préserver nos ressources.
- L'intégration des biotechnologies alliant analyses microbiologiques, analyses physico-chimiques, production d'inocula spécifiques, inoculation des plants et suivi des impacts par analyses, agronomiques, microbiologiques et organoleptiques. Le détail de ce projet est présenté en page suivante

... Et un



avec un ensemble d'autres actions

Réunion thématique – Foire de Brignoles

Assises de l'Agroécologie



Rendez-vous de la Viticulture Durable 2021



Trophées de l'innovation

RGX Système lauréat

( start-up de notre Village By CA)

Soutien foncier AgriSIC Terre Adonis dont nous sommes participant au capital

• Assurance – « Nouveau dispositif de gestion des risques climatiques »

• Bruno LEPOIVRE – PACIFICA CASA

• International – « Comment accompagner la démarche export »

• Didier DEMANGE - ALTIOS



\*La mycorhization indigène de la vigne : symbioses entre des champignons microscopiques du sol et les racines de la vigne.

# Accompagner Durablement le Territoire

Etre un acteur engagé pour notre territoire

MYCOVIGNE / UN MODELE DE PARTENARIAT QUADRIpartite

La mise en relation Village – interlocuteurs CRs

La promotion de notre modèle des villages ( utilité au territoire)

Etre en posture de percevoir les Enjeux des filières  
Passer de la réponse aux besoins à la Co-construction

La recherche d'un porteur de projet neutre et légitime



La mise en relation start-up avec les acteurs et représentants externes concernés par leurs travaux

La recherche de l'effet de levier maximal



# Accompagner Durablement le Territoire

## Impact économique de notre fonctionnement sur notre Territoire

### Mise en place d'une Politique d'Achats Responsables

Depuis 2017, le Groupe Crédit Agricole dispose d'une Politique Achats Responsables afin de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires et contribuer à la performance globale de l'Entreprise.

Le Crédit Agricole Provence Côte D'Azur a participé activement à l'élaboration de cette Politique, composée de 5 axes :

- Assurer un comportement responsable dans la relation fournisseurs (relations équilibrées, engagements réciproques, paiement à vue des factures, délais raisonnables, etc.)
- Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème (stimuler l'innovation de nos fournisseurs, apprécier le coût global des services)
- Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats (encourager la diversité des entreprises des territoires)
- Améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs (développer la connaissance réciproque, mécanisme de médiation)
- Intégrer cette Politique Achats Responsables dans les dispositifs de gouvernance existants

Notre Politique Achats s'inscrit dans une démarche engagée et responsable et se veut un vecteur mutuel de progrès, d'innovation et de performance. Elle définit les règles de conduite, individuelles et collectives, qui prévalent à la fonction Achats.

Pour le Crédit Agricole Provence Côte D'Azur, cette Politique vient approfondir une démarche initiée depuis plusieurs années dans le cadre d'une relation d'affaires équilibrée en ayant des pratiques et comportements respectueux envers nos fournisseurs et partenaires. Un e-learning Achats Responsables a été construit à l'attention de tous les acheteurs de la Caisse Régionale pour les former et diffuser l'information.



# Accompagner Durablement le Territoire

## Impact économique de notre fonctionnement sur notre Territoire

### Mise en place d'une Politique d'Achats Responsables

13 principes nous engageant donc dans nos relations, dont pour les majeurs :

- Veiller au respect des délais de paiement aux fournisseurs (paiement à vue) → mise à disposition fin 2019 du portail dématérialisé
- Pérenniser le recours au Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) ou même inclusif
- Apporter de la visibilité prévisionnelle ou effective aux prestataires
- Respecter l'équité de traitement des offres et des intervenants
- Augmenter la part de nos achats locaux et contribuer au développement du territoire
- Intégrer le cycle de vie total d'un produit pour son appréciation et sa valorisation

Dans cet engagement sociétal global, deux contributions effectives tiennent une place majeure dans les enjeux quotidiens du CA PCA, la contribution au développement local par nos achats, et le recours au secteur du travail protégé et adapté (STPA)

- Le CA PCA est une entreprise régionale qui doit, en plus d'être proche de ses clients et de son territoire, être proche de ses fournisseurs en priorisant ses achats et en soutenant l'activité et le dynamisme économique local.
- Dans cette même orientation le CA PCA s'est engagé depuis de nombreuses années dans ses appels d'offres à influencer fortement sur l'intégration du handicap dans l'entreprise, en sollicitant systématiquement des entreprises adaptées et en confiant une part importante d'activité sur un spectre très large de prestations (Maintenance Multi Technique, Gestion de l'Archivage, Multi Service, tri du courrier, vagemestre,...)
- Sur 2020/2021, cette orientation a été encore plus marquée en sollicitant des fabricants locaux de gels hydro alcooliques, masques, ou matériels divers pour parer aux problématiques en lien avec la COVID et prémunir nos collaborateurs et clients.

Cette Politique est le cadre référentiel de l'organisation Achats au sein de la CR en intégrant toutes les composantes économiques, éthiques, et réglementaires qui s'attachent à cette fonction.



# Accompagner Durablement le Territoire

## Impact économique de notre fonctionnement sur notre Territoire

### En 2021 : Mise en place d'Indicateurs Achats Responsables

Le Groupe Crédit Agricole, dans la cadre de sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise, avec l'ensemble des Caisses Régionales, ont décidé la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact des Achats de chaque entité, dans son environnement économique local.

5 indicateurs majeurs, et homogènes pour les CR, ont été qualifiés et permettent d'apprécier quantitativement et qualitativement cette implication des Achats Responsables

|                                      |   | 2021                |
|--------------------------------------|---|---------------------|
| Achats sur le Territoire             | % de dépenses réalisées sur le territoire de PCA et départements limitrophes<br>Départements 06, 83, 04, 13, 84, 05 et Monaco<br>Base totale des Achats, hors taxes, contributions réglementaires et intra Groupe | 54 %                |
| Délais de paiement                   | Délai moyen de paiement (Délai moyen de paiement (en Jours) + % Factures payées après échéance)   | 41 jours<br>13,98 % |
| Recours au secteur protégé et adapté | Volume des règlements effectué auprès des entreprises adaptées, des ESAT et des structures d'insertion par l'activité économique  | 1,9 M€              |
| Professionalisation des Achats       | Nombre de collaborateurs ayant une implication Achats, formés aux Achats responsables (formation sur les 3 dernières années)  | 3                   |
| Evaluation fournisseurs              | % de fournisseurs évalués en RSE, avec calcul de dépendance économique (CA réalisé à plus de 25 %)  | 11% *<br>6% **      |



\* Évaluation RSE ECOVADIS \*\* En dépendance économique



Réduire notre Impact  
environnemental



# Engagement Environnemental

## Evaluer l'empreinte carbone liée aux financements

### Evaluer l'empreinte carbone liée aux financements

Pour calculer les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe Crédit Agricole met en œuvre depuis 2011 la méthodologie P9XCA de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

Cette méthodologie, rebaptisée SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) en 2021, est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples. Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché pouvant aboutir à une somme égale à plusieurs fois ce niveau.

SAFE permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de GES sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE.

| Macro-secteurs              | Encours<br>(EUR)     | Emissions<br>(kt CO2)* |
|-----------------------------|----------------------|------------------------|
| Agriculture                 | 408 828 035          | 123                    |
| Construction                | 2 487 468 971        | 169                    |
| Energie                     | 45 510 645           | 6                      |
| Industrie                   | 60 566 980           | 19                     |
| Transport                   | 171 151 921          | 149                    |
| Services                    | 971 330 650          | 0                      |
| Déchets                     | 88 753 175           | 66                     |
| Administration              | 1 385 227 693        | 0                      |
| Autres                      | 307 758 830          | 0                      |
| Encours non mappés par SAFE | 1 916 475 055        | 0                      |
| <b>TOTAL</b>                | <b>7 843 071 955</b> | <b>532</b>             |

Empreinte carbone liées aux financements accordés par la CR PCA (hors Prêts aux Particuliers) au 31/12/2021



# Engagement Environnemental

## Prise en compte de Enjeux Environnementaux dans notre Fonctionnement



### Réduire l'empreinte carbone de l'énergie et des déplacements professionnels

Face aux défis soulevés par la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique, le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a souhaité sensibiliser et agir face à l'urgence écologique (réduction des émissions de gaz à effets de serre, de la consommation énergétique, nouvelle construction aux normes BBS ...)

Afin de sensibiliser les collaborateurs, des actions de communication sont réalisées en interne sur le portail dans « l'info RSE » et la e-lettre ainsi que par l'affichage en agence de notre *Politique Energétique* et des « bons gestes » au quotidien dans le cadre de notre certification ISO 50001.

En 2015 nous avons décidé de mettre en place un Système de Management de l'énergie (SMé), avec comme enjeu de réduire nos consommations électriques globales de 5% par an pendant 3 ans. Cette mise en place a été récompensée en décembre 2015 avec l'attribution par l'AFNOR de la Certification ISO 50001 sur notre SMé.

Pour y parvenir, nous nous sommes appuyé sur la mise en place, d'un système intelligent de « gestion énergétique des bâtiments ». Ce support technologique permet de piloter à distance la consommation électrique des 204 agences bancaires réparties dans toute la région, l'analyse des dérives, la veille opérationnelle, surveillance et gestion des équipements à distance...

L'efficacité de notre Système, mais aussi la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de PCA, nous a permis de diminuer de plus de 21% notre consommation énergétique globale entre 2015 et 2021.

Grâce à cet outil, nous avons pu recueillir des données comparatives qui nous permettent d'optimiser l'éclairage et le chauffage ou la climatisation au quotidien.

**Fort de la reconduction de notre Certification ISO 50001 en 2021, nous nous sommes donné un nouvel objectif, à savoir réduire nos consommations électriques de 5 % supplémentaires chaque année jusqu'en 2024.**

Consommations électriques (Agences et Sites) en KWh et KWh par m et eq. tCo2<sup>2</sup>

### Nos indicateurs

|   | 2016       | 2017       | 2018       | 2019       | 2020       | 2021       |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| KWh   | 13 408 066 | 12 897 735 | 12 262 686 | 11 804 406 | 11 190 006 | 11 018 314 |
| KWh/m <sup>2</sup>                                  | 154        | 148        | 141        | 138        | 131        | 127        |
| Emissions de Gaz à effet de serre Energie (eq tCo2) | 1 093      | 1 051      | 864        | 832        | 789        | 777        |



# Engagement Environnemental

## Prise en compte de Enjeux Environnementaux dans notre Fonctionnement

### Une volonté de réduire nos déplacements

Depuis 2015 notre CR a élaboré des Plan de Déplacements Entreprise, avec une volonté de réduire les déplacements marquée par des actions telles que :

- L'installation de WEBCAM sur les poste de travail
- La mise en place de nombreuses salles de Visio Conférence sur les Sites Administratifs et en Agence.
- L'installation de douches pour les personnes venant en vélo sur les Sites Administratifs.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, Un Plan de Mobilité a été élaboré en partenariat avec la startup ScityCoop

Il s'agit de proposer et de favoriser l'usage de modes de transport alternatifs pour les déplacements liés à l'activité professionnelle.

Un questionnaire en ligne a été proposé à l'ensemble des collaborateurs de notre CR.

Plusieurs Actions ont été initiées suite à cette étude :

- la mise à disposition gratuitement de l'application de co-voiturage RIDYGO à l'ensemble de PCA.
- L'indemnité Kilométrique Vélo (mise en place juillet 2019)
- L'indemnité Kilométrique Co-voiturage (mise en place juillet 2019)
- Actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs (journées de rencontre avec Ligne d'Azur, City Scoot, Renault Véhicules Electriques)

En juillet 2021, a été signé un accord d'entreprise permettant jusqu'à 2 jours de TAD (Travail à Distance) par semaine pour les collaborateurs des Sites et jusqu'à 1 jour pour les collaborateurs de nos Agences

### IK Co-voiturage \*

### Déplacements professionnels en KM et en équivalent Tonnes Co2

#### Nos indicateurs

|    | 2019    | 2020    | 2021    |
|----|---------|---------|---------|
| Km | 128 448 | 194 731 | 109 172 |
| €  | 69 362  | 104 454 | 56 769  |

|         | 2019      | 2020      | 2021      |
|---------|-----------|-----------|-----------|
| Km      | 3 050 665 | 2 524 660 | 2 489 950 |
| Eq tCo2 | 774       | 640       | 631       |

 En place depuis juillet 2019

# Engagement Environnemental

## Prise en compte de Enjeux Environnementaux dans notre Fonctionnement

### Objectif Zéro Plastique à PCA

Toujours dans une démarche d'améliorer notre empreinte environnementale, la Caisse Régionale a lancé en 2019 le projet Zéro Plastique à PCA.

En 2020, ce projet s'est concrétisé par la remise d'un « mug » fabriqué à Vallauris par une entreprise locale à l'ensemble des collaborateurs de notre Caisse Régionale : **Cette action a permis d'économiser 200 000 gobelets plastiques / an.**

En 2021, a été acté lors de notre Comité de pilotage RSE, la suppression des bouteilles plastiques sur nos Stes et Agences, avec la remise d'une gourde en verre Made In France à chaque collaborateur et l'installation en // de fontaine à eau sur nos Sites et Agences : **cette action permettra d'économiser plus de 8000 bouteilles plastiques tout format / an**

Les actions en cours portent sur :

- La recherche de produits Eco responsables dans les fournitures de bureau
- L'alternative au plastique sur des produits tels que les sacs de transport de fonds

### Mise en place d'un potager d'Entreprise sur le site de St Laurent du Var (septembre 2019)

La mise en place de ce potager partagé a pour but :

- de transformer les espaces verts stériles en un lieu productif,
- d'offrir aux collaborateurs un moment de convivialité et de partage pour créer d'autres liens,
- d'inviter les collaborateurs à s'aérer et à prendre soin de leur santé (activités physiques, alimentation saine, lâcher-prise, ...),
- d'impliquer et de responsabiliser chacun dans les bonnes pratiques environnementales.

Cette action a été décidée en COPI RSE et mise en place en collaboration avec de Mme Carine Chevrier de l'association « Sème Et Récolte » qui nous accompagne sur ce projet.



**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
de Provence Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification  
de la déclaration consolidée de performance extra-financière**

EY & Associés



## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- sur les enjeux liés aux offres responsables, identifiés dans le cadre du processus de cartographie des risques, aucune politique présentant les ambitions de la Caisse régionale n'a été élaborée.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.



Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponible(s) sur demande au siège de la Caisse Régionale.

### **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.



Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>1</sup>.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, gestion des risques, conformité, marchés, gouvernance mutualiste, ressources humaines, écoute client, santé et sécurité, environnement et achats.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information





Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur et les Caisses locales affiliées, qui couvrent 100% des effectifs ;



- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 9 mars 2022

L'organisme tiers indépendant  
EY & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Caroline Delérable', written over a light blue horizontal line.

Caroline Delérable  
Associée, Développement Durable



**Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes**

| <b>Informations sociales</b>  |   |
|---|---|
| <i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>  | <i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>   |
| Taux d'encadrement féminin (%)<br>Index de mixité sur 100 (nombre)  | Les actions en matière d'égalité de traitement (égalité femmes / hommes, lutte contre les discriminations, insertion des personnes en situation de handicap)<br>Les actions en matière d'emploi (attractivité, rétention) |
| <b>Informations environnementales</b>   |   |
| <i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>  | <i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>   |
| Encours Fonds RSE (k€)<br>Nombre de projets verts (nombre)  | Les actions en matière d'offres responsables<br>Les actions en matière d'accompagnement des agriculteurs et l'intégration de critères environnementaux dans les offres et les services destinés à ce marché               |
| <b>Informations sociétales</b>  |   |
| <i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>  | <i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>   |
| Nombre de cafés de la création (nombre)<br>Nombre de micro-crédits (nombre)<br>Nombre de personnes formées aux ateliers budgétaires (nombre)<br>Pourcentage de sociétaires parmi la clientèle (%) | Les actions en matière de développement du territoire<br>Les actions en matière d'accompagnement de la clientèle fragile<br>Les actions concernant le modèle coopératif et mutualiste                                     |

## 3 - Examen de la situation Financière et du résultat 2021

### 3.1 La situation économique

#### 3.1.1 Environnement Économique et financier global

##### RÉTROSPECTIVE 2021

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. À la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1%, aux États-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.

Par ailleurs, longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement<sup>1</sup>, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux États-Unis, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de 2200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14% du PIB), le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) totalisant 1900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7% en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7% (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5%, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5% en 2020, le PIB croîtrait de 5,2% en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux États-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5% sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6%).

Après avoir subi une récession de 8% en 2020, la France s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron

---

<sup>1</sup> Les cours pouvant être très volatils, il est préférable de retenir des prix annuels moyens. Entre 2020 et 2021, le prix du pétrole (Brent) a progressé de près de 70% alors que celui du gaz en Europe a quadruplé. L'indice CRB s'est redressé de 43%. Les cours du fer et du cuivre ont crû, respectivement, de 46% et 51%. Les prix alimentaires n'ont pas été épargnés, comme en témoigne le cours du blé en hausse de 23%. Enfin, symptomatique de tensions extrêmement fortes sur le trafic maritime, le « *Baltic Dry Index* » a quasiment triplé.

ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7% en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8% sur 12 mois en décembre (1,6% en moyenne).

En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux États-Unis qu'en zone euro.

Aux États-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la Fed a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou *tapering* puis, sans ni calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des Fed Funds [0%,0,25%]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la Fed a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son *tapering*. Début novembre, la Fed a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de USD 15 Mds suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du *tapering*. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du *tapering* prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le *Dot Plot*<sup>2</sup> signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En zone euro, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7% à 3,2%) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5% à 1,8%) et sa projection 2024 (1,8%) reste inférieure à la cible de 2%. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9% en 2022, 1,7% en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6% à 4,2% en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9% en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation<sup>3</sup>. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2% bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment

---

<sup>2</sup> Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des Fed Funds par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des Fed Funds entre 2% et 2,25% à la fin de 2024.

<sup>3</sup> Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de € 20 mds par mois à € 40 mds au T2, puis réduits à € 30 mds au T3 et € 20 mds au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.

Aux États-Unis, les taux d'intérêt<sup>4</sup> à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17% en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du *tapering* en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70% (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux États-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90% en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75%. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50% (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En zone euro, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60% en début d'année à -0,10% en mai. Si la *Fed* s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60% fin 2021 contre -0,70% fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30% (soit une hausse de 40 points de base sur un an). A la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des *spreads* de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (*spreads* de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le *spread* français à ce stade, le *spread* italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausse moyenne annuelle des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32%, +23%, +27%). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux États-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6% contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7% sur un an).

---

<sup>4</sup> Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'État.



## PERSPECTIVES 2022

Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux États-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux États-Unis, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8% en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3% en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux États-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022 : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux États-Unis, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « *Owners' Equivalent Rent* » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5% en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5%. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3% sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4% contre 4,7% en 2021.

En zone euro, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3% en 2022 puis à 2,5% en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance *via* l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que *via* une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet

de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1% (2,4% en décembre sur un an) et 2,4% (1,9% en décembre).

En France, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à €150Mds. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9% en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2% en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6% en 2022.

Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.

Aux États-Unis, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la *Fed*, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La *Fed* a débuté son *tapering* et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des *Fed Funds* en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1% fin 2022.

En zone euro, à une *Fed* bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.

Aux États-Unis, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35% fin 2022. En zone euro, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En sympathie avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25% fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

### **3.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché**

#### **Démographie :**

En 2021, l'estimation de la population totale en Provence Alpes Côte d'Azur est en hausse de +0,2% (environ 72 200 personnes). La part des « 50 ans et plus » s'affiche en hausse de 1,2% (taux de variation annuel sur cinq ans). La population au T3 2021 est estimée à 1 079 400 habitants.

#### **Marché du travail :**

La croissance des effectifs (y compris intérim) se modère particulièrement dans le tertiaire marchand qui avait connu des évolutions exceptionnelles dans certains sous-secteurs, comme l'hébergement-restauration. Dans

l'industrie, le ralentissement est moins marqué. Les effectifs restent stables dans la construction, tandis qu'ils reculent dans le tertiaire non marchand.

#### **Emploi :**

Le taux de chômage s'établit dans la région PACA à 9,1% au 3ème trimestre 2021, qui conduit une stabilité depuis le début de l'année 2021. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi diminue, particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans, en baisse de -14,8% sur un an, dont le nombre passe pour la première fois sous son niveau d'avant-crise.

### **3.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice**

#### **Actualité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur - Les réalisations 2021**

##### **1) Une entreprise solide, utile, solidaire face à une situation inédite :**

- **Une année 2021 toujours marquée par la crise sanitaire COVID 19**

Avec 9 000 prêts garantis par l'état réalisés depuis le début de la pandémie, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a démontré une fois de plus toute son utilité et s'inscrit comme un acteur majeur au service de ses clients et de son territoire.

Les mesures mises en place par la Caisse régionale ont visé à renforcer la protection de ses clients et de ses collaborateurs durant la crise sanitaire. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a su s'adapter à plusieurs niveaux : Afin de garantir une continuité de service de qualité, et dans le respect strict des gestes barrières, les agences ont rapidement mis en œuvre des solutions de communication en multicanal tout en restant ouvertes. A noter qu'en 2021, dans ce contexte sanitaire, un rendez-vous client sur 4 a été réalisé à distance. De plus, les mesures gouvernementales en matière de télétravail ont été respectées aussi bien sur les sites qu'en agence.

Enfin, la satisfaction de ses clients demeure plus que jamais le moteur du développement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur qui bénéficie d'un excellent Indice de Recommandation Clientèle (IRC) sur son territoire avec, notamment en 2021, + 10 points sur le marché des particuliers. 53 000 nouveaux clients ont rejoint la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Le sociétariat quant à lui continue de se développer en 2021 avec le cap des 500 000 sociétaires franchi.

- **La Tempête dévastatrice ALEX dans nos vallées :**

Après s'être mobilisées en urgence en 2020 suite à la tempête Alex, la création d'un fond de solidarité par les Caisses Locales a permis de récolter près de 140 000€ pour des projets environnementaux et d'accompagnement aux sinistrés.

##### **2) Une banque coopérative et solidaire, responsable au cœur de ses territoires**

Changement de la présidence au Conseil d'Administration avec la nomination de Mr MOUTTE Christian succédant à Mme SAMAT Andrée au 2 avril 2021.

Le Crédit Agricole s'inscrit pleinement dans la signature « Agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société ». Dans un contexte sanitaire exceptionnel et au-delà des mesures règlementaires, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a mis en place de nouvelles mesures permettant de limiter les frais de dysfonctionnement des clients, à travers notamment le déploiement « d'alertes débiteur » et divers plafonnements. L'ensemble de ces dispositions confirme la volonté de la Caisse Régionale d'être présente dans l'accompagnement des clients fragiles ainsi que dans la prévention de situations financières difficiles.

Suite à la mise en place d'un important volume de PGE en 2020, la Caisse régionale a accompagné ses clients professionnels (notamment le secteur tourisme et événementiel), dans la transformation de ces prêts : amortissement, remboursement, tout en continuant d'en octroyer de nouveaux.

Diverses actions concrètes ont par ailleurs été menées en proximité auprès des jeunes, particulièrement marqués par la crise sanitaire : points passerelles, atelier de prévention budgétaire, dons aux épiceries étudiantes, insertion de jeunes fragilisés...

Lors de la 4ème édition des semaines du sociétariat (13 novembre - 4 décembre 2021), une collecte de boîtes solidaires a été organisée au sein des agences. Les Caisses Locales ont mobilisé les sociétaires et les administrateurs et ont collecté plus de 2 500 boîtes qui ont été reversées via des associations à des jeunes et des familles dans le besoin. Cette belle action solidaire a rappelé la force du réseau coopératif et l'utilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur les territoires.



Le lancement d'appels à projet jeunes en région : 100 candidatures et 15 associations récompensées. 100 000 € dédiés à l'appel à projets « Jeunes by CAPCA » en vue d'encourager les initiatives en faveur des jeunes, l'objectif étant de soutenir des projets d'aide à des jeunes de 15 à 25 ans principalement sur les thématiques d'emploi, d'éducation et d'accompagnement social.



Soit un total d'environ 400 000 euros débloqués par la Caisse régionale, les Caisses Locales et la Fondation, en faveur des jeunes.



Enfin, la transition énergétique est une des priorités du Crédit Agricole. Face à l'urgence climatique, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur se mobilise au service de la planète. En s'associant aux « Nice Transition Days » en tant que partenaire majeur, la Caisse régionale accompagne la transition énergétique et réaffirme ainsi ses valeurs en matière de RSE. Des actions telles que le nettoyage par des collaborateurs et administrateurs bénévoles de zones polluées ont été réalisées et ont permis de sensibiliser les esprits à ces priorités.



### 3) Une Banque mobilisatrice et collaborative et investissant sur son territoire :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur conserve une fois de plus une excellente dynamique de recrutement avec 187 nouveaux embauchés qui ont rejoint l'entreprise en 2021. L'entreprise propose un modèle managérial en évolution, porté par le projet d'entreprise « Terre de Confiance » qui s'appuie sur la transparence, la confiance et la créativité de ses collaborateurs.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'environnement de travail des collaborateurs, les agences et sièges se renouvellent :

- Début des travaux du siège de Manosque qui se termineront en 2022
- Saint Laurent-du-Var et Draguignan dans une logique de transformation durable au service des utilisateurs.

Quelques projections des transformations en cours :

#### Draguignan :



#### Saint Laurent du Var :





## Manosque :



### **4) Une banque innovante 100% digitale 100% humaine**

2021 a vu naitre de belles évolutions dans le système d'information, qu'il s'agisse du poste de travail, du portail internet clients (NPC) ou encore d'applications (New Ma Banque, Paiement Mobile).

Parmi elles, le lancement d'une nouvelle offre « Ma Banque au Quotidien », ainsi que l'optimisation des processus d'entrée en relation pour les entreprises.

On notera une accélération de la digitalisation au service de la performance, de la simplification et du service client, avec notamment le déploiement d'applicatifs tels qu'un Chatbot pour faciliter le quotidien et des applicatifs de partages et d'échanges d'idées entre collaborateurs.

Dans un souci de performance et de fiabilité, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur poursuit également sa recherche de l'excellence avec l'amélioration de l'expérience client : l'application « Ma Banque » est notamment testée conjointement par des collaborateurs et des clients.

Ces projets ont fortement mobilisé les collaborateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur en 2021, aussi bien en tant que responsable de projet, que de Caisse pilote, avant le déploiement de solutions dans les 39 Caisses régionales.

Enfin, l'innovation, comme moteur du développement est au cœur des préoccupations de la Caisse régionale : pour exemple « Le Village by PCA », toujours très actif sur son territoire, a accueilli 29 nouvelles start-up innovantes et a agrandi son cercle de partenariat.



## **Les Chiffres clés d'activité la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur en 2021**

Les parts de marché de la Caisse régionale sur encours crédits baissent de -24 bp, passant de 23,03% à fin novembre 2020 à 22,79% fin novembre 2021.

L'exercice 2021 s'achève sur de bons niveaux de réalisations Crédits malgré la crise sanitaire et l'impact des critères HCSF :

- Crédit Habitat : 2 064M€ de réalisations, soit +8,1%.
- Crédit Consommation : 182,1M€ de réalisations, soit +18,8%.
- Crédits Professionnels & Entreprises : 859,6M€ de réalisations, soit +14,4%

Les montants de remboursements anticipés progressent sensiblement par rapport à 2020 (1 047M€ en 2021 contre 948M€ en 2020).

Les réaménagements de créances quant à eux s'inscrivent en baisse de 13,3% à 194,9M€ d'encours réaménagés en 2021 contre 224,9M€ en 2020.

**Les encours moyens** de crédit sont en hausse en 2021 de **+1 094M€** (y compris les encours titrisés), soit +6,3% / 2020.

L'encours de collecte a progressé de **2 Mds€** en 2021 pour s'établir à 28,2Mds€, soit une progression de +7,5% par rapport à 2020. Les parts de marché augmentent de +19bp passant de 20,44% (novembre 2020) à 20,63%.

### 3.1.4 Les faits marquants

#### - Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### - Prêts Garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé, à compter du 25 mars 2020, à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 699 252 milliers d'euros.

#### - Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

- **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

- **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 285 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au 31 décembre 2021.

- **Contrôle fiscal**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

- **Projet Immobilier Crédit Agricole Services Immobiliers**

Encartage de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur lors de l'Assemblée générale du 2 avril 2021.

Dans le cadre de son projet Groupe, le Crédit Agricole ambitionne de proposer à ses clients une gamme complète de solutions répondant à leurs divers besoins en matière d'immobilier. À ce titre, le Groupe a engagé une restructuration complète de la filière immobilière et a constitué la structure Crédit Agricole Services Immobiliers (CA-SIM) pour porter et encadrer l'activité d'administration de biens portée par Crédit Agricole Immobilier et les Caisses régionales au travers notamment du réseau Square Habitat. CA-SIM devient ainsi la filiale commune de Crédit Agricole Immobilier et des caisses régionales.

À cet effet, la holding PCA IMMO, filiale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a cédé à CA-SIM l'activité d'administration de biens de ses structures Square Habitat Provence Côte d'Azur et Cabinet Espargillière en contrepartie de 747 751 titres CA-SIM pour un montant de 5 317 milliers d'euros.

## 3.2 Analyse des comptes individuels

### 3.2.1 Résultat financier sur base individuelle

| Montant en K€                             | 2021           | 2020          | Variations    |               |
|---|----------------|---------------|---------------|---------------|
|   |                |               | Montants      | %             |
| PNB                                       | 486 842        | 486 462       | 380           | 0,08%         |
| Charges générales d'exploitation          | -323 223       | -308 031      | -15 192       | 4,93%         |
| Résultat brut d'exploitation              | 163 619        | 178 431       | -14 812       | -8,30%        |
| Coût du risque                            | -21 209        | -38 608       | 17 399        | -45,07%       |
| Résultat d'Exploitation                   | 142 410        | 139 823       | 2 587         | 1,85%         |
| Résultat net sur actif immobilisé         | 718            | -8 059        | 8 777         | -108,91%      |
| Résultat avant impôt                      | 143 128        | 131 764       | 11 364        | 8,62%         |
| Impôt sur les bénéfices                   | -36 632        | -43 158       | 6 526         | -15,12%       |
| Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG | -              | 4 200         | -4 200        | -100,00%      |
| <b>Résultat net</b>                       | <b>106 496</b> | <b>92 806</b> | <b>13 690</b> | <b>14,75%</b> |

Le **PNB 2021** s'élève à **486,8M€** en hausse de **+0,4M€** par rapport à 2020, soit +0,1%. Celui-ci est composé de la Marge d'intermédiation (47,8%), de la marge sur commissions (44,2%) et de la marge sur activité Portefeuille et Propre (8,1%).

**La Marge d'Intermédiation bancaire atteint 232,4M€, en hausse de 17,5M€ soit +8,2% :**

Des **Produits** globalement en baisse :

- **Produits sur prêts** : 300,6M€ en baisse de -4,6M€ (soit -1,5%) malgré un effet volume significatif. L'encours moyen des créances est en progression de 6,3% sur un an (y compris les encours de créances titrisés) grâce à plus de 3,1Mds€ de réalisations (hors PGE).

La baisse des taux moyens de réalisation sur les créances habitat et, dans une moindre mesure, les remboursements anticipés constatés sur les créances à taux plus élevés justifient l'effet prix de -13 bp sur un an, soit un taux moyen de produits sur créance de 1,62% contre 1,75% en 2020.

- **Produits de trésorerie** : 5M€, en baisse significative de -3,5M€ (soit -41,5%) générés par une érosion des taux moyens des placements de -3bp et une baisse des encours moyens de placements de -252,8M€ / 2020.

Des **Charges** en forte baisse :

- **Coût de la Ressource Marché** : 19,4M€ (produits) en baisse de 23,4M€ :

Cette forte baisse est la résultante :

- Des effets positifs du TLTRO : 11M€ en PNB en 2021 et +6,4M€ par rapport 2020.
- D'un effet prix : Rotation du stock d'emprunts du fait de taux actuels plus bas (-30bp).
- Malgré un effet volume en hausse : +462M€ d'encours moyen de refinancement.

- **Coût de la ressource Clientèle** : -69,6M€, en hausse de 0,8M€ (soit +1,22%).

L'effet prix à la baisse sur les DAT (du fait des tombées d'échéance) est accru par la baisse des encours moyens de 234,3M€ (-16,7%) : la charge d'intérêts est en baisse de 4,6M€.

Les charges nettes des ressources Crédit Agricole sont en hausse de 5,5M€ :

- La charge d'intérêt des avances miroirs baisse de 0,6M€ (-1,4%) du fait d'un taux moyen en baisse de -10bp.
- Les commissions collectes (commissions payées par la Caisse régionale augmentent de +6,2M€ : Effet volume (+224,9M€ d'encours moyens) et taux (se dégradant de -16bp).

**Autres éléments pris en compte dans la marge d'intermédiation :**

- **Macro couverture** : -46,8M€ soit un coût en baisse de 2,6M€ résultant :

D'un effet de base 2020 avec un programme de nettings de swaps emprunteurs de -6,1M€ contre -4,5M€ en 2021, soit -2,1M€.

D'un effet rotation du stock et couvertures moins chères, soit -0,6M€ / 2020.

- **Provisions Epargne Logement** : Une dotation de -1,7M€ en 2020 contre une reprise de 2,3M€ en 2021, soit une charge en baisse de -4,1M€.

- **Marges diverses** : 20,2M€, soit -0,6M€ / 2020, s'expliquant principalement par :

La baisse de l'activité en devise et des IRA.

Compensée partiellement par la hausse des commissions des Prêts à Taux Zéro

- **Switch** : Démantèlement complet du switch entraînant une baisse des intérêts de -1,2M€ / 2020.

- **Incidence nette des risques crédits** (partie intérêts) : Situation de dotations en 2021 (-1,4M€) contre une reprise de 0,3M€ en 2020, soit -1,7M€.

La **Marge sur commissions** atteint **215,1M€**, stable par rapport à 2020 mais prenant en compte :

- **Des commissions d'assurances** en progression de 3M€ justifiées principalement par :
  - La bonne dynamique de l'assurance vie, +1,5M€ (un taux d'unité de compte passant de 19% à 21,6%).
  - Une hausse de l'IARD de 2,5M€ justifiée par une bonne activité 2021 conjuguée à un effet de base 2020 (notamment geste mutualiste).
  - Atténuées par une sinistralité sur l'ADE de -0,5M€.
- La hausse des **commissions sur valeurs mobilières** de +0,6M€, (droits de garde, +0,3M€ et souscriptions d'OPCVM, +0,5M€).
- Une progression du **PNB cartes** de +2,1 M€ marquée par la hausse des commissions cartes adhérents (+1,8M€) et des cotisations cartes (+1,6M€) mais atténuée par la baisse du PNB de dysfonctionnement des moyens de paiement de 1,6M€.
- Des commissions de **gestion de compte** en baisse de -6,1M€ s'expliquant par :
  - La poursuite de la baisse du **dysfonctionnement de comptes** de -7,5M€ du fait principalement des commissions d'intervention, -8,2M€ (baisse des volumes liée à la crise sanitaire et aux mesures mises en place), atténuée par la hausse des SATD de +1,4M€.
  - Une hausse de la facturation de **fonctionnement de compte** de +1,4M€ dont principalement les commissions de mouvements (+0,6M€) et des frais de successions (+0,4M€).

**La Marge sur Activité Portefeuille et Propre CR à 39,5M€** est en baisse de **17,3M€**, soit -30,4% du fait principalement :

- De la baisse des dividendes de -8,7M€ dont -6,9M€ concernant SAS Rue La Boétie avec un dividende de 0,64€ en 2021 contre 0,82€ en 2020.
- Des intérêts de placements de fonds propres en baisse de -5M€ avec l'arrivée à échéance en 2021 des derniers placements en blanc à Crédit Agricole SA de fonds propres.
- De la hausse de la charge d'intérêts du compte cash BCE de +1,7M€.

Les **Charges de Fonctionnement** s'élèvent à **-323,2M€** en hausse de **15,2M€** (+4,9%). Elles se décomposent de la façon suivante :

- Les Charges de Personnel s'établissent à **-193,3M€** en hausse de 13,1M€ : La hausse des rémunérations, des cotisations et taxes, et de l'intéressement (effet hausse du résultat net et complément d'intéressement) justifient cette hausse.
- Les Autres Charges de Fonctionnement s'établissent à **-130M€** en hausse de 2,1M€, soit +1,7% et s'expliquent principalement par la hausse :

Des dépenses informatiques communautaires de 1,2M€ et des licences de logiciel de 0,5M€.

Des dotations aux amortissements de 1,9M€ (impacts des chantiers immobiliers sites et agences).

Des honoraires de formations (+0,4M€) et de chantiers (+1,3M€), ces derniers étant cependant neutralisés lorsque l'immobilisation des chantiers débute.

Des hausses partiellement compensées par :

La baisse de la contribution réglementaire FRU de -1,6M€ avec le versement d'une rétrocession exceptionnelle.

La baisse de la CVAE de -2,2M€ résultant de la baisse du taux de 50%.

Le **Coût du risque** s'établit à **-21,2M€**, en baisse de **-17,4M€** par rapport à 2020 justifié par :

- Un effet de base 2020 avec d'importantes dotations aux provisions collectives enregistrées suite au déclenchement de la crise sanitaire, soit -21,5M€ / 2020

Une baisse cependant atténuée par :

- Une hausse du risque affecté de 1M€ intégrant notamment l'enregistrement d'une provision significative sur un important dossier Corporate.
- Des provisions pour risques et charges en hausse de +3,7M€ s'expliquant par un effet de base 2020 avec des reprises de provisions concernant des dossiers juridiques et l'enregistrement en 2021 d'une provision de 1,3M€ (provision litige).
- On notera par ailleurs une couverture supplémentaire en 2021 sur le risque PGE.



Les **Immobilisations Financières et Plus ou Moins-Values sur immobilisations** baissent de **-8,8M€ / 2020** :

- **2020** : Un niveau de dotations de -8,1M€ (dont B for Bank, SACAM international et PCA IMMO).
- **2021** : Des reprises d'immobilisations financières et plus-values de 0,7M€ avec principalement :
  - Filiale PCA Immo : +1,3M€
  - Dation Villa Fabron : +0,7M€ : Cession d'une villa de fonction pour un projet immobilier en contrepartie de 2 appartements issus de l'opération qui permet de dégager la plus-value.
  - Plus-value cession agence Le Pradet : +0,3M€
  - Le Village : -1M€ une dotation prenant en compte la trajectoire financière de la filiale
  - Créazur : -0,4M€ une dotation intégrant les spécificités de l'activité capital risques

**Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)** : -4,2M€ : Une reprise en 2020 afin de compenser la dotation BforBank.

La **Charge fiscale** baisse de **-6,5M€** malgré la hausse du Résultat avant impôt :

- Baisse du taux d'IS de 32,02% à 28,4% en 2021.
- Provisions collectives importantes en 2020
- Dotation provision Épargne-Logement 2020.

**Résultat Net** : Compte tenu de tous ces éléments, le Résultat Net s'établit à **106,5M€** en hausse de **15%** par rapport à 2020 (**+13,7M€**).

### 3.2.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

| BILAN ACTIF (en milliers d'euros)          | 2021              | 2020              | Variations       |              |
|--|-------------------|-------------------|------------------|--------------|
|  |                   |                   | K€               | %            |
| Opérations interbancaires et assimilées    | 575 274           | 560 447           | 14 827           | 2,65%        |
| Opérations internes au Crédit Agricole     | 3 461 794         | 2 128 573         | 1 333 221        | 62,63%       |
| Opérations avec la clientèle               | 17 963 421        | 17 244 911        | 718 510          | 4,17%        |
| Opérations sur titres                      | 1 276 965         | 1 491 771         | - 214 806        | -14,40%      |
| Valeurs immobilisées                       | 1 394 624         | 1 340 928         | 53 696           | 4,00%        |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 439 317           | 582 936           | - 143 619        | -24,64%      |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                    | <b>25 111 395</b> | <b>23 349 566</b> | <b>1 761 829</b> | <b>7,55%</b> |

Le total Bilan s'établit à 25 111 M€ au 31 décembre 2021, en hausse de 7,6% %, soit +1 762 M€, par rapport au 31 décembre 2020.

A. Les opérations de trésorerie et interbancaires à 4 038 M€ augmentent de 1 348 M€ (soit +50,1%) et représentent 16,1% du bilan. Il s'agit des encaisses, des comptes-courants, des titres et des placements monétaires, dont les évolutions principales sont :

|  |          |
|--|----------|
| – Dépôts   | + 910 M€ |
| – Placements monétaires à terme :                    | + 644 M€ |
| – Tombée d'échéance placements capitaux permanents : | - 117 M€ |
| – Démantèlement total du switch                      | -52 M€   |

B. Les opérations avec la clientèle à 17 963 M€ augmentent de 719 M€ (soit +4,2%), dont 434 M€ de crédits habitat et 210 M€ de crédit à l'équipement.

C. Les Opérations sur titres de la CR à 1 277 M€ diminuent de 214,8 M€, dont principalement -197 M€ de titres de placement OPCVM et -19 M€ de titres d'investissement.

D. Les Valeurs Immobilisées à 1 395 M€, sont en hausse de 53,7 M€, dont + 35M€ de titres de participation et autres titres détenus à long terme et +17M€ d'agencements et installations techniques

E. Les comptes de tiers et divers à 439 M€, en baisse de 143,6 M€ (soit -24,6%) correspondent à -141 M€ de dépôts de garantie CACIB et - 2 M€ de comptes de régularisation.

| BILAN PASSIF (en milliers d'euros)           | 2021              | 2020              | Variations       |              |
|--|-------------------|-------------------|------------------|--------------|
|  |                   |                   | K€               | %            |
| Opérations interbancaires et assimilées      | 112 012           | 113 914           | - 1 902          | -1,67%       |
| Opérations internes au Crédit Agricole       | 11 455 858        | 10 725 033        | 730 825          | 6,81%        |
| Comptes créditeurs de la clientèle           | 10 144 883        | 9 290 107         | 854 776          | 9,20%        |
| Dettes représentées par un titre             | 3 452             | 3 753             | - 301            | -8,02%       |
| Comptes de régularisation et passifs divers  | 417 073           | 366 546           | 50 527           | 13,78%       |
| Provisions et dettes subordonnées            | 442 550           | 412 933           | 29 617           | 7,17%        |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 90 338            | 90 338            | -                | 0,00%        |
| Capitaux propres hors FRBG                   | 2 445 229         | 2 346 942         | 98 287           | 4,19%        |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                       | <b>25 111 395</b> | <b>23 349 566</b> | <b>1 761 829</b> | <b>7,55%</b> |

A. Les dettes envers les établissements de crédit à 11 568 M€ augmentent de + 728,9 M€ pour un poids en hausse de 67,3% dans le bilan. Les principales variations sont réparties comme suit :

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| - Avances globales classiques :  | + 805 M€ |
| - Avances miroirs :              | + 230 M€ |
| - Emprunts en blanc :            | + 43 M€  |
| - Autres refinancements divers : | - 101 M€ |
| - Titres donnés en pension :     | - 150 M€ |

B. Les opérations avec la clientèle à 10 145 M€ ont connu une hausse de 854,8 M€ (+9,2%). Elles sont constituées d'une part des « comptes créditeurs à vue de la clientèle » qui totalisent à fin décembre : 8 976 M€ (soit +1 058 M€) et d'autre part, des « comptes créditeurs à terme de la clientèle » qui observent une baisse de -306 M€.

C. Les comptes de tiers et divers à 417 M€ sont en hausse de 50,5 M€ (soit +13,8 %). Ils représentent les charges à payer et produits constatés d'avance de fin d'exercice.

D. Les provisions et dettes subordonnées à 443 M€ sont en hausse de 29,6 M€ (soit +7,2%), dont :

|   |           |
|---|-----------|
| - Comptes-Courants Bloqués des Caisses locales et dettes rattachées | + 20,6 M€ |
| - Provisions sur créances dégradées                                 | + 12,6 M€ |
| - Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | + 5,1 M€  |
| - Provisions pour litiges   | + 0,6 M€  |
| - Provisions autres pour risques et charges                         | - 0,3 M€  |
| - Provision Epargne Logement  | - 2,3 M€  |
| - Provisions sur créances saines (y compris créances titrisées)     | - 6,5 M€  |

E. Les Fonds pour Risques Bancaires et Généraux à 90 M€ sont au même niveau que 2020.

F. Les capitaux propres hors FRBG à 2 445 M€, en augmentation de 98 M€, proviennent de +84,3 M€ d'augmentation des réserves (intégration du résultat conservé de 2020), et de +13,7 M€ de hausse du résultat de l'exercice qui s'élève à 106,5 M€ contre 92,8 M€ en 2020.

### 3.2.3 Hors Bilan sur base individuelle

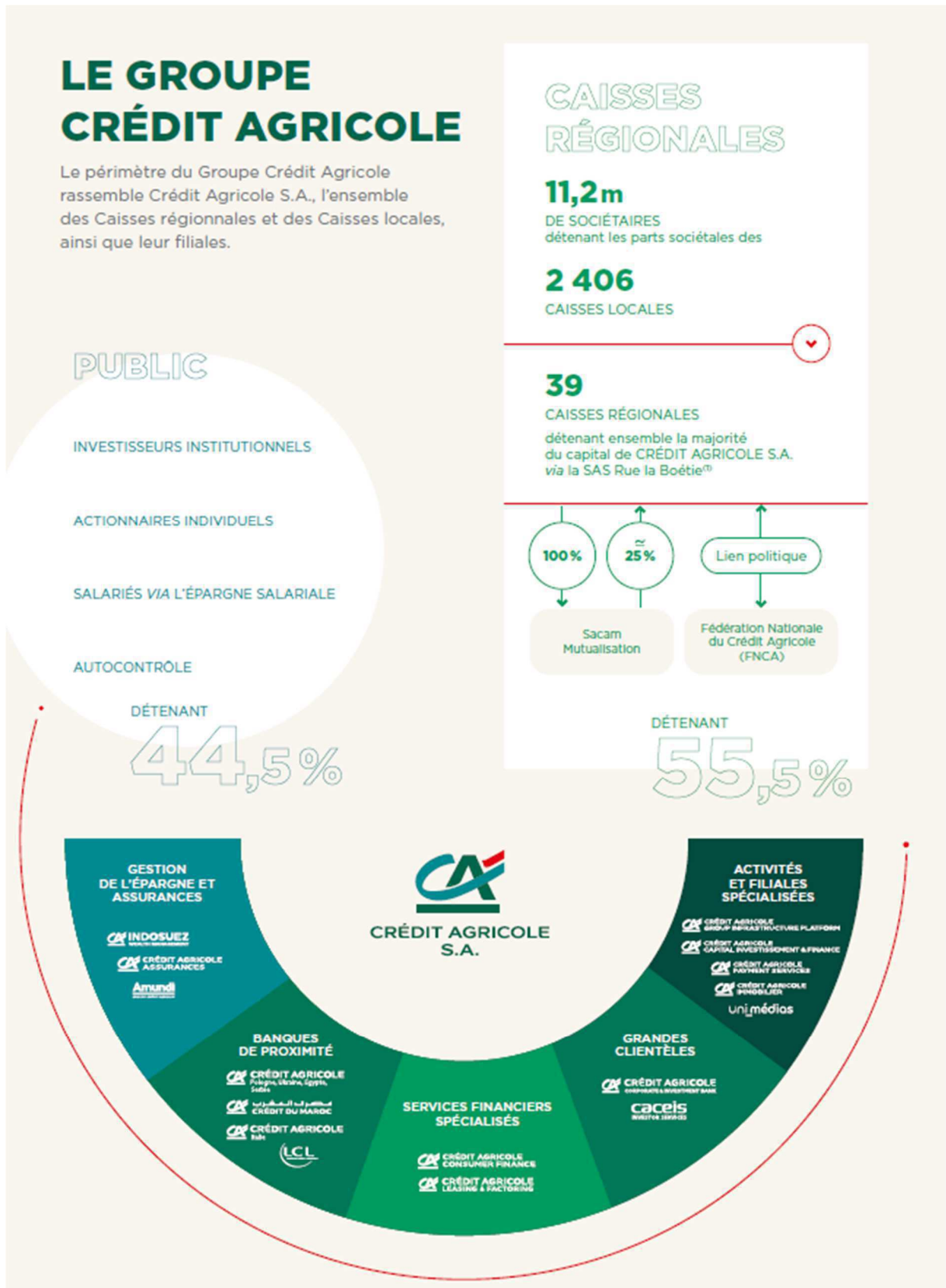
| (en milliers d'euros)     | 2021             | 2020             | Variations |         |
|---------------------------|------------------|------------------|------------|---------|
|                           |                  |                  | K€         | %       |
| <b>Engagements donnés</b> | <b>2 400 247</b> | <b>2 422 362</b> | - 22 115   | -0,91%  |
| Engagement de financement | 1 671 319        | 1 650 854        | 20 465     | 1,24%   |
| Engagement de garantie    | 725 028          | 765 645          | - 40 617   | -5,30%  |
| Engagements sur titres    | 3 900            | 5 863            | - 1 963    | -33,48% |

| (en milliers d'euros)     | 2021             | 2020             | Variations     |              |
|---------------------------|------------------|------------------|----------------|--------------|
|                           |                  |                  | K€             | %            |
| <b>Engagements reçus</b>  | <b>8 725 338</b> | <b>8 404 163</b> | <b>321 175</b> | <b>3,82%</b> |
| Engagement de financement | 25 462           | 38 654           | - 13 192       | -34,13%      |
| Engagement de garantie    | 8 695 976        | 8 359 646        | 336 330        | 4,02%        |
| Engagements sur titres    | 3 900            | 5 863            | - 1 963        | -33,48%      |

- A. Les engagements donnés diminuent de 22 M€ pour atteindre 2 400 M€ soit -0,9% pour principalement :
- Les engagements de financement qui sont en hausse de 20,5 M€ dont notamment +106 M€ d'engagements financiers dégradés autres que plafonds accordés clients et des engagements clientèle de plafonds escompte pour -89 M€.
  - Les engagements de garantie diminuent de 40,6 M€ soit - 5,3% dont - 155 M€ d'engagement garantie Switch, 30 € de garanties concours Réseau, +86,9 M€ de garanties accordées risque CACIB.
- B. Les engagements reçus augmentent de 321 M€ pour atteindre 8 725 M€ soit + 3,8 % essentiellement liés aux engagements de garantie décomposés principalement :
- Garanties reçues CAMCA + 216 M€
  - Garanties reçues d'établissements de crédit + 100 M€
  - Garanties reçues Foncaris + 21 M€

### 3.3 Analyse des comptes consolidés

#### 3.3.1 Organigramme du groupe Crédit Agricole



Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

### 3.3.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas évolué au cours de l'année 2021.

Le Groupe est donc constitué de :

- La **Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**
- **51 Caisses Locales de Crédit Agricole** affiliées à la Caisse Régionale
- La **SAS PCA IMMO**, contrôlée à 100%, qui a pour activité la prise de participations dans le domaine de la transaction immobilière
- Les **4 Fonds Communs de Titrisation CA Habitat 2017, 2018 & 2019**, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018 et Mai 2019.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

### 3.3.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

| (en milliers d'euros)              | Contribution au PNB consolidé | Contribution au Résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR | Contribution au Résultat net consolidé du groupe de la CR |
|------------------------------------|-------------------------------|---|---|
| CAISSE RÉGIONALE                   | 477 769                       | 156 198   | 101 896   |
| CAISSES LOCALES                    | 0                             | -854  | -1 562  |
| SAS PCA IMMO                       | 800                           | 729   | 7 555   |
| FCT CA HABITAT                     | 14 238                        | 14 238  | 13 084  |
| <b>Groupe Provence Côte d'Azur</b> | <b>492 807</b>                | <b>170 311</b>  | <b>120 973</b>  |

### 3.3.4 Résultat consolidé

| (en milliers d'euros)               | 31/12/2021     | 31/12/2020     | Variation en montant | Variation en pourcentage |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------------|--------------------------|
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>         | <b>492 807</b> | <b>458 076</b> | 34 731               | 7,58%                    |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION    | (322 496)      | (306 325)      | -16 171              | 5,28%                    |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> | <b>170 311</b> | <b>151 751</b> | 18 560               | 12,23%                   |
| COÛT DU RISQUE                      | (14 514)       | (41 356)       | 26 842               | -64,90%                  |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>      | <b>155 797</b> | <b>110 395</b> | 45 402               | 41,13%                   |
| GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS   | 1 013          | 13             | 1 000                | ns                       |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>        | <b>156 810</b> | <b>110 408</b> | 46 402               | 42,03%                   |
| IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES            | (35 837)       | (34 737)       | -1 100               | 3,17%                    |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                 | <b>120 973</b> | <b>75 671</b>  | <b>45 302</b>        | <b>59,87%</b>            |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>  | <b>120 973</b> | <b>75 671</b>  | <b>45 302</b>        | <b>59,87%</b>            |

Le **Produit Net Bancaire** s'élevé à 492,8 M€.

Il est supérieur au PNB normes françaises (cf. 3.2.1) de la Caisse régionale de 6 M€.

Par rapport aux comptes individuels de la Caisse régionale, les principaux impacts portent sur l'intégration des intérêts crédits des Fonds Commun de Titrisation CA Habitat, le classement en PNB des flux de désactualisation (+2,3 M€) constatés en coût du risque en normes françaises, l'étalement des soultes sur instruments financiers en normes internationales (-3,6 M€), les retraitements liés aux swaps des sociétés de titrisation (-2,6 M€), les plus-values sur OPCVM (+5,7 M€) intégrées dans le PNB consolidé.

Dans les comptes du Groupe Provence Côte d'Azur, des retraitements sont également opérés pour éliminer les opérations intragroupe, ainsi que les intérêts aux parts sociales versés par la Caisse régionale aux Caisses locales (-1,6 M€).

Le **Résultat Brut d'Exploitation** s'élevé à 170,3 M€ dans les comptes consolidés contre 163,6 M€ dans les comptes individuels de la Caisse Régionale (+6,7 M€). Il inclut principalement les variations provenant du PNB (+6 M€), les retraitements des charges de retraite liées à IAS 19 (+0,6 M€) et l'impact des charges de fonctionnement des Caisses locales (-0,5 M€).

Le **Résultat net** consolidé du Groupe ressort à 120,9 M€ au 31 décembre 2021 (106,5 M€ en normes françaises) contre 75,6 M€ au 31/12/2020, soit +45,3 M€.

Par rapport aux comptes individuels, il intègre, notamment, le classement en PNB des flux de désactualisation (-2,3 M€) constatés en coût du risque en normes françaises, le retraitement des dotations/reprises de provisions sur titres de participation et de filiales Caisse régionale (+3 M€), les impacts des opérations de restructuration capitalistique des filiales immobilières détenues par PCA IMMO (+7,6 M€) et la constatation au 31/12/2021 d'impôts différés (+3 M€).



### 3.3.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2021        | 31/12/2020        | Variation en<br>montant | Variation<br>en % |
|---|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| <b>CAISSE, BANQUES CENTRALES</b>  | <b>125 897</b>    | <b>122 165</b>    | <b>3 732</b>            | <b>3,05%</b>      |
| <b>ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</b>   | <b>227 929</b>    | <b>418 362</b>    | <b>(190 433)</b>        | <b>-45,52%</b>    |
| ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION   | 4 946             | 3 967             | 979                     | 24,68%            |
| AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE   | 222 983           | 414 395           | (191 412)               | -46,19%           |
| <b>INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE</b>  | <b>11 188</b>     | <b>4 867</b>      | <b>6 321</b>            | <b>129,87%</b>    |
| <b>ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>   | <b>1 648 079</b>  | <b>1 332 479</b>  | <b>315 600</b>          | <b>23,69%</b>     |
| INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR<br>CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES               |                   |                   | -                       |                   |
| INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR<br>PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES | 1 648 079         | 1 332 479         | 315 600                 | 23,69%            |
| <b>ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI</b>   | <b>22 883 744</b> | <b>20 885 244</b> | <b>1 998 500</b>        | <b>9,57%</b>      |
| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT  | 3 481 023         | 2 145 482         | 1 335 541               | 62,25%            |
| PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE  | 18 572 638        | 17 903 325        | 669 313                 | 3,74%             |
| TITRES DE DETTES  | 830 083           | 836 437           | (6 354)                 | -0,76%            |
| <b>ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX</b>   | <b>111 741</b>    | <b>238 831</b>    | <b>(127 090)</b>        | <b>-53,21%</b>    |
| <b>ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES</b>   | <b>69 454</b>     | <b>72 529</b>     | <b>(3 075)</b>          | <b>-4,24%</b>     |
| <b>COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>  | <b>393 546</b>    | <b>541 994</b>    | <b>(148 448)</b>        | <b>-27,39%</b>    |
| <b>ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>                               |                   |                   | -                       |                   |
| <b>PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE</b>   |                   |                   | -                       |                   |
| <b>PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE</b>  |                   |                   | -                       |                   |
| <b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>   | <b>12 334</b>     | <b>9 516</b>      | <b>2 818</b>            | <b>29,61%</b>     |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>  | <b>149 076</b>    | <b>135 397</b>    | <b>13 679</b>           | <b>10,10%</b>     |
| <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>  | <b>1 054</b>      | <b>1 314</b>      | <b>(260)</b>            | <b>-19,79%</b>    |
| <b>ECART D'ACQUISITION</b>  |                   |                   |                         |                   |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>   | <b>25 634 042</b> | <b>23 762 698</b> | <b>1 871 344</b>        | <b>7,88%</b>      |

| (en milliers d'euros)  | 31/12/2021        | 31/12/2020        | Variation<br>en montant | Variation<br>en % |
|--|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| <b>BANQUES CENTRALES</b>   | -                 | -                 |                         |                   |
| <b>PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</b>                                   | <b>6 014</b>      | <b>5 381</b>      | <b>633</b>              | <b>11,76%</b>     |
| PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION                                       | 6 014             | 5 381             | 633                     | 11,76%            |
| <b>INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE</b>   | <b>179 679</b>    | <b>316 477</b>    | <b>-136 798</b>         | <b>-43,23%</b>    |
| <b>PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI</b>   | <b>21 710 361</b> | <b>20 126 268</b> | <b>1 584 093</b>        | <b>7,87%</b>      |
| DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT   | 11 455 765        | 10 721 164        | 734 601                 | 6,85%             |
| DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE   | 10 144 392        | 9 289 069         | 855 323                 | 9,21%             |
| DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE   | 110 204           | 116 035           | -5 831                  | -5,03%            |
| <b>ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX</b>                            | <b>(300)</b>      | <b>3 750</b>      | <b>-4 050</b>           | <b>-108,00%</b>   |
| <b>PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES</b>   | <b>626</b>        | <b>128</b>        | <b>498</b>              | <b>389,06%</b>    |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>   | <b>414 548</b>    | <b>370 459</b>    | <b>44 089</b>           | <b>11,90%</b>     |
| <b>DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b> | -                 | -                 |                         |                   |
| <b>PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>                                      | -                 | -                 |                         |                   |
| <b>PROVISIONS</b>  | <b>71 832</b>     | <b>69 690</b>     | <b>2 142</b>            | <b>3,07%</b>      |
| <b>DETTES SUBORDONNÉES</b>   | -                 | -                 |                         |                   |
| <b>TOTAL DETTES</b>  | <b>22 382 760</b> | <b>20 892 153</b> | <b>1 490 607</b>        | <b>7,13%</b>      |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>  | <b>3 251 282</b>  | <b>2 870 545</b>  | <b>380 737</b>          | <b>13,26%</b>     |
| <b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>   | <b>3 251 282</b>  | <b>2 870 545</b>  | <b>380 737</b>          | <b>13,26%</b>     |
| CAPITAL ET RESERVES LIÉES  | 536 198           | 515 840           | 20 358                  | 3,95%             |
| RESERVES CONSOLIDÉES   | 2 178 059         | 2 130 950         | 47 109                  | 2,21%             |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES                              | 416 052           | 148 083           | 267 969                 | 180,96%           |
| GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES    | -                 | -                 |                         |                   |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE   | 120 973           | 75 672            | 45 301                  | 59,86%            |
| <b>PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>   | -                 | -                 |                         |                   |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>   | <b>25 634 042</b> | <b>23 762 698</b> | <b>1 871 344</b>        | <b>7,88%</b>      |

Le total Bilan consolidé s'élève à 25 634 M€, en augmentation de 7,88 % par rapport au 31 décembre 2020. En comparaison avec les comptes individuels (cf. 3.2.2) de la Caisse régionale (total bilan : 25 111 M€), les principaux éléments de variations sont liés à l'intégration des encours des filiales et sociétés de titrisation retraités des encours intragroupe, à la valorisation des instruments financiers et des instruments dérivés de couverture, à l'intégration dans les capitaux propres de 268 M€ de valorisation positive des titres de participation (dont +84 M€ Sacam Mutualisation & +154 M€ SAS Rue la Boétie) et de -16 M€ correspondant à la moins-value d'échange sur titres liée à la restructuration de la filière immobilière, ainsi qu'à la mise en œuvre d'IFRIC/IFRS16 qui a généré 24,8 M€ d'actifs corporels et de dettes locatives au 31/12/2021.

### 3.3.6 Activité et résultat des filiales

En dehors des Fonds Commun de Titrisation et des Caisses Locales, la seule entité consolidée est la SASU PCA IMMO.

La société PCA IMMO a été constituée en vue de détenir des participations majoritaires dans des sociétés exerçant des activités de transaction et de gestion immobilière afin de constituer sous la marque nationale « Square Habitat » un réseau d'agences immobilières.

Le portefeuille de PCA IMMO comprenait jusqu'au 9 décembre 2021, la SASU Square Habitat, la SASU Espargillière et la SASU Square Habitat Immo Neuf.

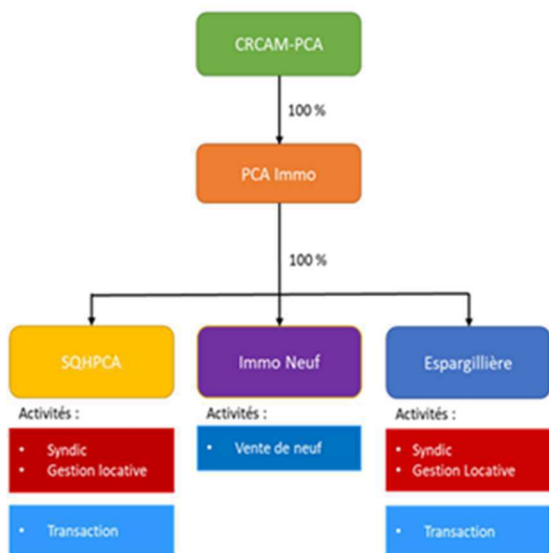
L'amélioration de la situation financière de Square Habitat Immo Neuf a permis à cette filiale de verser 800 K€ de dividendes à PCA IMMO au premier trimestre 2021.

Dans le cadre du projet national de restructuration des filières immobilières des Caisses régionales, les activités d'administration de biens (Gestion locative, Locations, Syndic) de Square Habitat Provence Côte d'Azur et Espargillière ont été reprises par l'entité nationale Crédit Agricole Service Immobilier (CA-SIM) par apport de titres en date du 9 décembre 2021.

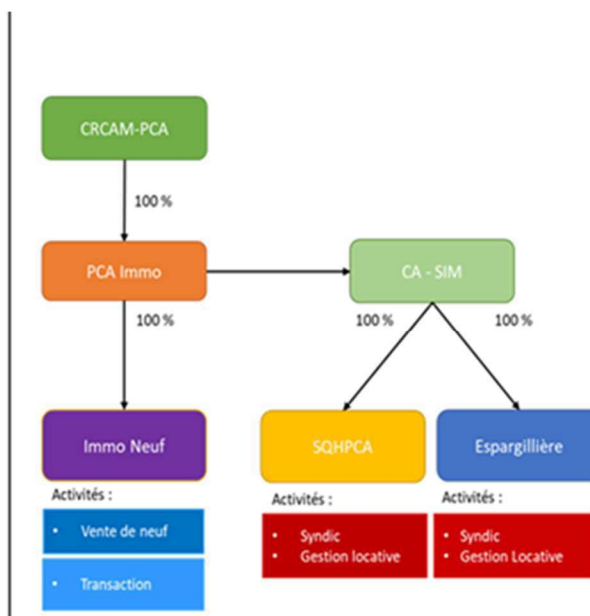
Les activités de transaction immobilière de Square Habitat Immo Neuf (vente d'immeubles neufs) et d'Espargillière et Square Habitat Provence Côte d'Azur (Ventes d'immeubles anciens) sont désormais gérées par une seule et même entité PCA Immobilier (Nouvelle dénomination sociale de l'ex SAS Square Habitat Immo Neuf).

Au 31 décembre 2021, le portefeuille-titres de PCA IMMO est constitué de la filiale PCA Immobilier et des titres CA-SIM reçus en échange.

**Organisation au 31/12/2020**



**Organisation au 31/12/2021**



Le contexte sanitaire et la perspective des élections présidentielles rendent l'exercice prévisionniste difficile pour les activités de transaction conservées dans le périmètre de la filière Provence Côte d'Azur.

Les motifs d'optimisme sont réels avec, notamment, le Projet Banque qui vise à installer durablement les synergies en matière de transactions immobilières avec le réseau bancaire du Crédit-Agricole Provence Côte d'Azur.

### 3.4 Capital social et sa rémunération

L'encours du capital social est resté identique en 2021 à 83 209 K€.

#### 3.4.1 Les parts sociales

- Distribution des 3 derniers exercices

| Exercice | Nombre    | Distribution   | Intérêt net | Taux de rémunération |
|----------|-----------|----------------|-------------|----------------------|
| 2018     | 4 160 470 | 1 822 285,90 € | 0,44 €      | 2,92%                |
| 2019     | 4 160 470 | 1 753 638,10 € | 0,42 €      | 2,81%                |
| 2020     | 4 160 470 | 1 553 935,51 € | 0,37 €      | 2,49%                |

Pour l'exercice 2021, le dividende proposé lors de l'Assemblée générale d'avril 2022 s'élèvera à 0,33 €

#### 3.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

- Distribution des 3 derniers exercices

| Exercice | Nombre    | Distribution   | Intérêt net | Taux de rémunération |
|----------|-----------|----------------|-------------|----------------------|
| 2018     | 1 386 816 | 7 710 696,96 € | 5,56 €      | 4,65%                |
| 2019     | 1 386 816 | 7 780 037,76 € | 5,61 €      | 4,69%                |
| 2020     | 1 386 816 | 6 961 816,32 € | 5,02 €      | 4,19%                |

Pour l'exercice 2021, le dividende proposé lors de l'Assemblée générale d'avril 2022 s'élèvera à 5,76 €

### 3.5 Autres filiales et participations

#### 3.5.1 Filiales non consolidées

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notables non intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont présentées dans le tableau ci-après :

| Entités non consolidées       | Siège social | % d'intérêt |            | Motif d'exclusion du périmètre de consolidation |
|-------------------------------|--------------|-------------|------------|---|
|                               |              | 31/12/2021  | 31/12/2020 |   |
| SOFIPACA                      | France       | 49,99%      | 49,99%     | Difficultés opérationnelles                     |
| SAS SQUARE HABITAT PCA        | France       | 0%          | 100%       | Non applicable                                  |
| CABINET ESPARGILLIERE         | France       | 0%          | 100%       | Non applicable                                  |
| CREAZUR SASU                  | France       | 100%        | 100%       | Entité non significative                        |
| PCA IMMOBILIER (EX IMMO NEUF) | France       | 100%        | 100%       | Entité non significative                        |
| AURON TOURISME                | France       | 33,33%      | 33,33%     | Entité non significative                        |
| LE VILLAGE BY CA PCA          | France       | 100%        | 100%       | Entité non significative                        |

### 3.5.2 Participations

Les participations significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont les suivantes :

| INFORMATIONS FINANCIERES<br>(En milliers d'euros)   | Capital    | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part de capital détenue (en %) | Valeurs comptables des titres détenus - Brutes | Valeurs comptables des titres détenus - Nettes | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (1) | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1) | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---|------------|--|--------------------------------------|--|--|--|---|--|--|
| Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur           |            |  |                                      |  |  |  |   |  |  |
| Autres parts dans les entreprises liées :   |            |  |                                      | 21 500   | 3 512  | 9 159  |   |  |  |
| S.A.S. PCA IMMO   | 13 500     | -16 078                                | 100,00%                              | 13 500   | 0  | 9 159  | 152   | 1313   | 0  |
| S.A.S.U CREAZUR   | 4 500      | -2 087                                 | 100,00%                              | 4 500  | 2 412  |  | 0   | -169   | 0  |
| S.A.S. LE VILLAGE BY PCA  | 2 542      | -965                                   | 100,00%                              | 3 500  | 1 100  |  | 335   | -554   | 0  |
| Autres titres de participations :   |            |  |                                      | 1 212 222                                      | 1 195 796                                      | 29 560   |   |  | 31 507   |
| S.N.C. CA TITRES  | 15 245     | 43 473                                 | 1,93%                                | 1 119  | 1 119  |  | 152 880   | 672  | 0  |
| S.A.S. SACAM IMMOBILIER   | 173 273    | 9 296                                  | 3,13%                                | 5 691  | 5 691  |  | 0   | 5 309  | 155  |
| S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT  | 725 471    | 69 308                                 | 2,79%                                | 20 351   | 20 351   | 9 518  | 0   | 61 185   | 558  |
| S.A.S. SACAM PARTICIPATIONS   | 62 558     | 19 432                                 | 2,90%                                | 2 100  | 2 100  |  | 128   | 2 334  | 0  |
| S.A.S. EDOKIAL  | 314        | 11 209                                 | 1,64%                                | 1 471  | 1 471  |  | 42 057  | 969  | 0  |
| S.A.S. SACAM ASSURANCE CAUTION  | 13 713     | 23 135                                 | 5,53%                                | 1 380  | 1 380  |  | 0   | 1 893  | 100  |
| S.A.S. SACAM AVENIR   | 217 698    | -111 362                               | 3,43%                                | 12 937   | 9 510  |  | 0   | -111 130   | 0  |
| S.A.S. SOFIPACA   | 25 232     | 13 815                                 | 50,00%                               | 17 545   | 17 545   |  | 14  | -2 108   | 0  |
| S.N.C. SACAM MUTUALISATION  | 18 556 677 | 10 065                                 | 2,78%                                | 515 448  | 515 448  |  | 0   | 271 332  | 6 278  |
| S.A.S. RUE LA BOETIE  | 2 744 903  | 15 406 729                             | 2,77%                                | 599 769  | 599 769  | 20 042   | 0   | -3 980   | 24 374   |
| S.A.S. CA PROTECTION ET SECURITE  | 511        | 40 741                                 | 2,41%                                | 1 496  | 1 496  |  | 10 962  | 964  | 14   |
| S.A.S. C2MS   | 53 053     | 12 208                                 | 1,52%                                | 1 370  | 1 370  |  | 0   | 251  | 28   |
| S.A.S. DELTA  | 79 550     | -1 731                                 | 3,50%                                | 2 786  | 2 786  |  | 0   | -28  | 0  |
| S.A.S. GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS  | 44 993     | 34 077                                 | 1,18%                                | 1 000  | 1 000  |  | 0   | 15 975   | 0  |
| S.A.S. SACAM FIRECA   | 55 594     | -4 958                                 | 3,27%                                | 2 785  | 1 657  |  | 0   | -2 110   | 0  |
| S.A.S. SACAM INTERNATIONAL  | 522 023    | -38 777                                | 2,77%                                | 24 974   | 13 103   |  | 1   | -102 179   | 0  |
| Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur |            |  |                                      |  |  |  |   |  |  |
| Autres titres de participations   |            |  |                                      | 4 045  | 3 611  | 244  |   |  | 226  |
| <b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>   |            |  |                                      | <b>1 237 767</b>                               | <b>1 202 919</b>                               | <b>38 963</b>  |   |  | <b>31 733</b>  |

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2021

### 3.6 Tableau des cinq derniers exercices

|   | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>1- Situation Financière (en milliers d'euros)</b>                    |           |           |           |           |           |
| Capital social  | 62 407    | 62 407    | 62 407    | 62 407    | 62 407    |
| Nbre de parts sociales  | 4 160 470 | 4 160 470 | 4 160 470 | 4 160 470 | 4 160 470 |
| Nbre de CCA   | 1 386 816 | 1 386 816 | 1 386 816 | 1 386 816 | 1 386 816 |
| <b>2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)</b>          |           |           |           |           |           |
| Produit Net Bancaire  | 464 832   | 469 258   | 474 426   | 486 462   | 486 842   |
| Résultat Brut d'exploitation avant amortissements                       | 187 633   | 177 826   | 187 778   | 197 859   | 184 800   |
| Impôt sur les bénéficiaires   | -35 939   | -37 299   | -45 414   | -43 158   | -36 632   |
| Bénéfice après impôt, amortissement et provisions                       | 101 696   | 102 792   | 103 675   | 92 806    | 106 496   |
| Bénéfices distribués  | 9 455     | 9 533     | 9 534     | 8 516     | 9 380     |
| <b>3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)</b>              |           |           |           |           |           |
| Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements           | 151 694   | 140 527   | 142 364   | 154 701   | 148 168   |
| Bénéfice après impôt, amortissement et provisions                       | 101 696   | 102 792   | 103 675   | 92 806    | 106 496   |
| Intérêt net versé à chaque Part Sociale                                 | 0,44      | 0,44      | 0,42      | 0,37      | 0,33      |
| Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé            | 5,49      | 5,56      | 5,61      | 5,02      | 5,76      |
| <b>4- Personnel</b>   |           |           |           |           |           |
| Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice                  | 2 384     | 2 409     | 2 371     | 2 409     | 2 447     |
| Montant de la masse salariale de l'exercice en K€                       | 95 973    | 96 711    | 96 871    | 98 293    | 102 681   |
| Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice | 45 318    | 51 816    | 47 248    | 48 883    | 51 595    |

### 3.7 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

#### 3.7.1 Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation du Groupe Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

#### 3.7.2 Les perspectives 2022

- L'année 2022 verra la concrétisation de nombreux chantiers du projet d'entreprise « Terre de Confiance » tel que le développement des « Agences lieux de vie » dans lesquelles des animations seront organisées entre les conseillers et nos clients autour de la thématique « Devenir propriétaire ». On notera également le lancement d'un « pilote » qui permettra de mettre en relation nos clients particuliers avec des clients professionnels pour la réalisation de travaux de second œuvre (peinture, jardinage ...).
- Le développement des compétences s'intensifiera grâce à la formation et la mobilité interne au travers de l'outil **Ma trajectoire Pro** by CA Provence Côte d'Azur :
  - Enrichir son réseau interne
  - Découvrir un autre métier
  - Développer ses compétences
  - Évoluer
  - Gagner en visibilité





- Le lancement de l'application « **TOUS PCA** » : un nouveau canal de communication qui associe toutes les directions et les collaborateurs à travers un site et une application (communications internes, réseau social d'entreprise).



- Finalisation des travaux du site de Draguignan et poursuite des travaux sur les sites de Manosque et Saint Laurent du Var.

## 3.8 Informations diverses

### 3.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

L'article D.441-4 du Code de Commerce stipule :

I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

II. – Par dérogation, les sociétés peuvent présenter en lieu et place des informations mentionnées au I le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent au nombre et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

Les 2 tableaux ne sont pas à renseigner, il faut compléter soit l'un soit l'autre selon que la dérogation est utilisée ou non. Le 1er tableau correspond au point I de l'article D441-4 et le 2ème au point II.

**Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D 441 I.-1°)**

|  | 0 jour<br>(indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60<br>jours | 61 à 90<br>jours | 91 jours | Total<br>( 1 jour et<br>plus) |
|--|-----------------------|--------------|------------------|------------------|----------|-------------------------------|
| (A) Tranches de retard de paiement                                       |                       |              |                  |                  |          |                               |
| Nombre de factures concernées  | 79                    | X            |                  |                  |          | 63                            |
| Montant total TTC des factures concernées ( <i>en milliers d'euros</i> ) | 433                   | 341          | 3                | 14               | 103      | 461                           |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice                | 0,26%                 | 0,21%        | 0,00%            | 0,01%            | 0,06%    | 0,28%                         |

| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses |   |
|--|---|
| Nombre de factures exclues                                     | 0 |

(C) Délai de paiement de référence utilisé : Délai légal article L. 441-10

**Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D 441 I.-2°)**

|   | 0 jour<br>(indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60<br>jours | 61 à 90<br>jours | 91 jours | Total<br>( 1 jour et<br>plus) |
|---|-----------------------|--------------|------------------|------------------|----------|-------------------------------|
| (A) Tranches de retard de paiement                                      |                       |              |                  |                  |          |                               |
| Nombre de factures concernées   | 14                    | X            |                  |                  |          | 4                             |
| Montant total HT des factures concernées ( <i>en milliers d'euros</i> ) | 219                   | 21           | 0                | 0                | 0        | 21                            |
| Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice                      | NS                    | NS           | NS               | NS               | NS       | NS                            |

| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses |   |
|--|---|
| Nombre de factures exclues                                     | 0 |

(C) Délai de paiement de référence utilisé : Délai légal article L. 441-10

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

### **3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs**

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-aaaa :

|   |                  |
|---|------------------|
| - Nombre de comptes inactifs :            | 28 678           |
| - Montant des comptes inactifs :          | 21 233 609 euros |
| - Nombre des comptes remontés à la CDC :  | 703              |
| - Montant des comptes remontés à la CDC : | 1 360 570 euros  |

### **3.8.3 Charges non fiscalement déductibles**

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 38 milliers d'euros

## 4 - Facteurs de risques et informations prudentielles

### 4.1 Informations prudentielles

#### COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (ca-pca.fr) dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »

#### Situation au 31 décembre 2021

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

| Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros)<br>et ratios de solvabilité (en %) | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|--|---------------|---------------|
| <b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>   | <b>1 972</b>  | <b>1 848</b>  |
| dont Instruments de capital et réserves  | 3 234         | 2 859         |
| dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires  | (1 261)       | (1 011)       |
| <b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>   | <b>-</b>      | <b>-</b>      |
| <b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>   | <b>1 972</b>  | <b>1 848</b>  |
| <b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>  | <b>21</b>     | <b>22</b>     |
| <b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>  | <b>1 993</b>  | <b>1 870</b>  |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>  | <b>7 069</b>  | <b>7 475</b>  |
| <b>RATIO CET1</b>  | <b>27,90%</b> | <b>24,72%</b> |
| <b>RATIO TIER 1</b>  | <b>27,90%</b> | <b>24,72%</b> |
| <b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>   | <b>28,20%</b> | <b>25,01%</b> |
| <b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>   | <b>21 534</b> | <b>21 224</b> |
| <b>RATIO DE LEVIER</b>   | <b>9,16%</b>  | <b>8,71%</b>  |

Au 31 décembre 2021, les ratios de solvabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 4.2 Facteurs de risques

Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêté des comptes le 28 janvier 2022, la partie 4.2 relative aux Facteurs de risque liés à l'environnement dans lequel évolue la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait l'objet d'une modification inhérente aux possibles effets de cette crise sur la situation de la Caisse régionale. Au-delà de ce point, il n'y a eu aucun changement dans la situation financière de la Caisse régionale entre la date d'arrêté et la mise à disposition des documents financiers.

**Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée.**

### FACTEURS DE RISQUE LIÉS À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) **risques de crédit et de contrepartie**, (ii) **risques financiers**, (iii) **risques opérationnels et risques connexes**, (iv) **risques liés à l'environnement** dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur évolue, (v) **risques liés à la stratégie et aux opérations** de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et (vi) **risques liés à la structure** du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

#### 1. Risques de crédit et de contrepartie

##### a) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de

collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'élevait à 24,1 milliards euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 67 % sur la clientèle de détail, 12 % sur les entreprises, 5 % sur les États 15 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement et 1% sur diverses contreparties. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit auxquels est exposé la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur étaient de 6,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

**b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur figurait au bilan consolidé pour 18,9 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 291 millions d'euros.

**c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

La qualité du crédit des emprunteurs *corporates* pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans



certaines secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute figurant au bilan consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur le secteur Grandes entreprises est de 3,3 milliards d'euros dont 96 M€ de dépréciations.

**d) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

À fin décembre 2021, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur représentait 73 %, soit 14,2 milliards d'euros figurant au bilan consolidé.

Si cette clientèle devait être frappée par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait en être affectée.

**e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

La capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur au titre des prêts.

Au 31 décembre 2021, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 136 millions euros au bilan consolidé.

**f) Exposition au risque pays de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

De par sa politique de distribution, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas vocation à prendre des positions en matière de risque crédit en dehors de son territoire, à savoir les trois départements des Alpes de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et du Var, ainsi que la Principauté de Monaco.

Elle n'est donc pas exposée directement au risque pays au travers du risque crédit.

**g) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Toutefois, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en *banking book*.

## 2. Risques financiers

**a) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Sur l'année 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur représentait 96 millions d'euros. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe.

En raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat (données comptes consolidés) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'établissent à 12,5 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les

opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

**b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2021, les revenus de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont constitués, dans le compte de résultat consolidé à plus de 50 % par la marge nette d'intérêts et produits assimilés. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ainsi que sa valeur économique.

Les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourraient être affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

**c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ainsi que de sa dette, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, la valeur au bilan consolidé des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur représentait 1,6 milliard d'euros.

**d) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle

détient dans l'exercice de ses activités, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur détenait 1,6 milliard d'euros d'instruments de capitaux propres dont 1,2 million d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat.

**e) Les commissions tirées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché**

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur de ces activités. Sur l'année 2021, les commissions sur valeurs mobilières de la Caisse régionale ont représenté 9,5 millions d'euros. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse régionale intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

**f) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est

incertain, et si la Caisse régionale percevait des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 165,2 %<sup>1</sup>, supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

**g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à des risques de marché**

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France et en Europe. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est ainsi exposée aux risques de fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

Elle réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes III.1 des Risques de marché de la Gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

**h) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues**

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait enregistrer des pertes imprévues.

**i) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement

---

<sup>1</sup> LCR de fin de période.

passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Au 31 décembre 2021, les encours de swaps de macro-couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur représentaient 4,5 milliards d'euros.

### 3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Entre 2019 et 2021, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 22 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Fraude interne" représente 25 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 23 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (25 %), dommages occasionnés aux actifs physiques (5 %). Le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes et la catégorie " Clients, produits et pratiques commerciales" sont non significatifs.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'élevait à 611 millions d'euros au 31 décembre 2021.

#### a) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2021, le coût de la fraude interne et externe pour le périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'élève à 4 millions d'euros.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

**b) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.



**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur pourraient l’exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d’engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu’il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s’avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n’a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur utilise dans le cadre de la gestion des risques s’appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l’exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu’elle n’aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur pourraient alors s’avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d’analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur pourraient ne pas s’avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu’aucun fait significatif n’ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2021, les emplois pondérés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur au titre du risque opérationnel représentait 611 millions d’euros.

**d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur dépendent en grande partie du maintien d’une réputation solide en matière de conformité et d’éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur sur des sujets tels que la conformité ou d’autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d’intérêts potentiels ou d’exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l’information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur est exposée à tout manquement d’un salarié, ainsi qu’à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur pourrait entraîner une baisse d’activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

**Le risque de réputation est significatif pour** la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur et géré par le service Conformité de la Caisse régionale qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux,

la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

**e) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique de la Caisse régionale a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges clientèle et salariaux représentent 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2021, versus 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

#### **4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur évolue**

**a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.**

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

**b) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3% pour la zone euro et 3,8% pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

(1) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (2) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (3) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles du groupe Crédit Agricole (4) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (et notamment son ratio de solvabilité) et (5) une dégradation de la liquidité (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
3. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
4. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Au 31 décembre 2021, les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : les financements à effet de levier, le tourisme et activités annexes, l'hôtellerie, la restauration, les activités immobilières, les *non performing exposures* et les prêts garantis par l'État prorogés. Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2021 pour tenir compte de leur sensibilité accrue.

Sur l'année 2021, les scénarios économiques du deuxième semestre 2021, sensiblement plus

favorables par rapport à la référence utilisée en 2020 et au premier trimestre 2021, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2<sup>1</sup>, voire des reprises de provisions sur certains portefeuilles.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise n'a pas affecté le ratio CET1 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, grâce à la régularité du niveau de résultat conservé sur les deux dernières années et à la maîtrise des emplois pondérés. Le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'établit ainsi à 27,90 % au 31 décembre 2021 versus 24,39 % au 30 juin 2021, et 23,80 % au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques, les évolutions réglementaires et le contexte géopolitique international.

**c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l'exercice de ses activités la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France et en Europe. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une

---

<sup>1</sup> Les encours stage 1 et 2 correspondant aux encours sains.

dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

**d) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 phasé de la Caisse régionale atteint 27,90 % et le ratio global non phasé 28,20% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprise d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des

établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur au Fonds de résolution unique s'établit à 2,6 millions d'euros soit une évolution de 62% par rapport à 2020 ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers, ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a notamment été contrainte de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, notamment en obligeant celle-ci à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un

renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swaps ou certains types d'activités, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions menées par elle présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à ce stade.

## **5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

### **a) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.



**b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur perçoit sur cette activité.

**c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

Bien que les principales activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est d'autant plus important.

**d) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exposée aux risques aux risques climatiques et environnementaux**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Cela conduit à considérer les risques environnementaux comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaire ...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'évènements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse

régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative *Net Zero Banking Alliance*, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

#### **e) La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est confrontée à une forte concurrence**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

## 6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) **Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait

considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2<sup>1</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>2</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau

---

<sup>1</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

<sup>2</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

**b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## 4.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, la nature des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants <sup>(1)</sup> :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

## 1. APPETENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

---

### ***Brève déclaration sur les risques***

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle.

Pour l'année 2021, la déclaration d'appétence aux risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a été validée au Conseil d'Administration du 18 décembre 2020 après examen au Comité des risques de la Caisse régionale

Pour l'année 2022, la déclaration d'appétence aux risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a été validée au Conseil d'Administration du 17 décembre 2021 après examen au Comité des risques de la Caisse régionale

La déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe.

---

<sup>(1)</sup> Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2021 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

**L'appétence au risque (*Risk Appetite*) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur** est le type et le niveau agrégé de risque que l'entité est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

**L'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur en 2021** s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs stratégiques :**
  - Les indicateurs de solvabilité :
    - **RATIO CET1**
  - Les indicateurs de liquidité :
    - **LCR QUOTIDIEN**



- Les indicateurs d'activité :
    - **COEFFICIENT D'EXPLOITATION**
    - **ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTENAIRES CONSOMMATEURS SUR 1 AN GLISSANT (spécifique à la Caisse Régionale)**
  - Autres indicateurs :
    - **COÛT DU RISQUE**
    - **TAUX DE DÉFAUT RETAIL**
    - **TAUX DE DÉFAUT CORPORATE**
    - **RNPG**
- **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché de taux, risques opérationnels ;
    - La solvabilité
      - **RWA**
      - **ENCOURS DE PARTS SOCIALES / CCI / CCA**
    - Les indicateurs de liquidité :
      - **Stress global de survie**
      - **Stress Idiosyncratique**
      - **Stress systémique**
      - **Consommation LCT selon la limite en vigueur**
      - **Excédents LCR (Fin de Mois)**
    - Autres indicateurs :
      - **Encours habitat**
      - **Taux d'encours sensibles Habitat**
      - **Taux d'encours octroyés avec durée > 25 ans**
      - **Taux d'encours octroyés avec LTV > 100%**
      - **Limite en stress sur le portefeuille JVR**
      - **Limite ou seuil sur FEL**
        - **Limite FEL**
        - **Limite FSA**
        - **Limite LBO**
      - **Seuil réglementaire Incident significatif – 0,5% des fonds propres**
      - **Fraude interne et externe**
      - **Taux de conformité des EER**
      - **Taux de traitement des alertes de criblage**
      - **Risque de conduite**
      - **VAN /FP**
      - **Coût du risque opérationnel Pur / PNB Global**
      - **Coût du risque frontière / PNB Global**

Les **indicateurs clés de 2021** sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;

- **la tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information immédiate au Président du Comité des risques, puis le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- **la capacité** reflète le niveau maximal de risques que le Groupe pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le dispositif d'appétence au risque s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

### Profil de risque global :

L'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent en lien avec son activité crédits et de gestion financière.

Le profil de risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est suivi et présenté trimestriellement en Comité de Contrôle Interne, semestriellement en Comité Risques et en Conseil d'Administration.

Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections « Gestion des risques » du présent document et dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » :

- Risque de crédit : partie 4 (Gestion des risques) et partie 3.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 5 (Gestion des risques) et partie 3.3 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 6 (Gestion des risques) ;
- Risque Opérationnels : partie 7 (Gestion des risque) et partie 3.4 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque 2021 est repris dans le tableau ci-dessous :

| Indicateurs d'appétence PCA | Ratio CET 1 | RWA     | Encours de parts sociales | Ratio LCR | Evol. fonds de commerce | Coeff Expl | Taux de défaut                 | Coût du risque | Résultat net part du Groupe |
|-----------------------------|-------------|---------|---------------------------|-----------|-------------------------|------------|--------------------------------|----------------|-----------------------------|
| 31/12/2018                  | 20.36 %     | 7177 M€ | Non suivi en 2018         | >100%     | + 2,1%                  | 66%        | 2,02 %                         | -20,3 M€       | 102,8 M€                    |
| 31/12/2019                  | 23.73 %     | 7269 M€ | 221 M€                    | >100%     | +1,9 %                  | 64 %       | 1,83 %                         | -128 M€        | 103,7 M€                    |
| 31/12/2020                  | 24,72 %     | 7475 M€ | 243 M€                    | >100 %    | + 1,1 %                 | 63 %       | 1,63 %                         | -38,6 M€       | 92,8 M€                     |
| 31/12/2021                  | 27,90 %     | 7069 M€ | 263 M€                    | >100 %    | +1,6 %                  | 66 %       | Retail : 1,66%<br>Corpo: 1,68% | -21,2 M€       | 106,5 M€                    |

### **Sur l'année 2021, les seuils de tolérance et de capacité ont été respectés pour tous les indicateurs**

Les niveaux relevés pour ces indicateurs se situent dans la zone d'appétence définie par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, hormis l'évolution du fonds de commerce pénalisée par la conquête de clients en période de confinement/ travail à distance.

L'année 2021 a été l'occasion de réaliser des **aménagements d'indicateurs en cours d'année** (LJ 2002-048 et 050, LJ 2020-085) afin de tenir compte de manière pérenne du contexte sanitaire COVID pour les indicateurs financiers et des évolutions règlementaires sur les crédits Habitat (4 indicateurs relatifs aux critères HCSF).

**Le dispositif d'appétence aux risques applicable en 2022 à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur** a fait l'objet d'évolutions significatives en lien avec les consignes groupe (LJ 2021-085) :

- En faisant de la déclaration d'appétence l'élément fondateur par lequel l'organe délibérant exprime formellement son appétence sur l'ensemble des risques majeurs de la Caisse régionale → identification des risques majeurs
- En recentrant la matrice d'appétence sur les indicateurs stratégiques nécessitant un échange en Conseil d'Administration, afin que celui-ci se positionne formellement sur son niveau d'appétence au risque acceptable → mise en œuvre d'un seuil de tolérance aux risques
- En complétant le dispositif par un tableau des limites à respecter, que celles-ci aient été fixées par la réglementation ou en interne de niveau Groupe → complément par des limites Caisse régionale

### **Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.**

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière et la CR. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

### **Organisation de la gestion des risques**

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (pilotee par la DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des Risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques. La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département Pilotage Financier de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe la DRG.

La DRG tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans le groupe Crédit Agricole S.A., leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

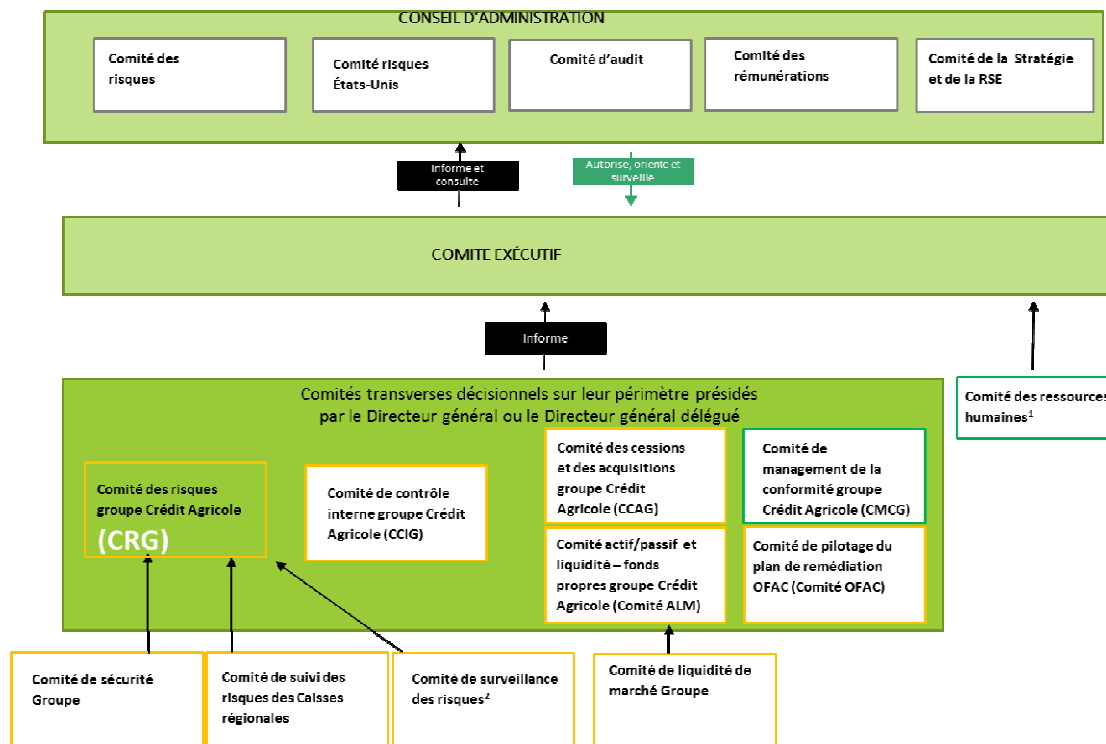
Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, huit réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque du Groupe définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne Groupe (CCIG, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein du Groupe, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- le Comité des risques Groupe (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : valide les stratégies risques et les décisions d'engagement de niveau Crédit Agricole S.A. sur avis de la ligne métier Risques dans le cadre d'appétence validé par le Conseil d'administration, revoit les

principaux grands risques et les dossiers sensibles, restitutions relatives au fonctionnement des processus et les modèles de notation des entités du Groupe ;

- Comité actif/passif et liquidité - fonds propres groupe Crédit Agricole (Comité ALM présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. quatre réunions par an) : Analyse les risques financiers du Groupe Crédit Agricole (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- le Comité de Management de la Conformité Groupe (CCMG présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. quatre réunions par an au minimum) : définit la politique Groupe en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, valide le rapport annuel de conformité ;
- le Comité sécurité Groupe (CSG) présidé par le Directeur général adjoint en charge du Pôle Fonctionnement et Transformation est un Comité décisionnaire qui définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information. Il rapporte au Comité Exécutif ;
- le Comité de Surveillance des risques du Groupe présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. est un comité qui examine les dossiers de crédit dont le risque se dégrade significativement. Il étudie en outre le plus en amont possible les points alertes sur tous les types de risques remontés par les Métiers ou les fonctions de contrôles susceptibles d'avoir un effet négatif sur le profil du Groupe ou son niveau de coût du risque.

### Principaux Comités de niveau Groupe traitant des risques



<sup>1</sup> Comité tenu par le Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.  
<sup>2</sup> Comité issu du Comité des risques groupe Crédit Agricole

## **Principaux Comités traitant des risques à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur décline les fonctions de gestion de risque selon les principes édictés par le groupe, avec un pilotage et un suivi assurés dans les comités suivants :

### Gouvernance

- Conseil d'administration (12 fois par an)
- Comité des Risques du Conseil d'administration = Comité des risques (7 fois par an)

### Comités présidés par la Direction générale ou de niveau Direction

- Comité de Contrôle Interne (4 fois par an)
- Comité de Direction
- Comité Actif Passif (4 fois par an)
- Comité des Risques Crédits et Assurances (11 fois par an)
- Comité des Risques Monaco (4 fois par an)
- Comité NAP pour les Nouvelles Activités / nouveaux Produits (11 fois par an)
- Comité de Lutte Anti Blanchiment (5 fois par an)
- Comité de Performance et de Fonctionnement (11 fois par an)

## **Organisation de la Fonction Gestion des risques à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a défini son cadre d'appétence au risque et mis en place une fonction Risques et contrôles permanents.

Un Responsable du Contrôle permanent et des risques (RCPR) est nommé,

- il est directement rattaché au Directeur Général afin de garantir l'indépendance de ses fonctions.
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il dispose de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

À la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, sous responsabilité du RCPR, la gestion des risques est assurée :

- par l'unité Contrôle Central des Risques (CCR), qui regroupe les risques Crédit et Financiers/Comptables,
- par l'unité Dispositif du Contrôle permanent (DCP) qui gère l'animation du dispositif du contrôle permanent, les Plans de continuité d'activité, le contrôle des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE), le pilotage du risque informatique (PRSI) , la maîtrise des risques opérationnels (MRO), le traitement de la fraude externe et interne.
- Par l'unité Conformité Sécurité financière (CSF) qui couvre les risques de non-conformité, de Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme (LAB/FT), les sanctions internationales

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- un plan de redressement Groupe est mis à jour à fréquence annuelle, en conformité avec les dispositions de la directive 2014/59 UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit.
  - Les grilles de cotation ICAAP, réalisées par typologie de risque et en lien avec les contrôles 2.2 consolidés du risque de crédit et des risques financiers et comptables. Une cartographie et une évaluation de l'adéquation du risque avec son encadrement sont cotés 2 fois par an.
  - La mise à disposition par la DRG d'un kit ICAAP (vision prudentielle) d'évaluation de l'adéquation du capital avec les besoins de capital interne au titre du pilier 2, en lien avec les mesures réalisées au titre de la solvabilité de la Caisse Régionale

### **Culture risque**

La culture risque est diffusée de manière transverse dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- Une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale avec notamment des e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque, qui incluent, notamment en 2021, trois e-learning relatifs au Nouveau Défaut.
- Des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, au travers notamment d'un guide des usages bâlois revu en 2021, des bagages et des interventions de sensibilisation aux risques. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et la



compréhension des risques et leurs impacts par tous les collaborateurs des sites et des réseaux ainsi que les usages adaptés à leur quotidien.

- Une base documentaire régulièrement mise à jour, compte tenu des publications faites par les Pôles Utilisateurs Risques, Crédits et Entreprises, en lien avec le Nouveau défaut, la Forbearance ou GERICO. Toute la documentation livrée est intégrée en 2021 dans le Métabot CAESAR, la rendant accessible à tous les collaborateurs.

### **Suivi des risques sur base consolidée**

Le suivi des risques et le dispositif d’alerte sur base consolidée sont présentés :

- trimestriellement en Comité de Contrôle Interne au regard du Plan de Surveillance Consolidé en vigueur.
- semestriellement en Comité Risques de la Caisse Régionale et Conseil d’administration lors de l’examen du Rapport annuel de Contrôle Interne (RACI) et de l’Information semestrielle de Contrôle Interne (ISCI).

Ils font l’objet de contrôles financiers et comptables déployés dans toute la chaîne de production des ratios réglementaires : du premier niveau au second niveau premier degré (contrôle financier) et second degré (contrôle permanent réalisé par CCR)

## **2. DISPOSITIF DE STRESS TESTS**

---

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur.

Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l’évaluation de l’adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires.

À ce titre, par la mesure de l’impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d’un portefeuille, d’une activité, d’une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l’ICAAP et de l’Appétence au Risque.

Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d’Azur se décline en 2021 en :

- Risques Crédits
- Risques de Marché
- Risque de Liquidité
- Risque de Taux
- Risque Opérationnel

### ***Différents types de stress tests***

- **Gestion prévisionnel du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d’enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l’objet d’une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité des Risques Groupe. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

Pour le risque de crédit, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des Risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité du Groupe.

- **Les stress tests crédits et leurs résultats participent à l'identification des risques majeurs et au programme de stress test.**

Ils sont basés sur un scénario de crise adverse établi par CASA et complété de stress sectoriel propre à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Ils permettent d'identifier et de justifier des seuils de tolérance définis dans la Matrice d'Appétence aux risques 2022 notamment dans une vision de budget stressé.

Les résultats des stress tests crédits sont suivis en Comité de Contrôle Interne (CCI), sont présentés à la gouvernance : Comité Risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et/ou au Conseil d'Administration ; alimentent le Rapport Annuel de Contrôle Interne (RACI) et l'Information Semestrielle de Contrôle Interne (ISCI).

Les résultats sont pris en compte pour les évolutions éventuelles des politiques risques, des niveaux de limites et des atterrissages et prévisions budgétaires à 1 an et plus (PMT par exemple)

Le résultat du stress test 2021 à 1 an est retenu comme seuil de tolérance pour 2022 sur le ratio de solvabilité CET 1 (seuil de 20,9%).

- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur par exemple le Stress Outlier ou SOT 20 applicable au risque de taux.

## **Gouvernance**

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur définit la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Il est validé annuellement en Comité de Contrôle Interne (CCI) et au Conseil d'Administration ; le suivi est fait trimestriellement en CCI et semestriellement en Comité Risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Économique (ECO) et font l'objet d'une présentation aux Comité de Contrôle Interne, Comité Risques de la Caisse régionale et Conseil d'Administration de la Caisse régionale. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

### 3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

---

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et ses filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique de responsabilités sur l'ensemble des entités.

Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques de la Caisse régionale, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

## **I. Références en matière de contrôle interne**

---

Les références en matière de contrôle interne procèdent :

- des dispositions du Code monétaire et financier <sup>(2)</sup>,
- à l'arrêté révisé du 3 novembre 2014 et à la publication de l'arrêté du 6 janvier 2021 relatifs au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque,
- des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR),
- du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne,
- à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

## **II. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

---

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur applique ces principes à son propre niveau.

### **Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;

---

<sup>(2)</sup> Article L. 511-41.

- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive 4* (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule (récemment assouplie pour les Caisses Régionales)*, à la loi de Séparation bancaire (LBF) et aux directives MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (*cf.* partie I du présent rapport).

### **Pilotage du dispositif**

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement et complétés par l'arrêté du 6 janvier 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

### **COMITE DE CONTROLE INTERNE DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

Le Comité de Contrôle Interne (CCI) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur se réunit trimestriellement avec la présidence du Directeur Général.

Ce Comité a pour objectif de piloter les risques de la Caisse régionale, de valider l'avancement des actions correctrices et de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. L'ordre du jour est planifié sur une journée et prévoit l'examen des résultats des contrôles permanents et périodiques pour la Caisse Régionale, mais également dans le détail pour chaque Direction et filiales.

Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé des membres du Comité de Direction et des Managers des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité

### TROIS LIGNES METIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

À la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

À ce titre, le **Responsable de Contrôle Permanent et des risques (RCPR)**, également en charge de la Conformité a pour responsabilité :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, le contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière, du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités
- le traitement et la prévention de la fraude
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité, en assurant notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ; les sanctions internationales

Le **Responsable de l'audit interne** assure le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du périmètre de surveillance consolidé de Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les directions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou *via* des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier au niveau Groupe, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a une **unité Juridique** en charge de ces aspects.

Conformément à la modification de l'arrêté du 3 novembre 2014 et la parution l'arrêté du 6 janvier 2021, **les fonctions clés** ont été actualisées notamment pour la Lutte contre le Blanchiment du et financement du terrorisme (LCB/FT) avec une validation en Comité de Contrôle Interne et au Conseil d'Administration. Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en novembre 2021.

### ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne.

Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport Annuel de Contrôle interne (RACI) et de l'Information semestrielle de Contrôle Interne (ISCI) qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'Administration est informé, au travers du Comité des risques de la Caisse Régionale :

- Des principaux risques encourus par l'entreprise
- Des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
- De l'avancement du plan d'audit, des résultats des missions d'audit et du suivi des recommandations

Le Président du Comité des risques de la Caisse régionale rend compte au Conseil d'Administration des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques de la Caisse régionale, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration

### **ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE**

Le Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'audit interne et des missions de l'Inspection générale Groupe.

### **III. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques**

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, risques comptables, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques de la Caisse



régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

### **Fonction Risques et contrôles permanents**

**La ligne métier Risques** a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

**La réglementation bancaire relative aux risques** s'applique à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur qui est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents.

À la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, La fonction Risques et Contrôles permanents est placée sous la responsabilité du Responsable de Contrôle Permanent et des Risques (RCPR), indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Trois unités sont sous responsabilité du RCPR pour couvrir ces fonctions :

- L'unité Contrôle Central des Risques (CCR) pour les Risques Crédits, Comptables et Financiers avec réalisation des contrôles permanents de second niveau; pour la réalisation d'avis risques indépendants des engagements et des réseaux de commercialisation ; pour la supervision des dispositifs de contrôles permanents de niveau 1 et 2.1 ; pour les traitements de production GERICO et prudentiels Bâle II, y compris la validation de notations de contreparties ; les stress tests et leur mise en œuvre et usages ; pour la supervision des risques au sein des comités de la caisse régionale.
- L'unité Dispositif de Contrôle Permanent (DCP) pour les Risques Opérationnels ; Gestion/Administration de l'outil dédié aux contrôles et plans d'action (SCOPE), Animation du dispositif de contrôles permanents CR/Filiales, contrôles de niveau 2.2 consolidés, Sécurité du Système d'Information (SSI), Plans de continuité d'activités, Prestations de Services Essentiels Externalisés (PSEE) et Prévention/traitement de la Fraude.
- L'Unité Conformité et Sécurité financières (CSF) pour les risques de non-conformité, sécurité financières et sanctions internationales.

**La gestion des risques** s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration de la Caisse régionale. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques de la Caisse régionale et le Conseil d'Administration dans le cadre desquels sont validées les stratégies de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et sont présentés les niveaux des risques.

### **Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information**

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

### **PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITE**

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre. Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur suit le même processus en terme de tests.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a défini les scénarios de repli des activités essentielles. Le cycle de test est prévu sur 3 ans et est suivi en Comité de contrôle Interne.

- En 2019 a été testé avec succès le repli des activités essentielles du site de Draguignan (83) vers celui de Saint Laurent du Var (06).
- En 2020 a été déclenché le plan de continuité d'activité lié à la crise sanitaire COVID-19 ayant engendré le déploiement généralisé des postes de travail portables et ouvert les possibilités de travail à distance.
- En 2021, les scénarios de plans de continuité d'activité et de plan de repli d'utilisateurs ont été révisés pour intégrer ces évolutions techniques et organisationnelles. Un test de repli unitaire inopiné a été testé avec succès en fin d'année.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en mettant en application le scénario d'Indisponibilité Massive des Postes de travail (IMPT). C'est un scénario qui repose sur une stratégie de reconstruction des postes de travail selon une procédure technique de CAGIP.

- En 2021, un test de reconstruction IMPT de poste de travail a été réalisé avec succès.

### **SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faïtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées :

- le MRSI rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.
- La fonction CISO est coopérée au sein du GIE CASIHA Sud et un référent CISO est nommé à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Par ailleurs, des mesures de sécurisation des systèmes d'information sont en place à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur conformément aux directives groupe :

- Le programme « Crédit Agricole Renforcement Services » a été déployé en Caisse Régionale
- Les recommandations du Comité Stratégique de la Sécurité (CSSEC) sont mises en œuvre pour sécuriser le travail à distance,

### **Prévention et contrôle des risques de non-conformité**

Voir partie 9 "Risques de non-conformité" ci-après.

### **Contrôle périodique**

Au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, la fonction Contrôle Périodique, au sens d'Audit-Inspection, est exclusive de toute autre fonction. Elle est dotée d'effectifs dédiés, 14 ETP répartis sur 2 des 3 sites de la Caisse régionale (St Laurent du Var et Draguignan).

Le Responsable est directement rattaché au Directeur Général. Deux Superviseurs encadrent les auditeurs sur les missions les plus complexes.

L'activité de l'Audit-Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'animation fonctionnelle de la Ligne Métier Audit-Inspection (LMAI) mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL).

Les missions d'audit sont réalisées par les auditeurs dans le cadre du plan annuel validé par le Directeur Général. Elles visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de Contrôle Permanent et de contrôle de la Conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel de 5 ans, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Le plan intègre les exigences réglementaires concernant la périodicité des missions portant sur Bâle III (Crédits et Risques Opérationnels) et sur le Règlement délégué 2016-957 encadrant le risque d'Abus de marché.

Les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux.

L'Audit-Inspection de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par l'Inspection Générale du Groupe : Guides d'Audit, Fiches d'Objets Auditables, outils MyPlan, MyAudit, BASIGA.

Les missions réalisées par l'Audit-Inspection, ainsi que par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe font l'objet d'un dispositif de suivi des recommandations dans l'outil MyAudit.

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions, le dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées jusqu'à leur mise en œuvre.

Le Directeur Général est régulièrement tenu informé de l'activité via un reporting hebdomadaire qui permet de remonter toute information utile et de suivre l'activité du Contrôle Périodique.

Une réunion bimensuelle se tient avec le Directeur Général, le Responsable Contrôle Permanent Risques et le Responsable Audit-Inspection. A cette occasion, un point est fait sur l'avancement du plan d'audit, le suivi des missions en cours et réalisées et la mise en œuvre des recommandations.

Enfin, la coordination des fonctions de contrôle (Contrôle Permanent, Contrôle de la Conformité, Contrôle Périodique) et de l'ensemble du dispositif de contrôle interne, est assurée par le Comité de Contrôle Interne (CCI) qui se tient à une fréquence trimestrielle.

Le CCI, présidé par le Directeur Général, lieu d'exercice de sa responsabilité en matière de contrôle interne, est composé de l'ensemble des membres du Comité de Direction et des Responsables du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité et du Contrôle Périodique.

## 4. RISQUES DE CREDIT

---

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations de remboursement et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

### Prise de garanties

Les risques de crédit importants pris par la la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (sur un dossier ou un tiers ou un Groupe de Risque) sont présentés pour prise en garantie partielle, généralement à hauteur de 50%, par Foncaris, une filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., qui assure l'activité de garantie financière, afin de couvrir ce risque. L'obligation faite aux Caisses régionales de rendre éligible des encours crédit à une contre-garantie de Foncaris sur ses principales opérations (supérieures à un seuil convenu entre les Caisses régionales et Foncaris et fixé jusqu'à la fin 2021 à 20 M€ minimum) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dans le cadre des mesures gouvernementales mises en place pendant la crise sanitaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a participé au déploiement du dispositif de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à destination des acteurs économiques locaux et clients de la Caisse Régionale. A ce titre les montants octroyés sont garantis à 90% par la Banque Publique d'Investissement (BPI). En 2021, certains encours PGE ont été réaménagés en montant et en durée d'amortissement, d'autres ont été remboursés.

Les encours concernés au 31/12/2021 s'élèvent à 727 M€ pour 8.233 dossiers (*source PSC*).

### Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, comme les entités du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

## **I. Objectifs et politique**

---

La prise de risque de crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques .

Les stratégies risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales et individuelles applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays et sont reprises dans la politique Crédit de la Caisse Régionale.

Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents (RCPR) et le responsable du contrôle central des risques (CCR).

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, le Groupe peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. Risques de crédit paragraphe II.4.3 « utilisation des dérivés de crédit », voir également Risques de marché partie III.2 « Utilisation des dérivés de crédit » et Gestion du bilan partie V « politique de couverture »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut. La part de provisionnement liée à cette approche risque reste faible et en baisse en 2021 pour Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (126 K€).

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « *waterfall* »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

Le taux de couverture applicable aux tiers concernés par des notations dégradées, des dossiers en contentieux et recouvrement et en défaut est de l'ordre de 46% au 31 décembre 2021 pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

## **II. Gestion du risque de crédit**

---

### **1. Principes généraux de prise de risque**

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction *ex ante* est réalisé.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

### **2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

#### **2.1 LES SYSTEMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CREDIT**

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).



Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

## CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

| Echelle maître modulaire<br>13 plages de PD | Echelle actuelle | Echelle CI | Echelle PIM | Echelle LBO |
|---|------------------|------------|-------------|-------------|
|   | PD               | PD         | PD          | PD          |
| A+<br>(0% - 0,01%)                          | 0,001%           | 0,001%     | 0,001%      | 0,001%      |
| A<br>(0,01% - 0,02%)                        | 0,01%            | 0,01%      | 0,01%       | 0,01%       |
| B+<br>(0,02% - 0,04%)                       | 0,02%            | 0,02%      | 0,02%       | 0,02%       |
| B<br>(0,04% - 0,1%)                         | 0,04%            | 0,041%     | 0,045%      | 0,045%      |
| C+<br>(0,1% - 0,2%)                         | 0,16%            | 0,12%      | 0,12%       | 0,12%       |
| C<br>(0,2% - 0,3%)                          | 0,30%            | 0,25%      | 0,30%       | 0,25%       |
| C-<br>(0,3% - 0,6%)                         | 0,6%             | 0,45%      | 0,45%       | 0,45%       |
| D+<br>(0,6% - 1%)                           | 0,75%            | 0,8%       | 0,85%       | 0,75%       |
| D<br>(1% - 1,9%)                            | 1,25%            | 1,45%      | 1,35%       | 1,75%       |
| D-<br>(1,9% - 4,9%)                         | 1,9%             | 3%         | 3,8%        | 3,5%        |
| E+<br>(4,9% - 11,8%)                        | 5%               | 8%         | 8%          | 8%          |
| E<br>(11,8% - 19,8%)                        | 12%              | 15%        | 12%         | 16%         |
| F<br>(19,8% - 100%)                         | 10%              | 22%        | 20%         | 27%         |

### PROBABILITÉS DE DÉFAUT APPLICABLES POUR LA CLIENTÈLE BANQUE DE DÉTAIL (outil LUC V52) :

|                | PD moyenne<br>Groupe de Risque<br>au 30/03/2020 | Ecart relatif des<br>PD moyenne GR | Grade de risque |       |       |       |       |       |       |       |        |        |        |        |       |       |
|----------------|---|------------------------------------|-----------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|
|                |   |                                    | A               | B     | C     | D     | E     | F     | G     | H     | I      | J      | K      | T      | Y     | U     |
| Particuliers   | PD V43  | 1,52%                              | 0,05%           | 0,08% | 0,17% | 0,35% | 0,66% | 1,14% | 2,56% | 6,33% | 11,89% | 22,48% | 52,82% |        |       |       |
|                | PD V52  | 0,98%                              | -35,36%         | 0,03% | 0,05% | 0,11% | 0,22% | 0,40% | 0,73% | 1,66% | 4,36%  | 8,51%  | 15,12% | 29,05% |       |       |
| Agriculteurs   | PD V43  | 1,99%                              |                 |       | 0,16% | 0,28% | 0,48% | 0,85% | 2,23% | 5,69% | 11,05% | 21,84% | 47,01% | 1,89%  | 1,05% |       |
|                | PD V52  | 1,82%                              | -8,56%          |       | 0,18% | 0,29% | 0,48% | 0,82% | 2,04% | 5,24% | 10,06% | 19,50% | 38,30% | 1,03%  | 0,72% |       |
| Professionnels | PD V43  | 3,16%                              |                 |       | 0,17% | 0,32% | 0,59% | 1,18% | 2,26% | 5,01% | 10,97% | 22,68% | 48,28% |        | 1,98% |       |
|                | PD V52  | 2,42%                              | -23,44%         |       | 0,13% | 0,22% | 0,40% | 0,83% | 1,63% | 3,80% | 8,62%  | 18,28% | 36,49% |        | 1,19% |       |
| Associations   | PD V43  | 1,94%                              |                 | 1,33% | 1,33% | 1,33% | 1,33% | 3,08% |       | 5,72% |        | 23,58% |        |        |       | 1,84% |
|                | PD V52  | 1,10%                              | -43,42%         | 0,89% | 0,89% | 0,89% | 0,89% | 2,28% |       | 2,28% |        | 9,37%  |        |        |       | 0,97% |

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les

entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêt, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

## **2.2 MESURE DU RISQUE DE CREDIT**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Conformément aux recommandations de la BCE, sont exclus des modèles de risque Crédit, les tiers sans exposition Bilan et Hors Bilan.

Le facteur de conversion (CCF) applicable aux encours Hors Bilan détenus tient désormais compte de la fréquence d'observation. Sa valeur reste comprise entre 0 et 100%. L'exposition au défaut qui matérialise le risque de Crédit (EAD) sert de base au calcul du ratio de solvabilité prudentiel Bâlois au niveau des emplois pondérés (RWA). Il s'obtient en additionnant les encours au Bilan à 100% et les encours Hors Bilan auquel s'applique ce CCF. Ces indicateurs ont été recus en 2021 pour tenir compte du Nouveau Défaut

Afin de tenir compte des modalités de garanties octroyées sur les engagements tirés et non tirés, les EAD Corporate sont retraités à 100%, à la fois de la part des PGE garantis par la BPI (90%) et également de la part garantie par FONCARIS.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque inhérent à ces instruments, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque potentiel futur correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition de Crédit Agricole CIB dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une modélisation statistique de l'évolution jointe des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions. Il intègre aussi les échanges de collatéraux sur marge initiale pour les dérivés non clearés selon les seuils en vigueur.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition sur un dérivé soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de la contrepartie suite à l'existence d'un lien juridique entre cette contrepartie et le sous-jacent du dérivé) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations règlementaires. Les situations de risque général de corrélation défavorable (risque que les conditions de marché affectent de façon corrélée la qualité de crédit d'une contrepartie et l'exposition sur les opérations de dérivés avec cette contrepartie) sont suivies au travers d'exercices de stress ad hoc en 2020.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle 3, via la détermination profil de risque moyen (« *Expected Positive Exposure* ») dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a donné à Crédit Agricole CIB l'autorisation d'utilisation de la Méthode du Modèle Interne à partir du 31 mars 2014 pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie. Cette méthode utilise le modèle décrit ci-dessus pour déterminer l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*) et concerne l'ensemble des produits dérivés. Cette méthode est aussi utilisée pour le calcul de la valeur exposée au risque de crédit dans le cadre de l'exigence en fonds propres relative au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

Pour le calcul des exigences réglementaires en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les opérations de repos et les opérations de dérivés de ses filiales, Crédit Agricole CIB utilise l'approche standard.

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit des règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite ci-dessus dans le paragraphe II.1 "Gestion du risque de crédit – Principes généraux de prise de risque". Les techniques de réduction du risque de contrepartie sur opérations de marché utilisées par Crédit Agricole CIB sont détaillées dans le paragraphe "Mécanismes de réduction du risque de crédit".

Le groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers.

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

### **3. Dispositif de surveillance des engagements**

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

#### **3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIEES**

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2020, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses régionales auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 4,86% du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 4,61% au 31 décembre 2019). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

Des mesures sont réalisées semestriellement, en central, par la DRG dans le cadre des travaux réglementaires ICAAP sur la concentration sectorielle et individuelle des contreparties. Ces mesures sont intégrées dans l'évaluation du risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et présentés à la Gouvernance.

Par ailleurs, dans le cadre des avis risques indépendants exprimés par le Département du Contrôle Permanent, le risque de concentration est appréhendé préalablement au passage en comité de décision sur les prêts.

### **3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL**

Des revues périodiques de portefeuille au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur organise à son niveau un processus de revue de portefeuille sur tous les marchés et de suivi sectoriel adapté à son profil de risques.

Le suivi des limites individuelles et globales proposées dans la politique Crédit est mesuré mensuellement par l'unité Contrôle Central des Risques (CCR) et s'effectue par une mesure en Exposition en cas de Défaut (EAD). Les modalités de revue de portefeuille des différents marchés sont communiquées à la Direction des Crédits et Risques ainsi qu'à la Direction des Territoires et Entreprises à partir de ces expositions. Ils sont présentés à la gouvernance, au Comité des Risques Crédits et au Conseil d'administration.

### **3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DEFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE**

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Crédits.

Les tiers sensibles et en défaut font également l'objet de suivi spécifique lors des revues de portefeuilles, quel que soit le marché concerné et des alertes sont remontées à la DRG en cas de passage en sensible et /ou en défaut d'un tiers ou d'un groupe.

### **3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES DE CRÉDIT SUR BASE CONSOLIDÉE**

Le profil de risque de crédit du Groupe est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration à l'aide du « tableau de bord des risques » du Groupe.

En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

Les productions de ratio de solvabilité incluent au périmètre consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur les encours de crédit sortis du Bilan de la Caisse régionale et détenus dans les sociétés de titrisation.

### 3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

De par sa politique de distribution, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas vocation à prendre des positions en risques crédit en dehors de son territoire : les 3 départements 04, 06 et 83 ainsi que le territoire de Monaco. Elle n'est donc pas exposée directement au risque pays au travers du risque crédit.

### 3.6 STRESS TESTS DE CREDIT

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est *backtesté*. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 qui classe les créances en 3 catégories (B1 : saines / B2 : sensibles et B3 en défaut), aboutissant à des niveaux de provisionnements différents et adaptés (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de stress

Un *stress test* crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a réalisé deux Stress tests Crédits sur l'arrêté du 30 juin 2021 dont les résultats ont été présentés en Comité de Contrôle Interne et en Comité des Risques avec un reporting au Conseil d'Administration.

#### **4. Mécanismes de réduction du risque de crédit**

##### **4.1 GARANTIES REÇUES ET SURETES**

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Au 31/12/2021, la part des crédits octroyés sans garanties ou suretés reste marginale et représente seulement 3.9% de l'exposition au défaut de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

##### **4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION**

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses régionales appliquent le *close out netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

Pour ses activités de gestion saine et prudente de Trésorerie et de couverture de ses risques de taux et change, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a recouru à des conventions cadre, avec les entités spécialisées du Groupe : CA Titres et CACIB, conformément aux réglementations en vigueur.



#### 4.3 UTILISATION DE DERIVES DE CREDIT

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations (cf. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3). Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification et l'abaissement des niveaux de perte.

Au 31 décembre 2020, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 6,8 milliards d'euros (6,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019), le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2019).

Crédit Agricole CIB traite les dérivés de crédit avec une dizaine de contreparties bancaires de premier ordre, compétentes et régulées. Par ailleurs, 60 % de ces dérivés sont traités via une chambre de compensation (62% au 31 décembre 2019).

Ces opérations de dérivés de crédit réalisées dans le cadre des opérations d'atténuation du risque de crédit font l'objet de calcul d'ajustement dans la *Prudent Valuation* pour couvrir les concentrations de risque de marché.

Les encours de notionnels de dérivés de crédit figurent dans la note annexe consolidée 3.2 « Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements ».

Cette pratique n'est pas utilisée à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

### III. Expositions

---

#### 1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

#### 2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Groupe dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, est présentée ci-dessous.

Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés (cf. risques de marché).

##### 2.1 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

De par sa politique de distribution, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas vocation à prendre des positions en risque crédit en dehors de territoire : 3 départements (06, 83 et 04) et Monaco.

Les contreparties pour lesquelles des facilités de crédit sont octroyées peuvent néanmoins constituer des tiers appartenant à des Groupes de risques nationaux ou transnationaux.

##### 2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Au 31 décembre 2021, hors segment de notation Particuliers, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'élève à 6,9 milliards d'euros (vs. 6,7 Md€ en décembre 2020, soit une hausse de 3,4%).

**REPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR**

|   | 202012         | 202112         | Evolution    |
|---|----------------|----------------|--------------|
| IMMOBILIER  | 1 649,3        | 1 730,8        | 4,94%        |
| SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES | 1 565,8        | 1 509,2        | -3,62%       |
| DIVERS  | 651,2          | 693,2          | 6,45%        |
| AGROALIMENTAIRE   | 615,4          | 663,1          | 7,74%        |
| DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION       | 596,6          | 585,0          | -1,95%       |
| TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION                        | 475,2          | 530,3          | 11,61%       |
| SANTE / PHARMACIE                                       | 378,0          | 391,2          | 3,49%        |
| BTP   | 253,7          | 271,9          | 7,18%        |
| AUTOMOBILE  | 114,2          | 114,2          | 0,00%        |
| UTILITIES   | 80,7           | 90,7           | 12,44%       |
| ENERGIE   | 90,2           | 90,7           | 0,57%        |
| AUTRES TRANSPORTS                                       | 63,7           | 65,8           | 3,24%        |
| INDUSTRIE LOURDE  | 46,5           | 62,8           | 34,96%       |
| TELECOM   | 38,3           | 34,5           | -9,72%       |
| AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)            | 21,6           | 30,0           | 39,29%       |
| AUTRES INDUSTRIES                                       | 21,9           | 23,5           | 7,59%        |
| INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE                              | 13,8           | 19,6           | 42,13%       |
| MEDIA / EDITION   | 20,0           | 18,6           | -7,13%       |
| ASSURANCE   | 6,2            | 5,9            | -5,09%       |
| BOIS / PAPIER / EMBALLAGE                               | 5,1            | 5,2            | 2,40%        |
| MARITIME  | 2,9            | 2,2            | -22,80%      |
| AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL                              | 0,3            | 0,4            | 13,96%       |
| BANQUES   | 0,1            | 0,0            | -57,84%      |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6 710,6</b> | <b>6 939,0</b> | <b>3,40%</b> |

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2021.

**2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRETS ET CREANCES PAR AGENT ECONOMIQUE**

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, les encours bruts de prêts et créances (20,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021) incluant les créances rattachées, (vs. 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2020) augmentent de 3,8 % en 2021.

Ils se répartissent entre la clientèle Retail et le Corporate comme suit :

| EAD en K€     | TOTAL      | RETAIL     | CORPORATE |
|---------------|------------|------------|-----------|
|               | PCA        | PCA        | PCA       |
| au 31/12/2020 | 19 710 965 | 15 339 133 | 4 371 833 |
| au 31/12/2021 | 20 462 973 | 16 072 248 | 4 390 725 |

**2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS**

De par sa politique de distribution, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas vocation à prendre des positions en risque crédit en dehors de son territoire : 3 départements (06, 83 et 04) et Monaco.

### 3. Qualité des encours

#### 3.1 ANALYSE DES PRETS ET CREANCES PAR CATEGORIES

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers consolidés.

#### 3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

La politique de notation interne déployée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité, les expositions au risque sont en hausse de 8% (6.5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 contre 6 milliards d'euros au 31/12/2020).

Les emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent 99,1 % de ce portefeuille, à fin 2021 du fait du contexte sanitaire et on observe une augmentation des très bonnes notations et une hausse du nombre de défaut (entreprises).

La ventilation des EAD en équivalence notation interne Groupe Crédit Agricole et notation agence Standard & Poor's (S&P) est présentée ci-dessous

#### ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX HORS CLIENTELE DE PROXIMITE DE LA CAISSE RÉGIONALE PAR EQUIVALENT INDICATIF S&P DU RATING INTERNE

|                   | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-------------------|------------|------------|------------|
| AAA               | 6,3%       | 4,3%       | 4,7%       |
| AA                | 42,4%      | 33,7%      | 37,5%      |
| A                 | 7,1%       | 10,4%      | 7,2%       |
| BBB               | 19 %       | 16,6%      | 19,4%      |
| BB                | 20,1%      | 25,6%      | 22,8%      |
| B                 | 2,6 %      | 7,9%       | 7,7%       |
| Sous surveillance | 0,4 %      | 0,9%       | 0,6%       |
| Non noté          | 0,9 %      | 0,6%       | 0,2%       |
| D                 | 1,2 %      |            |            |
| Total             | 100,0%     | 100,0%     | 100,0%     |

Au 31 décembre 2021, 75% des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (note de AAA à BBB) contre 65 % au 31 décembre 2020. Les notes B incluent les notations internes E+ et E et les notes ≤ E- sont classés « Sous surveillance » ; apparaissent en 2021 les encours en défaut avec une notation en D, dont la part est faible et s'élève à 1,2%.

### **3.3 DEPRECIATION ET COUVERTURE DU RISQUE**

#### **3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques**

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

#### **3.3.2 Encours des prêts et créances dépréciés**

Au 31 décembre 2021, les actifs dépréciés s'élevait à 99,5 millions d'euros contre 108,7 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les encours sont détaillés dans la note 3.1.5 des états financiers consolidés.

### **4. Coût du risque**

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

#### **4.1 Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2021**

L'année 2021 a de nouveau été marquée par une crise sanitaire sans précédent.

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillée dans le chapitre 3.1.1 du Rapport financier, partie « Environnement économique et financier » ci-dessus.

#### **4.2 Données chiffrées**

Au cours de cette année fortement marquée par la crise sanitaire et économique, le coût du risque dans les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'est élevé à 14,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre un niveau de 41,5 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une baisse de 27 millions d'euros. L'année 2020 avait été marquée par un niveau élevé de provisionnement afin d'anticiper les conséquences économiques de la crise de la COVID-19.. Cela s'était traduit par des ajustements importants dans les provisions hors défaut afin de prendre en compte essentiellement la dégradation de la conjoncture reflétée dans les indicateurs macro-économiques et par des renforcements de couverture sur les filières les plus exposées à la crise. Grâce aux différents dispositifs d'aides de soutien à l'économie, relayés notamment par les Banques via les prêts garantis par l'Etat et les reports d'échéances, le coût du risque a reflué en 2021.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.10 des états financiers consolidés.

## 5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 “Mesure du risque de crédit” de la section II “Gestion du risque de crédit”.

## IV. Application de la norme IFRS9

### 1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe Crédit Agricole continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021

Le Groupe Crédit Agricole a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

**Le premier scénario, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire à priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.**

- Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4% en 2021 et 4,4% en 2022 après -6,5% en 2020
- Croissance du PIB en France : En moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4% et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9% en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme...) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaîtraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2% et ralentirait autour de 1,5% en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35% par le Ministère de l'Economie).

- Hypothèses pour les Etats unis : une inflation dans les scénarios d'octobre-21 estimée à +4.4% en 2021 et +3.5% en 2022.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post pandémie, avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaînes de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier-puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières & biens intermédiaires ;

Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5% en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflation sous-jacente et totale à 2,7% fin 2022.
- Chômage aux Etats-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9% au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5%) ; le taux de participation a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires ;
- Facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif ;
- Les effets du plan de relance aux Etats-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.

Hypothèses pour la zone euro : une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2% au cours du 2nd semestre 2021 et du 1er trimestre 2022 – avec un niveau de 3% en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4% pour une inflation sous-jacente proche de 2,4% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5%). Pas de risques de dérapage marqué.

- Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario central :

Aux Etats Unis : Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50% fin 2021 puis vers 1,25% fin 2022.

En Zone Euro : une politique de la BCE (Banque central Européenne) restant très accommodante :

- **Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024**, induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, les **niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 : élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023.**
- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP ( Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026, : première hausse des taux BCE

- **Taux longs** : ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.
- Tensions temporaires sur le **spread OAT/Bund** (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).
- 

**Le deuxième scénario, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial**

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- Choc d'inflation : La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine (demande aux Etats-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaînes de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.

De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est marqué aux Etats-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.

- Taux et marchés :

Fed : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022.

Taux UST 10 ans : resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux Etats, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.

BCE : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.

Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.

Elargissement des spreads France et Italie

- Indicateurs macro de la Zone Euro / France :

Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et

entraîne une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des coûts intermédiaires et celle des charges salariales.

La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central.

La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

**Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens Intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.**

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaînes de production est mieux maîtrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.

Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.

La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

**Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux Etats-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.**

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation)

On observe un choc d'inflation aux Etats-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient) ; une forte demande en phase de reprise post pandémie, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine ; une désorganisation des chaînes de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux Etats-Unis.

Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des Etats-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux Fed Funds début 2022. **Durcissement de la politique monétaire américaine + dérive budgétaire + craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.**

**Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial**

- **Krach boursier** : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux Etats-Unis.



- **Pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante ; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie) ; croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaîtrait pas un rebond post pandémie marqué, à la différence des Etats-Unis et de l'Union Européenne.
- **Crise spécifique France** : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes...). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoiqu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.
- **Crise spécifique Italie** : hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres ; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique ; Forte hausse du spread BTP/Bund ; Dégradation du rating souverain.

A rappeler, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

**Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers)**, des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par certaines entités du Groupe, dont la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin décembre 2021, en intégrant les forward looking locaux (tourisme, immobilier professionnels, PGE prorogés...), les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains) ont représenté 136 millions d'euros. et les provisions Stage 3, d'autre part, 154 millions d'euros (provisionnement pour risques avérés)..

À fin décembre 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté - 6 millions d'euros..

### **Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)**

Le premier scénario, dit central, a été pondéré à **50 %** pour le calcul des ECL IFRS du T4 2021. À titre d'exemple, sur la base des données au 31 août 2021, la baisse de 10 points de la pondération du

scénario central dans les calculs au T4 2021 au profit du deuxième scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du forward looking central de l'ordre de 0,5 % pour le groupe Crédit Agricole.

Cette sensibilité anticipée en central, peu importante, pourrait être réduite en raison des ajustements au titre du forward looking local.

## **2. Evolution des ECL**

Les notions d'ECL sont présentées dans la partie 1.2 Principes et méthodes comptables des états financiers du 31 décembre 2021.

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1.4 des états financiers au 31 décembre 2021

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au cout amorti (prêts et créance sur la clientèle) qui représente l'essentiel des encours concernés.

### **Structure des encours**

L'année 2021 a été caractérisé par une activité crédit qui est restée très dynamique malgré le contexte sanitaire, notamment grâce aux mesures de soutien à l'économie.

On constate toutefois une dégradation de la structure des portefeuilles : le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) par rapport au total des encours ressort à 87 % vs 93 % en début d'année, soit une baisse de l'assiette de 574 millions d'euros.

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) a progressé sur l'année (11,35 % vs 5,32 % en début d'année), représentant une hausse de l'assiette de 1,2 milliard d'euros.

Malgré la crise, les encours défaillants (stage 3) ont connu une certaine stabilité en augmentant de 4,5%, soit une hausse d'assiette de 1,5 million d'euros.

### **Evolution des ECL**

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notés (stage 1) ont diminué (-15%) en lien avec un niveau d'ECL élevé constaté en 2020 avec l'intégration dans les paramètres de calculs des ECL de scénarios macro-économiques construits au cours de la crise. Le taux de couverture passe de 0,25% vs 0.22%.

Les montants des ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse, en lien avec la croissance des encours. En parallèle, le taux de couverture du stage 2 s'élève à 4,48 % au 31 décembre 2021 contre 8,65 % en début d'année.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (46 % vs 52% fin 2020), reflétant l'usage de la nouvelle définition du défaut au sein du groupe Crédit Agricole, avec notamment l'introduction de la notion de créance dépréciée en période d'observation. Ce segment est provisionné à un taux sensiblement

inférieur au reste du stage 3 en raison de la nature de ses expositions qui ont en principe vocation, à terme, à être reclassées en stage 2.

## 5. RISQUES DE MARCHE

---

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

### I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole SA repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

### II. Gestion du risque

#### 1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;

- au niveau local, pour chaque entité du Crédit Agricole S.A., un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, la Direction des risques et contrôles permanents inclut le Département Market and Counterparty Risks (MCR) qui est en charge de l'identification, de la mesure et de la surveillance des risques de marché. Ce département apporte une assistance dans le suivi des risques de marché des banques de proximité internationales en complément des équipes des risques locaux, ainsi que pour les portefeuilles de négociation de la Direction du pilotage financier du Crédit Agricole S.A., dont les transactions sont gérées dans le système informatique de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Au sein de MCR, ces différentes missions se répartissent comme suit :

- a) le *Risk Management*, dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produits : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché ;
- b) le *Suivi d'Activité* : en charge de la validation quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production autonome, fondé sur une base de données de marché actualisée au quotidien et indépendante du *Front Office*.

Enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable ;

- c) des équipes transverses qui complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes produits et les unités. Ces équipes assurent le *reporting* des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le Département MCR de manière indépendante. Elles comprennent notamment :
  - l'équipe responsable de la validation des pricers ;
  - l'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressée, stress scenarii, IRC, etc.) ;
  - l'équipe Market Data Management, qui assure un contrôle sur les données de marché indépendantes ;
  - l'équipe Consolidation Internationale, dont la mission principale est la production des informations consolidées du département ;
- d) le COO (Chief Operational Officer) et son équipe, assurent la coordination des sujets transverses : projets, nouvelles activités, budgets, rapports et comités.

L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en *Front Office*, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des *reportings* que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

## 2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Quatre instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales (VaR et Stress) encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment des principaux indicateurs de suivi des risques de marché, de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- les alertes relatives au risque de marché sont remontées à la Direction Générale dans le cadre du COMEX potentiellement chaque quinzaine ;
- le Comité de Suivi des Alertes, présidé par la Directrice des risques et contrôle permanent Groupe, examine mensuellement l'ensemble des alertes remontées
- le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est en charge de la validation des normes et des modèles prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché.

Ce dispositif est complété par les comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, instance mensuelle présidée par le membre du Comité de Direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et les responsables du suivi des risques de marché. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes de révision de limites opérationnelles.

Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur :

- Le Conseil d'administration est informé semestriellement de l'évolution des indicateurs de gestion financière et de mesure des risques financiers ; il valide annuellement les limites en risque et les actualisations de la politique financière.
- Le Comité de Gestion Actif-Passif élabore et propose la politique financière de la Caisse régionale, et en assure l'exécution et le contrôle de son respect.
- Le Comité de Pilotage des Risques Financiers, et/ou le Comité des Risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, analyse les dispositifs d'encadrement des risques financiers et propose les actualisations requises de la politique financière, préalablement au passage en Conseil d'administration.
- Le Comité de Trésorerie de la Caisse régionale met en œuvre les décisions du Comité de Gestion Actif-Passif.

### III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

#### 1. Indicateurs

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : les scénarios de stress, les encours, les pertes latentes.

##### ▪ Les stress scenarii

Les *stress scenarios*, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché applicables à nos portefeuilles et mesurent les moins-values associées. Les stress scénario appliqués sont ceux recommandés par le Groupe :

- stress adverse 1 an :

Plus forte variation historique observée sur 1 an, pour chaque facteur de risque (actions, taux, inflation), soit notamment :

- ✓ 50 % sur les actions,
- ✓ choc inflation + 140 bps,
- ✓ choc de + 120 bps sur le souverain France à 10 ans.

Ce stress est appliqué au portefeuille JVR.

- stress Groupe :

Dégradation marquée du souverain France, qui se propage sur les autres titres, soit notamment :

- ✓ 35 % sur les actions,
- ✓ choc de +140 bps sur le souverain France et de + 60 bps sur les Supranationaux.

Ce stress est appliqué au portefeuille JVR, ainsi qu'au portefeuille CAM.

Au 31/12/2021, l'encadrement de ces stress est le suivant :

| BANKING BOOK                                      |                  | Description synthétique du mode de fixation des seuils d'alerte N1 et N2 | Niveau du seuil d'alerte N1 (en M€) | Niveau du seuil d'alerte N2 (enM€) | Mesure au 31/12/21 (en M€) |
|---|------------------|--|-------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Limites et ou seuils d'alerte du Stress Groupe    | Portefeuille JVR | Limite 2021 correspondant à 38 % du résultat net 2020                    | 35                                  | -                                  | 23                         |
|   | Portefeuille CAM | Seuil d'alerte 2021 correspondant à 7 % des fonds propres consolidés     | 130                                 | -                                  | 45                         |
| Limites ou seuils d'alerte du stress adverse 1 an | Portefeuille JVR | Seuil d'alerte 2021 correspondant à 64 % du résultat net 2020            | 60                                  | -                                  | 33                         |
|   | Portefeuille CAM | -  | -                                   | -                                  | -                          |

#### ▪ Les indicateurs complémentaires

Le dispositif d'encadrement du risque de marché est complété par des limites spécifiques sur les OPC : limites en encours et en pertes par type d'OPC (OPC monétaires, obligataires, actions, mixtes), limites en encours et en appels de fonds sur les FCPR/FPCI, et limites en souscriptions sur les fonds d'investissement social solidaire.

Par ailleurs les fonds mixtes non dédiés sont encadrés par des limites en volatilité, en sensibilité et en exposition actions.

Enfin des limites en encours sont définies en fonction des sociétés de gestion d'OPC.

Ces limites sont fixées et revues annuellement par le Conseil d'Administration, et font l'objet d'un suivi mensuel. Un reporting est également communiqué trimestriellement en Comité GAP et semestriellement en Comité Risques et en Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

#### 2. L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'est pas concernée.

### IV. Risque action

#### 1. Portefeuilles de trading et banking book

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

#### 1. Risque sur actions provenant des activités de *trading*

Au 31/12/2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

#### 2. Risque sur actions provenant d'autres activités

##### **Risque sur actions provenant du portefeuille de placement :**

En 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas détenu d'actions en direct mais des parts d'OPC mixtes et des parts d'OPC actions dans le cadre de la gestion du LCR.

Le portefeuille actions de la Caisse régionale est enregistré en comptabilité en titres de placement (Normes Françaises) ou JVR (Normes Internationales) ; les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'un provisionnement au 1<sup>er</sup> euro.

Ainsi, les parts d'OPC actions sont valorisées à 15 M€ au 31/12/2021. Les parts d'OPC mixtes sont par ailleurs valorisées à 49 M€ au total, et les parts de FCPR/FPCI à 6 M€.

## 6. GESTION DU BILAN

---

### I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au sein des Caisses régionales, les Conseils d'administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.



## **II. Risque de taux d'intérêt global**

### **1. Objectifs**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Le risque de taux est calculé sur le bilan social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur. Il intègre l'ensemble des instruments dérivés. La périodicité des mesures a été fixée au mois, les calculs sont effectués par la Gestion Financière sous la responsabilité du Directeur Financier.

### **2. Gouvernance**

#### **2.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX DE LA CAISSE RÉGIONALE**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'utilise que les instruments financiers autorisés par la politique financière pour couvrir le risque de taux : swaps de taux d'intérêt, options, achats à terme ferme.

La situation de la Caisse régionale en matière de risque de taux est présentée trimestriellement au Comité de Gestion Actif-Passif, qui décide des programmes de couverture sur proposition de la Direction Financière. Le Comité de Trésorerie met en œuvre les opérations dans le cadre de ces programmes. Un reporting mensuel est effectuée dans le Tableau de bord de la gestion financière. Par ailleurs une information au Conseil d'administration de la Caisse régionale est assurée au semestre.

#### **2.2 GESTION DU RISQUE DE TAUX DU GROUPE**

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- il examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. proposées par le Département ALM.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

### **3. Dispositif de mesure et d'encadrement**

#### **3.1 MESURE**

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le respect des principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

La Caisse régionale respecte les principes de modélisation validés par le Groupe. Tous les modèles d'écoulement sont les modèles Crédit Agricole S.A. Les taux de remboursement anticipé sur les crédits et les DAT peuvent faire l'objet d'un paramétrage local.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité du Groupe est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment).

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur 3 années. La méthodologie correspond à celle des *stress tests* EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces simulations sont effectuées selon 4 scénarios :

- réalisation des taux à terme (scénario central) ;
- chocs de plus ou moins 200 pb sur les taux d'intérêt ;
- et choc de +100 pb sur l'inflation.

Elles sont calculées sur les périmètres des principales entités du Groupe et sur base consolidée.

Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

### 3.2 DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Le risque de taux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est encadré par des limites conformes à la norme groupe, et fonction du type de gap :

**Sur le gap synthétique :**

- limites exprimées en pourcentage du Produit Net Bancaire budgété pour l'année en cours, pour un choc de taux de + ou - 200 bps
- limite sur l'impact de ce choc de taux par rapport aux fonds propres prudentiels, par une limite en VAN Taux, complétée par une limite en VAN Taux + Inflation.

**Sur le gap taux fixe :**

- limites exprimées en pourcentage du Produit Net Bancaire budgété pour l'année en cours, pour un choc de taux de + ou - 200 bps

**Sur le gap inflation :**

- limite exprimée en pourcentage du Produit Net Bancaire budgété pour l'année en cours, pour un choc de taux de + 100 bps.

**Sur le gap d'index :**

- limite exprimée en pourcentage du Produit Net Bancaire budgété pour l'année en cours, pour un choc de taux de + 50 bps.
- limite sur l'impact de ce choc de taux par rapport aux fonds propres prudentiels, par une limite en VAN Taux Index.

Ces limites sont validées et révisées annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

### 3.3 ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des *caps*, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. supra).

La mesure au 30/09/2021 du besoin en capital interne au titre du risque de taux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est de 214 M€.

#### 4. Exposition

Au 31/12/2021, les limites sont respectées, à l'exception de la limite en gap synthétique sur la maturité 2029. Ces limites sont les suivantes concernant le Gap synthétique :

|   | Gap synthétique         |  |  |             |             |             |
|---|-------------------------|--|--|-------------|-------------|-------------|
|   | Calibrage des Limites   | Recommandations Crédit Agricole S.A. (seuil maximum) | Mesure Impact au 31/12/2021  |             |             |             |
|   |                         |  | Choc -200bp  | Choc +200bp | Choc -100bp | Choc +100bp |
| Montant de GAP par année tel que la Perte potentielle actualisée soit inférieure à 5% du PNB d'activité sur les années 1 et 2 | 1 185 M€<br>(5% du PNB) | 1 185 M€<br>(5% du PNB)                              | Les limites sont respectées:<br>Année 1 = - 848 M€ Année 2 = - 79 M€                       |             |             |             |
| Montant de GAP par année tel que la Perte potentielle actualisée soit inférieure à 4% du PNB d'activité sur les années 3 à 10 | 948 M€<br>(4% du PNB)   | 948 M€<br>(4% du PNB)                                | Les limites sont respectées, sauf sur la maturité 2029 : + 950 M€ pour une limite à 948 M€ |             |             |             |
| Perte potentielle actualisée sur les 12 prochains mois/ PNB d'activité  |                         |  |  |             | ND          | ND          |

### III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Cette activité de change concerne des opérations clientèles pour lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur se couvre systématiquement auprès de Crédit Agricole S.A.

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale Provence Côte d'Azur s'interdit l'acquisition en direct de devises ou de titres libellés en devises. Elle peut cependant être exposée au risque de change dans le cadre de fonds de fonds ou d'OPC qu'elle détient.

Un suivi spécifique semestriel est réalisé afin de veiller à ce que cette exposition reste résiduelle.

Ainsi, pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, la position de change nette, non couverte, doit être inférieure à un seuil d'alerte fixé à 2% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale, afin de ne pas impacter le ratio de solvabilité.

### IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

#### 1. Objectifs et politique

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;

- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

## **2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité**

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, le Comité Gestion Actif Passif de la Caisse régionale définit des limites spécifiques portant sur les risques propres à leurs activités (limite sur le compte courant, encadrement du repo / reverse repo).

### 3. Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables - CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (*cf. infra*). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe s'est doté d'un plan d'urgence Liquidité Groupe, comportant 3 niveaux déclenchés selon la sévérité de la situation en liquidité. La Caisse régionale s'est également doté d'un plan d'urgence Liquidité local, comportant aussi 3 niveaux d'urgence.

Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, le suivi du risque de liquidité et de financement est assuré par la Gestion Financière. Les opérations de refinancement sont décidées par le Comité de Trésorerie, placé sous la responsabilité de la Direction Financière, dans le cadre des orientations de gestion validées par le Comité de Gestion Actif-Passif.

Les reportings relatifs aux indicateurs du risque de liquidité et aux ratios LCR et NSFR sont produits via un outil national. Par ailleurs, des outils de prévision ont été développés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour piloter la consommation de limite court terme, le LCR et l'évolution quotidienne du solde du compte courant de trésorerie.

Le dispositif de gestion et de suivi de la liquidité de la Caisse régionale repose sur les principaux indicateurs suivants :

- limite court terme fixée par le Groupe semestriellement,
- structure minimale du refinancement court terme,
- stress global, systémique et idiosyncratique,

- limite en concentration des échéances (moyen long terme)
- position en ressource stables.

Dans le contexte de crise Covid-19, le Groupe a pris part en 2020 aux opérations de refinancement. La sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations pour la deuxième période (juin 2021 à juin 2022) a été prise en compte.

#### 4. Données quantitatives

##### RATIOS REGLEMENTAIRES

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 31/12/2021, le ratio LCR de la Caisse régionale Provence Côte d'Azur est de 165,2 %.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

Le ratio NSFR au 30 septembre 2021 s'élève à 114,8 % pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, soit supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

#### 5. Stratégie et conditions de refinancement en 2021

Sur le refinancement, les politiques des banques centrales ont encore été déterminantes pour l'évolution des conditions de marché en 2021, dans un contexte de crise sanitaire mondiale.

Le refinancement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est assuré essentiellement au sein du Groupe, par des emprunts ou des avances, globales ou spécifiques. Depuis 2020, elle a également pu bénéficier du TLTRO-III, lui permettant de se refinancer en fonction de son stock de créances éligibles et sur une durée de 3 ans.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur participe aux émissions de Covered Bonds du groupe CA (CA Home Loan SFH, CRH...) et reçoit sous forme d'avances spécifiques le refinancement adossé à la participation de la Caisse Régionale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur participe également aux financements BEI et CDC pilotés par CASA et obtient des refinancements sous forme d'avances spécifiques.

Un programme d'émission de NEU CP et NEU MTN (ex-CDN et BMTN) a par ailleurs été défini, validé par le Conseil d'Administration et déclaré à la Banque de France pour un montant de 750 M€ en 2021.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur peut également effectuer des opérations de mise en pension (repo) et/ou de prise en pension (reverse repo) de titres, dans le respect d'un dispositif d'encadrement spécifique.

## V. Politique de couverture

Au sein du Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39<sup>3</sup>), ils sont classés en instruments de dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

### 1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

#### 1.1 La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

---

<sup>3</sup> Conformément à la décision du Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.



En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notional des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture *a posteriori*. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA) et la Funding Valuation Adjustment (FVA).

### 1.2 La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels. Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notional des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

Le tableau suivant présente le montant ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, des flux de trésorerie des dérivés de couverture *Cash Flow Hedge* :

| (en millions d'euros)                        | Au 31/12/2021 |           |         |       |
|--|---------------|-----------|---------|-------|
| Durée restant à courir                       | < 1 an        | 1 à 5 ans | ≥ 5 ans | Total |
| Flux de trésorerie des dérivés de couverture | 0             | 0         | 0       | 0     |

## 2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

## 7. RISQUES OPERATIONNELS

---

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

Le risque opérationnel est réparti en 7 catégories de risques définies par Bâle II :

- Fraude interne
- Fraude externe
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail
- Clients, produits et pratiques commerciales
- Dommages occasionnés aux actifs physiques
- Interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes
- Exécution, livraison et gestion des processus

### I. Organisation et dispositif de surveillance

---

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

#### **Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels**

- supervision du dispositif par la Direction générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (*via* le Comité des risques crédits et assurances, le Comité de contrôle interne et les reportings réglementaires présentés à la Gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur (Comité des risques et Conseil d'Administration Caisse régionale) ;
- mission des responsables Risques et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels sachant que le Manager des Risques opérationnels (MRO) est rattaché directement au RCPR et encadre le gestionnaire des Risques Opérationnels (GRO) ;
- responsabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ses Filiales et ses activités coopérées dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

#### **Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**

La cartographie est réalisée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur annuellement et exploitée avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne.

Elle est complétée par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus critiques présentant un degré de maîtrise opérationnelle insuffisant (risques mal maîtrisés, récurrents ou exceptionnels) et sensibles.

Cette cartographie actualisée tient compte des informations et des instructions fournies de DRG/RO(CASA). Elle couvre l'ensemble des processus de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et ses Filiales.

Elle se fait en priorité à partir :

- des données de collecte d'incidents et pertes (statistique sur la collecte des incidents depuis 2011 et analyse sur 10, 5 et 3 dernières années de collecte),
- des évolutions dans les activités, les organisations métiers, les plans de continuité d'activité, les PSEE, les résultats des contrôles SCOPE et les missions d'audit.

La cartographie des risques des processus intégrés dans une coopération est examinée par la Caisse régionale cédante et la Caisse régionale gestionnaire pour partager les risques générés et s'accorder sur les actions de maîtrise des risques à mener.

La cartographie des risques des processus transverses doit être examinée par les unités concernées de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour partager les risques générés et s'accorder sur les actions de maîtrise des risques à mener.

### **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque**

Le processus de collecte s'appuie sur des correspondants risques opérationnels nommés au sein des unités concernées de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur qui déclarent les risques constatés dans le logiciel du Groupe Olimpi@ en décentralisation partielle.

Les déclarations sont ainsi vérifiées et complétées au fil de l'eau par le gestionnaire des risques opérationnels avec le manager des risques opérationnels en double regard. Ils envoient trimestriellement au Groupe CASA la base consolidée.

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

### **Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.**

Le périmètre des scénarios majeurs retenu par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est exhaustif : il contient l'ensemble des scénarios étudiés par toutes les entités en méthode avancée (AMA) dont les Caisses régionales, soit 17 scénarios.

L'exigence de fonds propres brute avec assurance est en légère baisse à 63 521 K€ en 2021 (vs 64 802 K€ en 2020).

| en euros<br>Nom du scénario  | EFP brute sans assurance |                   | EFP brute avec assurance |                   |
|--|--------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
|  | 2021                     | 2020              | 2021                     | 2020              |
| Fraude interne / Détournement de fonds                                 | 3 076 370                | 2 493 200         | 3 076 370                | 2 493 200         |
| Malveillance informatique commise par un employé                       | 7 677 401                | 8 860 727         | 7 677 401                | 8 860 727         |
| Malveillance informatique commise par un tiers                         | 3 841 684                | 5 831 301         | 3 841 684                | 5 831 301         |
| Utilisation frauduleuse de moyens de paiement / usurpation d'identité  | 9 643 343                | 9 665 361         | 9 643 343                | 9 665 361         |
| Attaque virale sur le SI   | 2 296 965                | 3 427 233         | 2 296 965                | 3 427 233         |
| Malveillance paralysant le système Cartes Bancaires                    | 4 855 373                | 2 073 826         | 4 855 373                | 2 073 826         |
| Non respect de la réglementation du travail                            | 1 398 148                | 3 297 292         | 1 398 148                | 3 297 292         |
| Défaut de conseil  | 3 470 110                | 3 040 448         | 3 470 110                | 3 040 448         |
| Soutien artificiel / rupture abusive                                   | 3 425 370                | 3 426 723         | 3 425 370                | 3 426 723         |
| Vente abusive / publicité non-conforme                                 | 1 545 488                | 956 010           | 1 545 488                | 956 010           |
| Abus de marché   | 3 062 519                | 2 713 405         | 3 062 519                | 2 713 405         |
| Pratiques déloyales  | 3 711 356                | 3 692 701         | 3 711 356                | 3 692 701         |
| Non respect de la réglementation anti-blanchiment                      | 3 631 414                | 3 744 970         | 3 631 414                | 3 744 970         |
| Indisponibilité d'un site névralgique                                  | 48 652 533               | 34 970 602        | 4 052 417                | 4 021 175         |
| Indisponibilité ou dysfonctionnements majeurs des moyens informatiques | 2 181 562                | 1 443 533         | 2 181 562                | 1 443 533         |
| Litige Fiscal  | 4 710 410                | 4 853 133         | 4 710 410                | 4 853 133         |
| Disparition ou indisponibilité d'un fournisseur majeur                 | 941 207                  | 1 261 542         | 941 207                  | 1 261 542         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>108 121 254</b>       | <b>95 752 010</b> | <b>63 521 138</b>        | <b>64 802 583</b> |

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du « Risque opérationnel » est l'objet d'un calcul TSA complet et d'un calcul AMA complet pour chaque arrêté trimestriel. S'y ajoutent deux add on exigés par la BCE pour couvrir les risques émergents d'une part et, d'autre part, corriger l'effet de la diversification conformément à l'évolution de la réglementation.

Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, l'impact au 31/12/2021 est de 3,09% de la part des Caisses régionales, soit 4,66 M€ au titre des risques émergents et 4,01 M€ au titre de la diversification, ce qui porte ses Exigences en Fonds Propres AMA + TSA à 48,86 M€.

**Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.**

Dans le cadre du suivi des risques par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, la présentation des risques opérationnels se construit autour de l'actualité de la collecte. Ainsi, sont présentés en Comité de Contrôle Interne les fiches d'alertes et l'évolution du risque opérationnel par catégories de risques Bâle II pour les principaux processus concernés.

Un plan d'actions (consolidé avec les indicateurs des contrôles Scope) est formalisé avec trois facteurs d'entrée :

- les fiches d'alertes
- la collecte des Risques Opérationnels
- les cotations de la cartographie (si processus/risque côté critique ou sensible)

## Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un *reporting* dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole finalise l'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31/12/2021.

## II. Méthodologie

---

La Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur utilise l'approche des mesures avancées (AMA) qui a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

Pour l'entité FCT CRÉDIT AGRICOLE HABITAT COMPARTIMENT CR891 restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

### Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;

- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
  - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

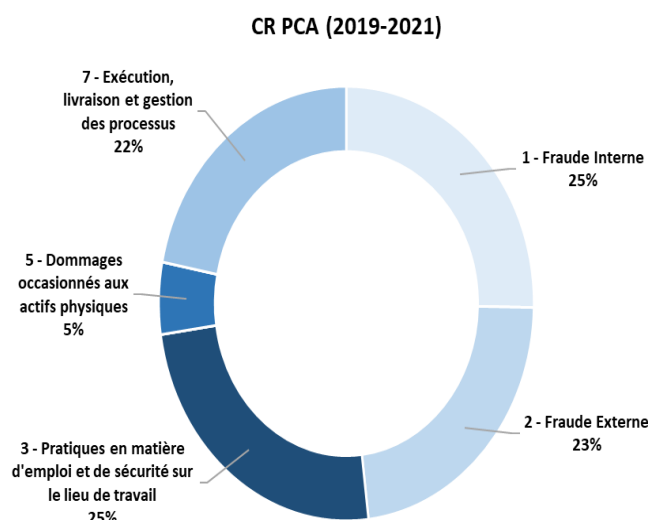
- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

### III. Exposition

#### REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE



Le total du Coût net du Risque Opérationnel pur comptabilisé entre 2019 et 2021 dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur est négatif (lié aux Reprises de Provisions) sur les Catégories de Risque :

**4 - Clients, produits et pratiques commerciales** (notamment des reprises de Provisions sur dossiers dont procédures achevées avec décisions définitives)

**6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes**

De ce fait, ces 2 catégories ont été neutralisées dans le schéma ci-dessus de répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques Baloise.

D'une manière générale, le profil d'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur en terme de risques opérationnels détectés ces trois dernières années porte sur les principales catégories suivantes :

- Une exposition à la fraude externe qui augmente sensiblement, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures... mais aussi des incidents exceptionnels survenus en 2020 dans le cadre de faillites avec suspicion de fraude), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux);
- L'augmentation marquée de la catégorie « Fraude interne » est liée à un seul dossier datant de 2007 qui a fait l'objet d'une provision complémentaire en 2021.

Des plans d'action correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'élève à 610,72 millions d'euros au 31 Décembre 2021.

#### **IV. Assurance et couverture des risques opérationnels**

---

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2020.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole.

Le risque CYBER étant devenu un risque stratégique majeur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a décidé en 2020 de souscrire à l'assurance cyber groupe pour les Caisses Régionales.

#### **8. RISQUES JURIDIQUES**

---

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et de ses filiales consolidées ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.18 des états financiers consolidés.

À noter, le litige Image chèques figurant dans les Faits marquants de l'exercice.

À ce jour, à la connaissance de de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Caisse régionale a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de de la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.



## 9. RISQUES DE NON-CONFORMITE

---

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Éthique du Groupe et des instructions, codes de conduite et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), le groupe Crédit Agricole a pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable. Pour ce faire, la Direction de la Conformité a lancé sa feuille de route stratégique *Smart Compliance*, dont l'objectif recherché est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une dimension plus opérationnelle au service des directions et des entités, sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle. La vision de la *Smart Compliance* se décline selon deux axes avec un axe défensif visant à protéger le groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité.

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance des entités et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la Conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA. Afin de développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance de ses fonctions, un lien d'animation fonctionnelle est mis en place avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, au niveau du Responsable Risques dont le périmètre comprend la Conformité. À fin 2021, ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par plus de 1 700 personnes au sein de Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les politiques Groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'équipes spécialisées par domaine d'expertise : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la

Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement au Directeur de la Conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la filière DPO du Crédit Agricole.

La DDC assure également l'animation et la supervision de la filière Conformité. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité).

Le dispositif de la la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne du Groupe. Le Comité de Contrôle Interne de la la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, présidé par la Direction générale, se réunit dans sa forme plénière tous les trois mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'Administration de de la Caisse régionale.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Éthique. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Dans le prolongement de la Charte Éthique, la la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur s'est dotée d'un Code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un droit d'alerte permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de la Caisse Régionale, sans passer par sa ligne hiérarchique. En déployant une nouvelle plateforme informatique, le Groupe Crédit Agricole permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de la nouvelle plateforme informatique a été finalisé en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole et couvre plus de 300 entités. Ce dispositif couvre également les signalements des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance.

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. En 2021, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire du Groupe Crédit Agricole a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir.

Le Groupe a placé la gouvernance « produits » au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi *via* le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anticorruption. Ainsi, la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'un Code anticorruption dédié et la rénovation de son programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption, certification renouvelée en 2019.

La prévention de la fraude vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance dans les entités a été également renforcée avec une implication plus prégnante du management. Des actions ont été engagées pour actualiser les supports de formation en 2018. En 2020, la crise sanitaire du COVID 19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. Le Groupe Crédit Agricole a réagi immédiatement sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence à la Caisse régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour protéger les clients et la banque.

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Les poursuites pénales à l'encontre de CACIB ont été levées le 19 octobre 2018. L'ensemble du groupe Crédit Agricole s'est montré pleinement engagé afin de garantir vis-à-vis de la Fed la réussite du programme OFAC du Groupe en avril 2021. En 2020, plusieurs étapes majeures dans la réalisation du plan avaient été réalisées : toutes les entités du groupe ont vérifié, et le cas échéant mis à jour, les données de leurs clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales. Les projets de centralisation sur des plateformes administrées par le Groupe du filtrage des flux de paiements, et des noms des clients, fournisseurs et autres tiers ont été finalisées. Ainsi, grâce à ces travaux, plus de 63 millions de clients sont maintenant criblés sur ces plateformes Groupe. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international (*trade finance*) a été renforcé et automatisé.

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Conformément à la feuille de route, 2021 a été l'année de déploiement des nouvelles normes de révision périodique du KYC (dossier de connaissance client). L'objectif poursuivi est de disposer d'un processus de révision sur l'ensemble des entités du Groupe et sur tous nos segments de clients. La mise en œuvre opérationnelle a été accompagnée de la mise en place d'indicateurs permettant un suivi et un pilotage régulier. En complément, La fiabilisation des bases clients se poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. Enfin, et grâce aux travaux réalisés sur le Corpus normatif, le Groupe a lancé depuis 2020 une démarche d'amplification du partage du KYC. La feuille de route 2021 s'est inscrite pleinement dans les démarches menées au cours des années précédentes : poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des Entrées En Relation, maintenir la démarche de fiabilisation des données pour pérenniser les travaux de remédiations réalisés, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, accompagner les entités dans leur chantier de conduite de changement visant à intégrer le KYC dans l'ensemble des démarches commerciales des conseillers.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif du Groupe Crédit Agricole déployé en 2018 dans le respect de ces nouvelles exigences a depuis fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation. Les obligations en matière de réponse aux demandes d'exercice de droits et la tenue du registre des traitements sont couvertes.

---

## **5 - États financiers individuels**

# ***CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR***

## **COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Provence Côte d'Azur en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation  
de l'Assemblée générale ordinaire en date du 1<sup>er</sup> avril 2022**

## SOMMAIRE

|   |     |
|---|-----|
| BILAN AU 31 DECEMBRE 2021.....  | 166 |
| HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 .....  | 168 |
| COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021.....   | 169 |
| Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....                             | 170 |
| Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....   | 179 |
| Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....                         | 198 |
| Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....   | 198 |
| Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE<br>PORTEFEUILLE ..... | 202 |
| Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES .....   | 206 |
| Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....  | 208 |
| Note 8 ACTIONS PROPRES .....  | 209 |
| Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS .....   | 210 |
| Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....   | 211 |
| Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....                       | 211 |
| Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....   | 212 |
| Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE.....   | 213 |
| Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....  | 214 |
| Note 15 PROVISIONS .....  | 215 |
| Note 16 EPARGNE LOGEMENT .....  | 216 |
| Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS<br>DEFINIES.....        | 217 |
| Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....  | 219 |
| Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....  | 219 |
| Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) .....  | 220 |
| Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES .....  | 221 |

|         |   |     |
|---------|---|-----|
| Note 22 | OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS .....                                  | 221 |
| Note 23 | TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES .....  | 221 |
| Note 24 | OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES .....  | 222 |
| Note 25 | OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES .....  | 223 |
| Note 26 | OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....   | 224 |
| Note 27 | INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES .....                                   | 226 |
| Note 28 | ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....   | 227 |
| Note 29 | ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE .....  | 228 |
| Note 30 | ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES .....  | 228 |
| Note 31 | PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....   | 229 |
| Note 32 | REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES .....  | 230 |
| Note 33 | PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....   | 230 |
| Note 34 | GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....   | 231 |
| Note 35 | GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....                              | 231 |
| Note 36 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....  | 232 |
| Note 37 | CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....  | 233 |
| Note 38 | COUT DU RISQUE .....  | 234 |
| Note 39 | RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES .....   | 235 |
| Note 40 | IMPOT SUR LES BENEFICES .....   | 236 |
| Note 41 | INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....  | 236 |
| Note 42 | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA<br>CONTINUTE DE L'EXPLOITATION ..... | 236 |
| Note 43 | AFFECTATION DES RESULTATS .....   | 236 |
| Note 44 | IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....  | 237 |
| Note 45 | PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....  | 237 |
| Note 46 | ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE .....   | 237 |

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

### ACTIF

| <i>(En milliers d'euros)</i>                         | Notes | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| <b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>       |       | <b>575 274</b>    | <b>560 447</b>    |
| Caisse, banques centrales                            |       | 125 897           | 122 165           |
| Effets publics et valeurs assimilées                 | 5     | 330 407           | 317 746           |
| Créances sur les établissements de crédit            | 3     | 118 970           | 120 536           |
| <b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>        | 3     | <b>3 461 794</b>  | <b>2 128 573</b>  |
| <b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>                  | 4     | <b>17 963 421</b> | <b>17 244 911</b> |
| <b>OPERATIONS SUR TITRES</b>                         |       | <b>1 276 965</b>  | <b>1 491 771</b>  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe           | 5     | 1 068 654         | 1 087 679         |
| Actions et autres titres à revenu variable           | 5     | 208 311           | 404 092           |
| <b>VALEURS IMMOBILISEES</b>                          |       | <b>1 394 624</b>  | <b>1 340 928</b>  |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 6-7   | 1 243 618         | 1 208 539         |
| Parts dans les entreprises liées                     | 6-7   | 10 093            | 9 980             |
| Immobilisations incorporelles                        | 7     | 9 676             | 9 935             |
| Immobilisations corporelles                          | 7     | 131 237           | 112 474           |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>    |       | <b>439 317</b>    | <b>582 936</b>    |
| Autres actifs  | 9     | 344 743           | 486 046           |
| Comptes de régularisation                            | 9     | 94 574            | 96 890            |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                   |       | <b>25 111 395</b> | <b>23 349 566</b> |



**PASSIF**

| <i>(En milliers d'euros)</i>                            | Notes     | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| <b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>          |           | <b>112 012</b>    | <b>113 914</b>    |
| Dettes envers les établissements de crédit              | 11        | 112 012           | 113 914           |
| <b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>           | <b>11</b> | <b>11 455 858</b> | <b>10 725 033</b> |
| <b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>               | <b>12</b> | <b>10 144 883</b> | <b>9 290 107</b>  |
| <b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>                 | <b>13</b> | <b>3 452</b>      | <b>3 753</b>      |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>      |           | <b>417 073</b>    | <b>366 546</b>    |
| Autres passifs  | 14        | 124 689           | 110 285           |
| Comptes de régularisation                               | 14        | 292 384           | 256 261           |
| <b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>                |           | <b>442 550</b>    | <b>412 933</b>    |
| Provisions  | 15-16-17  | 206 110           | 197 121           |
| Dettes subordonnées                                     | 19        | 236 440           | 215 812           |
| <b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>     | <b>18</b> | <b>90 338</b>     | <b>90 338</b>     |
| <b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>                       | <b>20</b> | <b>2 445 229</b>  | <b>2 346 942</b>  |
| Capital souscrit  |           | 83 209            | 83 209            |
| Primes d'émission                                       |           | 247 026           | 247 026           |
| Réserves  |           | 2 007 673         | 1 923 383         |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement |           | 518               | 518               |
| Report à nouveau  |           | 307               | 0                 |
| Résultat de l'exercice                                  |           | 106 496           | 92 806            |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                     |           | <b>25 111 395</b> | <b>23 349 566</b> |

## **HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021**

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Notes | 31/12/2021       | 31/12/2020       |
|------------------------------|-------|------------------|------------------|
| <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>    |       | <b>2 400 247</b> | <b>2 422 362</b> |
| Engagements de financement   | 28    | 1 671 319        | 1 650 854        |
| Engagements de garantie      | 28    | 725 028          | 765 645          |
| Engagements sur titres       | 28    | 3 900            | 5 863            |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>     |       | <b>8 725 338</b> | <b>8 404 163</b> |
| Engagements de financement   | 28    | 25 462           | 38 654           |
| Engagements de garantie      | 28    | 8 695 976        | 8 359 646        |
| Engagements sur titres       | 28    | 3 900            | 5 863            |

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en note 25 et 26.

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

| <i>(En milliers d'euros)</i>   | Notes | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|-------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés   | 31    | 383 323        | 381 441        |
| Intérêts et charges assimilées   | 31    | -146 088       | -164 309       |
| Revenus des titres à revenu variable   | 33    | 32 398         | 41 017         |
| Commissions Produits   | 33    | 257 528        | 253 143        |
| Commissions Charges  | 33    | -51 270        | -41 534        |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation                                    | 34    | 1 044          | 499            |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés                         | 35    | 329            | -271           |
| Autres produits d'exploitation bancaire  | 36    | 12 206         | 17 922         |
| Autres charges d'exploitation bancaire   | 36    | -2 628         | -1 446         |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  |       | <b>486 842</b> | <b>486 462</b> |
| Charges générales d'exploitation   | 37    | -302 022       | -288 691       |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles |       | -21 201        | -19 340        |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  |       | <b>163 619</b> | <b>178 431</b> |
| Coût du risque   | 38    | -21 209        | -38 608        |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>   |       | <b>142 410</b> | <b>139 823</b> |
| Résultat net sur actifs immobilisés  | 39    | 718            | -8 059         |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>  |       | <b>143 128</b> | <b>131 764</b> |
| Impôts sur les bénéfices   | 40    | -36 632        | -43 158        |
| Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées  |       | 0              | 4 200          |
| <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>  |       | <b>106 496</b> | <b>92 806</b>  |

## **Note 1**      **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Note 1.1**      **Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, 51 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,50 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,50 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

## **Note 1.2      Relations internes au Crédit Agricole**

### **❖ Mécanismes financiers internes**

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### ● Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

#### ● Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créateurs de la clientèle ».

#### ● Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

#### ● Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

- ❖ **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

---

<sup>[1]</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF



❖ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A, en qualité d'organe central et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35% du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1er mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

### **Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021".

#### ● **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 699 252 milliers d'euros.

#### **Risque de crédit**

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### ● **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

#### ● **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 285 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au 31 décembre 2021.

## ● **Contrôle fiscal**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur

la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

- **Projet Immobilier Crédit Agricole Services Immobiliers**

Encartage de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur lors de l'Assemblée générale du 2 avril 2021.

Dans le cadre de son projet Groupe, le Crédit Agricole ambitionne de proposer à ses clients une gamme complète de solutions répondant à leurs divers besoins en matière d'immobilier. A ce titre, le Groupe a engagé une restructuration complète de la filière immobilière et a constitué la structure Crédit Agricole Services Immobiliers (CA-SIM) pour porter et encadrer l'activité d'administration de biens portée par Crédit Agricole Immobilier et les Caisses régionales au travers notamment du réseau Square Habitat. CA-SIM devient ainsi la filiale commune de Crédit Agricole Immobilier et des caisses régionales.

A cet effet, la holding PCA IMMO, filiale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, a cédé à CA-SIM l'activité d'administration de biens de ses structures Square Habitat Provence Côte d'Azur et Cabinet Espargillière en contrepartie de 747 751 titres CA-SIM pour un montant de 5 317 milliers d'euros.

#### **Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2021**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

## **Note 2**      **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent le point suivant :

| <b>Règlements / Recommandations</b>  | <b>Date de 1<sup>ère</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du</b> |
|--|---|
| Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises | Immédiate   |

### **Note 2.1**      **Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction

supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

### **Créances saines**

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les  *floors*  qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;

- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;

- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;



- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les

conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

## **Note 2.2**     **Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition exclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la

valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (Cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelles que soient leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

### **Note 2.3     Immobilisations**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :



| Composant                | Durée d'amortissement utilisée    |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Foncier                  | Non amortissable                  |
| Gros œuvre               | 25 ans                            |
| Second œuvre             | 25 ans                            |
| Installations techniques | 10 ans                            |
| Agencements              | 10 ans                            |
| Matériel informatique    | 3 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |
| Matériel spécialisé      | 5 ans                             |

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **Note 2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de

résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **Note 2.6**     **Provisions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

## **Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2021, les fonds pour risques bancaires généraux constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à hauteur de 90,2 M€ se décomposent ainsi :

- Provision propre assureur pour 6,2 M€
- Provision risques activité crédit pour 66,6 M€
- Provision risques gestion financière pour 17,4 M€

## **Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément au règlement ANC 2014-07, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name S/N) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

### **Note 2.9 Opérations en devises**

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

### **Note 2.10 Intégration des succursales à l'étranger**

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

La seule implantation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'étranger est située à Monaco, avec l'euro comme devise principale.

### **Note 2.11 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

### **Note 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 26 avril 2019, modifié par les avenants du 30 mars 2020.

Un complément d'intéressement de 2 800 milliers d'euros a été décidé par le conseil d'administration en 2021.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

### **Note 2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

#### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de

déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19). Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 307 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 20 portant sur les capitaux propres). Il s'élève à 307 milliers d'euros en contrepartie de 307 milliers d'euros au titre des excédents d'actif de régime (Cf. Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers)

Pour l'exercice 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur maintient sa méthode actuelle de détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date de prise de service du membre du personnel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou

implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

## **Note 2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

### **Plans de stock-options**

Les salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne sont pas concernés par les plans de stock-options.

### **Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

## **Note 2.15 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas constaté de charges et de produits exceptionnels sur l'exercice 2021.

## **Note 2.16 Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

### Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

| (En milliers d'euros)                         | 31/12/2021       |                 |                  |                |                    |                     |                  | 31/12/2020       |
|---|------------------|-----------------|------------------|----------------|--------------------|---------------------|------------------|------------------|
|   | ≤ 3 mois         | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans   | > 5 ans        | Total en principal | Créances rattachées | Total            | Total            |
| <b>Établissements de crédit</b>               |                  |                 |                  |                |                    |                     |                  |                  |
| Comptes et prêts :                            |                  |                 |                  |                |                    |                     |                  |                  |
| à vue   | 11 633           |                 |                  |                | 11 633             |                     | 11 633           | 7 741            |
| à terme                                       |                  |                 |                  | 106 120        | 106 120            | 137                 | 106 257          | 110 373          |
| Prêts subordonnés                             |                  | 1 080           |                  |                | 1 080              |                     | 1 080            | 2 422            |
| <b>Total</b>                                  | <b>11 633</b>    | <b>1 080</b>    |                  | <b>106 120</b> | <b>118 833</b>     | <b>137</b>          | <b>118 970</b>   | <b>120 536</b>   |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                  |                  |                 |                  |                |                    |                     | <b>118 970</b>   | <b>120 536</b>   |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b> |                  |                 |                  |                |                    |                     |                  |                  |
| Comptes ordinaires                            | 1 975 643        |                 |                  |                | 1 975 643          |                     | 1 975 643        | 1 001 901        |
| Comptes et avances à terme                    | 55 873           | 96 549          | 1 210 607        | 89 179         | 1 452 208          | 33 943              | 1 486 151        | 976 554          |
| Titres reçus en pension livrée                |                  |                 |                  |                |                    |                     |                  | 150 118          |
| <b>Total</b>                                  | <b>2 031 516</b> | <b>96 549</b>   | <b>1 210 607</b> | <b>89 179</b>  | <b>3 427 851</b>   | <b>33 943</b>       | <b>3 461 794</b> | <b>2 128 573</b> |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                  |                  |                 |                  |                |                    |                     | <b>3 461 794</b> | <b>2 128 573</b> |
| <b>TOTAL</b>                                  |                  |                 |                  |                |                    |                     | <b>3 580 764</b> | <b>2 249 109</b> |

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 080 milliers d'euros. *Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

### Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 699 252 milliers d'euros.

#### Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

| (En milliers d'euros)          | 31/12/2021 |                 |                |            |                    |                     |                   | 31/12/2020        |
|--------------------------------|------------|-----------------|----------------|------------|--------------------|---------------------|-------------------|-------------------|
|                                | ≤ 3 mois   | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans    | Total en principal | Créances rattachées | Total             | Total             |
| Créances commerciales          | 5 169      |                 |                |            | 5 169              |                     | 5 169             | 3 554             |
| Autres concours à la clientèle | 670 136    | 1 482 481       | 5 581 816      | 10 247 923 | 17 982 356         | 58 532              | 18 040 888        | 17 335 487        |
| Comptes ordinaires débiteurs   | 70 317     |                 |                |            | 70 317             | 1 209               | 71 526            | 70 962            |
| <b>Dépréciations</b>           |            |                 |                |            |                    |                     | -154 162          | -165 092          |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>   |            |                 |                |            |                    |                     | <b>17 963 421</b> | <b>17 244 911</b> |



**Commentaires :**

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 574 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 8 870 814 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 8 427 467 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 36 884 milliers au 31 décembre 2021 d'euros contre 34 788 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

**Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique**

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| France (y compris DOM-TOM)   | 17 960 782        | 17 255 939        |
| Autres pays de l'U.E.        | 47 984            | 58 566            |
| Autres pays d'Europe (1)     | 21 849            | 9 392             |
| Amérique du Nord             | 7 637             | 8 275             |
| Amérique Centrale et du Sud  | 764               | 690               |
| Afrique et Moyen-Orient      | 13 422            | 15 117            |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 5 227             | 5 833             |
| Japon                        | 177               | 195               |
| <b>Total en principal</b>    | <b>18 057 842</b> | <b>17 354 007</b> |
| Créances rattachées          | 59 741            | 55 996            |
| Dépréciations                | -154 162          | -165 092          |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b> | <b>17 963 421</b> | <b>17 244 91</b>  |

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling : 8 639 milliers de GBP

### Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

|                              | 31/12/2021        |                      |                                |                                   |   | 31/12/2020        |                      |                                |                                   |   |
|------------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
|                              | Encours brut      | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis | Encours brut      | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis |
| <i>(En milliers d'euros)</i> |                   |                      |                                |                                   |   |                   |                      |                                |                                   |   |
| France (y compris DOM-TOM)   | 18 019 892        | 330 013              | 94 178                         | -154 162                          | -80 641                                     | 17 311 319        | 318 674              | 103 330                        | -165 092                          | -89 197                                     |
| Autres pays de l'U.E.        | 48 250            | 1 709                | 572                            |                                   |   | 58 864            | 1 831                | 412                            |                                   |   |
| Autres pays d'Europe (1)     | 21 872            | 230                  | 42                             |                                   |   | 9 403             | 40                   | 36                             |                                   |   |
| Amérique du Nord             | 7 833             | 687                  | 21                             |                                   |   | 8 441             | 651                  | 21                             |                                   |   |
| Amérique Centrale et du Sud  | 765               | 6                    | 6                              |                                   |   | 690               | 6                    | 6                              |                                   |   |
| Afrique et Moyen-Orient      | 13 536            | 787                  | 25                             |                                   |   | 15 229            | 1 009                | 83                             |                                   |   |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 5 258             | 206                  | 21                             |                                   |   | 5 862             | 211                  | 28                             |                                   |   |
| Japon                        | 177               |                      |                                |                                   |   | 195               |                      |                                |                                   |   |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>18 117 583</b> | <b>333 638</b>       | <b>94 865</b>                  | <b>-154 162</b>                   | <b>-80 641</b>                              | <b>17 410 003</b> | <b>322 422</b>       | <b>103 916</b>                 | <b>-165 092</b>                   | <b>-89 197</b>                              |

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling : 21 452 milliers de GBP, dont 54 milliers de GBP d'encours douteux et 5 milliers de GBP d'encours douteux compromis.

#### Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

|                              | 31/12/2021        |                      |                                |                                   |   | 31/12/2020        |                      |                                |                                   |   |
|------------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
|                              | Encours brut      | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis | Encours brut      | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis |
| <i>(En milliers d'euros)</i> |                   |                      |                                |                                   |   |                   |                      |                                |                                   |   |
| Particuliers                 | 10 291 093        | 130 623              | 34 963                         | -54 659                           | -27 346                                     | 9 993 537         | 144 755              | 37 892                         | -60 456                           | -28 758                                     |
| Agriculteurs                 | 434 481           | 14 978               | 3 806                          | -8 336                            | -3 805                                      | 418 766           | 11 500               | 4 999                          | -7 091                            | -4 884                                      |
| Autres professionnels        | 2 778 633         | 88 643               | 27 788                         | -44 570                           | -24 730                                     | 2 624 891         | 85 797               | 26 445                         | -45 171                           | -24 340                                     |
| Clientèle financière         | 374 080           | 4 630                | 1 398                          | -2 239                            | -750  | 344 454           | 4 003                | 1 499                          | -2 660                            | -1 498                                      |
| Entreprises                  | 2 591 100         | 92 047               | 26 345                         | -43 381                           | -23 445                                     | 2 426 375         | 75 740               | 32 517                         | -49 116                           | -29 153                                     |
| Collectivités publiques      | 1 584 817         | 2 019                | 467                            | -733                              | -467  | 1 542 526         | 467                  | 467                            | -467                              | -467  |
| Autres agents économiques    | 63 379            | 698                  | 98                             | -244                              | -98   | 59 454            | 160                  | 97                             | -131                              | -97   |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>18 117 583</b> | <b>333 638</b>       | <b>94 865</b>                  | <b>-154 162</b>                   | <b>-80 641</b>                              | <b>17 410 003</b> | <b>322 422</b>       | <b>103 916</b>                 | <b>-165 092</b>                   | <b>-89 197</b>                              |

**Note 5**      **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

|   | 31/12/2021  |                |                                      |                  | 31/12/2020       |                  |
|---|-------------|----------------|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|   | Transaction | Placement      | Titres de l'activité de portefeuille | Investissement   | Total            | Total            |
| <i>(En milliers d'euros)</i>                    |             |                |                                      |                  |                  |                  |
| Effets publics et valeurs assimilées :          |             |                |                                      | 325 988          | 325 988          | 313 515          |
| dont surcote restant à amortir                  |             |                |                                      | 18 147           | 18 147           | 15 537           |
| dont décote restant à amortir                   |             |                |                                      | -95              | -95              | 0                |
| Créances rattachées                             |             |                |                                      | 4 419            | 4 419            | 4 231            |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                    |             |                |                                      | <b>330 407</b>   | <b>330 407</b>   | <b>317 746</b>   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (1): |             |                |                                      |                  |                  |                  |
| Emis par organismes publics                     |             |                |                                      | 89 676           | 89 676           | 64 080           |
| Autres émetteurs                                |             | 5 100          |                                      | 974 093          | 979 193          | 1 023 241        |
| dont surcote restant à amortir                  |             |                |                                      | 8 713            | 8 713            | 7 260            |
| dont décote restant à amortir                   |             |                |                                      | -1 003           | -1 003           | -795             |
| Créances rattachées                             |             | 12             |                                      | 3 010            | 3 022            | 3 596            |
| Dépréciations                                   |             | -2 448         |                                      | -789             | -3 237           | -3 238           |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                    |             | <b>2 664</b>   |                                      | <b>1 065 990</b> | <b>1 068 654</b> | <b>1 087 679</b> |
| Actions et autres titres à revenu variable      |             | 201 658        | 6 959                                |                  | 208 617          | 404 403          |
| Dépréciations                                   |             |                | -306                                 |                  | -306             | -311             |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                    |             | <b>201 658</b> | <b>6 653</b>                         |                  | <b>208 311</b>   | <b>404 093</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                    |             | <b>204 322</b> | <b>6 653</b>                         | <b>1 396 397</b> | <b>1 607 372</b> | <b>1 809 518</b> |
| Valeurs estimatives                             |             | 210 016        | 7 252                                | 1 416 632        | 1 633 900        | 1 859 105        |

(1) dont 101 871 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 101 871 milliers d'euros au 31 décembre 2020

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 5 707 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 3 167 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 598 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 547 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 32 958 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 53 746 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -6 083 milliers

d'euros au 31 décembre 2021, contre -839 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

**Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

| <i>(En milliers d'euros)</i>                          | 31/12/2021       | 31/12/2020       |
|---|------------------|------------------|
| Administration et banques centrales (y compris Etats) | 70 555           | 64 081           |
| Etablissements de crédit                              | 115 664          | 146 827          |
| Clientèle financière                                  | 804 865          | 1 015 165        |
| Collectivités locales                                 | 19 122           | 0                |
| Entreprises, assurances et autres clientèles          | 267 280          | 265 651          |
| <b>Total en principal</b>                             | <b>1 277 486</b> | <b>1 491 724</b> |
| Créances rattachées                                   | 3 022            | 3 596            |
| Dépréciations   | -3 543           | -3 549           |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                          | <b>1 276 965</b> | <b>1 491 771</b> |

**Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

| <i>(En milliers d'euros)</i>     | 31/12/2021                                 |                                      |  |                  | 31/12/2020                                 |                                      |  |                  |
|----------------------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|
|                                  | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Total            | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Total            |
| Titres à revenu fixe ou variable | 1 068 869                                  | 325 988                              | 208 617                                    | 1 603 474        | 1 087 321                                  | 313 515                              | 404 403                                    | 1 805 239        |
| dont titres cotés                | 495 006                                    | 325 988                              |  | 820 994          | 513 576                                    | 313 515                              |  | 827 091          |
| dont titres non cotés (1)        | 573 863                                    |                                      | 208 617                                    | 782 480          | 573 745                                    |                                      | 404 403                                    | 978 148          |
| Créances rattachées              | 3 022                                      | 4 419                                |  | 7 441            | 3 596                                      | 4 231                                |  | 7 827            |
| Dépréciations                    | -3 237                                     |                                      | -306                                       | -3 543           | -3 238                                     |                                      | -311                                       | -3 549           |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>     | <b>1 068 654</b>                           | <b>330 407</b>                       | <b>208 311</b>                             | <b>1 607 372</b> | <b>1 087 679</b>                           | <b>317 746</b>                       | <b>404 092</b>                             | <b>1 809 517</b> |

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 193 490 milliers d'euros

Dont OPCVM français de capitalisation 193 490 milliers d'euros

OPCVM étrangers 14 821 milliers d'euros

Dont OPCVM étrangers de capitalisation 14 821 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021 :

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Valeur d'inventaire | Valeur liquidative |
|------------------------------|---------------------|--------------------|
| OPCVM obligataires           | 140 444             | 142 503            |
| OPCVM autres                 | 67 867              | 72 113             |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>208 311</b>      | <b>214 616</b>     |

**Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

| <i>(En milliers d'euros)</i>                      | 31/12/2021    |                    |                   |                |                       |                        |                  | 31/12/2020       |
|---|---------------|--------------------|-------------------|----------------|-----------------------|------------------------|------------------|------------------|
|   | ≤ 3 mois      | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans        | Total en<br>principal | Créances<br>rattachées | Total            | Total            |
| <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b> |               |                    |                   |                |                       |                        |                  |                  |
| Valeur Brute                                      | 64 045        | 84 741             | 202 381           | 717 702        | 1 068 869             | 3 022                  | 1 071 891        | 1 090 917        |
| Dépréciations                                     |               |                    |                   |                |                       |                        | -3 237           | -3 238           |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                      | <b>64 045</b> | <b>84 741</b>      | <b>202 381</b>    | <b>717 702</b> | <b>1 068 869</b>      | <b>3 022</b>           | <b>1 068 654</b> | <b>1 087 679</b> |
| <b>Effets publics et valeurs assimilées</b>       |               |                    |                   |                |                       |                        |                  |                  |
| Valeur Brute                                      |               | 10 047             | 243 517           | 72 424         | 325 988               | 4 419                  | 330 407          | 317 746          |
| Dépréciations                                     |               |                    |                   |                |                       |                        |                  |                  |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                      |               | <b>10 047</b>      | <b>243 517</b>    | <b>72 424</b>  | <b>325 988</b>        | <b>4 419</b>           | <b>330 407</b>   | <b>317 746</b>   |

**Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique**

|                              | 31/12/2021       |                      | 31/12/2020       |                      |
|------------------------------|------------------|----------------------|------------------|----------------------|
|                              | Encours bruts    | Dont Encours douteux | Encours bruts    | Dont Encours douteux |
| <i>(En milliers d'euros)</i> |                  |                      |                  |                      |
| France (y compris DOM-TOM)   | 1 211 359        | 2 428                | 1 191 534        | 2 428                |
| Autres pays de l'U.E.        | 182 992          |                      | 199 713          |                      |
| Autres pays d'Europe         |                  |                      | 9 078            |                      |
| Amérique du Nord             | 506              | 506                  | 511              | 511                  |
| <b>Total en principal</b>    | <b>1 394 857</b> | <b>2 934</b>         | <b>1 400 836</b> | <b>2 939</b>         |
| Créances rattachées          | 7 441            | 283                  | 7 827            | 283                  |
| Dépréciations                | -3 237           | -3 217               | -3 238           | -3 222               |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b> | <b>1 399 061</b> |                      | <b>1 405 425</b> |                      |

## Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2021.

| INFORMATIONS FINANCIERES<br>(En milliers d'euros)  | Capital    | Capitaux<br>propres autres<br>que le capital | Quote-part de<br>capital détenue<br>(en %) | Valeurs<br>comptables des<br>titres détenus -<br>Brutes | Valeurs<br>comptables des<br>titres détenus -<br>Nettes | Prêts et avances<br>consentis par la<br>société et non<br>encore<br>remboursés | PNB ou chiffre<br>d'affaires hors<br>taxes du dernier<br>exercice écoulé<br>(1) | Résultats<br>(bénéfice ou<br>perte du dernier<br>exercice clos)<br>(1) | Dividendes<br>encaissés par la<br>société au cours<br>de l'exercice |
|--|------------|--|--|---|---|--|---|--|---|
| <b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur</b>           |            |  |  |   |   |  |   |  |   |
| <b>Autres parts dans les entreprises liées :</b>   |            |  |  | <b>21 500</b>   | <b>3 512</b>  | <b>9 159</b>   |   |  |   |
| S.A.S. PCA IMMO  | 13 500     | -16 078                                      | 100,00%                                    | 13 500  | 0   | 9 159  | 152   | 1313   | 0   |
| S.A.S.U CREA ZUR   | 4 500      | -2 087                                       | 100,00%                                    | 4 500   | 2 412   |  | 0   | -169   | 0   |
| S.A.S. LE VILLAGE BY PCA   | 2 542      | -965   | 100,00%                                    | 3 500   | 1 100   |  | 335   | -554   | 0   |
| <b>Autres titres de participations :</b>   |            |  |  | <b>1 212 222</b>  | <b>1 195 796</b>  | <b>29 560</b>  |   |  | <b>31 507</b>   |
| S.N.C. CA TITRES   | 15 245     | 43 473                                       | 1,93%                                      | 1 119   | 1 119   |  | 152 880   | 672  | 0   |
| S.A.S. SACAM IMMOBILIER  | 173 273    | 9 296  | 3,13%                                      | 5 691   | 5 691   |  | 0   | 5 309  | 155   |
| S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT   | 725 471    | 69 308                                       | 2,79%                                      | 20 351  | 20 351  | 9 518  | 0   | 61 185   | 558   |
| S.A.S. SACAM PARTICIPATIONS  | 62 558     | 19 432                                       | 2,90%                                      | 2 100   | 2 100   |  | 128   | 2 334  | 0   |
| S.A.S. EDOKIAL   | 314        | 11 209                                       | 1,64%                                      | 1 471   | 1 471   |  | 42 057  | 969  | 0   |
| S.A.S.SACAM ASSURANCE CAUTION  | 13 713     | 23 135                                       | 5,53%                                      | 1 380   | 1 380   |  | 0   | 1 893  | 100   |
| S.A.S. SACAM AVENIR  | 217 698    | -111 362                                     | 3,43%                                      | 12 937  | 9 510   |  | 0   | -111 130   | 0   |
| S.A.S. SOFIPACA  | 25 232     | 13 815                                       | 50,00%                                     | 17 545  | 17 545  |  | 14  | -2 108   | 0   |
| S.N.C. SACAM MUTUALISATION   | 18 556 677 | 10 065                                       | 2,78%                                      | 515 448   | 515 448   |  | 0   | 271 332  | 6 278   |
| S.A.S. RUE LA BOETIE   | 2 744 903  | 15 406 729                                   | 2,77%                                      | 599 769   | 599 769   | 20 042   | 0   | -3 980   | 24 374  |
| S.A.S. CA PROTECTION ET SECURITE   | 511        | 40 741                                       | 2,41%                                      | 1 496   | 1 496   |  | 10 962  | 964  | 14  |
| S.A.S. C2MS  | 53 053     | 12 208                                       | 1,52%                                      | 1 370   | 1 370   |  | 0   | 251  | 28  |
| S.A.S. DELTA   | 79 550     | -1 731                                       | 3,50%                                      | 2 786   | 2 786   |  | 0   | -28  | 0   |
| S.A.S. GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS   | 44 993     | 34 077                                       | 1,18%                                      | 1 000   | 1 000   |  | 0   | 15 975   | 0   |
| S.A.S. SACAM FIRECA  | 55 594     | -4 958                                       | 3,27%                                      | 2 785   | 1 657   |  | 0   | -2 110   | 0   |
| S.A.S. SACAM INTERNATIONAL   | 522 023    | -38 777                                      | 2,77%                                      | 24 974  | 13 103  |  | 1   | -102 179   | 0   |
| <b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur</b> |            |  |  |   |   |  |   |  |   |
| Autres titres de participations  |            |  |  | 4 045   | 3 611   | 244  |   |  | 226   |
| <b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES<br/>LIEES ET PARTICIPATIONS</b>  |            |  |  | <b>1 237 767</b>  | <b>1 202 919</b>  | <b>38 963</b>  |   |  | <b>31 733</b>   |

- (1) Les données sur les autres titres de participation sont en date du 31/12/2020,  
Les données sur les autres parts dans les entreprises liées sont en date du 31/12/2021



## Valeur estimative des titres de participation

|  | 31/12/2021       |                   | 31/12/2020       |                   |
|--|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|  | Valeur au bilan  | Valeur estimative | Valeur au bilan  | Valeur estimative |
| <i>(En milliers d'euros)</i>   |                  |                   |                  |                   |
| <b>Parts dans les entreprises liées</b>                              |                  |                   |                  |                   |
| Titres non cotés   | 21 500           | 3 512             | 21 500           | 4 712             |
| Titres cotés   |                  |                   |                  |                   |
| Avances consolidables  | 9 158            | 6 581             | 9 158            | 5 268             |
| Créances rattachées  |                  |                   |                  |                   |
| Dépréciations  | -20 565          |                   | -20 678          |                   |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>   | <b>10 093</b>    | <b>10 093</b>     | <b>9 980</b>     | <b>9 980</b>      |
| <b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b> |                  |                   |                  |                   |
| <b>Titres de participation</b>                                       |                  |                   |                  |                   |
| Titres non cotés   | 1 216 267        | 1 685 607         | 1 173 694        | 1 610 099         |
| Titres cotés   |                  |                   |                  |                   |
| Avances consolidables  | 29 804           | 29 805            | 41 606           | 41 606            |
| Créances rattachées  | 135              | 135               | 135              | 135               |
| Dépréciations  | -16 859          |                   | -17 556          |                   |
| <b>Sous-total titres de participation</b>                            | <b>1 229 347</b> | <b>1 715 547</b>  | <b>1 197 879</b> | <b>1 651 840</b>  |
| <b>Autres titres détenus à long terme</b>                            |                  |                   |                  |                   |
| Titres non cotés   | 14 437           | 14 439            | 10 802           | 10 754            |
| Dépréciations  | -166             |                   | -142             |                   |
| <b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>                 | <b>14 271</b>    | <b>14 439</b>     | <b>10 660</b>    | <b>10 754</b>     |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>   | <b>1 243 618</b> | <b>1 729 986</b>  | <b>1 208 539</b> | <b>1 662 594</b>  |
| <b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>                             | <b>1 253 711</b> | <b>1 740 079</b>  | <b>1 218 519</b> | <b>1 672 574</b>  |

|                              | 31/12/2021       |                   | 31/12/2020       |                   |
|------------------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|                              | Valeur au bilan  | Valeur estimative | Valeur au bilan  | Valeur estimative |
| <i>(En milliers d'euros)</i> |                  |                   |                  |                   |
| <b>Total valeurs brutes</b>  |                  |                   |                  |                   |
| Titres non cotés             | 1 252 204        |                   | 1 205 996        |                   |
| Titres cotés                 |                  |                   |                  |                   |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>1 252 204</b> |                   | <b>1 205 996</b> |                   |

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

| <i>(En milliers d'euros)</i>   | 01/01/2021       | Augmentations<br>(acquisitions) | Diminutions<br>(cessions,<br>échéance) | 31/12/2021       |
|--|------------------|---------------------------------|--|------------------|
| <b>Parts dans les entreprises liées</b>                              |                  |                                 |  |                  |
| Valeurs brutes   | 21 500           |                                 |  | 21 500           |
| Avances consolidables  | 9 158            |                                 |  | 9 158            |
| Créances rattachées  |                  |                                 |  |                  |
| Dépréciations  | -20 678          | -1 200                          | 1 313                                  | -20 565          |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>   | <b>9 980</b>     | <b>-1 200</b>                   | <b>1 313</b>                           | <b>10 093</b>    |
| <b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b> |                  |                                 |  |                  |
| <b>Titres de participation</b>                                       |                  |                                 |  |                  |
| Valeurs brutes   | 1 173 694        | 43 421                          | -848                                   | 1 216 267        |
| Avances consolidables  | 41 606           |                                 | -11 802                                | 29 804           |
| Créances rattachées  | 135              |                                 |  | 135              |
| Dépréciations  | -17 556          | -135                            | 832                                    | -16 859          |
| <b>Sous-total titres de participation</b>                            | <b>1 197 879</b> | <b>43 286</b>                   | <b>-11 818</b>                         | <b>1 229 347</b> |
| <b>Autres titres détenus à long terme</b>                            |                  |                                 |  |                  |
| Valeurs brutes   | 10 802           | 3 650                           | -15                                    | 14 437           |
| Dépréciations  | -142             | -29                             | 5                                      | -166             |
| <b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>                 | <b>10 660</b>    | <b>3 621</b>                    | <b>-10</b>                             | <b>14 271</b>    |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>   | <b>1 208 539</b> | <b>46 907</b>                   | <b>-11 828</b>                         | <b>1 243 618</b> |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 218 519</b> | <b>45 707</b>                   | <b>-10 515</b>                         | <b>1 253 711</b> |

## Immobilisations corporelles et incorporelles

|   | 01/01/2021     | Augmentations<br>(acquisitions) | Diminutions<br>(cessions,<br>échéance) | Autres<br>mouvements | 31/12/2021     |
|---|----------------|---------------------------------|--|----------------------|----------------|
| <i>(En milliers d'euros)</i>                                      |                |                                 |  |                      |                |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                |                |                                 |  |                      |                |
| Valeurs brutes  | 365 250        | 40 163                          | -4 315                                 | -368                 | 400 730        |
| Amortissements et dépréciations                                   | -254 724       | -20 529                         | 4 287                                  |                      | -270 966       |
| <b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>   |                |                                 |  |                      |                |
| Valeurs brutes  | 4 891          |                                 | -71                                    |                      | 4 820          |
| Amortissements et dépréciations                                   | -2 943         | -457                            | 53                                     |                      | -3 347         |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                                      | <b>112 474</b> | <b>19 177</b>                   | <b>-46</b>                             | <b>-368</b>          | <b>131 237</b> |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                              |                |                                 |  |                      |                |
| Valeurs brutes  | 29 655         | 50                              |  |                      | 29 705         |
| Amortissements et dépréciations                                   | -19 911        | -309                            |  |                      | -20 220        |
| <b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b> |                |                                 |  |                      |                |
| Valeurs brutes  | 191            |                                 |  |                      | 191            |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>                                      | <b>9 935</b>   | <b>-259</b>                     |  |                      | <b>9 676</b>   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>122 409</b> | <b>18 918</b>                   | <b>-46</b>                             | <b>-368</b>          | <b>140 913</b> |

## **Note 8      ACTIONS PROPRES**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne détient pas d'action propres.

## Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

| <i>(En milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Autres actifs (1)</b>   |                |                |
| Instrument conditionnels achetés                                       | 48             | 101            |
| Comptes de stock et emplois divers                                     | 1 968          | 1 942          |
| Débiteurs divers (2)   | 342 504        | 483 873        |
| Comptes de règlement   | 223            | 130            |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>   | <b>344 743</b> | <b>486 046</b> |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                       |                |                |
| Comptes d'encaissement et de transfert                                 | 24 327         | 22 770         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart                                | 59             | 23             |
| Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers          | 9              |                |
| Charges constatées d'avance  | 797            | 445            |
| Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme | 724            | 1 156          |
| Autres produits à recevoir   | 53 689         | 56 156         |
| Autres comptes de régularisation                                       | 14 969         | 16 340         |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>   | <b>94 574</b>  | <b>96 890</b>  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>439 317</b> | <b>582 936</b> |

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 3 381 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 205 milliers d'euros.

## Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Solde au<br>01/01/2021 | Dotations     | Reprises et<br>utilisations | Désactualisation | Solde au<br>31/12/2021 |
|------------------------------|------------------------|---------------|-----------------------------|------------------|------------------------|
| Sur créances clientèle       | 165 092                | 45 220        | -53 895                     | -2 255           | 154 162                |
| Sur opérations sur titres    | 3 549                  | 94            | -100                        |                  | 3 543                  |
| Sur valeurs immobilisées     | 38 981                 | 1 479         | -2 244                      |                  | 38 216                 |
| Sur autres actifs            | 2 044                  | 24            | -94                         |                  | 1 974                  |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>209 666</b>         | <b>46 817</b> | <b>-56 333</b>              | <b>-2 255</b>    | <b>197 895</b>         |

## Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

| <i>(En milliers d'euros)</i>         | 31/12/2021       |                    |                   |                  |                       |                      |                   | 31/12/2020        |
|--------------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
|                                      | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | Total en<br>principal | Dettes<br>rattachées | Total             | Total             |
| <b>Établissements de crédit</b>      |                  |                    |                   |                  |                       |                      |                   |                   |
| Comptes et emprunts :                |                  |                    |                   |                  |                       |                      |                   |                   |
| à vue                                | 7                |                    |                   |                  | 7                     | 3                    | 10                | 5                 |
| à terme                              | 600              | 2 163              | 1 151             | 108 068          | 111 982               | 20                   | 112 002           | 113 909           |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>               | <b>607</b>       | <b>2 163</b>       | <b>1 151</b>      | <b>108 068</b>   | <b>111 989</b>        | <b>23</b>            | <b>112 012</b>    | <b>113 914</b>    |
| <b>Opérations internes au Crédit</b> |                  |                    |                   |                  |                       |                      |                   |                   |
| Comptes ordinaires                   | 4 073            |                    |                   |                  | 4 073                 | 50                   | 4 123             | 41 319            |
| Comptes et avances à terme           | 1 221 048        | 3 276 687          | 5 133 140         | 1 815 418        | 11 446 293            | 5 442                | 11 451 735        | 10 533 690        |
| Titres donnés en pension livrée      |                  |                    |                   |                  |                       |                      |                   | 150 024           |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>               | <b>1 225 121</b> | <b>3 276 687</b>   | <b>5 133 140</b>  | <b>1 815 418</b> | <b>11 450 366</b>     | <b>5 492</b>         | <b>11 455 858</b> | <b>10 725 033</b> |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>1 225 728</b> | <b>3 278 850</b>   | <b>5 134 291</b>  | <b>1 923 486</b> | <b>11 562 355</b>     | <b>5 515</b>         | <b>11 567 870</b> | <b>10 838 947</b> |

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

| <i>(En milliers d'euros)</i>          | 31/12/2021       |                    |                   |            |                       |                      |                   | 31/12/2020       |
|---------------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|------------|-----------------------|----------------------|-------------------|------------------|
|                                       | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans    | Total en<br>principal | Dettes<br>rattachées | Total             | Total            |
| Comptes ordinaires créditeurs         | 8 965 044        |                    |                   |            | 8 965 044             | 66                   | 8 965 110         | 7 908 576        |
| Comptes d'épargne à régime<br>spécial | 77 396           |                    |                   |            | 77 396                |                      | 77 396            | 64 840           |
| à vue                                 | 77 396           |                    |                   |            | 77 396                |                      | 77 396            | 64 840           |
| Autres dettes envers la clientèle :   | 132 361          | 221 772            | 735 029           | 783        | 1 089 945             | 12 432               | 1 102 377         | 1 316 691        |
| à vue                                 | 11 259           |                    |                   |            | 11 259                |                      | 11 259            | 9 856            |
| à terme                               | 121 102          | 221 772            | 735 029           | 783        | 1 078 686             | 12 432               | 1 091 118         | 1 306 835        |
| Valeurs données en pension livrée     |                  |                    |                   |            |                       |                      |                   |                  |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>                | <b>9 174 801</b> | <b>221 772</b>     | <b>735 029</b>    | <b>783</b> | <b>10 132 385</b>     | <b>12 498</b>        | <b>10 144 883</b> | <b>9 290 107</b> |

### Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31/12/2021        | 31/12/2020       |
|------------------------------|-------------------|------------------|
| France (y compris DOM-TOM)   | 9 780 105         | 8 921 535        |
| Autres pays de l'U.E.        | 214 562           | 242 019          |
| Autres pays d'Europe (1)     | 71 458            | 39 206           |
| Amérique du Nord             | 21 866            | 23 913           |
| Amérique Centrale et du Sud  | 3 340             | 2 378            |
| Afrique et Moyen-Orient      | 32 403            | 22 921           |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 8 288             | 9 363            |
| Japon                        | 363               | 1 303            |
| <b>Total en principal</b>    | <b>10 132 385</b> | <b>9 262 638</b> |
| Dettes rattachées            | 12 498            | 27 469           |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>       | <b>10 144 883</b> | <b>9 290 107</b> |

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling : 27 349 milliers de GBP.

**Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques**

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31/12/2021        | 31/12/2020       |
|------------------------------|-------------------|------------------|
| Particuliers                 | 5 092 561         | 4 711 575        |
| Agriculteurs                 | 320 938           | 302 711          |
| Autres professionnels        | 916 548           | 845 281          |
| Clientèle financière         | 300 870           | 176 743          |
| Entreprises                  | 2 970 827         | 2 732 314        |
| Collectivités publiques      | 9 207             | 7 389            |
| Autres agents économiques    | 521 434           | 486 625          |
| <b>Total en principal</b>    | <b>10 132 385</b> | <b>9 262 638</b> |
| Dettes rattachées            | 12 498            | 27 469           |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>       | <b>10 144 883</b> | <b>9 290 107</b> |

**Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE****Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle**

| <i>(En milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021 |                    |                   |         |                       |                      | 31/12/2020   |              |
|--------------------------------|------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|----------------------|--------------|--------------|
|                                | ≤ 3 mois   | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans | Total en<br>principal | Dettes<br>rattachées | Total        | Total        |
| Titres de créances négociables |            |                    | 3 450             |         | 3 450                 | 2                    | 3 452        | 3 753        |
| <b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>   |            |                    | <b>3 450</b>      |         | <b>3 450</b>          | <b>2</b>             | <b>3 452</b> | <b>3 753</b> |

## Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

|  | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| <i>(En milliers d'euros)</i>                                       |                |                |
| <b>Autres passifs (1)</b>  |                |                |
| Instruments conditionnels vendus                                   | 6              | 55             |
| Comptes de règlement et de négociation                             | 6              | 1              |
| Créditeurs divers  | 114 620        | 103 926        |
| Versements restant à effectuer sur titres                          | 10 057         | 6 303          |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>   | <b>124 689</b> | <b>110 285</b> |
| <b>Comptes de régularisation</b>                                   |                |                |
| Comptes d'encaissement et de transfert                             | 99 304         | 67 225         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart                            | 37             |                |
| Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers         | 3 287          | 2 935          |
| Produits constatés d'avance  | 105 356        | 116 508        |
| Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme | 10 912         | 11 763         |
| Autres charges à payer   | 61 708         | 54 350         |
| Autres comptes de régularisation                                   | 11 780         | 3 480          |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>   | <b>292 384</b> | <b>256 261</b> |
| <b>TOTAL</b>   | <b>417 073</b> | <b>366 546</b> |

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.



## Note 15 PROVISIONS

| <i>(En milliers d'euros)</i>   | Solde au<br>01/01/2021 | Dotations      | Reprises<br>utilisées | Reprises non<br>utilisées | Solde au<br>31/12/2021 |
|--|------------------------|----------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|
| Provisions pour autres engagements sociaux                             | 2 066                  | 172            | -140                  | -135                      | 1 963                  |
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature      | 15 226                 | 59 018         |                       | -53 959                   | 20 285                 |
| Provisions pour litiges fiscaux  | 391                    | 1 056          | -125                  | -10                       | 1 312                  |
| Provisions pour autres litiges   | 11 643                 | 2 974          | -727                  | -2 577                    | 11 313                 |
| Provisions pour risques de crédit (1)                                  | 130 474                | 376 956        |                       | -370 885                  | 136 545                |
| Provisions sur participations  | 1 363                  | 400            |                       | -169                      | 1 594                  |
| Provisions pour risques opérationnels (2)                              | 4 821                  | 1 461          |                       | -444                      | 5 838                  |
| Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3) | 24 219                 |                |                       | -2 333                    | 21 886                 |
| Autres provisions  | 6 918                  | 1 413          | -2 465                | -492                      | 5 374                  |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>   | <b>197 121</b>         | <b>443 450</b> | <b>-3 457</b>         | <b>-431 004</b>           | <b>206 110</b>         |

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Cette provision est constituée à hauteur de 4 252 milliers d'euros d'après la cartographie des risques selon une méthodologie groupe et à hauteur de 1 285 milliers d'euros au titre du litige image chèque.

(3) Cf note 16 ci-après

## Note 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| <i>(En milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021       | 31/12/2020       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Plans d'épargne-logement</b>                                       |                  |                  |
| Ancienneté de moins de 4 ans  | 433 796          | 349 728          |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans                     | 1 386 356        | 1 381 124        |
| Ancienneté de plus de 10 ans  | 889 607          | 927 469          |
| <b>Total plans d'épargne-logement</b>                                 | <b>2 709 759</b> | <b>2 658 321</b> |
| <b>Total comptes épargne-logement</b>                                 | <b>237 236</b>   | <b>228 440</b>   |
| <b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b> | <b>2 946 995</b> | <b>2 886 761</b> |

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| <i>(En milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|---|--------------|--------------|
| Plans d'épargne-logement  | 518          | 808          |
| Comptes épargne-logement  | 1 363        | 2 163        |
| <b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b> | <b>1 881</b> | <b>2 971</b> |

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| <i>(En milliers d'euros)</i>                                  | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Plans d'épargne-logement</b>                               |                |                |
| Ancienneté de moins de 4 ans                                  | -464           | -298           |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans             | -2 439         | -14 277        |
| Ancienneté de plus de 10 ans                                  | -18 985        | -9 646         |
| <b>Total plans d'épargne-logement</b>                         | <b>-21 888</b> | <b>-24 221</b> |
| <b>Total comptes épargne-logement</b>                         | <b>0</b>       | <b>0</b>       |
| <b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b> | <b>-21 888</b> | <b>-24 221</b> |

| <i>(En milliers d'euros)</i>                                  | 01/01/2021     | Dotations | Reprises     | 31/12/2021     |
|---|----------------|-----------|--------------|----------------|
| Plans d'épargne-logement                                      | -24 221        | 0         | 2 333        | -21 888        |
| Comptes épargne-logement                                      | 0              | 0         | 0            | 0              |
| <b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b> | <b>-24 221</b> | <b>0</b>  | <b>2 333</b> | <b>-21 888</b> |

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

## **Note 17    ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

### Variations de la dette actuarielle

| <i>(En milliers d'euros)</i>                        | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Dette actuarielle à l'ouverture</b>              | 45 377            | 45 628            |
| Coût des services rendus sur l'exercice             | 3 365             | 2 360             |
| Coût financier                                      | 168               | 446               |
| Cotisations employés                                | 0                 | 0                 |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | 0                 | -2 367            |
| Variation de périmètre                              | -68               | -195              |
| Prestations versées (obligatoire)                   | -1 904            | -1 612            |
| (Gains) / pertes actuariels                         | -1 746            | 1 117             |
| Autres mouvements (1)                               | -307              |                   |
| <b>DETTE ACTUARIELLE A LA CLOTURE</b>               | <b>44 884</b>     | <b>45 377</b>     |

La modification de la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et a pour conséquence de réduire de 307 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée au 1er janvier 2021, faisant ressortir une position active de 307 milliers d'euros, et d'augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 307 milliers d'euros.

Si cette modification avait été prise en compte en 2020, le niveau des engagements sociaux aurait été estimé à 44 061 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 44 368 milliers d'euros présenté dans le tableau ci-dessus.

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

| <i>(En milliers d'euros)</i>                                | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Coût des services rendus                                    | 3 365             | 2 360             |
| Coût financier  | 168               | 446               |
| Rendement attendu des actifs                                | -125              | -191              |
| Coût des services passés                                    | 0                 | -2 367            |
| (Gains) / pertes actuariels net                             | 531               | 518               |
| (Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif | -550              | 1 792             |
| <b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>     | <b>3 389</b>      | <b>2 558</b>      |

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

| <i>(En milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
| <b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement à l'ouverture</b> | 40 887        | 38 862        |
| Rendement attendu des actifs  | 125           | 191           |
| Gains / (pertes) actuariels   | 259           | 101           |
| Cotisations payées par l'employeur                                    | 3 328         | 3 540         |
| Variation de périmètre  | -68           | -195          |
| Prestations payées par le fonds                                       | -1 904        | -1 612        |
| <b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT A LA CLOTURE</b>  | <b>42 627</b> | <b>40 887</b> |

### Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de PREDICA et ADICAM en couverture de ses engagements et les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

### Variations de la provision

| <i>(En milliers d'euros)</i>                         | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|------------|------------|
| <b>Dette actuarielle à la clôture</b>                | -44 884    | -45 377    |
| Impact de la limitation d'actifs                     | -1 750     | -2 300     |
| Gains et (pertes) actuariels restant à étaler        | 4 212      | 6 748      |
| Juste valeur des actifs fin de période               | 42 627     | 40 887     |
| <b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS A LA CLOTURE</b> | <b>205</b> | <b>-41</b> |

### Rendement des actifs des régimes

| <b>Rendement des actifs des régimes</b>          | <b>31/12/2021</b> |              |
|--|-------------------|--------------|
|  | <b>Basse</b>      | <b>Haute</b> |
| <b>Fourchette de taux en %</b>                   |                   |              |
| Taux de rendement effectif des actifs de régimes | 0,80%             | 1,28%        |
| Taux d'actualisation                             | 0,30%             | 0,86%        |

### Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement comprise entre 0,70% et 6,55% ;
- une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement comprise entre 0,80% et 7,26%.

**Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

|                                       | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| <i>(En milliers d'euros)</i>          |               |               |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 90 338        | 90 338        |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>                | <b>90 338</b> | <b>90 338</b> |

**Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

| <i>(En milliers d'euros)</i>                       | 31/12/2021 |                    |                   |                |                       |                      |                | 31/12/2020     |
|--|------------|--------------------|-------------------|----------------|-----------------------|----------------------|----------------|----------------|
|  | ≤ 3 mois   | > 3 mois<br>≤ 1 an | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans        | Total en<br>principal | Dettes<br>rattachées | Total          | Total          |
| Placement des fonds propres des<br>Caisses Locales |            |                    |                   | 236 440        | 236 440               |                      | 236 440        | 215 812        |
| <b>VALEUR AU BILAN</b>                             |            |                    |                   | <b>236 440</b> | <b>236 440</b>        |                      | <b>236 440</b> | <b>215 812</b> |

**Commentaires :**

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 542 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 341 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

|                                    | Capitaux propres |                  |                    |   |  |                |                            |
|------------------------------------|------------------|------------------|--------------------|---|--|----------------|----------------------------|
|                                    | Capital          | Réserve légale   | Réserve statutaire | Primes, autres réserves et report à nouveau | Provisions réglementées & subventions d'investissement | Résultat       | Total des capitaux propres |
| <i>(En milliers d'euros)</i>       |                  |                  |                    |   |  |                |                            |
| <b>Solde au 31/12/2019</b>         | <b>83 209</b>    | <b>1 322 997</b> | <b>0</b>           | <b>753 271</b>                              | <b>518</b>   | <b>103 675</b> | <b>2 263 670</b>           |
| Dividendes versés au titre de N-2  |                  |                  |                    |   |  | -9 534         | -9 534                     |
| Variation de capital               |                  |                  |                    |   |  |                | 0                          |
| Variation des primes et réserves   |                  |                  |                    | 23 535                                      |  |                | 23 535                     |
| Affectation du résultat social N-2 |                  | 70 606           |                    |   |  | -94 141        | -23 535                    |
| Report à nouveau                   |                  |                  |                    |   |  |                |                            |
| Résultat de l'exercice N-1         |                  |                  |                    |   |  | 92 806         | 92 806                     |
| <b>Solde au 31/12/2020</b>         | <b>83 209</b>    | <b>1 393 603</b> | <b>0</b>           | <b>776 806</b>                              | <b>518</b>   | <b>92 806</b>  | <b>2 346 942</b>           |
| Dividendes versés au titre de N-1  |                  |                  |                    |   |  | -8 516         | -8 516                     |
| Variation de capital               |                  |                  |                    |   |  |                | 0                          |
| Variation des primes et réserves   |                  |                  |                    | 21 072                                      |  |                | 21 072                     |
| Affectation du résultat social N-1 |                  | 63 218           |                    |   |  | -84 290        | -21 072                    |
| Report à nouveau                   |                  |                  |                    | 307   |  |                | 307                        |
| Résultat de l'exercice N           |                  |                  |                    |   |  | 106 496        | 106 496                    |
| <b>Solde au 31/12/2021</b>         | <b>83 209</b>    | <b>1 456 821</b> | <b>0</b>           | <b>798 185</b>                              | <b>518</b>   | <b>106 496</b> | <b>2 445 229</b>           |

Primes, autres réserves et report à nouveau :

- Dont 145 158 milliers d'euros de primes d'émission,
- Dont 101 868 milliers d'euros de primes de fusion.
- Dont 44 milliers d'euros d'affectation des écarts d'évaluation.
- Dont 307 milliers d'euros relatif à l'impact de l'application de la recommandation 2013-02 du 05 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

## Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

| <i>(En milliers d'euros)</i>                | 31/12/2021       | 31/12/2020       |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres hors FRBG                  | 2 445 229        | 2 346 942        |
| Fonds pour risques bancaires généraux       | 90 338           | 90 338           |
| Dettes subordonnées et titres participatifs | 236 440          | 215 812          |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>           | <b>2 772 007</b> | <b>2 653 092</b> |

## Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

| <i>(En milliers d'euros)</i>                                  | Opérations avec les entreprises liées et les participations |                     |
|---|---|---------------------|
|   | Solde au 31/12/2021   | Solde au 31/12/2020 |
| <b>Créances</b>   | <b>572 550</b>  | <b>571 889</b>      |
| Sur les établissements de crédit et institutions financières  | 6 513   | 5 852               |
| Sur la clientèle  | 0   | 0                   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                    | 566 037   | 566 037             |
| <b>Dettes</b>   | <b>253 049</b>  | <b>229 746</b>      |
| Sur les établissements de crédits et institutions financières | 252 558   | 229 162             |
| Sur la clientèle  | 491   | 583                 |

## Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions effectuées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

| <i>(En milliers d'euros)</i>                             | 31/12/2021        |                   | 31/12/2020        |                   |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  | Actif             | Passif            | Actif             | Passif            |
| Euro   | 25 024 636        | 24 711 919        | 23 297 308        | 22 977 806        |
| Autres devises de l'Union Européenne                     | 164               | 273               | 9 950             | 9 950             |
| Franc Suisse   | 12 130            | 12 130            | 5 740             | 5 740             |
| Dollar   | 63 269            | 63 269            | 55 065            | 55 063            |
| Yen  | 48                | 48                | 42                | 42                |
| Autres devises (1)                                       | 13 069            | 13 357            | 10 872            | 10 872            |
| <b>Valeur brute</b>                                      | <b>25 113 316</b> | <b>24 800 996</b> | <b>23 378 977</b> | <b>23 059 473</b> |
| Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation | 195 973           | 310 399           | 180 256           | 290 093           |
| Dépréciations  | -197 894          |                   | -209 667          |                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>25 111 395</b> | <b>25 111 395</b> | <b>23 349 566</b> | <b>23 349 566</b> |

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling : 5 060 milliers de GBP



**Note 25      OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES**

| <i>(En milliers d'euros)</i>        | 31/12/2021    |               | 31/12/2020    |               |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                     | A recevoir    | A livrer      | A recevoir    | A livrer      |
| <b>Opérations de change à terme</b> | <b>31 792</b> | <b>31 777</b> | <b>52 194</b> | <b>52 172</b> |
| - Devises                           | 16 036        | 16 036        | 25 380        | 25 380        |
| - Euros                             | 15 756        | 15 741        | 26 814        | 26 792        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>31 792</b> | <b>31 777</b> | <b>52 194</b> | <b>52 172</b> |

## Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

| <i>(En milliers d'euros)</i>                               | 31/12/2021               |                                     |                  | 31/12/2020       |
|--|--------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
|  | Opérations de couverture | Opérations autres que de couverture | Total            | Total            |
| <b>Opérations fermes</b>                                   | 4 730 146                | 124 113                             | 4 854 259        | 5 453 683        |
| <b>Opérations de gré à gré (1)</b>                         | 4 730 146                | 124 113                             | 4 854 259        | 5 453 683        |
| Swaps de taux d'intérêt                                    | 4 730 146                | 123 154                             | 4 853 300        | 5 453 683        |
| Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers |                          | 959                                 | 959              |                  |
| <b>Opérations conditionnelles</b>                          | 7 144                    | 172 112                             | 179 256          | 190 904          |
| <b>Opérations sur marchés organisés</b>                    |                          |                                     |                  |                  |
| <b>Opérations de gré à gré</b>                             | 7 144                    | 172 112                             | 179 256          | 190 904          |
| Instruments de taux d'intérêts à terme                     |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  | 7 144                    | 3 882                               | 11 026           | 18 600           |
| Vendus   |                          | 3 882                               | 3 882            | 4 314            |
| Instruments de taux de change à terme                      |                          |                                     |                  |                  |
| Achetés  |                          | 82 174                              | 82 174           | 83 995           |
| Vendus   |                          | 82 174                              | 82 174           | 83 995           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 737 290</b>         | <b>296 225</b>                      | <b>5 033 515</b> | <b>5 644 587</b> |

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

### Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

| <i>(En milliers d'euros)</i>             | Total 31/12/2021 |                  |                  | dont opérations effectuées de gré à gré |                  |                  |
|--|------------------|------------------|------------------|---|------------------|------------------|
|  | ≤ 1 an           | > 1 an ≤ 5 ans   | > 5 ans          | ≤ 1an                                   | > 1 an ≤ 5 ans   | > 5 ans          |
| Options de change                        | 35 797           | 128 551          |                  | 35 797                                  | 128 551          |                  |
| Swaps de taux d'intérêt                  | 692 625          | 1 462 203        | 2 698 472        | 692 625                                 | 1 462 203        | 2 698 472        |
| Caps, Floors, Collars                    | 7 143            | 7 765            |                  | 7 143                                   | 7 765            |                  |
| Opérations fermes sur actions et indices |                  | 959              |                  |   | 959              |                  |
| <b>Sous total</b>                        | <b>735 565</b>   | <b>1 599 478</b> | <b>2 698 472</b> | <b>735 565</b>                          | <b>1 599 478</b> | <b>2 698 472</b> |
| Opérations de change à terme             | 63 570           |                  |                  | 63 570                                  |                  |                  |
| <b>Sous total</b>                        | <b>63 570</b>    |                  |                  | <b>63 570</b>                           |                  |                  |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>799 135</b>   | <b>1 599 478</b> | <b>2 698 472</b> | <b>799 135</b>                          | <b>1 599 478</b> | <b>2 698 472</b> |

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Total 31/12/2020 |                   |                  | dont opérations effectuées de gré à gré |                   |                  |
|------------------------------|------------------|-------------------|------------------|---|-------------------|------------------|
|                              | ≤ 1 an           | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          | ≤ 1an                                   | > 1 an<br>≤ 5 ans | > 5 ans          |
| Options de change            | 58 713           | 109 277           |                  | 58 713                                  | 109 277           |                  |
| Swaps de taux d'intérêt      | 524 876          | 2 273 284         | 2 655 523        | 524 876                                 | 2 273 284         | 2 655 523        |
| Caps, Floors, Collars        |                  | 21 486            | 1 428            |   | 21 486            | 1 428            |
| <b>Sous total</b>            | <b>583 589</b>   | <b>2 404 047</b>  | <b>2 656 951</b> | <b>583 589</b>                          | <b>2 404 047</b>  | <b>2 656 951</b> |
| Opérations de change à terme | 75 760           | 28 606            |                  | 75 760                                  | 28 606            |                  |
| <b>Sous total</b>            | <b>75 760</b>    | <b>28 606</b>     |                  | <b>75 760</b>                           | <b>28 606</b>     |                  |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>659 349</b>   | <b>2 432 653</b>  | <b>2 656 951</b> | <b>659 349</b>                          | <b>2 432 653</b>  | <b>2 656 951</b> |

## Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

| <i>(en milliers d'euros)</i>             | 31/12/2021         |                |                      | 31/12/2020         |                |                      |
|--|--------------------|----------------|----------------------|--------------------|----------------|----------------------|
|  | Total juste valeur |                | Encours<br>notionnel | Total juste valeur |                | Encours<br>notionnel |
|  | Positive           | Négative       |                      | Positive           | Négative       |                      |
| Options de change                        | 640                | 71             | 164 348              |                    | 725            | 167 990              |
| Swaps de taux d'intérêt                  | 12 525             | 185 224        | 4 853 300            | 7 447              | 321 256        | 5 453 683            |
| Caps, Floors, Collars                    | 7                  | 7              | 14 908               | 1                  | 1              | 22 914               |
| Opérations fermes sur actions et indices |                    |                | 959                  |                    |                |                      |
| <b>Sous total</b>                        | <b>13 172</b>      | <b>185 302</b> | <b>5 033 515</b>     | <b>7 448</b>       | <b>321 982</b> | <b>5 644 587</b>     |
| Opérations de change à terme             | 194                | 32             | 63 570               | 136                | 286            | 104 366              |
| <b>Sous total</b>                        | <b>194</b>         | <b>32</b>      | <b>63 570</b>        | <b>136</b>         | <b>286</b>     | <b>104 366</b>       |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>13 366</b>      | <b>185 334</b> | <b>5 097 085</b>     | <b>7 584</b>       | <b>322 268</b> | <b>5 748 953</b>     |

## Note 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Position ouverte<br>isolée | Micro-couverture | Macro-couverture | Swaps de<br>transaction |
|------------------------------|----------------------------|------------------|------------------|-------------------------|
| Contrats d'échange de taux   | 114 187                    | 405 145          | 4 325 000        | 112 955                 |

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas effectué de transfert de portefeuille

## Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

|  | 31/12/2021       |                              |                              | 31/12/2020       |                            |                              |
|--|------------------|------------------------------|------------------------------|------------------|----------------------------|------------------------------|
|  | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel * | Total risque de contrepartie | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel | Total risque de contrepartie |
| <i>(En milliers d'euros)</i>   |                  |                              |                              |                  |                            |                              |
| Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés | 0                | 0                            | 0                            | 0                | 0                          | 0                            |
| Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés          | 187 072          | 16 326                       | 203 398                      | 396 367          | 18 011                     | 414 378                      |
| Risques sur les autres contreparties   | 0                | 0                            | 0                            | 0                | 0                          | 0                            |
| <b>Total avant effet des accords de compensation</b>                                 | <b>187 072</b>   | <b>16 326</b>                | <b>203 398</b>               | <b>396 367</b>   | <b>18 011</b>              | <b>414 378</b>               |
| <b>Dont risques sur contrats de :</b>  |                  |                              |                              |                  |                            |                              |
| - taux d'intérêt, change et matières premières                                       | 187 072          | 16 326                       | 203 398                      | 396 367          | 18 011                     | 414 378                      |
| - dérivés actions et sur indices   | 0                | 0                            | 0                            | 0                | 0                          | 0                            |
| <b>Total avant effet des accords de compensation</b>                                 | <b>187 072</b>   | <b>16 326</b>                | <b>203 398</b>               | <b>396 367</b>   | <b>18 011</b>              | <b>414 378</b>               |
| Incidences des accords de compensation et de collatéralisation                       | 0                | 0                            | 0                            | 0                | 0                          | 0                            |
| <b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>           | <b>187 072</b>   | <b>16 326</b>                | <b>203 398</b>               | <b>396 367</b>   | <b>18 011</b>              | <b>414 378</b>               |

\* calculé selon les normes prudentielles CRR2 / CRD5

**Note 28**      **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES**  
**GARANTIES**

|  | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <i>(En milliers d'euros)</i>                       |                   |                   |
| <b>Engagements donnés</b>                          |                   |                   |
| <b>Engagements de financement</b>                  | <b>1 671 319</b>  | <b>1 650 854</b>  |
| Engagements en faveur de la clientèle              | 1 671 319         | 1 650 854         |
| Ouverture de crédits confirmés                     | 828 347           | 912 587           |
| Ouverture de crédits documentaires                 | 5 608             | 7 448             |
| Autres ouvertures de crédits confirmés             | 822 739           | 905 139           |
| Autres engagements en faveur de la clientèle       | 842 972           | 738 267           |
| <b>Engagements de garantie</b>                     | <b>725 028</b>    | <b>765 645</b>    |
| Engagements d'ordre d'établissement de crédit      | 215 946           | 366 276           |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 43                | 0                 |
| Autres garanties (1)                               | 215 903           | 366 276           |
| Engagements d'ordre de la clientèle                | 509 082           | 399 369           |
| Cautions immobilières                              | 223 462           | 233 719           |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle           | 285 620           | 165 650           |
| <b>Engagements sur titres</b>                      | <b>3 900</b>      | <b>5 863</b>      |
| Autres engagements à donner                        | 3 900             | 5 863             |

|  |                  |                  |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements reçus</b>                                     |                  |                  |
| <b>Engagements de financement</b>                            | <b>25 462</b>    | <b>38 654</b>    |
| Engagements reçus d'établissements de crédit                 | 25 462           | 38 654           |
| <b>Engagements de garantie</b>                               | <b>8 695 976</b> | <b>8 359 646</b> |
| Engagements reçus d'établissements de crédit                 | 769 714          | 651 717          |
| Engagements reçus de la clientèle                            | 7 926 262        | 7 707 929        |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 1 994 976        | 1 991 928        |
| Autres garanties reçues                                      | 5 931 286        | 5 716 001        |
| <b>Engagements sur titres</b>                                | <b>3 900</b>     | <b>5 863</b>     |
| Autres engagements reçus                                     | 3 900            | 5 863            |

(1) Au 31/12/2020 : dont 155 537 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

## **Note 29     ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté 10 674 788 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 10 287 717 milliers d'euros en 2020. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté :

- 8 813 730 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 8 315 120 milliers d'euros en 2020 ;
- 375 469 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 417 719 milliers d'euros en 2020 ;
- 1 485 590 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 554 879 milliers d'euros en 2020.

## **Note 30     ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Les engagements donnés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 2 253 619 milliers d'euros.

## Note 31 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

| <i>(En milliers d'euros)</i>                                   | 31/12/2021      | 31/12/2020      |
|--|-----------------|-----------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit               | 2 760           | 3 753           |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                     | 49 644          | 46 019          |
| Sur opérations avec la clientèle                               | 319 139         | 316 951         |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe                 | 11 780          | 14 718          |
| <b>Intérêts et produits assimilés</b>                          | <b>383 323</b>  | <b>381 441</b>  |
| Sur opérations avec les établissements de crédit               | -1 764          | -2 042          |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                     | -73 851         | -79 835         |
| Sur opérations avec la clientèle                               | -23 699         | -33 082         |
| Charge nette sur opérations de macro-couverture                | -46 772         | -49 342         |
| Sur dettes représentées par un titre                           | -2              | -8              |
| <b>Intérêts et charges assimilées</b>                          | <b>-146 088</b> | <b>-164 309</b> |
| <b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b> | <b>237 235</b>  | <b>217 132</b>  |

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 2 542 milliers d'euros, contre 2 341 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## Note 32 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

|   | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
| <i>(En milliers d'euros)</i>  |               |               |
| Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme | 32 171        | 40 811        |
| Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille                                     | 227           | 206           |
| <b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>   | <b>32 398</b> | <b>41 017</b> |

## Note 33 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

| <i>(En milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021     |                |                | 31/12/2020     |                |                |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|  | Produits       | Charges        | Net            | Produits       | Charges        | Net            |
| Sur opérations avec les établissements de crédit                                     | 1 284          | -65            | 1 219          | 910            | -62            | 848            |
| Sur opérations internes au crédit agricole   | 21 018         | -29 473        | -8 455         | 19 877         | -22 492        | -2 615         |
| Sur opérations avec la clientèle   | 63 704         | -554           | 63 150         | 69 375         | -502           | 68 873         |
| Sur opérations de change   | 271            |                | 271            | 261            |                | 261            |
| Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan | 122            |                | 122            | 147            |                | 147            |
| Sur prestations de services financiers (1)   | 170 418        | -20 456        | 149 962        | 161 886        | -17 742        | 144 144        |
| Provision pour risques sur commissions   | 711            | -722           | -11            | 687            | -736           | -49            |
| <b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>   | <b>257 528</b> | <b>-51 270</b> | <b>206 258</b> | <b>253 143</b> | <b>-41 534</b> | <b>211 609</b> |

(1) dont prestations assurance-vie : 29 086 milliers d'euros.



**Note 34**      **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

| <i>(En milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021   | 31/12/2020 |
|--|--------------|------------|
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés     | 837          | 635        |
| Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme         | 207          | -136       |
| <b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b> | <b>1 044</b> | <b>499</b> |

**Note 35**      **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

| <i>(En milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021 | 31/12/2020  |
|---|------------|-------------|
| <b>Titres de placement</b>  |            |             |
| Dotations aux dépréciations   | -10        | -42         |
| Reprises de dépréciations   | 49         | 3           |
| <b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>                             | <b>39</b>  | <b>-39</b>  |
| Plus-values de cession réalisées  | 691        | 545         |
| Moins-values de cession réalisées   | -365       | -546        |
| <b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>                        | <b>326</b> | <b>-1</b>   |
| <b>Solde des opérations sur titres de placement</b>                               | <b>365</b> | <b>-40</b>  |
| <b>Titres de l'activité de portefeuille</b>                                       |            |             |
| Dotations aux dépréciations   | -83        | -231        |
| Reprises de dépréciations   | 47         |             |
| <b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>                             | <b>-36</b> | <b>-231</b> |
| <b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>              | <b>-36</b> | <b>-231</b> |
| <b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b> | <b>329</b> | <b>-271</b> |

**Note 36**    **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

| <i>(En milliers d'euros)</i>                                    | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
| Produits divers   | 12 072        | 17 778        |
| Refacturation et transfert de charges                           | 67            | 72            |
| Reprises provisions   | 67            | 72            |
| <b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>                  | <b>12 206</b> | <b>17 922</b> |
| Charges diverses  | -875          | -1 063        |
| Quote part des opérations faites en commun                      | -453          | -373          |
| Dotations provisions  | -1 300        | -10           |
| <b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>                   | <b>-2 628</b> | <b>-1 446</b> |
| <b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b> | <b>9 578</b>  | <b>16 476</b> |

## Note 37 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

| <i>(En milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021      | 31/12/2020      |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Frais de personnel</b>   |                 |                 |
| Salaires et traitements   | -106 263        | -101 540        |
| Charges sociales  | -55 597         | -53 056         |
| - dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies | -11 644         | -11 145         |
| Intéressement et participation  | -20 478         | -15 406         |
| Impôts et taxes sur rémunérations   | -16 967         | -15 367         |
| <b>Total des charges de personnel</b>   | <b>-199 305</b> | <b>-185 369</b> |
| Refacturation et transferts de charges de personnel   | 6 038           | 5 183           |
| <b>Frais de personnel nets</b>  | <b>-193 267</b> | <b>-180 186</b> |
| <b>Frais administratifs</b>   |                 |                 |
| Impôts et taxes   | -7 258          | -8 896          |
| Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)          | -105 957        | -102 490        |
| <b>Total des charges administratives</b>  | <b>-113 215</b> | <b>-111 386</b> |
| Refacturation et transferts de charges administratives  | 4 460           | 2 881           |
| <b>Frais administratifs nets</b>  | <b>-108 755</b> | <b>-108 505</b> |
| <b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>   | <b>-302 022</b> | <b>-288 691</b> |

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

(2) dont 2 582 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2021

### Effectif moyen

#### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

| Catégories de personnel          | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Cadres                           | 572          | 554          |
| Non cadres                       | 1 875        | 1 855        |
| <b>Total de l'effectif moyen</b> | <b>2 447</b> | <b>2 409</b> |

La rémunération payée aux membres du Comité de Direction en raison de leur fonction s'élève au 31/12/2021 à 2 497 milliers d'euros.

## Note 38 COÛT DU RISQUE

| <i>(En milliers d'euros)</i>                          | 31/12/2021      | 31/12/2020      |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>      | <b>-479 304</b> | <b>-388 278</b> |
| Dépréciations de créances douteuses                   | -40 519         | -36 098         |
| Autres provisions et dépréciations                    | -438 785        | -352 180        |
| <b>Reprises de provisions et dépréciations</b>        | <b>477 319</b>  | <b>361 488</b>  |
| Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)   | 48 876          | 38 569          |
| Autres reprises de provisions et dépréciations (2)    | 428 443         | 322 919         |
| <b>Variation des provisions et dépréciations</b>      | <b>-1 985</b>   | <b>-26 790</b>  |
| Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3) | -1 752          | -2 754          |
| Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)     | -17 635         | -10 207         |
| Décote sur prêts restructurés                         | -36             | -36             |
| Récupérations sur créances amorties                   | 454             | 349             |
| Autres pertes   | -255            | -157            |
| Autres produits                                       |                 | 987             |
| <b>COÛT DU RISQUE</b>                                 | <b>-21 209</b>  | <b>-38 608</b>  |

(1) dont 2 479 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 2 255 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 575 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 72 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 15 156 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## Note 39 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

| <i>(En milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Immobilisations financières</b>   |               |               |
| <b>Dotations aux dépréciations</b>   | <b>-1 765</b> | <b>-8 917</b> |
| Sur titres d'investissement  |               |               |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | -1 765        | -8 917        |
| <b>Reprises de dépréciations</b>   | <b>2 320</b>  | <b>856</b>    |
| Sur titres d'investissement  |               |               |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 2 320         | 856           |
| <b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>   | <b>555</b>    | <b>-8 061</b> |
| Sur titres d'investissement  |               |               |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 555           | -8 061        |
| <b>Plus-values de cessions réalisées</b>   | <b>3</b>      |               |
| Sur titres d'investissement  |               |               |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 3             |               |
| <b>Moins-values de cessions réalisées</b>  | <b>-833</b>   |               |
| Sur titres d'investissement  | -1            |               |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | -832          |               |
| Pertes sur créances liées à des titres de participation                                    |               |               |
| <b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>  | <b>-830</b>   |               |
| Sur titres d'investissement  | -1            |               |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | -829          |               |
| <b>Solde en perte ou en bénéfice</b>   | <b>-275</b>   | <b>-8 061</b> |
| <b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>  |               |               |
| Plus-values de cessions  | 1 012         | 9             |
| Moins-values de cessions   | -19           | -7            |
| <b>Solde en perte ou en bénéfice</b>   | <b>993</b>    | <b>2</b>      |
| <b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>   | <b>718</b>    | <b>-8 059</b> |

## Note 40 IMPOT SUR LES BENEFICES

| <i>(En milliers d'euros)</i>                      | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
| Impôt sur les sociétés                            | 37 589        | 46 949        |
| Impôt sur les sociétés exercice antérieur         | 105           | -74           |
| Etalement actuariel des impôts liés aux CI PTZ    | 837           | -173          |
| Crédits d'Impôts                                  | -153          | -527          |
| Régime intégration fiscale groupe Crédit Agricole | -2 243        | -3 043        |
| Provisions pour risques fiscaux                   | 497           | 26            |
| <b>Impôt sur les bénéfices</b>                    | <b>36 632</b> | <b>43 158</b> |

## Note 41 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur exerce la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité.

## Note 42 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

Il n'existe pas d'évènement postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

## Note 43 AFFECTATION DES RESULTATS

| <i>(En euros)</i>                                   | 31/12/2021           |
|---|----------------------|
| Bénéfice  | 106 495 654,06       |
| Report à nouveau                                    | 307 362,00           |
| Intérêts aux parts sociales                         | -1 391 677,15        |
| Rémunération des certificats coopératifs d'associés | -7 988 060,16        |
| <b>SOLDE</b>  | <b>97 423 278,75</b> |
| Affectation des 3/4 à la réserve légale             | 73 067 459,06        |
| Autres réserves                                     | 24 355 819,69        |

#### **Note 44**     **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

#### **Note 45**     **PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur

| <i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>                                     | <b>ERNST &amp; YOUNG</b> | <b>%</b>    | <b>EXPERTEA</b> | <b>%</b>    |
|---|--------------------------|-------------|-----------------|-------------|
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*) | 116                      | 47 %        | 52              | 21 %        |
| Services autres que la certification des comptes                            | 75                       | 31 %        | 3               | 1 %         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>191</b>               | <b>78 %</b> | <b>55</b>       | <b>22 %</b> |

(\*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

#### **Note 46**     **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE**

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, avenue Paul Arène, 83000 Draguignan.

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
de Provence Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**



**EXPERTEA AUDIT**  
60, boulevard Jean Labro  
13016 Marseille  
S.A.S. au capital de € 50 000  
504 875 931 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-Bastia

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2021

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.13 « Avantages au personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires sur les comptes au 31 décembre 2021.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

| Risque identifié   | Notre réponse  |
|--|--|
| Du fait de son activité, votre caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédits sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. | Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de la crise liée à la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. |

Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève à M€ 154,2.

Nous avons en particulier :

- ▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- ▶ testé l'efficacité des contrôles-clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise liée à la Covid-19 sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

## ■ Provisions sur encours sains et dégradés

| Risque identifié   | Notre réponse   |
|--|---|
| <p>Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, votre caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).</p> | <p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :</li> <li>▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;</li> <li>▶ le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « <i>Loss Given Default</i> » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise liée à la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ;</li> </ul> |

Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (« *Forward Looking* ») appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de votre caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Le cumul de ces provisions sur les prêts et les créances représente M€ 136,5 au 31 décembre 2021 comme détaillé dans la note 15 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit en raison de :

- ▶ l'importance des hypothèses retenues, en particulier dans le contexte de crise liée à la Covid-19 en vigueur au cours de l'exercice ;
  - ▶ l'importance de ces provisions dans le bilan de votre caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.) dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking central et local*).
- ▶ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et des paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ;
  - ▶ la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur.
  - ▶ tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;
  - ▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
  - ▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise liée à la Covid-19 pour des portefeuilles d'encours ainsi que la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du « *Forward Looking* » ;
  - ▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
  - ▶ examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur par votre assemblée générale du 31 mars 2010 pour le cabinet EXPERTEA AUDIT et du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet EXPERTEA AUDIT était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes de 2010 à 2015 et le cabinet ERNST & YOUNG Audit de 1998 à 2009.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ **Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit**

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Paris-La Défense, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTEA AUDIT



Patrick Estienne

ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller

## 6 - Comptes consolidés

# ***CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR***

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Provence Côte d'Azur en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation  
de l'Assemblée générale ordinaire en date du 1<sup>er</sup> avril 2022



## SOMMAIRE

|   |            |
|---|------------|
| <b>CADRE GENERAL.....</b>   | <b>250</b> |
| PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....  | 250        |
| UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE .....   | 251        |
| RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....   | 251        |
| INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....   | 257        |
| <b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>  | <b>260</b> |
| COMPTE DE RESULTAT.....   | 260        |
| RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....                           | 261        |
| BILAN ACTIF .....   | 262        |
| BILAN PASSIF .....  | 263        |
| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....   | 264        |
| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....   | 265        |
| <b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>   | <b>267</b> |
| 1        PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....            | 267        |
| 1.1 <i>Normes applicables et comparabilité.....</i>   | 267        |
| 1.2 <i>Principes et méthodes comptables.....</i>  | 272        |
| 1.3 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) .....</i>                          | 305        |
| 2        PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....                   | 309        |
| 3        GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....                           | 312        |
| 3.1 <i>Risque de crédit.....</i>  | 312        |
| 3.2 <i>Risque de marché.....</i>  | 331        |
| 3.3 <i>Risque de liquidité et de financement .....</i>  | 334        |
| 3.4 <i>Comptabilité de couverture.....</i>  | 336        |
| 3.5 <i>Risques opérationnels.....</i>   | 341        |
| 3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires .....</i>  | 341        |
| 4        NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.... | 342        |
| 4.1 <i>Produits et charges d'intérêts .....</i>   | 342        |
| 4.2 <i>Produits et charges de commissions .....</i>   | 343        |
| 4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....</i>               | 343        |
| 4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....</i>        | 344        |
| 4.5 <i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti .....</i>   | 344        |

|      |   |     |
|------|---|-----|
| 4.6  | <i>Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat</i> ..... | 344 |
| 4.7  | <i>Produits (charges) nets des autres activités</i> .....   | 344 |
| 4.8  | <i>Charges générales d'exploitation</i> .....   | 345 |
| 4.9  | <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....   | 346 |
| 4.10 | <i>Coût du risque</i> .....   | 346 |
| 4.11 | <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....   | 347 |
| 4.12 | <i>Impôts</i> .....   | 347 |
| 4.13 | <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....                          | 348 |
| 5    | INFORMATIONS SECTORIELLES .....   | 351 |
| 6    | NOTES RELATIVES AU BILAN .....  | 352 |
| 6.1  | <i>Caisse, banques centrales</i> .....  | 352 |
| 6.2  | <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....  | 352 |
| 6.3  | <i>Instruments dérivés de couverture</i> .....  | 353 |
| 6.4  | <i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....   | 354 |
| 6.5  | <i>Actifs financiers au coût amorti</i> .....   | 355 |
| 6.6  | <i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i> .....                   | 357 |
| 6.7  | <i>Expositions au risque souverain</i> .....  | 359 |
| 6.8  | <i>Passifs financiers au coût amorti</i> .....  | 360 |
| 6.9  | <i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i> .....                                | 361 |
| 6.10 | <i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....  | 362 |
| 6.11 | <i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....  | 363 |
| 6.12 | <i>Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées</i> .....                                   | 364 |
| 6.13 | <i>Co-entreprises et entreprises associées</i> .....  | 364 |
| 6.14 | <i>Immeubles de placement</i> .....   | 364 |
| 6.15 | <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....                             | 365 |
| 6.16 | <i>Écarts d'acquisition</i> .....   | 366 |
| 6.17 | <i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i> .....   | 366 |
| 6.18 | <i>Provisions</i> .....   | 366 |
| 6.19 | <i>Dettes subordonnées</i> .....  | 368 |
| 6.20 | <i>Capitaux propres</i> .....   | 368 |
| 6.21 | <i>Participations ne donnant pas le contrôle</i> .....  | 370 |
| 6.22 | <i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....                              | 371 |

|      |   |            |
|------|---|------------|
| 7    | AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....                                    | 373        |
| 7.1  | <i>Détail des charges de personnel</i> .....  | 373        |
| 7.2  | <i>Effectif moyen de la période</i> .....   | 373        |
| 7.3  | <i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....           | 373        |
| 7.4  | <i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....           | 374        |
| 7.5  | <i>Autres avantages sociaux</i> .....   | 376        |
| 7.6  | <i>Paiements à base d'actions</i> .....   | 377        |
| 7.7  | <i>Rémunérations de dirigeants</i> .....  | 377        |
| 8    | CONTRATS DE LOCATION .....  | 378        |
| 8.1  | <i>Contrats de location dont le Groupe est preneur</i> .....                            | 378        |
| 8.2  | <i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur</i> .....                           | 380        |
| 9    | ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....                     | 381        |
| 10   | RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....   | 383        |
| 11   | JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....   | 384        |
| 11.1 | <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti</i> ..... | 385        |
| 11.2 | <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....      | 388        |
|      | <b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3 .....</b>      | <b>391</b> |
| 11.3 | <i>Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine</i> .....       | 392        |
| 12   | IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS .....                            | 392        |
| 13   | PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2021 .....                                    | 392        |
| 13.1 | <i>Information sur les filiales</i> .....   | 393        |
| 13.2 | <i>Composition du périmètre</i> .....   | 394        |
| 14   | PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES .....                             | 395        |
| 14.1 | <i>Participations non consolidées</i> .....   | 395        |
| 14.2 | <i>Informations sur les entités structurées non consolidées</i> .....                   | 395        |
| 15   | ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2021 .....  | 398        |

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

## CADRE GENERAL

### *Présentation juridique de l'entité*

**Dénomination sociale et siège social de l'entité :**

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, Avenue Paul Arène, 83300 DRAGUIGNAN

**Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :**

RCS Draguignan 415 176 072. NAF 64192

**Forme juridique :**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital, régie par le livre V de Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984, relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, 51 Caisses locales, qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre, les comptes individuels sont représentatifs de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

## ***Un Groupe bancaire d'essence mutualiste***

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## ***Relations internes au Crédit Agricole***

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

➤ **Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir

les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.



Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

---

<sup>[1]</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

## **Informations relatives aux parties liées**

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comprend :

- **La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ;**

- **51 Caisses locales**, sociétaires de la Caisse régionale.

Elles ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent ainsi que des avis de décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes sociaux professionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de la circonscription.

Leur total bilan cumulé s'élève à 304 M€ et leurs résultats cumulés ressortent à 3,7 M€.

| <b>CAISSE LOCALE</b>                  | <b>ADRESSE</b>  | <b>CODE POSTAL</b> | <b>VILLE</b>            | <b>PRESIDENT</b>    |
|---------------------------------------|---|--------------------|-------------------------|---------------------|
| ANNOT-ENTREVAUX                       | Place de la Mairie                                    | 04240              | ANNOT                   | Denise HONNORATY    |
| ANTIBES                               | 2, Avenue Robert Soleau                               | 06600              | ANTIBES                 | Antoine SACERDOTI   |
| AURELIENNE                            | 2, Rue Mirabeau                                       | 83470              | ST MAXIMIN LA STE BAUME | Marie-Noëlle VARLET |
| BAIES DU SOLEIL                       | Place Paul Lemoyne                                    | 83190              | OLLIOULES               | Jean Louis DORGET   |
| BARCELONNETTE                         | Avenue de la Libération                               | 04400              | BARCELONNETTE           | Hélène ESTACHY      |
| BORMES                                | Imm Santa Cruz - Av des Ilaires                       | 83980              | LE LAVANDOU             | Joseph MILITELLO    |
| BRESQUE VERDON                        | 19, Avenue Clémenceau                                 | 83630              | AUPS                    | Fabien BRIEUGNE     |
| CAGNES                                | 29, Avenue de la Gare                                 | 06800              | CAGNES SUR MER          | Pascale VIALE       |
| CARAMY ISSOLE                         | 13, Boulevard St Louis                                | 83170              | BRIGNOLES               | Roland MISTRE       |
| CARREFOUR BLEONE DURANCE              | Centre commercial Saint-Jean                          | 04160              | CHATEAU ARNOUX          | Mireille BROSCHE    |
| CUERS PUGET VILLE                     | Place de la Convention                                | 83390              | CUERS                   | Michel GIOVINAZZO   |
| DIGNE LES BAINS                       | 7, Boulevard Thiers                                   | 04000              | DIGNE LES BAINS         | Jean-Luc FABRE      |
| DRAGUIGNAN                            | Centre Hermès- Rue de la République                   | 83300              | DRAGUIGNAN              | Lisette CONDOMINES  |
| DUYES-BLEONE                          | Centre Affaires Croix du Sud - Quartier St-Christophe | 04000              | DIGNE LES BAINS         | Nicole LECLERCQ     |
| ESTERON                               | Quartier de la Digue RN202                            | 06670              | ST MARTIN DU VAR        | Jean-Marie AUDOLI   |
| GOLFE ET MAURES                       | Espace Marceau - 59, Rue Marceau                      | 83310              | COGOLIN                 | Christian MOUTTE    |
| GUILLAUMES                            | Place de Provence                                     | 06470              | GUILLAUMES              | Frédéric JEAN       |
| HAUTES VALLEES DE L'ASSE ET DU VERDON | Route de Nice   | 04170              | SAINT-ANDRE             | Philippe CHAILAN    |
| HAUT VAR VERDON                       | Boulevard Grisolle                                    | 83670              | BARJOLS                 | Lucie MOUTONNET     |
| HYERES                                | 7, Avenue du Général de Gaulle                        | 83400              | HYERES                  | Michel BARNEL       |

|                                    |  |       |                        |                       |
|------------------------------------|--|-------|------------------------|-----------------------|
| LA CRAU                            | Rue Renaude                              | 83260 | LA CRAU                | Gilbert TESSORE       |
| LA TINEE                           | Place de l'Eglise                        | 06660 | SAINT ETIENNE DE TINEE | Colette FABRON        |
| LA VESUBIE                         | Place Corniglion Molinier                | 06450 | ROQUEBILLIERE          | Daniel BLANC          |
| LACS ET LAVANDE                    | 11, Allée Louis Gardiol                  | 04500 | RIEZ                   | Corinne BERTRAND      |
| LE BEAUSSET                        | 4, Place Général de Gaulle               | 83330 | LE BEAUSSET            | Patrick JACQUET       |
| LE LUC                             | Avenue Pierre Gaudin                     | 83340 | LE LUC                 | Alain SENEQUIER       |
| LES MEES ORAISON PEYRUIS           | Allée Arthur Gouin                       | 04700 | ORAISON                | Olivier TOCHE         |
| LEVENS                             | 12, Avenue du Docteur Faraut             | 06670 | LEVENS                 | Chantal BAGNATO       |
| LORGUES                            | 76, Avenue Allongue                      | 83510 | LORGUES                | Eric GIORDANA         |
| MANOSQUE                           | Parc de Drouille - Allée Alphonse Daudet | 04100 | MANOSQUE               | Olivier GIRARD        |
| MENTON                             | 2, Rue Trenca                            | 06500 | MENTON                 | Florence CASARO-MAZZA |
| MER ESTEREL                        | 60, Boulevard de la Mer                  | 83600 | FREJUS                 | Christian BESSERER    |
| NICE                               | 8, Avenue Félix Faure                    | 06000 | NICE                   | Jean-Marc GIAUME      |
| PAYS DE FAYENCE                    | Les Mercuriales 3                        | 83440 | TOURETTES              | Jean-Paul CONTI       |
| PAYS DE FORCALQUIER                | Boulevard des Martyrs de la Résistance   | 04300 | FORCALQUIER            | Françoise MEYER       |
| PAYS DE GRASSE                     | 10, Avenue Jean Maubert                  | 06130 | GRASSE                 | Henri FOSSEN          |
| PAYS DE SISTERON LA MOTTE TURRIERS | Avenue de la Libération                  | 04200 | SISTERON               | René AVINENS          |
| PAYS DES PAILLONS                  | 5, Place Jean Allardi                    | 06390 | CONTES                 | Dominique CELESCHI    |
| PUGET-THENIERS                     | Place A. Conil                           | 06260 | PUGET-THENIERS         | Alain RANUZZI         |
| SAINT AUBAN                        | La Mairie, 9 Place don Jean Bellon       | 06850 | SAINT AUBAN            | Hervé ROMANO          |
| SAINT LAURENT DU VAR               | 265, Avenue du Général Leclerc           | 06700 | SAINT LAURENT DU VAR   | Philippe ONTENIENTE   |
| SAINT-TROPEZ                       | 11, Place des Lices                      | 83990 | ST TROPEZ              | Thierry DOUNIER       |
| SEYNE LES ALPES                    | Lot. du docteur Jaubert                  | 04140 | SEYNE LES ALPES        | André COLLOMB         |
| SOLLIES PONT                       | Immeuble Le Moulin, 8 rue République     | 83210 | SOLLIES PONT           | Jacques REY           |
| SOSPEL                             | Rue Cabraïa                              | 06380 | SOSPEL                 | Jacques DENAIX        |
| TENDE                              | 3, Avenue du 16 Septembre 1947           | 06430 | TENDE                  | Marc ALBESIANO        |
| TOULON                             | 27, Boulevard de Strasbourg              | 83000 | TOULON                 | Catherine BARNEL      |
| VALENTOLE GREOUX-LES-BAINS         | Avenue des Marronniers                   | 04800 | GREOUX LES BAINS       | Marie PELLESTOR       |
| VALLEES D'ARGENS                   | Rue Maréchal Foch                        | 83570 | CARCES                 | Sandrine JOURDAN      |
| VALLEE DE LA SIAGNE                | 145, Avenue de Grasse                    | 06580 | PEGOMAS                | Serge BERNARDI        |
| VENCE                              | 39, Avenue Marcellin Maurel              | 06140 | VENCE                  | Pierre GORTINA        |

- **La SAS PCA IMMO**, contrôlée à 100%, qui a pour activité la prise de participations dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élevé à 7,8 M€ et son résultat (\*) ressort à 8,9 M€ au 31 décembre 2021.

**- Les Fonds communs de titrisation Crédit Agricole Habitat – Compartiment PCA**

Le total bilan s'élève à 678 M€ et leur résultat (\*) ressort à 1,3 M€ au 31 décembre 2021.

*(\*) Résultat déterminé selon les normes internationales.*

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | <i>Notes</i> | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés   | 4.1          | 399 782           | 405 201           |
| Intérêts et charges assimilées   | 4.1          | -150 727          | -172 746          |
| Commissions (produits)   | 4.2          | 256 864           | 252 086           |
| Commissions (charges)  | 4.2          | -50 345           | -40 573           |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat   | 4.3          | 4 738             | 3 638             |
| <i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>  |              | 171               | -267              |
| <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>                                   |              | 4 567             | 3 905             |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres                                 | 4.4          | 32 532            | 10 098            |
| <i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i> |              | 32 532            | 10 098            |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti                             | 4.5          | -1                | 0                 |
| Produits des autres activités  | 4.7          | 2 973             | 2 188             |
| Charges des autres activités   | 4.7          | -3 009            | -1 816            |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  |              | <b>492 807</b>    | <b>458 076</b>    |
| Charges générales d'exploitation   | 4.8          | -296 947          | -282 082          |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles                     | 4.9          | -25 549           | -24 243           |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  |              | <b>170 311</b>    | <b>151 751</b>    |
| Coût du risque   | 4.10         | -14 514           | -41 356           |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>   |              | <b>155 797</b>    | <b>110 395</b>    |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs   | 4.11         | 1 013             | 13                |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>  |              | <b>156 810</b>    | <b>110 408</b>    |
| Impôts sur les bénéfices   | 4.12         | -35 837           | -34 737           |
| <b>RÉSULTAT NET</b>  |              | <b>120 973</b>    | <b>75 671</b>     |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>   |              | <b>120 973</b>    | <b>75 671</b>     |

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | <i>Notes</i> | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat net</b>   |              | <b>120 973</b>    | <b>75 671</b>     |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi  | 4.13         | 2 005             | -1 015            |
| Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)   | 4.13         | 0                 | 0                 |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)                                 | 4.13         | 274 972           | -76 857           |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>    | <b>4.13</b>  | <b>276 977</b>    | <b>-77 872</b>    |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b> | <b>4.13</b>  | <b>-8 663</b>     | <b>3 352</b>      |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>   | <b>4.13</b>  | <b>268 314</b>    | <b>-74 520</b>    |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture   | 4.13         | -486              | -434              |
| <b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>        | <b>4.13</b>  | <b>-486</b>       | <b>-434</b>       |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>     | <b>4.13</b>  | <b>140</b>        | <b>142</b>        |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>   | <b>4.13</b>  | <b>-346</b>       | <b>-292</b>       |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>   | <b>4.13</b>  | <b>267 968</b>    | <b>-74 812</b>    |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>  |              | <b>388 941</b>    | <b>859</b>        |
| Dont part du Groupe   |              | 388 941           | 859               |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle  |              | 0                 | 0                 |
| (1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables   | <b>4.13</b>  | 17 186            | 0                 |

## BILAN ACTIF

| (en milliers d'euros)   | Notes                       | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|---|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales   | 6.1                         | 125 897           | 122 165           |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat  | 3.1-6.2-<br>6.6-6.7         | 227 929           | 418 362           |
| <i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>  |                             | 4 946             | 3 967             |
| <i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>  |                             | 222 983           | 414 395           |
| Instruments dérivés de couverture   | 3.2-3.4                     | 11 188            | 4 867             |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres  | 3.1-6.4-<br>6.6-6.7         | 1 648 079         | 1 332 479         |
| <i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i> |                             | 1 648 079         | 1 332 479         |
| Actifs financiers au coût amorti  | 3.1-3.3-<br>6.5-6.6-<br>6.7 | 22 883 744        | 20 885 244        |
| <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>   |                             | 3 481 023         | 2 145 482         |
| <i>Prêts et créances sur la clientèle</i>   |                             | 18 572 638        | 17 903 325        |
| <i>Titres de dettes</i>   |                             | 830 083           | 836 437           |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux  |                             | 111 741           | 238 831           |
| Actifs d'impôts courants et différés  | 6.10                        | 69 454            | 72 529            |
| Comptes de régularisation et actifs divers  | 6.11                        | 393 546           | 541 994           |
| Immeubles de placement  | 6.14                        | 12 334            | 9 516             |
| Immobilisations corporelles   | 6.15                        | 149 076           | 135 397           |
| Immobilisations incorporelles   | 6.15                        | 1 054             | 1 314             |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>   |                             | <b>25 634 042</b> | <b>23 762 698</b> |



## BILAN PASSIF

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                  | <i>Notes</i> | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat             | 6.2          | 6 014             | 5 381             |
| <i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>   |              | 6 014             | 5 381             |
| Instruments dérivés de couverture                             | 3.2-3.4      | 179 679           | 316 477           |
| Passifs financiers au coût amorti                             |              | 21 710 361        | 20 126 268        |
| <i>Dettes envers les établissements de crédit</i>             | 3.3-6.8      | 11 455 765        | 10 721 164        |
| <i>Dettes envers la clientèle</i>                             | 3.1-3.3-6.8  | 10 144 392        | 9 289 069         |
| <i>Dettes représentées par un titre</i>                       | 3.3-6.8      | 110 204           | 116 035           |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux      |              | -300              | 3 750             |
| Passifs d'impôts courants et différés                         | 6.10         | 626               | 128               |
| Comptes de régularisation et passifs divers                   | 6.11         | 414 548           | 370 459           |
| Provisions  | 6.18         | 71 832            | 69 690            |
| <b>Total dettes</b>   |              | <b>22 382 760</b> | <b>20 892 153</b> |
|   |              |                   |                   |
| <b>Capitaux propres</b>                                       |              | <b>3 251 282</b>  | <b>2 870 545</b>  |
| Capitaux propres part du Groupe                               |              | <b>3 251 282</b>  | <b>2 870 545</b>  |
| Capital et réserves liées                                     |              | 536 198           | 515 841           |
| Réserves consolidées  |              | 2 178 059         | 2 130 949         |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |              | 416 052           | 148 084           |
| Résultat de l'exercice  |              | 120 973           | 75 671            |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>  |              | <b>25 634 042</b> | <b>23 762 698</b> |

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

|  | Part du Groupe            |   |                                    |  |   |   |   |              |                  | Participations ne donnant pas le contrôle |   |   |   |                  | Capitaux propres consolidés |   |
|--|---------------------------|---|------------------------------------|--|---|---|---|--------------|------------------|---|---|---|---|------------------|-----------------------------|---|
|  | Capital et réserves liées |   |                                    |  | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |   |   | Résultat net | Capitaux propres | Capital, réserves liées et résultat       | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres           |   |   | Capitaux propres |                             |   |
|  | Capital                   | Primes et réserves consolidées liées au capital (1) | Elimination des titres autodétenus | Autres instruments de capitaux propres | Total Capital et réserves consolidées                         | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables |              |                  |   | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables |                  |                             | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres |
| (en milliers d'euros)  |                           |   |                                    |  |   |   |   |              |                  |   |   |   |   |                  |                             |   |
| <b>Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié</b>   | 243 010                   | 2 392 633   | 0                                  | 0                                      | 2 635 643   | 2 386   | 220 510   | 222 896      | 0                | 2 858 539                                 | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 2 858 539   |
| Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC  | 0                         | 0   | 0                                  | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0            | 0                | 0   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 0   |
| <b>Capitaux propres au 1er janvier 2020</b>  | 243 010                   | 2 392 633   | 0                                  | 0                                      | 2 635 643   | 2 386   | 220 510   | 222 896      | 0                | 2 858 539                                 | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 2 858 539   |
| Augmentation de capital  | 21 626                    | 0   | 0                                  | 0                                      | 21 626  | 0   | 0   | 0            | 0                | 21 626                                    | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 21 626  |
| Dividendes versés en 2020  | 0                         | -10 653   | 0                                  | 0                                      | -10 653   | 0   | 0   | 0            | 0                | -10 653                                   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | -10 653   |
| Mouvements liés aux paiements en actions   | 0                         | 765   | 0                                  | 0                                      | 765   | 0   | 0   | 0            | 0                | 765                                       | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 765   |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>  | 21 626                    | -9 888  | 0                                  | 0                                      | 11 738  | 0   | 0   | 0            | 0                | 11 738                                    | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 11 738  |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>   | 0                         | 0   | 0                                  | 0                                      | 0   | -292  | -74 520   | -74 812      | 0                | -74 812                                   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | -74 812   |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | 0                         | 0   | 0                                  | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0            | 0                | 0   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 0   |
| Résultat 2020  | 0                         | 0   | 0                                  | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0            | 75 671           | 75 671                                    | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 75 671  |
| Autres variations  | 0                         | -591  | 0                                  | 0                                      | -591  | 0   | 0   | 0            | 0                | -591                                      | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | -591  |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>  | 264 636                   | 2 382 154   | 0                                  | 0                                      | 2 646 790   | 2 094   | 145 990   | 148 084      | 75 671           | 2 870 545                                 | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 2 870 545   |
| Affectation du résultat 2020   | 0                         | 75 671  | 0                                  | 0                                      | 75 671  | 0   | 0   | 0            | -75 671          | 0   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 0   |
| <b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>  | 264 636                   | 2 457 825   | 0                                  | 0                                      | 2 722 461   | 2 094   | 145 990   | 148 084      | 0                | 2 870 545                                 | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 2 870 545   |
| Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)  | 0                         | 307   | 0                                  | 0                                      | 307   | 0   | 0   | 0            | 0                | 307                                       | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 307   |
| <b>Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité</b>   | 264 636                   | 2 458 132   | 0                                  | 0                                      | 2 722 768   | 2 094   | 145 990   | 148 084      | 0                | 2 870 852                                 | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 2 870 852   |
| Augmentation de capital  | 20 357                    | 0   | 0                                  | 0                                      | 20 357  | 0   | 0   | 0            | 0                | 20 357                                    | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 20 357  |
| Dividendes versés en 2021  | 0                         | -10 229   | 0                                  | 0                                      | -10 229   | 0   | 0   | 0            | 0                | -10 229                                   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | -10 229   |
| Mouvements liés aux paiements en actions   | 0                         | 190   | 0                                  | 0                                      | 190   | 0   | 0   | 0            | 0                | 190                                       | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 190   |
| <b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>  | 20 357                    | -10 039   | 0                                  | 0                                      | 10 318  | 0   | 0   | 0            | 0                | 10 318                                    | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 10 318  |
| <b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>   | 0                         | -17 186   | 0                                  | 0                                      | -17 186   | -346  | 268 314   | 267 968      | 0                | 250 782                                   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 250 782   |
| Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves | 0                         | -17 186   | 0                                  | 0                                      | -17 186   | 0   | 17 186  | 17 186       | 0                | 0   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 0   |
| Résultat 2021  | 0                         | 0   | 0                                  | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0            | 120 973          | 120 973                                   | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 120 973   |
| Autres variations (3)  | 0                         | -1 643  | 0                                  | 0                                      | -1 643  | 0   | 0   | 0            | 0                | -1 643                                    | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | -1 643  |
| <b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>  | 284 993                   | 2 429 264   | 0                                  | 0                                      | 2 714 257   | 1 748   | 414 304   | 416 052      | 120 973          | 3 251 282                                 | 0   | 0   | 0   | 0                | 0                           | 3 251 282   |

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

Au 1er janvier 2020, l'impact sur les capitaux propres aurait été de -293 milliers d'euros.

(3) Le régime de retraite répondant aux conditions de l'article 137-11, maintenu en sus de la création d'un nouveau régime défini selon les prérogatives de l'article 137-11-2, a nécessité une régularisation de -1 563 milliers d'euros au titre des exercices antérieurs, ayant vocation à progressivement se retourner jusqu'au 31 décembre 2024.

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | Notes | 31/12/2021       | 31/12/2020       |
|--|-------|------------------|------------------|
| <b>Résultat avant impôt</b>  |       | <b>156 810</b>   | <b>110 408</b>   |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles  |       | 25 741           | 23 943           |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions   |       | 10 860           | 33 902           |
| Résultat net des activités d'investissement  |       | -1 013           | -13              |
| Résultat net des activités de financement  |       | 276              | 518              |
| Autres mouvements  |       | -1 259           | -8 506           |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b> |       | <b>34 605</b>    | <b>49 844</b>    |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit   |       | 413 566          | 667 784          |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle   |       | 115 873          | -223 700         |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers                                 |       | 183 066          | -476 961         |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers                                    |       | 193 048          | -38 108          |
| Impôts versés  |       | -40 269          | -44 074          |
| <b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>                       |       | <b>865 284</b>   | <b>-115 059</b>  |
| <b>Flux provenant des activités abandonnées</b>  |       | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>                             |       | <b>1 056 699</b> | <b>45 193</b>    |
| <b>Flux liés aux participations</b>  |       | -4 541           | 28 356           |
| <b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>  |       | -32 870          | -18 370          |
| <b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>                              |       | <b>-37 411</b>   | <b>9 986</b>     |
| <b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (1)</b>                                  |       | 10 169           | 11 002           |
| <b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>                               |       | -11 044          | 32 123           |
| <b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>                                |       | <b>-875</b>      | <b>43 125</b>    |
| <b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>          |       | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>   |       | <b>1 018 413</b> | <b>98 304</b>    |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>   |       | <b>1 101 168</b> | <b>1 002 864</b> |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales *   |       | 122 165          | 199 139          |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **                         |       | 979 003          | 803 725          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>  |       | <b>2 119 581</b> | <b>1 101 168</b> |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales *   |       | 125 897          | 122 165          |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **                         |       | 1 993 684        | 979 003          |
| <b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                                   |       | <b>1 018 413</b> | <b>98 304</b>    |

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus).

(1) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à ses actionnaires, à hauteur de 10 229 milliers d'euros pour l'année 2021.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

| Normes, Amendements ou Interprétations   | Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du | Applicable dans le Groupe |
|--|---|---------------------------|
| <b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b><br>Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2   | 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (1)                          | Oui                       |
| <b>Amendement à IFRS 4</b><br>Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023 | 1 <sup>er</sup> janvier 2021                              | Non                       |
| <b>Amendement à IFRS 16</b><br>2 <sup>nd</sup> amendement sur les concessions de loyers liées à la COVID-19  | 1 <sup>er</sup> avril 2021                                | Non                       |

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1er janvier 2020.

## Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.

Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

Bilan des transitions au 31/12/2021 :

Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts / emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole SA, comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).

L'activation à partir du 1er janvier 2022 des clauses de fallback - considérées comme un « filet de sécurité » - a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole fallbacks ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des fallbacks.

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs / devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il

est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amoin­drir au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé - avec le soutien des banques - sera en capacité de gérer cette fragmentation.

#### LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice. Pour la transition du LIBOR USD, la mise en œuvre d'un dispositif législatif sera confirmé ultérieurement par les autorités britanniques, les autorités américaines ayant pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires pour les contrats de droit New-Yorkais.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 0,5 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transitionner vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

|   | EONIA | LIBOR USD | LIBOR GBP | LIBOR JPY | LIBOR CHF | LIBOR EUR |
|---|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>              |       |           |           |           |           |           |
| Total des actifs financiers hors dérivés  |       | 0         |           |           |           |           |
| Total des passifs financiers hors dérivés |       | 617       |           |           |           |           |
| Total des notionnels des dérivés          |       | 4 957     |           |           |           |           |

En l'absence d'annonces relatives à un remplacement prochain des indices EURIBOR, WIBOR et STIBOR, ceux-ci ont été exclus des données quantitatives fournies.

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

Pour les autres indices, les contrats basculés vers le taux alternatif par activation de la clause de fallback ont été exclus du recensement. Par conséquent, les encours en EONIA et LIBOR CHF correspondent aux contrats dont la renégociation contractuelle n'était pas totalement finalisée au 31 décembre 2021 et pour lesquels il n'est pas prévu de recours aux dispositifs législatifs en vigueur. Les encours en LIBOR GBP et JPY correspondent au stock résiduel de contrats pour lesquels les renégociations avec les clients n'ont pas abouti et qui devraient être couverts par le dispositif de la Commission Européenne en cours de mise en place<sup>1</sup>.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Au 31/12/2021, les encours sont établis à partir des données de gestion.

### **Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies**

En décembre 2020, l'IFRS IC a été saisi d'une question portant sur la méthodologie de calcul des dettes actuarielles des régimes à prestations définies et sur la période d'acquisition des droits à retenir pour lesquels le nombre d'années d'ancienneté donnant lieu à attribution de droits est plafonné. Parmi plusieurs approches analysées, l'IFRS IC a retenu l'approche consistant à linéariser sur la période plafonnée précédant l'âge de retraite permettant d'obtenir les droits.

Les plans concernés par la décision IFRS IC IAS 19 sont ceux pour lesquels :

- L'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) ;
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe.

L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1er janvier 2021 sans comparatif, s'élève à 307 milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (Cf. note 7 – Avantages au personnel et autres rémunérations).

Les impacts sur les états financiers s'élèvent à 2 300 milliers d'euros en termes de provision sur engagements sociaux (Cf. notes 6.18 – Provisions) et 307 milliers d'euros d'excédent d'actif (enregistré en note 6.11 – Comptes de régularisation) en contrepartie des capitaux propres (effet de 1 336 milliers d'euros après prise en compte des effets fiscaux – Cf. Tableau de variation des capitaux propres).

Ces impacts ne sont pas jugés significatifs.

---

<sup>1</sup>Date prévisionnelle : fin T1 2022.



Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

| Normes, Amendements ou Interprétations  | Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du | Applicable dans le Groupe |
|---|---|---------------------------|
| <b>Améliorations des IFRS cycle 2018-2020</b><br>- <b>IFRS 1</b> <i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i> ,<br>- <b>IFRS 9</b> <i>Instruments financiers</i> , et<br>- <b>IAS 41</b> <i>Agriculture</i> | 1 <sup>er</sup> janvier 2022                              | Oui                       |
| <b>Amendement à IFRS 3</b><br>Références au cadre conceptuel  | 1 <sup>er</sup> janvier 2022                              | Oui                       |
| <b>Amendement à IAS 16</b><br>Produits de la vente avant l'utilisation prévue   | 1 <sup>er</sup> janvier 2022                              | Oui                       |
| <b>Amendement à IAS 37</b><br>Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire   | 1 <sup>er</sup> janvier 2022                              | Oui                       |
| <b>IFRS 17</b><br>Contrats d'assurance  | 1 <sup>er</sup> janvier 2023                              | Oui                       |

### Normes IFRS 17 : Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2020, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis en 2021.

La version applicable dans le Groupe, i.e. celle de la norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne permet pour les entreprises d'assurance de l'UE d'exempter les contrats mutualisés intergénérationnels et avec compensation des flux de trésorerie de l'exigence de cohorte annuelle imposée par la norme telle qu'adoptée par l'IASB.

### Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européennes au 31 décembre 2021.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

### ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.  
Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark* test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

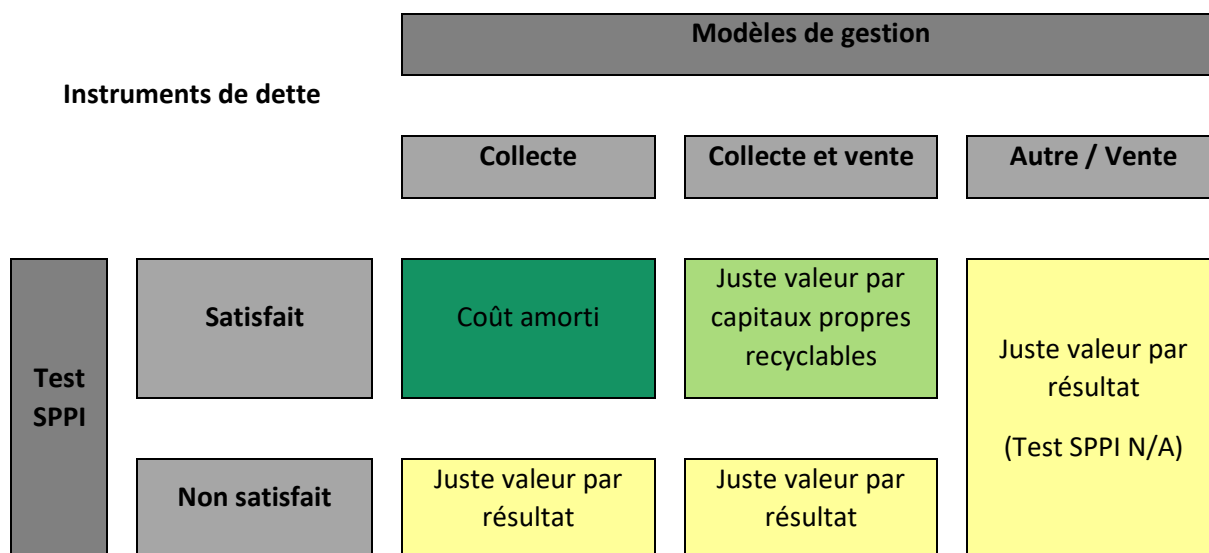
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.



Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégoiés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## ✓ Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

### ❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

### ❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

### ❖ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### ❖ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

#### ✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

## ✓ Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3<sup>ème</sup> étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage 2*, puis en *Stage 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers.

N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants:

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
  - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de



classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage 3* aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

#### ✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
  - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur

telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).  
Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- o Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS

nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

#### ✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

#### ➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut



être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportées aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

#### ✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

## ➤ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas

lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;

- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

#### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant                                    | Durée d'amortissement utilisée    |
|--|-----------------------------------|
| Foncier                                      | Non amortissable                  |
| Gros œuvre                                   | 25 ans                            |
| Second œuvre                                 | 25 ans                            |
| Installations techniques                     | 10 ans                            |
| Agencements                                  | 10 ans                            |
| Matériel informatique                        | 3 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |
| Matériel spécialisé                          | 5 ans                             |
| Droit d'utilisation des contrats de location | 9 ans maximum                     |

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

#### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

#### ➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

##### **Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.



- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
  - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
  
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

### **Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal

tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'FRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

## 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit

Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

### ➤ **Retraitements et éliminations**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### ➤ **Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)**

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021".

### **➤ Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé, à compter du 25 mars 2020, à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 699 252 milliers d'euros.

### **Risque de crédit**

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### ➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1<sup>er</sup> mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

### ➤ **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.



La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 285 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au 31 décembre 2021.

#### ➤ **Contrôle fiscal**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

#### ➤ **Projet Immobilier Crédit Agricole Services Immobiliers**

Encartage de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur lors de l'Assemblée générale du 2 avril 2021.

Dans le cadre de son projet Groupe, le Crédit Agricole ambitionne de proposer à ses clients une gamme complète de solutions répondant à leurs divers besoins en matière d'immobilier. A ce titre, le Groupe a engagé une restructuration complète de la filière immobilière et a constitué la structure Crédit Agricole Services Immobiliers (CA-SIM) pour porter et encadrer l'activité d'administration de biens portée par Crédit Agricole Immobilier et les Caisses régionales au travers notamment du réseau Square Habitat. CA-SIM devient ainsi la filiale commune de Crédit Agricole Immobilier et des caisses régionales.

A cet effet, le Groupe Consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a cédé à CA-SIM l'activité d'administration de biens de ses structures Square Habitat Provence Côte d'Azur et Cabinet Espargillière en contrepartie de 747 751 titres CA-SIM pour un montant de 5 317 milliers d'euros.

### **3      *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture***

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est assurée par le département Pilotage du Contrôle Permanent. Ce département est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

#### **3.1    *Risque de crédit***

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

##### ***3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

|  | Actifs sains                              |                                  |  |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total                      |                                      |                                  |
|--|---|----------------------------------|--|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
|  | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  | Valeur comptable brute     | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
|  | Valeur comptable brute                    | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute                       | Correction de valeur pour pertes |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |   |                                  |  |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>   | 836 721                                   | -283                             | 0  | 0                                | 794                        | -794                             | 837 515                    | -1 077                               | 836 438                          |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre   | 0   | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | 0                                | 0                          | 0                                    |                                  |
| <b>Total après transferts</b>  | 836 721                                   | -283                             | 0  | 0                                | 794                        | -794                             | 837 515                    | -1 077                               | 836 438                          |
| <b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>   | -6 360                                    | 5                                | 0  | 0                                | -5                         | 5                                | -6 365                     | 10                                   |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)   | 120 960                                   | -176                             | 0  | 0                                |                            |                                  | 120 960                    | -176                                 |                                  |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...   | -126 783                                  | 181                              | 0  | 0                                | -5                         | 5                                | -126 788                   | 186                                  |                                  |
| Autres   | -537                                      | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | 0                                | -537                       | 0                                    |                                  |
| <b>Total</b>   | 830 361                                   | -279                             | 0  | 0                                | 789                        | -789                             | 831 150                    | -1 068                               | 830 082                          |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2) | 0   |                                  | 0  |                                  | 0                          |                                  | 0                          |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>   | 830 361                                   | -279                             | 0  | 0                                | 789                        | -789                             | 831 150                    | -1 068                               | 830 082                          |
| Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution                                    | 0   |                                  | 0  |                                  | 0                          |                                  | 0                          |                                      |                                  |

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

**Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

|  | Actifs sains                              |                                  |  |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total                      |                                      |                                  |
|--|---|----------------------------------|--|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
|  | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
|  | Valeur comptable brute                    | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute                       | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute     | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |   |                                  |  |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>   | 17 081                                    | 0                                | 2  | 0                                | 0                          | 0                                | 17 083                     | 0                                    | 17 083                           |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre   | 0   | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | 0                                | 0                          | 0                                    |                                  |
| <b>Total après transferts</b>  | 17 081                                    | 0                                | 2  | 0                                | 0                          | 0                                | 17 083                     | 0                                    | 17 083                           |
| <b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>   | 2 771                                     | 0                                | -2   | 0                                | 0                          | 0                                | 2 769                      | 0                                    |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)   | 19 630                                    | -2                               | 0  | 0                                |                            |                                  | 19 630                     | -2                                   |                                  |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...   | -16 859                                   | 1                                | -2   | 1                                | 0                          | 0                                | -16 861                    | 2                                    |                                  |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières   | 0   | 1                                | 0  | -1                               | 0                          | 0                                | 0                          | 0                                    |                                  |
| <b>Total</b>   | 19 852                                    | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | 0                                | 19 852                     | 0                                    | 19 852                           |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2) | 0   |                                  | 0  |                                  | 0                          |                                  | 0                          |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>   | 19 852                                    | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | 0                                | 19 852                     | 0                                    | 19 852                           |

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

|  | Actifs sains                              |                                  |  |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total                      |                                      |                                  |
|--|---|----------------------------------|--|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
|  | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
|  | Valeur comptable brute                    | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute                       | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute     | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable brute (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Valeur nette comptable (a) + (b) |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |   |                                  |  |                                  |                            |                                  |                            |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>   | <b>16 861 616</b>                         | <b>-42 972</b>                   | <b>1 012 529</b>                             | <b>-87 504</b>                   | <b>334 113</b>             | <b>-174 457</b>                  | <b>18 208 258</b>          | <b>-304 933</b>                      | <b>17 903 325</b>                |
| <b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>  | <b>-1 199 909</b>                         | <b>-8 741</b>                    | <b>1 129 056</b>                             | <b>13 831</b>                    | <b>70 853</b>              | <b>-15 345</b>                   | <b>0</b>                   | <b>-10 255</b>                       |                                  |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2   | -1 601 253                                | 9 275                            | 1 601 253                                    | -29 592                          |                            |                                  | 0                          | -20 317                              |                                  |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1   | 441 123                                   | -18 186                          | -441 123                                     | 39 516                           |                            |                                  | 0                          | 21 330                               |                                  |
| Transferts vers Stage 3 (1)  | -48 406                                   | 205                              | -38 172                                      | 4 131                            | 86 578                     | -17 661                          | 0                          | -13 325                              |                                  |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1   | 8 627                                     | -35                              | 7 098  | -224                             | -15 725                    | 2 316                            | 0                          | 2 057                                |                                  |
| <b>Total après transferts</b>  | <b>15 661 707</b>                         | <b>-51 713</b>                   | <b>2 141 585</b>                             | <b>-73 673</b>                   | <b>404 966</b>             | <b>-189 802</b>                  | <b>18 208 258</b>          | <b>-315 188</b>                      | <b>17 893 070</b>                |
| <b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>   | <b>650 657</b>                            | <b>15 234</b>                    | <b>95 976</b>                                | <b>-26 394</b>                   | <b>-81 142</b>             | <b>35 412</b>                    | <b>665 491</b>             | <b>24 252</b>                        |                                  |
| Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)   | 3 264 344                                 | -12 311                          | 394 004                                      | -20 814                          |                            |                                  | 3 658 348                  | -33 125                              |                                  |
| Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...   | -2 576 283                                | 6 869                            | -298 005                                     | 13 647                           | -47 720                    | 11 793                           | -2 922 008                 | 32 309                               |                                  |
| Passages à perte   |   |                                  |  |                                  | -22 017                    | 20 990                           | -22 017                    | 20 990                               |                                  |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières   | 0   | 0                                | -23  | 9                                | -13                        | 358                              | -36                        | 367                                  |                                  |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période  |   | 20 676                           |  | -19 236                          |                            | 3                                |                            | 1 443                                |                                  |
| Autres   | -37 404                                   | 0                                | 0  | 0                                | -11 392                    | 2 268                            | -48 796                    | 2 268                                |                                  |
| <b>Total</b>   | <b>16 312 364</b>                         | <b>-36 479</b>                   | <b>2 237 561</b>                             | <b>-100 067</b>                  | <b>323 824</b>             | <b>-154 390</b>                  | <b>18 873 749</b>          | <b>-290 936</b>                      | <b>18 582 813</b>                |
| Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3) | -21 091                                   |                                  | -885   |                                  | 11 801                     |                                  | -10 175                    |                                      |                                  |
| <b>Au 31 décembre 2021 (4)</b>   | <b>16 291 273</b>                         | <b>-36 479</b>                   | <b>2 236 676</b>                             | <b>-100 067</b>                  | <b>335 625</b>             | <b>-154 390</b>                  | <b>18 863 574</b>          | <b>-290 936</b>                      | <b>18 572 638</b>                |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) [i.e. capital restant dû] accordés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 699 252 milliers d'euros.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes**

|  | Actifs sains                              |                                  |  |                                  | Actifs dépréciés (Stage 3) |                                  | Total            |                                  |
|--|---|----------------------------------|--|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|------------------|----------------------------------|
|  | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  | Valeur comptable           | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable | Correction de valeur pour pertes |
|  | Valeur comptable                          | Correction de valeur pour pertes | Valeur comptable                             | Correction de valeur pour pertes |                            |                                  |                  |                                  |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |   |                                  |  |                                  |                            |                                  |                  |                                  |
| Au 31 décembre 2020  | 0   | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | -5                               | 0                | -5                               |
| Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre                   | 0   | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | 0                                | 0                | 0                                |
| Total après transferts   | 0   | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | -5                               | 0                | -5                               |
| Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes | 0   | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | 0                                | 0                | 0                                |
| Total  | 0   | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | -5                               | 0                | -5                               |
| Au 31 décembre 2021  | 0   | 0                                | 0  | 0                                | 0                          | -5                               | 0                | -5                               |

## **Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

|   | Engagements sains                              |                                  |   |                                  | Engagements provisionnés (Stage 3) |                                  | Total                       |                                      |                                       |
|---|--|----------------------------------|---|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
|   | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  | Montant de l'engagement            | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Montant net de l'engagement (a) + (b) |
|   | Montant de l'engagement                        | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement                           | Correction de valeur pour pertes |                                    |                                  |                             |                                      |                                       |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |  |                                  |   |                                  |                                    |                                  |                             |                                      |                                       |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>  | <b>1 617 929</b>                               | <b>-5 621</b>                    | <b>30 940</b>                                     | <b>-3 070</b>                    | <b>4 010</b>                       | <b>-751</b>                      | <b>1 652 879</b>            | <b>-9 442</b>                        | <b>1 643 437</b>                      |
| <b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>                    | <b>-113 858</b>                                | <b>2 099</b>                     | <b>111 193</b>                                    | <b>-124</b>                      | <b>2 665</b>                       | <b>-1 939</b>                    | <b>0</b>                    | <b>36</b>                            |                                       |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2  | -120 497                                       | 1 094                            | 120 497   | -1 478                           |                                    |                                  | 0                           | -384                                 |                                       |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1  | 8 854  | -582                             | -8 854  | 1 002                            |                                    |                                  | 0                           | 420                                  |                                       |
| Transferts vers Stage 3 (1)   | -2 376   | 1 628                            | -549  | 378                              | 2 925                              | -2 006                           | 0                           | 0                                    |                                       |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1  | 161  | -41                              | 99  | -26                              | -260                               | 67                               | 0                           | 0                                    |                                       |
| <b>Total après transferts</b>   | <b>1 504 071</b>                               | <b>-3 522</b>                    | <b>142 133</b>                                    | <b>-3 194</b>                    | <b>6 675</b>                       | <b>-2 690</b>                    | <b>1 652 879</b>            | <b>-9 406</b>                        | <b>1 643 473</b>                      |
| <b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b> | <b>22 603</b>                                  | <b>98</b>                        | <b>-985</b>                                       | <b>-4 044</b>                    | <b>-752</b>                        | <b>88</b>                        | <b>20 866</b>               | <b>-3 858</b>                        |                                       |
| Nouveaux engagements donnés (2)   | 934 302  | -2 331                           | 54 030  | -4 829                           |                                    |                                  | 988 332                     | -7 160                               |                                       |
| Extinction des engagements  | -922 991                                       | 1 799                            | -56 563   | 1 991                            | -1 900                             | 88                               | -981 454                    | 3 878                                |                                       |
| Passages à perte  |  |                                  |   |                                  | -11                                | 0                                | -11                         | 0                                    |                                       |
| Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières        | 0  | 0                                | -30   | 0                                | 0                                  | 0                                | -30                         | 0                                    |                                       |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                 |  | 630                              |   | -1 206                           |                                    | 0                                |                             | -576                                 |                                       |
| Changements dans le modèle / méthodologie   |  | 0                                |   | 0                                |                                    | 0                                |                             | 0                                    |                                       |
| Variations de périmètre   | 0  | 0                                | 0   | 0                                | 0                                  | 0                                | 0                           | 0                                    |                                       |
| Autres  | 11 292   | 0                                | 1 578   | 0                                | 1 159                              | 0                                | 14 029                      | 0                                    |                                       |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>  | <b>1 526 674</b>                               | <b>-3 424</b>                    | <b>141 148</b>                                    | <b>-7 238</b>                    | <b>5 923</b>                       | <b>-2 602</b>                    | <b>1 673 745</b>            | <b>-13 264</b>                       | <b>1 660 481</b>                      |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

### Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

|   | Engagements sains                              |                                  |   |                                  | Engagements provisionnés (Stage 3) |                                  | Total                       |                                      |                                       |
|---|--|----------------------------------|---|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
|   | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) |                                  | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                  | Montant de l'engagement            | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement (a) | Correction de valeur pour pertes (b) | Montant net de l'engagement (a) + (b) |
|   | Montant de l'engagement                        | Correction de valeur pour pertes | Montant de l'engagement                           | Correction de valeur pour pertes |                                    |                                  |                             |                                      |                                       |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |  |                                  |   |                                  |                                    |                                  |                             |                                      |                                       |
| <b>Au 31 décembre 2020</b>  | <b>569 681</b>                                 | <b>-1 002</b>                    | <b>15 466</b>                                     | <b>-3 973</b>                    | <b>5 896</b>                       | <b>-807</b>                      | <b>591 043</b>              | <b>-5 782</b>                        | <b>585 261</b>                        |
| <b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>                    | <b>-21 357</b>                                 | <b>-68</b>                       | <b>18 479</b>                                     | <b>-2 168</b>                    | <b>2 878</b>                       | <b>110</b>                       | <b>0</b>                    | <b>-2 126</b>                        |                                       |
| Transferts de Stage 1 vers Stage 2  | -25 146  | 322                              | 25 146  | -2 638                           |                                    |                                  | 0                           | -2 316                               |                                       |
| Retour de Stage 2 vers Stage 1  | 3 702  | -276                             | -3 702  | 466                              |                                    |                                  | 0                           | 190                                  |                                       |
| Transferts vers Stage 3 (1)   | -369   | 1                                | -3 009  | 15                               | 3 378                              | -16                              | 0                           | 0                                    |                                       |
| Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1  | 456  | -115                             | 44  | -11                              | -500                               | 126                              | 0                           | 0                                    |                                       |
| <b>Total après transferts</b>   | <b>548 324</b>                                 | <b>-1 070</b>                    | <b>33 945</b>                                     | <b>-6 141</b>                    | <b>8 774</b>                       | <b>-697</b>                      | <b>591 043</b>              | <b>-7 908</b>                        | <b>583 135</b>                        |
| <b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b> | <b>117 990</b>                                 | <b>607</b>                       | <b>-5 357</b>                                     | <b>280</b>                       | <b>2 006</b>                       | <b>3</b>                         | <b>114 639</b>              | <b>890</b>                           |                                       |
| Nouveaux engagements donnés (2)   | 285 928  | -226                             | 8 150   | -1 857                           |                                    |                                  | 294 078                     | -2 083                               |                                       |
| Extinction des engagements  | -167 938                                       | 471                              | -13 507   | 3 513                            | -6                                 | 3                                | -181 451                    | 3 987                                |                                       |
| Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période                 |  | 362                              |   | -1 376                           |                                    | 0                                |                             | -1 014                               |                                       |
| Autres  | 0  | 0                                | 0   | 0                                | 2 012                              | 0                                | 2 012                       | 0                                    |                                       |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>  | <b>666 314</b>                                 | <b>-463</b>                      | <b>28 588</b>                                     | <b>-5 861</b>                    | <b>10 780</b>                      | <b>-694</b>                      | <b>705 682</b>              | <b>-7 018</b>                        | <b>698 664</b>                        |

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.



### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

#### Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

|  | Au 31 décembre 2021                     |  |             |               |  |                   |
|--|---|--|-------------|---------------|--|-------------------|
|  | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |             |               |  |                   |
|  |   | Actifs détenus en garantie               |             |               | Autres techniques de rehaussement de crédit    |                   |
|  |   | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques | Nantissements | Cautionnements et autres garanties financières | Dérivés de crédit |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |   |  |             |               |  |                   |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en</b> | <b>84 170</b>                           | <b>0</b>                                 | <b>0</b>    | <b>0</b>      | <b>0</b>                                       | <b>0</b>          |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction  | 4 946                                   | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI   | 79 224                                  | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option  | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>   | <b>11 188</b>                           | <b>0</b>                                 | <b>0</b>    | <b>0</b>      | <b>0</b>                                       | <b>0</b>          |
| <b>Total</b>   | <b>95 358</b>                           | <b>0</b>                                 | <b>0</b>    | <b>0</b>      | <b>0</b>                                       | <b>0</b>          |

|  | Au 31 décembre 2020                     |  |             |               |  |                   |
|--|---|--|-------------|---------------|--|-------------------|
|  | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |             |               |  |                   |
|  |   | Actifs détenus en garantie               |             |               | Autres techniques de rehaussement de crédit    |                   |
|  |   | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques | Nantissements | Cautionnements et autres garanties financières | Dérivés de crédit |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |   |  |             |               |  |                   |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en</b> | <b>44 407</b>                           | <b>0</b>                                 | <b>0</b>    | <b>0</b>      | <b>0</b>                                       | <b>0</b>          |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction  | 3 967                                   | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI   | 40 440                                  | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option  | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>   | <b>4 867</b>                            | <b>0</b>                                 | <b>0</b>    | <b>0</b>      | <b>0</b>                                       | <b>0</b>          |
| <b>Total</b>   | <b>49 274</b>                           | <b>0</b>                                 | <b>0</b>    | <b>0</b>      | <b>0</b>                                       | <b>0</b>          |

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

|   | Au 31 décembre 2021                     |  |             |               |  |                   |
|---|---|--|-------------|---------------|--|-------------------|
|   | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |             |               |  |                   |
|   |   | Actifs détenus en garantie               |             |               | Autres techniques de rehaussement de crédit    |                   |
|   |   | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques | Nantissements | Cautionnements et autres garanties financières | Dérivés de crédit |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |   |  |             |               |  |                   |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>                             | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>   | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>   | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Titres de dettes</b>   | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Actifs financiers au coût amorti</b>   | 19 422 573                              | 0  | 5 571 282   | 404 693       | 8 547 157                                      | 0                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture  | 181 235                                 | 0  | 50 091      | 4 940         | 84 480   | 0                 |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b> | 19 852                                  | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>   | 18 572 638                              | 0  | 5 571 282   | 404 693       | 8 547 157                                      | 0                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture  | 181 235                                 | 0  | 50 091      | 4 940         | 84 480   | 0                 |
| <b>Titres de dettes</b>   | 830 083                                 | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Total</b>  | 19 422 573                              | 0  | 5 571 282   | 404 693       | 8 547 157                                      | 0                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture  | 181 235                                 | 0  | 50 091      | 4 940         | 84 480   | 0                 |

|   | Au 31 décembre 2020                     |  |             |               |  |                   |
|---|---|--|-------------|---------------|--|-------------------|
|   | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |             |               |  |                   |
|   |   | Actifs détenus en garantie               |             |               | Autres techniques de rehaussement de crédit    |                   |
|   |   | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques | Nantissements | Cautionnements et autres garanties financières | Dérivés de crédit |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |   |  |             |               |  |                   |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>                             | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>   | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>   | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Titres de dettes</b>   | 0                                       | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Actifs financiers au coût amorti</b>   | 18 756 845                              | 0  | 5 323 656   | 343 085       | 8 251 997                                      | 0                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture  | 159 656                                 | 0  | 55 483      | 4 792         | 80 776   | 0                 |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b> | 17 083                                  | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>   | 17 903 325                              | 0  | 5 323 656   | 343 085       | 8 251 997                                      | 0                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture  | 159 656                                 | 0  | 55 483      | 4 792         | 80 776   | 0                 |
| <b>Titres de dettes</b>   | 836 437                                 | 0  | 0           | 0             | 0  | 0                 |
| <b>Total</b>  | 18 756 845                              | 0  | 5 323 656   | 343 085       | 8 251 997                                      | 0                 |
| dont : actifs dépréciés en date de clôture  | 159 656                                 | 0  | 55 483      | 4 792         | 80 776   | 0                 |

### **Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement**

|   | Au 31 décembre 2021                     |  |                |               |   |                   |
|---|---|--|----------------|---------------|---|-------------------|
|   | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |                |               |   |                   |
|   |   | Actifs détenus en garantie               |                |               | Autres techniques de rehaussement de crédit |                   |
|   |   | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques    | Nantissements | Cautions et autres garanties financières    | Dérivés de crédit |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |   |  |                |               |   |                   |
| <b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>    | <b>698 664</b>                          | <b>0</b>                                 | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>199 961</b>                              | <b>0</b>          |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                              | 10 086                                  | 0  | 0              | 0             | 6 775                                       | 0                 |
| <b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b> | <b>1 660 481</b>                        | <b>0</b>                                 | <b>121 047</b> | <b>17 221</b> | <b>130 452</b>                              | <b>0</b>          |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                              | 3 321                                   | 0  | 15             | 10            | 1 240                                       | 0                 |
| <b>Total</b>  | <b>2 359 145</b>                        | <b>0</b>                                 | <b>121 047</b> | <b>17 221</b> | <b>330 413</b>                              | <b>0</b>          |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                              | 13 407                                  | 0  | 15             | 10            | 8 015                                       | 0                 |

|   | Au 31 décembre 2020                     |  |                |               |   |                   |
|---|---|--|----------------|---------------|---|-------------------|
|   | Exposition maximale au risque de crédit | Réduction du risque de crédit            |                |               |   |                   |
|   |   | Actifs détenus en garantie               |                |               | Autres techniques de rehaussement de crédit |                   |
|   |   | Instruments financiers reçus en garantie | Hypothèques    | Nantissements | Cautions et autres garanties financières    | Dérivés de crédit |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |   |  |                |               |   |                   |
| <b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>    | <b>585 261</b>                          | <b>0</b>                                 | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>193 550</b>                              | <b>0</b>          |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                              | 5 089                                   | 0  | 0              | 0             | 4 352                                       | 0                 |
| <b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b> | <b>1 643 437</b>                        | <b>0</b>                                 | <b>121 117</b> | <b>11 702</b> | <b>142 320</b>                              | <b>0</b>          |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                              | 3 259                                   | 0  | 92             | 0             | 1 111                                       | 0                 |
| <b>Total</b>  | <b>2 228 698</b>                        | <b>0</b>                                 | <b>121 117</b> | <b>11 702</b> | <b>335 870</b>                              | <b>0</b>          |
| dont : engagements provisionnés en date de clôture                              | 8 348                                   | 0  | 92             | 0             | 5 463                                       | 0                 |

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

#### **3.1.3 Actifs financiers modifiés**

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

|   | 2021  |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
|   | Actifs sains                                    |  | Actifs dépréciés<br>(Stage 3) |
|   | Actifs soumis à une<br>ECL 12 mois<br>(Stage 1) | Actifs soumis à une<br>ECL à maturité<br>(Stage 2) |                               |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                              |   |  |                               |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b> | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>                      |
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>                 | <b>0</b>  | <b>545</b>   | <b>11 693</b>                 |
| Valeur comptable brute avant modification                 | 0   | 568  | 11 706                        |
| Gains ou pertes nets de la modification                   | 0   | -23  | -13                           |
| <b>Titres de dettes</b>                                   | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>0</b>                      |

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). Au cours de la période, aucun actif modifié n'a fait l'objet de reclassement.

### **3.1.4 Concentrations du risque de crédit**

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### **Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit**

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

**Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

| <i>(en milliers d'euros)</i>          | Catégories de risque de crédit | Au 31 décembre 2021                       |  |                            |                   | Au 31 décembre 2020                       |  |                            |                   |
|---------------------------------------|--------------------------------|---|--|----------------------------|-------------------|---|--|----------------------------|-------------------|
|                                       |                                | Valeur comptable                          |  |                            |                   | Valeur comptable                          |  |                            |                   |
|                                       |                                | Actifs sains                              |  | Actifs dépréciés (Stage 3) | Total             | Actifs sains                              |  | Actifs dépréciés (Stage 3) | Total             |
|                                       |                                | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                            |                   | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                            |                   |
| Clientèle de détail                   | PD ≤ 0,5%                      | 10 829 737                                | 385 951                                      |                            | 11 215 688        | 9 338 035                                 | 7 959  |                            | 9 345 994         |
|                                       | 0,5% < PD ≤ 2%                 | 1 319 243                                 | 539 845                                      |                            | 1 859 088         | 2 438 174                                 | 16 787                                       |                            | 2 454 961         |
|                                       | 2% < PD ≤ 20%                  | 362 614                                   | 539 682                                      |                            | 902 296           | 1 031 071                                 | 572 848                                      |                            | 1 603 919         |
|                                       | 20% < PD < 100%                |   | 20 087                                       |                            | 20 087            |   | 121 651                                      |                            | 121 651           |
|                                       | PD = 100%                      |   |  | 237 255                    | 237 255           |   |  | 244 222                    | 244 222           |
| <b>Total Clientèle de détail</b>      |                                | <b>12 511 594</b>                         | <b>1 485 565</b>                             | <b>237 255</b>             | <b>14 234 414</b> | <b>12 807 280</b>                         | <b>719 245</b>                               | <b>244 222</b>             | <b>13 770 747</b> |
| Hors clientèle de détail              | PD ≤ 0,6%                      | 3 673 449                                 | 206 575                                      |                            | 3 880 024         | 3 650 337                                 | 3 658  |                            | 3 653 995         |
|                                       | 0,6% < PD < 12%                | 956 443                                   | 449 055                                      |                            | 1 405 498         | 1 257 801                                 | 144 128                                      |                            | 1 401 929         |
|                                       | 12% ≤ PD < 100%                |   | 95 481                                       |                            | 95 481            |   | 145 500                                      |                            | 145 500           |
|                                       | PD = 100%                      |   |  | 99 159                     | 99 159            |   |  | 90 685                     | 90 685            |
| <b>Total Hors clientèle de détail</b> |                                | <b>4 629 892</b>                          | <b>751 111</b>                               | <b>99 159</b>              | <b>5 480 162</b>  | <b>4 908 138</b>                          | <b>293 286</b>                               | <b>90 685</b>              | <b>5 292 109</b>  |
| Dépréciations                         |                                | -36 757                                   | -100 067                                     | -155 179                   | -292 003          | -43 256                                   | -87 504                                      | -175 251                   | -306 011          |
| <b>Total</b>                          |                                | <b>17 104 729</b>                         | <b>2 136 609</b>                             | <b>181 235</b>             | <b>19 422 573</b> | <b>17 672 162</b>                         | <b>925 027</b>                               | <b>159 656</b>             | <b>18 756 845</b> |

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| <i>(en milliers d'euros)</i>          | Catégories de risque de crédit | Au 31 décembre 2021                            |   |                                    |                  | Au 31 décembre 2020                            |   |                                    |                  |
|---------------------------------------|--------------------------------|--|---|------------------------------------|------------------|--|---|------------------------------------|------------------|
|                                       |                                | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                  | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                  |
|                                       |                                | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total            | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total            |
|                                       |                                | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                  | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                  |
| Clientèle de détail                   | PD ≤ 0,5%                      | 526 986  | 22 712  |                                    | 549 698          | 530 174  | 75  |                                    | 530 249          |
|                                       | 0,5% < PD ≤ 2%                 | 68 309   | 12 997  |                                    | 81 306           | 112 790  | 222   |                                    | 113 012          |
|                                       | 2% < PD ≤ 20%                  | 26 118   | 20 008  |                                    | 46 126           | 54 379   | 8 542   |                                    | 62 921           |
|                                       | 20% < PD < 100%                |  | 551   |                                    | 551              |  | 4 539   |                                    | 4 539            |
|                                       | PD = 100%                      |  |   | 3 269                              | 3 269            |  |   | 1 783                              | 1 783            |
| <b>Total Clientèle de détail</b>      |                                | <b>621 413</b>                                 | <b>56 268</b>                                     | <b>3 269</b>                       | <b>680 950</b>   | <b>697 343</b>                                 | <b>13 378</b>                                     | <b>1 783</b>                       | <b>712 504</b>   |
| Hors clientèle de détail              | PD ≤ 0,6%                      | 678 644  | 23 898  |                                    | 702 542          | 713 857  | 10  |                                    | 713 867          |
|                                       | 0,6% < PD < 12%                | 226 617  | 48 997  |                                    | 275 614          | 206 729  | 4 385   |                                    | 211 114          |
|                                       | 12% ≤ PD < 100%                |  | 11 985  |                                    | 11 985           |  | 13 167  |                                    | 13 167           |
|                                       | PD = 100%                      |  |   | 2 654                              | 2 654            |  |   | 2 227                              | 2 227            |
| <b>Total Hors clientèle de détail</b> |                                | <b>905 261</b>                                 | <b>84 880</b>                                     | <b>2 654</b>                       | <b>992 795</b>   | <b>920 586</b>                                 | <b>17 562</b>                                     | <b>2 227</b>                       | <b>940 375</b>   |
| Provisions (1)                        |                                | -3 424   | -7 238  | -2 602                             | -13 264          | -5 621   | -3 070  | -751                               | -9 442           |
| <b>Total</b>                          |                                | <b>1 523 250</b>                               | <b>133 910</b>                                    | <b>3 321</b>                       | <b>1 660 481</b> | <b>1 612 308</b>                               | <b>27 870</b>                                     | <b>3 259</b>                       | <b>1 643 437</b> |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

|   | Catégories de risque de crédit | Au 31 décembre 2021                            |   |                                    |                | Au 31 décembre 2020                            |   |                                    |                |
|---|--------------------------------|--|---|------------------------------------|----------------|--|---|------------------------------------|----------------|
|   |                                | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                |
|   |                                | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total          | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total          |
|   |                                | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                |
| <i>(en milliers d'euros)</i><br>Clientèle de détail | PD ≤ 0,5%                      | 12 466   | 3 252   |                                    | 15 718         | 11 274   | 0   |                                    | 11 274         |
|   | 0,5% < PD ≤ 2%                 | 4 706  | 3 754   |                                    | 8 460          | 11 240   | 0   |                                    | 11 240         |
|   | 2% < PD ≤ 20%                  | 4 164  | 2 699   |                                    | 6 863          | 3 076  | 3 625   |                                    | 6 701          |
|   | 20% < PD < 100%                |  | 97  |                                    | 97             |  | 264   |                                    | 264            |
|   | PD = 100%                      |  |   | 558                                | 558            |  |   | 655                                | 655            |
| <b>Total Clientèle de détail</b>                    |                                | <b>21 336</b>                                  | <b>9 802</b>                                      | <b>558</b>                         | <b>31 696</b>  | <b>25 590</b>                                  | <b>3 889</b>                                      | <b>655</b>                         | <b>30 134</b>  |
| Hors clientèle de détail                            | PD ≤ 0,6%                      | 392 160  | 3 967   |                                    | 396 127        | 478 577  | 0   |                                    | 478 577        |
|   | 0,6% < PD < 12%                | 252 818  | 14 022  |                                    | 266 840        | 65 514   | 2 574   |                                    | 68 088         |
|   | 12% ≤ PD < 100%                |  | 797   |                                    | 797            |  | 9 003   |                                    | 9 003          |
|   | PD = 100%                      |  |   | 10 222                             | 10 222         |  |   | 5 241                              | 5 241          |
| <b>Total Hors clientèle de détail</b>               |                                | <b>644 978</b>                                 | <b>18 786</b>                                     | <b>10 222</b>                      | <b>673 986</b> | <b>544 091</b>                                 | <b>11 577</b>                                     | <b>5 241</b>                       | <b>560 909</b> |
| Provisions (1)                                      |                                | -463   | -5 861  | -694                               | -7 018         | -1 002   | -3 973  | -807                               | -5 782         |
| <b>TOTAL</b>  |                                | <b>665 851</b>                                 | <b>22 727</b>                                     | <b>10 086</b>                      | <b>698 664</b> | <b>568 679</b>                                 | <b>11 493</b>                                     | <b>5 089</b>                       | <b>585 261</b> |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Concentrations du risque de crédit par agent économique

### ***Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)***

|                              | Au 31 décembre 2021                       |  |                            |                   | Au 31 décembre 2020                       |  |                            |                   |
|------------------------------|---|--|----------------------------|-------------------|---|--|----------------------------|-------------------|
|                              | Valeur comptable                          |  |                            |                   | Valeur comptable                          |  |                            |                   |
|                              | Actifs sains                              |  | Actifs dépréciés (Stage 3) | Total             | Actifs sains                              |  | Actifs dépréciés (Stage 3) | Total             |
|                              | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                            |                   | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                            |                   |
| <i>(en milliers d'euros)</i> |   |  |                            |                   |   |  |                            |                   |
| Administration générale      | 2 052 150                                 | 2 452  | 2 019                      | 2 056 621         | 1 987 872                                 | 8 476  | 467                        | 1 996 815         |
| Etablissements de crédit     | 135 320                                   | 0  | 789                        | 136 109           | 163 693                                   | 2  | 794                        | 164 489           |
| Grandes entreprises          | 2 442 422                                 | 748 659                                      | 96 351                     | 3 287 432         | 2 756 573                                 | 284 808                                      | 89 424                     | 3 130 805         |
| Clientèle de détail          | 12 511 594                                | 1 485 565                                    | 237 255                    | 14 234 414        | 12 807 280                                | 719 245                                      | 244 222                    | 13 770 747        |
| Dépréciations                | -36 757                                   | -100 067                                     | -155 179                   | -292 003          | -43 256                                   | -87 504                                      | -175 251                   | -306 011          |
| <b>Total</b>                 | <b>17 104 729</b>                         | <b>2 136 609</b>                             | <b>181 235</b>             | <b>19 422 573</b> | <b>17 672 162</b>                         | <b>925 027</b>                               | <b>159 656</b>             | <b>18 756 845</b> |

### ***Dettes envers la clientèle par agent économique***

| <i>(en milliers d'euros)</i>            | 31/12/2021        | 31/12/2020       |
|---|-------------------|------------------|
| Administration générale                 | 9 213             | 7 393            |
| Grandes entreprises                     | 3 344 856         | 3 006 223        |
| Clientèle de détail                     | 6 790 323         | 6 275 453        |
| <b>Total Dettes envers la clientèle</b> | <b>10 144 392</b> | <b>9 289 069</b> |

### ***Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)***

|                              | Au 31 décembre 2021                            |   |                                    |                  | Au 31 décembre 2020                            |   |                                    |                  |
|------------------------------|--|---|------------------------------------|------------------|--|---|------------------------------------|------------------|
|                              | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                  | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                  |
|                              | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total            | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total            |
|                              | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                  | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                  |
| <i>(en milliers d'euros)</i> |  |   |                                    |                  |  |   |                                    |                  |
| Administration générale      | 242 490  | 1 524   | 0                                  | 244 014          | 248 083  | 0   | 0                                  | 248 083          |
| Etablissements de crédit     | 2 425  | 0   | 0                                  | 2 425            | 2 025  | 0   | 0                                  | 2 025            |
| Grandes entreprises          | 660 346  | 83 356  | 2 654                              | 746 356          | 670 478  | 17 562  | 2 227                              | 690 267          |
| Clientèle de détail          | 621 413  | 56 268  | 3 269                              | 680 950          | 697 343  | 13 378  | 1 783                              | 712 504          |
| Provisions (1)               | -3 424   | -7 238  | -2 602                             | -13 264          | -5 621   | -3 070  | -751                               | -9 442           |
| <b>Total</b>                 | <b>1 523 250</b>                               | <b>133 910</b>                                    | <b>3 321</b>                       | <b>1 660 481</b> | <b>1 612 308</b>                               | <b>27 870</b>                                     | <b>3 259</b>                       | <b>1 643 437</b> |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



**Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

|                              | Au 31 décembre 2021                            |   |                                    |                | Au 31 décembre 2020                            |   |                                    |                |
|------------------------------|--|---|------------------------------------|----------------|--|---|------------------------------------|----------------|
|                              | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                |
|                              | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total          | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total          |
|                              | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                |
| <i>(en milliers d'euros)</i> |  |   |                                    |                |  |   |                                    |                |
| Administration générale      | 16   | 0   | 0                                  | 16             | 16   | 0   | 0                                  | 16             |
| Etablissements de crédit     | 189 824  | 0   | 6 775                              | 196 599        | 187 322  | 0   | 4 352                              | 191 674        |
| Grandes entreprises          | 455 138  | 18 786  | 3 447                              | 477 371        | 356 753  | 11 577  | 889                                | 369 219        |
| Clientèle de détail          | 21 336   | 9 802   | 558                                | 31 696         | 25 590   | 3 889   | 655                                | 30 134         |
| Provisions (1)               | -463   | -5 861  | -694                               | -7 018         | -1 002   | -3 973  | -807                               | -5 782         |
| <b>Total</b>                 | <b>665 851</b>                                 | <b>22 727</b>                                     | <b>10 086</b>                      | <b>698 664</b> | <b>568 679</b>                                 | <b>11 493</b>                                     | <b>5 089</b>                       | <b>585 261</b> |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Concentrations du risque de crédit par zone géographique**

**Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

|                                   | Au 31 décembre 2021                       |  |                            |                   | Au 31 décembre 2020                       |  |                            |                   |
|-----------------------------------|---|--|----------------------------|-------------------|---|--|----------------------------|-------------------|
|                                   | Valeur comptable                          |  |                            |                   | Valeur comptable                          |  |                            |                   |
|                                   | Actifs sains                              |  | Actifs dépréciés (Stage 3) | Total             | Actifs sains                              |  | Actifs dépréciés (Stage 3) | Total             |
|                                   | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                            |                   | Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                            |                   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>      |   |  |                            |                   |   |  |                            |                   |
| France (y compris DOM-TOM)        | 16 727 668                                | 2 221 666                                    | 326 747                    | <b>19 276 081</b> | 17 304 861                                | 994 103                                      | 325 126                    | <b>18 624 090</b> |
| Autres pays de l'Union européenne | 227 074                                   | 3 482  | 1 704                      | <b>232 260</b>    | 255 308                                   | 2 560  | 1 825                      | <b>259 693</b>    |
| Autres pays d'Europe (1)          | 161 762                                   | 10 049                                       | 5 489                      | <b>177 300</b>    | 127 669                                   | 14 552                                       | 5 286                      | <b>147 507</b>    |
| Amérique du Nord                  | 6 917                                     | 228  | 1 475                      | <b>8 620</b>      | 7 652                                     | 136  | 1 445                      | <b>9 233</b>      |
| Amériques centrale et du Sud      | 758                                       | 0  | 6                          | <b>764</b>        | 684                                       | 0  | 6                          | <b>690</b>        |
| Afrique et Moyen-Orient           | 12 700                                    | 629  | 788                        | <b>14 117</b>     | 13 859                                    | 713  | 1 009                      | <b>15 581</b>     |
| Asie et Océanie (hors Japon)      | 4 430                                     | 622  | 205                        | <b>5 257</b>      | 5 191                                     | 467  | 210                        | <b>5 868</b>      |
| Japon                             | 177                                       | 0  | 0                          | <b>177</b>        | 194                                       | 0  | 0                          | <b>194</b>        |
| Dépréciations                     | -36 757                                   | -100 067                                     | -155 179                   | <b>-292 003</b>   | -43 256                                   | -87 504                                      | -175 251                   | <b>-306 011</b>   |
| <b>Total</b>                      | <b>17 104 729</b>                         | <b>2 136 609</b>                             | <b>181 235</b>             | <b>19 422 573</b> | <b>17 672 162</b>                         | <b>925 027</b>                               | <b>159 656</b>             | <b>18 756 845</b> |

(1) Dont 8 647 milliers d'euros d'opérations réalisées en Grande Bretagne.

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

| <i>(en milliers d'euros)</i>            | 31/12/2021        | 31/12/2020       |
|---|-------------------|------------------|
| France (y compris DOM-TOM)              | 9 644 209         | 8 814 372        |
| Autres pays de l'Union européenne       | 213 399           | 240 818          |
| Autres pays d'Europe (1)                | 220 501           | 173 966          |
| Amérique du Nord                        | 21 874            | 23 929           |
| Amériques centrale et du Sud            | 3 342             | 2 377            |
| Afrique et Moyen-Orient                 | 32 414            | 22 940           |
| Asie et Océanie (hors Japon)            | 8 290             | 9 362            |
| Japon                                   | 363               | 1 305            |
| <b>Total Dettes envers la clientèle</b> | <b>10 144 392</b> | <b>9 289 069</b> |

(1) Dont 27 352 milliers d'euros d'opérations réalisées en Grande Bretagne.

### Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

|                                   | Au 31 décembre 2021                            |   |                                    |                  | Au 31 décembre 2020                            |   |                                    |                  |
|-----------------------------------|--|---|------------------------------------|------------------|--|---|------------------------------------|------------------|
|                                   | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                  | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                  |
|                                   | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total            | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total            |
|                                   | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                  | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                  |
| <i>(en milliers d'euros)</i>      |  |   |                                    |                  |  |   |                                    |                  |
| France (y compris DOM-TOM)        | 1 381 450                                      | 132 664   | 5 921                              | <b>1 520 035</b> | 1 503 406                                      | 30 555  | 4 008                              | <b>1 537 969</b> |
| Autres pays de l'Union européenne | 97 966   | 2 120   | 1                                  | <b>100 087</b>   | 77 559   | 16  | 1                                  | <b>77 576</b>    |
| Autres pays d'Europe (2)          | 40 246   | 6 340   | 1                                  | <b>46 587</b>    | 35 366   | 355   | 1                                  | <b>35 722</b>    |
| Amérique du Nord                  | 440  | 9   | 0                                  | <b>449</b>       | 234  | 1   | 0                                  | <b>235</b>       |
| Amériques centrale et du Sud      | 5 199  | 0   | 0                                  | <b>5 199</b>     | 26   | 0   | 0                                  | <b>26</b>        |
| Afrique et Moyen-Orient           | 944  | 13  | 0                                  | <b>957</b>       | 927  | 8   | 0                                  | <b>935</b>       |
| Asie et Océanie (hors Japon)      | 421  | 2   | 0                                  | <b>423</b>       | 403  | 5   | 0                                  | <b>408</b>       |
| Japon                             | 8  | 0   | 0                                  | <b>8</b>         | 8  | 0   | 0                                  | <b>8</b>         |
| Provisions (1)                    | -3 424   | -7 238  | -2 602                             | <b>-13 264</b>   | -5 621   | -3 070  | -751                               | <b>-9 442</b>    |
| <b>Total</b>                      | <b>1 523 250</b>                               | <b>133 910</b>                                    | <b>3 321</b>                       | <b>1 660 481</b> | <b>1 612 308</b>                               | <b>27 870</b>                                     | <b>3 259</b>                       | <b>1 643 437</b> |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) Dont 512 milliers d'euros d'opérations réalisées en Grande Bretagne.

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

|                                   | Au 31 décembre 2021                            |   |                                    |                | Au 31 décembre 2020                            |   |                                    |                |
|-----------------------------------|--|---|------------------------------------|----------------|--|---|------------------------------------|----------------|
|                                   | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                | Montant de l'engagement                        |   |                                    |                |
|                                   | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total          | Engagements sains                              |   | Engagements provisionnés (Stage 3) | Total          |
|                                   | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                | Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1) | Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) |                                    |                |
| <i>(en milliers d'euros)</i>      |  |   |                                    |                |  |   |                                    |                |
| France (y compris DOM-TOM)        | 664 299  | 28 524  | 10 780                             | <b>703 603</b> | 566 897  | 15 466  | 5 896                              | <b>588 259</b> |
| Autres pays de l'Union européenne | 74   | 0   | 0                                  | <b>74</b>      | 46   | 0   | 0                                  | <b>46</b>      |
| Autres pays d'Europe (2)          | 1 909  | 64  | 0                                  | <b>1 973</b>   | 2 706  | 0   | 0                                  | <b>2 706</b>   |
| Amérique du Nord                  | 32   | 0   | 0                                  | <b>32</b>      | 32   | 0   | 0                                  | <b>32</b>      |
| Provisions (1)                    | -463   | -5 861  | -694                               | <b>-7 018</b>  | -1 002   | -3 973  | -807                               | <b>-5 782</b>  |
| <b>Total</b>                      | <b>665 851</b>                                 | <b>22 727</b>                                     | <b>10 086</b>                      | <b>698 664</b> | <b>568 679</b>                                 | <b>11 493</b>                                     | <b>5 089</b>                       | <b>585 261</b> |

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) Dont 0 millier d'euros d'opérations réalisées en Grande Bretagne.

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

|                              | Valeur comptable au 31 décembre 2021   |                         |            |   |                         |            |                            |                         |               |
|------------------------------|--|-------------------------|------------|---|-------------------------|------------|----------------------------|-------------------------|---------------|
|                              | Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1) |                         |            | Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2) |                         |            | Actifs dépréciés (Stage 3) |                         |               |
|                              | ≤ 30 jours   | > 30 jours à ≤ 90 jours | > 90 jours | ≤ 30 jours  | > 30 jours à ≤ 90 jours | > 90 jours | ≤ 30 jours                 | > 30 jours à ≤ 90 jours | > 90 jours    |
| <i>(en milliers d'euros)</i> |  |                         |            |   |                         |            |                            |                         |               |
| <b>Titres de dettes</b>      | 0  | 0                       | 0          | 0   | 0                       | 0          | 0                          | 0                       | 0             |
| <b>Prêts et créances</b>     | 52 676   | 1 555                   | 0          | 53 981  | 7 082                   | 0          | 6 420                      | 6 800                   | 86 315        |
| Administration générale      | 5 377  | 0                       | 0          | 0   | 0                       | 0          | 0                          | 0                       | 0             |
| Grandes entreprises          | 16 371   | 38                      | 0          | 20 354  | 1 224                   | 0          | 684                        | 1 021                   | 13 875        |
| Clientèle de détail          | 30 928   | 1 517                   | 0          | 33 627  | 5 858                   | 0          | 5 736                      | 5 779                   | 72 440        |
| <b>Total</b>                 | <b>52 676</b>  | <b>1 555</b>            | <b>0</b>   | <b>53 981</b>   | <b>7 082</b>            | <b>0</b>   | <b>6 420</b>               | <b>6 800</b>            | <b>86 315</b> |

|                              | Valeur comptable au 31 décembre 2020   |                         |            |   |                         |            |                            |                         |               |
|------------------------------|--|-------------------------|------------|---|-------------------------|------------|----------------------------|-------------------------|---------------|
|                              | Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1) |                         |            | Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2) |                         |            | Actifs dépréciés (Stage 3) |                         |               |
|                              | ≤ 30 jours   | > 30 jours à ≤ 90 jours | > 90 jours | ≤ 30 jours  | > 30 jours à ≤ 90 jours | > 90 jours | ≤ 30 jours                 | > 30 jours à ≤ 90 jours | > 90 jours    |
| <i>(en milliers d'euros)</i> |  |                         |            |   |                         |            |                            |                         |               |
| <b>Titres de dettes</b>      | 0  | 0                       | 0          | 0   | 0                       | 0          | 0                          | 0                       | 0             |
| <b>Prêts et créances</b>     | 81 449   | 27 241                  | 0          | 45 551  | 10 691                  | 6          | 6 969                      | 7 242                   | 94 455        |
| Administration générale      | 2 519  | 12 152                  | 0          | 0   | 0                       | 0          | 0                          | 0                       | 0             |
| Grandes entreprises          | 35 885   | 14 318                  | 0          | 12 034  | 1 445                   | 0          | 884                        | 954                     | 14 216        |
| Clientèle de détail          | 43 045   | 771                     | 0          | 33 517  | 9 246                   | 6          | 6 085                      | 6 288                   | 80 239        |
| <b>Total</b>                 | <b>81 449</b>  | <b>27 241</b>           | <b>0</b>   | <b>45 551</b>   | <b>10 691</b>           | <b>6</b>   | <b>6 969</b>               | <b>7 242</b>            | <b>94 455</b> |

### 3.2 Risque de marché

(Cf. Rapport financier)

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

##### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021              |                     |         |                           |
|---|-------------------------|---------------------|---------|---------------------------|
|   | Opérations de gré à gré |                     |         | Total en valeur de marché |
|   | ≤ 1 an                  | > 1 an à<br>≤ 5 ans | > 5 ans |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                                    | 716                     | 2 694               | 7 778   | 11 188                    |
| Swaps de taux d'intérêts  | 716                     | 2 694               | 7 778   | 11 188                    |
| <b>Instruments de devises</b>   | 0                       | 0                   | 0       | 0                         |
| <b>Autres instruments</b>   | 0                       | 0                   | 0       | 0                         |
| <b>Sous-total</b>   | 716                     | 2 694               | 7 778   | 11 188                    |
| <b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b> | 716                     | 2 694               | 7 778   | 11 188                    |

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2020              |                     |         |                           |
|---|-------------------------|---------------------|---------|---------------------------|
|   | Opérations de gré à gré |                     |         | Total en valeur de marché |
|   | ≤ 1 an                  | > 1 an à<br>≤ 5 ans | > 5 ans |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                                    | 0                       | 3 695               | 1 172   | 4 867                     |
| Swaps de taux d'intérêts  | 0                       | 3 695               | 1 172   | 4 867                     |
| <b>Instruments de devises</b>   | 0                       | 0                   | 0       | 0                         |
| <b>Autres instruments</b>   | 0                       | 0                   | 0       | 0                         |
| <b>Sous-total</b>   | 0                       | 3 695               | 1 172   | 4 867                     |
| <b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b> | 0                       | 3 695               | 1 172   | 4 867                     |

##### Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021              |                     |         |                           |
|--|-------------------------|---------------------|---------|---------------------------|
|  | Opérations de gré à gré |                     |         | Total en valeur de marché |
|  | ≤ 1 an                  | > 1 an à<br>≤ 5 ans | > 5 ans |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                                     | 335                     | 37 492              | 141 852 | 179 679                   |
| Swaps de taux d'intérêts   | 335                     | 37 492              | 141 852 | 179 679                   |
| <b>Instruments de devises</b>  | 0                       | 0                   | 0       | 0                         |
| <b>Autres instruments</b>  | 0                       | 0                   | 0       | 0                         |
| <b>Sous-total</b>  | 335                     | 37 492              | 141 852 | 179 679                   |
| <b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b> | 335                     | 37 492              | 141 852 | 179 679                   |

|  | 31/12/2020              |                  |         |                           |
|--|-------------------------|------------------|---------|---------------------------|
|  | Opérations de gré à gré |                  |         | Total en valeur de marché |
|  | ≤ 1 an                  | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans |                           |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                         |                  |         |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                                     | 4 105                   | 64 522           | 247 850 | 316 477                   |
| Swaps de taux d'intérêts   | 4 105                   | 64 522           | 247 850 | 316 477                   |
| <b>Instruments de devises</b>  | 0                       | 0                | 0       | 0                         |
| <b>Autres instruments</b>  | 0                       | 0                | 0       | 0                         |
| <b>Sous-total</b>  | 4 105                   | 64 522           | 247 850 | 316 477                   |
| <b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b> | 4 105                   | 64 522           | 247 850 | 316 477                   |

### Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

|  | 31/12/2021              |                  |         |                           |
|--|-------------------------|------------------|---------|---------------------------|
|  | Opérations de gré à gré |                  |         | Total en valeur de marché |
|  | ≤ 1 an                  | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans |                           |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                         |                  |         |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                                     | 9                       | 35               | 4 553   | 4 597                     |
| Swaps de taux d'intérêts   | 9                       | 28               | 4 553   | 4 590                     |
| Caps-floors-collars  | 0                       | 7                | 0       | 7                         |
| <b>Instruments de devises et or</b>                                      | 0                       | 0                | 0       | 0                         |
| <b>Autres instruments</b>  | 0                       | 0                | 0       | 0                         |
| <b>Sous-total</b>  | 9                       | 35               | 4 553   | 4 597                     |
| Opérations de change à terme   | 349                     | 0                | 0       | 349                       |
| <b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b> | 358                     | 35               | 4 553   | 4 946                     |

|  | 31/12/2020              |                  |         |                           |
|--|-------------------------|------------------|---------|---------------------------|
|  | Opérations de gré à gré |                  |         | Total en valeur de marché |
|  | ≤ 1 an                  | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans |                           |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                         |                  |         |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                                     | 1                       | 90               | 3 862   | 3 953                     |
| Swaps de taux d'intérêts   | 1                       | 89               | 3 862   | 3 952                     |
| Caps-floors-collars  | 0                       | 1                | 0       | 1                         |
| <b>Instruments de devises et or</b>                                      | 0                       | 0                | 0       | 0                         |
| <b>Autres instruments</b>  | 0                       | 0                | 0       | 0                         |
| <b>Sous-total</b>  | 1                       | 90               | 3 862   | 3 953                     |
| Opérations de change à terme   | 13                      | 1                | 0       | 14                        |
| <b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b> | 14                      | 91               | 3 862   | 3 967                     |

### Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021              |                  |              |                           |
|---|-------------------------|------------------|--------------|---------------------------|
|   | Opérations de gré à gré |                  |              | Total en valeur de marché |
|   | ≤ 1 an                  | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans      |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                                      | <b>9</b>                | <b>35</b>        | <b>5 508</b> | <b>5 552</b>              |
| Swaps de taux d'intérêts  | 9                       | 28               | 5 508        | 5 545                     |
| Caps-floors-collars   | 0                       | 7                | 0            | 7                         |
| <b>Instruments de devises et or</b>                                       | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>     | <b>0</b>                  |
| <b>Autres instruments</b>   | <b>0</b>                | <b>20</b>        | <b>106</b>   | <b>126</b>                |
| Autres  | 0                       | 20               | 106          | 126                       |
| <b>Sous-total</b>   | <b>9</b>                | <b>55</b>        | <b>5 614</b> | <b>5 678</b>              |
| Opérations de change à terme  | 336                     | 0                | 0            | 336                       |
| <b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b> | <b>345</b>              | <b>55</b>        | <b>5 614</b> | <b>6 014</b>              |

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2020              |                  |              |                           |
|---|-------------------------|------------------|--------------|---------------------------|
|   | Opérations de gré à gré |                  |              | Total en valeur de marché |
|   | ≤ 1 an                  | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans      |                           |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                                      | <b>1</b>                | <b>90</b>        | <b>5 074</b> | <b>5 165</b>              |
| Swaps de taux d'intérêts  | 1                       | 89               | 5 074        | 5 164                     |
| Caps-floors-collars   | 0                       | 1                | 0            | 1                         |
| <b>Instruments de devises et or</b>                                       | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>     | <b>0</b>                  |
| <b>Autres instruments</b>   | <b>0</b>                | <b>4</b>         | <b>212</b>   | <b>216</b>                |
| Autres  | 0                       | 4                | 212          | 216                       |
| <b>Sous-total</b>   | <b>1</b>                | <b>94</b>        | <b>5 286</b> | <b>5 381</b>              |
| <b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b> | <b>1</b>                | <b>94</b>        | <b>5 286</b> | <b>5 381</b>              |

### Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

| <i>(en milliers d'euros)</i>             | 31/12/2021              | 31/12/2020              |
|--|-------------------------|-------------------------|
|  | Total encours notionnel | Total encours notionnel |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>     | <b>5 082 184</b>        | <b>5 699 535</b>        |
| Swaps de taux d'intérêts                 | 5 067 277               | 5 676 621               |
| Caps-floors-collars                      | 14 907                  | 22 914                  |
| <b>Instruments de devises et or</b>      | <b>164 348</b>          | <b>167 990</b>          |
| Options de change                        | 164 348                 | 167 990                 |
| <b>Autres instruments</b>                | <b>959</b>              | <b>0</b>                |
| Dérivés sur actions et indices boursiers | 959                     | 0                       |
| <b>Sous-total</b>                        | <b>5 247 491</b>        | <b>5 867 525</b>        |
| Opérations de change à terme             | 63 570                  | 104 366                 |
| <b>Total Notionnels</b>                  | <b>5 311 061</b>        | <b>5 971 891</b>        |

### Risque de change

(Cf. Rapport financier)

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(Cf. Rapport financier)

#### *Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle*

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021       |                   |                  |                   |              |                   |
|--|------------------|-------------------|------------------|-------------------|--------------|-------------------|
|  | ≤ 3 mois         | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans           | Indéterminée | Total             |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 2 052 101        | 99 662            | 1 240 080        | 89 180            | 0            | 3 481 023         |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)  | 803 017          | 1 513 449         | 5 755 812        | 10 791 296        | 0            | 18 863 574        |
| <b>Total</b>   | <b>2 855 118</b> | <b>1 613 111</b>  | <b>6 995 892</b> | <b>10 880 476</b> | <b>0</b>     | <b>22 344 597</b> |
| <b>Dépréciations</b>   |                  |                   |                  |                   |              | <b>-290 936</b>   |
| <b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>                        |                  |                   |                  |                   |              | <b>22 053 661</b> |

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2020       |                   |                  |                   |               |                   |
|--|------------------|-------------------|------------------|-------------------|---------------|-------------------|
|  | ≤ 3 mois         | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans           | Indéterminée  | Total             |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 302 168        | 131 278           | 511 375          | 200 661           | 0             | 2 145 482         |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)  | 712 556          | 1 987 091         | 5 166 973        | 10 330 896        | 10 742        | 18 208 258        |
| <b>Total</b>   | <b>2 014 724</b> | <b>2 118 369</b>  | <b>5 678 348</b> | <b>10 531 557</b> | <b>10 742</b> | <b>20 353 740</b> |
| <b>Dépréciations</b>   |                  |                   |                  |                   |               | <b>-304 933</b>   |
| <b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>                        |                  |                   |                  |                   |               | <b>20 048 807</b> |

#### *Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle*

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021        |                   |                  |                  |              |                   |
|---|-------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------|-------------------|
|   | ≤ 3 mois          | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          | Indéterminée | Total             |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 227 260         | 3 278 508         | 5 134 291        | 1 815 706        | 0            | 11 455 765        |
| Dettes envers la clientèle  | 9 186 808         | 221 772           | 735 030          | 782              | 0            | 10 144 392        |
| <b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>                       | <b>10 414 068</b> | <b>3 500 280</b>  | <b>5 869 321</b> | <b>1 816 488</b> | <b>0</b>     | <b>21 600 157</b> |

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2020       |                   |                  |                  |              |                   |
|---|------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------|-------------------|
|   | ≤ 3 mois         | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          | Indéterminée | Total             |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 523 054        | 2 080 887         | 5 100 019        | 2 017 204        | 0            | 10 721 164        |
| Dettes envers la clientèle  | 8 150 843        | 259 276           | 862 980          | 15 970           | 0            | 9 289 069         |
| <b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>                       | <b>9 673 897</b> | <b>2 340 163</b>  | <b>5 962 999</b> | <b>2 033 174</b> | <b>0</b>     | <b>20 010 233</b> |



### **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

|   | 31/12/2021 |                   |                  |                |              |                |
|---|------------|-------------------|------------------|----------------|--------------|----------------|
|   | ≤ 3 mois   | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans        | Indéterminée | Total          |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                  |            |                   |                  |                |              |                |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>       |            |                   |                  |                |              |                |
| Titres de créances négociables                | 0          | 2                 | 3 450            | 0              | 0            | 3 452          |
| Emprunts obligataires                         | 16         | 0                 | 0                | 106 736        | 0            | 106 752        |
| <b>Total Dettes représentées par un titre</b> | <b>16</b>  | <b>2</b>          | <b>3 450</b>     | <b>106 736</b> | <b>0</b>     | <b>110 204</b> |
| <b>Dettes subordonnées</b>                    |            |                   |                  |                |              |                |
| <b>Total Dettes subordonnées</b>              | <b>0</b>   | <b>0</b>          | <b>0</b>         | <b>0</b>       | <b>0</b>     | <b>0</b>       |

|   | 31/12/2020 |                   |                  |                |              |                |
|---|------------|-------------------|------------------|----------------|--------------|----------------|
|   | ≤ 3 mois   | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans        | Indéterminée | Total          |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                  |            |                   |                  |                |              |                |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>       |            |                   |                  |                |              |                |
| Titres de créances négociables                | 0          | 3                 | 3 750            | 0              | 0            | 3 753          |
| Emprunts obligataires                         | 19         | 0                 | 0                | 112 263        | 0            | 112 282        |
| <b>Total Dettes représentées par un titre</b> | <b>19</b>  | <b>3</b>          | <b>3 750</b>     | <b>112 263</b> | <b>0</b>     | <b>116 035</b> |
| <b>Dettes subordonnées</b>                    |            |                   |                  |                |              |                |
| <b>Total Dettes subordonnées</b>              | <b>0</b>   | <b>0</b>          | <b>0</b>         | <b>0</b>       | <b>0</b>     | <b>0</b>       |

### **Garanties financières en risque données par maturité attendue**

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

|                               | 31/12/2021 |                   |                  |         |              |         |
|-------------------------------|------------|-------------------|------------------|---------|--------------|---------|
|                               | ≤ 3 mois   | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |            |                   |                  |         |              |         |
| Garanties financières données | 25 507     | 190 396           | 0                | 0       | 0            | 215 903 |

|                               | 31/12/2020 |                   |                  |         |              |        |
|-------------------------------|------------|-------------------|------------------|---------|--------------|--------|
|                               | ≤ 3 mois   | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminée | Total  |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |            |                   |                  |         |              |        |
| Garanties financières données | 0          | 15 466            | 0                | 0       | 0            | 15 466 |

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

#### ***Couverture de juste valeur***

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### ***Couverture de flux de trésorerie***

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### ***Couverture d'un investissement net en devise***

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### ***Instruments dérivés de couverture***

|   | 31/12/2021       |                |                   | 31/12/2020       |                |                   |
|---|------------------|----------------|-------------------|------------------|----------------|-------------------|
|   | Valeur de marché |                | Montant notionnel | Valeur de marché |                | Montant notionnel |
|   | Positive         | Négative       |                   | Positive         | Négative       |                   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                  |                |                   |                  |                |                   |
| <b>Couverture de juste valeur</b>                                       | <b>11 188</b>    | <b>179 679</b> | <b>4 730 147</b>  | <b>4 867</b>     | <b>316 477</b> | <b>5 348 510</b>  |
| Taux d'intérêt  | 11 188           | 179 679        | 4 730 147         | 4 867            | 316 477        | 5 348 510         |
| <b>Couverture de flux de trésorerie</b>                                 | <b>0</b>         | <b>0</b>       | <b>7 143</b>      | <b>0</b>         | <b>0</b>       | <b>14 286</b>     |
| Taux d'intérêt  | 0                | 0              | 7 143             | 0                | 0              | 14 286            |
| <b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b> | <b>0</b>         | <b>0</b>       | <b>0</b>          | <b>0</b>         | <b>0</b>       | <b>0</b>          |
| <b>Total Instruments dérivés de couverture</b>                          | <b>11 188</b>    | <b>179 679</b> | <b>4 737 290</b>  | <b>4 867</b>     | <b>316 477</b> | <b>5 362 796</b>  |

### Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

|  | 31/12/2021                       |                  |          |                         |                  |                  |                  |
|--|----------------------------------|------------------|----------|-------------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Opérations sur marchés organisés |                  |          | Opérations de gré à gré |                  |                  | Total notionnel  |
|  | ≤1 an                            | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans  | ≤1 an                   | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          |                  |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                 |                                  |                  |          |                         |                  |                  |                  |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                         | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>697 699</b>          | <b>1 453 336</b> | <b>2 586 255</b> | <b>4 737 290</b> |
| Swaps de taux d'intérêts                                     | 0                                | 0                | 0        | 690 556                 | 1 453 336        | 2 586 255        | 4 730 147        |
| Caps-floors-collars  | 0                                | 0                | 0        | 7 143                   | 0                | 0                | 7 143            |
| <b>Instruments de devises</b>                                | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Autres instruments</b>                                    | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>697 699</b>          | <b>1 453 336</b> | <b>2 586 255</b> | <b>4 737 290</b> |
| <b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b> | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>697 699</b>          | <b>1 453 336</b> | <b>2 586 255</b> | <b>4 737 290</b> |

|  | 31/12/2020                       |                  |          |                         |                  |                  |                  |
|--|----------------------------------|------------------|----------|-------------------------|------------------|------------------|------------------|
|  | Opérations sur marchés organisés |                  |          | Opérations de gré à gré |                  |                  | Total notionnel  |
|  | ≤1 an                            | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans  | ≤1 an                   | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans          |                  |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                 |                                  |                  |          |                         |                  |                  |                  |
| <b>Instruments de taux d'intérêt</b>                         | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>524 307</b>          | <b>2 276 145</b> | <b>2 562 344</b> | <b>5 362 796</b> |
| Swaps de taux d'intérêts                                     | 0                                | 0                | 0        | 524 307                 | 2 261 859        | 2 562 344        | 5 348 510        |
| Caps-floors-collars  | 0                                | 0                | 0        | 0                       | 14 286           | 0                | 14 286           |
| <b>Instruments de devises</b>                                | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Autres instruments</b>                                    | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Sous-total</b>  | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>524 307</b>          | <b>2 276 145</b> | <b>2 562 344</b> | <b>5 362 796</b> |
| <b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b> | <b>0</b>                         | <b>0</b>         | <b>0</b> | <b>524 307</b>          | <b>2 276 145</b> | <b>2 562 344</b> | <b>5 362 796</b> |

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

## ➤ Couverture de juste valeur

### *Instrument*s dérivés de couverture

|  | 31/12/2021       |                |   |                   | 31/12/2020       |                |   |                   |
|--|------------------|----------------|---|-------------------|------------------|----------------|---|-------------------|
|  | Valeur comptable |                | Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période) | Montant notionnel | Valeur comptable |                | Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période) | Montant notionnel |
|  | Actif            | Passif         |   |                   | Actif            | Passif         |   |                   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                  |                |   |                   |                  |                |   |                   |
| <b>Couverture de juste valeur</b>  |                  |                |   |                   |                  |                |   |                   |
| Marchés organisés  | 0                | 0              | 0   | 0                 | 0                | 0              | 0   | 0                 |
| Marchés de gré à gré   | 667              | 60 439         | 22 454  | 405 147           | 44               | 82 370         | -4 075  | 384 510           |
| Taux d'intérêt   | 667              | 60 439         | 22 454  | 405 147           | 44               | 82 370         | -4 075  | 384 510           |
| Instruments fermes   | 667              | 60 439         | 22 454  | 405 147           | 44               | 82 370         | -4 075  | 384 510           |
| <b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>   | <b>667</b>       | <b>60 439</b>  | <b>22 454</b>   | <b>405 147</b>    | <b>44</b>        | <b>82 370</b>  | <b>-4 075</b>   | <b>384 510</b>    |
| Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 10 521           | 119 240        | 120 247   | 4 325 000         | 4 823            | 234 107        | -50 190   | 4 964 000         |
| <b>Total couverture de juste valeur</b>  | <b>11 188</b>    | <b>179 679</b> | <b>142 701</b>  | <b>4 730 147</b>  | <b>4 867</b>     | <b>316 477</b> | <b>-54 265</b>  | <b>5 348 510</b>  |

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### *Eléments couverts*

| Micro-couvertures  | 31/12/2021             |  |  |   | 31/12/2020             |  |  |   |
|--|------------------------|--|--|---|------------------------|--|--|---|
|  | Couvertures existantes |  | Couvertures ayant cessé  | Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période) | Couvertures existantes |  | Couvertures ayant cessé  | Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période) |
|  | Valeur comptable       | Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture | Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler |   | Valeur comptable       | Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture | Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler |   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                        |  |  |   |                        |  |  |   |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables | 0                      | 0  |  | 0   | 0                      |  | 0  |   |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti                                     | 445 810                | 57 946   | 0  | -22 441   | 384 510                | 80 387   | 0  | 4 407   |
| Taux d'intérêt   | 445 810                | 57 946   | 0  | -22 441   | 384 510                | 80 387   | 0  | 4 407   |
| <b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>                 | <b>445 810</b>         | <b>57 946</b>  | <b>0</b>   | <b>-22 441</b>  | <b>384 510</b>         | <b>80 387</b>  | <b>0</b>   | <b>4 407</b>  |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti                                     | 0                      | 0  | 0  | 0   | 0                      | 0  | 0  | 0   |
| <b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>               | <b>0</b>               | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>  | <b>0</b>               | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>  |

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions

couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

| Macro-couvertures                                  | 31/12/2021       |  | 31/12/2020       |  |
|--|------------------|--|------------------|--|
|  | Valeur comptable | Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé | Valeur comptable | Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                       |                  |  |                  |  |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | 4 548 105        | 76   | 4 482 831        | 0  |
| <b>Total - Actifs</b>                              | <b>4 548 105</b> | <b>76</b>  | <b>4 482 831</b> | <b>0</b>   |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti | 4 009            | -252   | 675 073          | 0  |
| <b>Total - Passifs</b>                             | <b>4 009</b>     | <b>-252</b>  | <b>675 073</b>   | <b>0</b>   |

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### **Résultat de la comptabilité de couverture**

|                              | 31/12/2021   |  |   | 31/12/2020   |  |   |
|------------------------------|--|--|---|--|--|---|
|                              | Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)   |  |   | Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)   |  |   |
|                              | Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture) | Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture) | Part de l'inefficacité de la couverture | Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture) | Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture) | Part de l'inefficacité de la couverture |
| <i>(en milliers d'euros)</i> |  |  |   |  |  |   |
| Taux d'intérêt               | 142 701  | -142 224   | 477                                     | -54 265  | 54 925   | 660                                     |
| <b>Total</b>                 | <b>142 701</b>   | <b>-142 224</b>  | <b>477</b>                              | <b>-54 265</b>   | <b>54 925</b>  | <b>660</b>                              |

➤ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

**Instrumentes dérivés de couverture**

|  | 31/12/2021       |        |   |                   | 31/12/2020       |        |   |                   |
|--|------------------|--------|---|-------------------|------------------|--------|---|-------------------|
|  | Valeur comptable |        | Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période) | Montant notionnel | Valeur comptable |        | Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période) | Montant notionnel |
|  | Actif            | Passif |   |                   | Actif            | Passif |   |                   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                  |        |   |                   |                  |        |   |                   |
| <b>Couverture de flux de trésorerie</b>  |                  |        |   |                   |                  |        |   |                   |
| <b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>   | 0                | 0      | 51  | 0                 | 0                | 0      | 0   | 0                 |
| Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 0                | 0      | 0   | 7 143             | 0                | 0      | 97  | 14 286            |
| <b>Total des macro-couvertures de flux de trésorerie</b>   | 0                | 0      | 0   | 7 143             | 0                | 0      | 97  | 14 286            |
| <b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>  | 0                | 0      | 51  | 7 143             | 0                | 0      | 97  | 14 286            |

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

**Impacts de la comptabilité de couverture**

|   | 31/12/2021   |  |  | 31/12/2020   |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|
|   | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables            |  | Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture) | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables            |  | Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture) |
|   | Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période | Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période | Montant de la part inefficace de la couverture           | Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période | Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période | Montant de la part inefficace de la couverture           |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                        |  |  |  |  |  |  |
| <b>Couverture de flux de trésorerie</b>             | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  |
| Taux d'intérêt                                      | 51   | 0  | 0  | 97   | 0  | 0  |
| <b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b> | 51   | 0  | 0  | 97   | 0  | 0  |

### 3.5 Risques opérationnels

(Cf. Rapport financier)

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/20133 (CRR), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/364 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de liquidité et de ratio de levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier.

En 2021 comme en 2020 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a respecté les exigences réglementaires.

---

<sup>3</sup> Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

<sup>4</sup> Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                     | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Sur les actifs financiers au coût amorti                         | 394 625           | 398 311           |
| Opérations avec les établissements de crédit                     | 1 557             | 2 587             |
| Opérations internes au Crédit Agricole                           | 49 643            | 46 019            |
| Opérations avec la clientèle                                     | 334 090           | 340 029           |
| Opérations de location-financement                               | 0                 | 0                 |
| Titres de dettes   | 9 335             | 9 676             |
| Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 0                 | 0                 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture           | 5 157             | 6 890             |
| Autres intérêts et produits assimilés                            | 0                 | 0                 |
| <b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>                               | <b>399 782</b>    | <b>405 201</b>    |
| Sur les passifs financiers au coût amorti                        | -92 708           | -111 560          |
| Opérations avec les établissements de crédit                     | -1 797            | -2 046            |
| Opérations internes au Crédit Agricole                           | -72 585           | -79 178           |
| Opérations avec la clientèle                                     | -18 605           | -30 494           |
| Dettes représentées par un titre                                 | 279               | 158               |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture           | -57 830           | -60 830           |
| Autres intérêts et charges assimilées                            | -189              | -356              |
| <b>Charges d'intérêts</b>  | <b>-150 727</b>   | <b>-172 746</b>   |

(1) dont 7 171 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 7 432 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) dont 14 474 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2021 contre 13 964 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts pour les passifs financiers et charges d'intérêts pour les actifs financiers sont respectivement de 31 763 milliers d'euros et 5 069 milliers d'euros.

Les produits d'intérêts incluent les effets de la catch-up résultant de la prorogation des PGE pour un montant de 968 milliers d'euros.



## 4.2 Produits et charges de commissions

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021     |                |                | 31/12/2020     |                |                |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|  | Produits       | Charges        | Net            | Produits       | Charges        | Net            |
| Sur opérations avec les établissements de crédit                                 | 1 284          | -65            | 1 219          | 910            | -62            | 848            |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole                                       | 21 018         | -28 475        | -7 457         | 19 877         | -21 418        | -1 541         |
| Sur opérations avec la clientèle   | 9 647          | -1 276         | 8 371          | 8 981          | -1 238         | 7 743          |
| Sur opérations de change   | 271            | 0              | 271            | 261            | 0              | 261            |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan        | 122            | 0              | 122            | 147            | 0              | 147            |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 221 174        | -20 529        | 200 645        | 219 089        | -17 855        | 201 234        |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues                                  | 3 348          | 0              | 3 348          | 2 821          | 0              | 2 821          |
| <b>Total Produits et charges de commissions</b>                                  | <b>256 864</b> | <b>-50 345</b> | <b>206 519</b> | <b>252 086</b> | <b>-40 573</b> | <b>211 513</b> |

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|--|--------------|--------------|
| Dividendes reçus   | 236          | 214          |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction  | 208          | -232         |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat  | 100          | 220          |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI   | 3 008        | 2 213        |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 709          | 563          |
| Résultat de la comptabilité de couverture  | 477          | 660          |
| <b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>  | <b>4 738</b> | <b>3 638</b> |

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021     |                 |            | 31/12/2020     |                 |            |
|---|----------------|-----------------|------------|----------------|-----------------|------------|
|   | Profits        | Pertes          | Net        | Profits        | Pertes          | Net        |
| <b>Couverture de juste valeur</b>   | <b>141 058</b> | <b>-141 044</b> | <b>14</b>  | <b>158 087</b> | <b>-157 755</b> | <b>332</b> |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts  | 59 373         | -81 814         | -22 441    | 81 080         | -76 673         | 4 407      |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)                                   | 81 685         | -59 230         | 22 455     | 77 007         | -81 082         | -4 075     |
| <b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b> | <b>351 565</b> | <b>-351 102</b> | <b>463</b> | <b>412 335</b> | <b>-412 007</b> | <b>328</b> |
| Variations de juste valeur des éléments couverts  | 115 891        | -235 674        | -119 783   | 231 254        | -180 736        | 50 518     |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture  | 235 674        | -115 428        | 120 246    | 181 081        | -231 271        | -50 190    |
| <b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>  | <b>492 623</b> | <b>-492 146</b> | <b>477</b> | <b>570 422</b> | <b>-569 762</b> | <b>660</b> |

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
| Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2) | 32 532        | 10 098        |
| <b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>                       | <b>32 532</b> | <b>10 098</b> |

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|------------|------------|
| <b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>                    | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| Titres de dettes  | -1         | 0          |
| <b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>                   | <b>-1</b>  | <b>0</b>   |
| <b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b> | <b>-1</b>  | <b>0</b>   |

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque »

#### 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'est pas concernée par les gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

#### 4.7 Produits (charges) nets des autres activités

| <i>(en milliers d'euros)</i>                   | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|------------|------------|
| Produits nets des immeubles de placement       | 452        | 424        |
| Autres produits (charges) nets                 | -488       | -52        |
| <b>Produits (charges) des autres activités</b> | <b>-36</b> | <b>372</b> |

## 4.8 Charges générales d'exploitation

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                   | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Charges de personnel   | -193 038          | -178 841          |
| Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)              | -11 617           | -15 298           |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | -92 292           | -87 943           |
| <b>Charges générales d'exploitation</b>                        | <b>-296 947</b>   | <b>-282 082</b>   |

(1) Dont 2 582 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.

### ***Honoraires des commissaires aux comptes***

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur

| <i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>  | <b>Ernst &amp; Young</b> |            | <b>Expertea</b> |           | Total<br>2021 |
|--|--------------------------|------------|-----------------|-----------|---------------|
|  | 2021                     | 2020       | 2021            | 2020      |               |
| <b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b> | <b>116</b>               | <b>117</b> | <b>52</b>       | <b>52</b> | <b>168</b>    |
| Emetteur   | 116                      | 117        | 52              | 52        | 168           |
| <b>Services autres que la certification des comptes</b>                                      | <b>75</b>                | <b>51</b>  | <b>3</b>        | <b>3</b>  | <b>78</b>     |
| Emetteur   | 75                       | 51         | 3               | 3         | 78            |
| <b>Total</b>   | <b>191</b>               | <b>168</b> | <b>55</b>       | <b>55</b> | <b>246</b>    |

## 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Dotations aux amortissements</b>   | <b>-25 485</b> | <b>-24 375</b> |
| Immobilisations corporelles (1)   | -25 175        | -23 804        |
| Immobilisations incorporelles   | -310           | -571           |
| <b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>   | <b>-64</b>     | <b>132</b>     |
| Immobilisations corporelles   | -64            | 132            |
| Immobilisations incorporelles   | 0              | 0              |
| <b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b> | <b>-25 549</b> | <b>-24 243</b> |

(1) Dont 5 282 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2021.

## 4.10 Coût du risque

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b> | <b>-9 384</b>  | <b>-30 998</b> |
| <b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>                                      | <b>9 235</b>   | <b>-15 381</b> |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti   | 6 499          | -12 979        |
| Engagements par signature  | 2 736          | -2 402         |
| <b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>  | <b>-18 619</b> | <b>-15 617</b> |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti   | -12 563        | -12 736        |
| Engagements par signature  | -6 056         | -2 881         |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>        | <b>-3 485</b>  | <b>-9 703</b>  |
| Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti   | -1 747         | -10 112        |
| Engagements par signature  | -1 738         | 409            |
| <b>Autres actifs (C)</b>   | <b>3</b>       | <b>5</b>       |
| <b>Risques et charges (D)</b>  | <b>-58</b>     | <b>913</b>     |
| <b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)</b>  | <b>-12 924</b> | <b>-39 783</b> |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés  | -1 025         | -1 119         |
| Récupérations sur prêts et créances  | 454            | 349            |
| comptabilisés au coût amorti   | 454            | 349            |
| Décotes sur crédits restructurés   | -36            | -36            |
| Autres pertes  | -983           | -1 754         |
| Autres produits  | 0              | 987            |
| <b>Coût du risque</b>  | <b>-14 514</b> | <b>-41 356</b> |

#### 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                       | 31/12/2021   | 31/12/2020 |
|--|--------------|------------|
| <b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b> | <b>1 013</b> | <b>13</b>  |
| Plus-values de cession   | 1 013        | 20         |
| Moins-values de cession  | 0            | -7         |
| <b>Titres de capitaux propres consolidés</b>                       | <b>0</b>     | <b>0</b>   |
| Plus-values de cession   | 0            | 0          |
| Moins-values de cession  | 0            | 0          |
| <b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>      | <b>0</b>     | <b>0</b>   |
| <b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>                      | <b>1 013</b> | <b>13</b>  |

#### 4.12 Impôts

##### Charge d'impôt

| <i>En milliers d'euros</i>  | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Charge d'impôt courant      | -37 695        | -44 088        |
| Charge d'impôt différé      | 1 858          | 9 351          |
| <b>Total Charge d'impôt</b> | <b>-35 837</b> | <b>-34 737</b> |

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2021

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | Base    | Taux d'impôt  | Impôt          |
|---|---------|---------------|----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 156 810 | 28,41%        | -44 550        |
| Effet des différences permanentes   |         |               | 5 774          |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères   |         |               | 0              |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires                            |         |               | 527            |
| Effet de l'imposition à taux réduit   |         |               | 2 469          |
| Changement de taux  |         |               | 0              |
| Effet des autres éléments   |         |               | -57            |
| <b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>   |         | <b>22,85%</b> | <b>-35 837</b> |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à - 8 523 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## Au 31 décembre 2020

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | <b>Base</b> | <b>Taux d'impôt</b> | <b>Impôt</b>   |
|---|-------------|---------------------|----------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 110 408     | 32,02%              | -35 353        |
| Effet des différences permanentes   |             |                     | -1 287         |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires                            |             |                     | -207           |
| Effet de l'imposition à taux réduit   |             |                     | 62             |
| Effet des autres éléments   |             |                     | 2 048          |
| <b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>   |             | <b>31,46%</b>       | <b>-34 737</b> |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

### **4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

#### ***Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres***

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>   |                   |                   |
| <b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>  | <b>-486</b>       | <b>-434</b>       |
| Ecart de réévaluation de la période   | 51                | 97                |
| Autres variations   | -537              | -531              |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>     | <b>140</b>        | <b>142</b>        |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>   | <b>-346</b>       | <b>-292</b>       |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>   |                   |                   |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi  | 2 005             | -1 015            |
| <b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>                              | <b>274 972</b>    | <b>-76 857</b>    |
| Ecart de réévaluation de la période   | 257 786           | -76 857           |
| Transferts en réserves  | 17 186            | 0                 |
| <b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b> | <b>-8 663</b>     | <b>3 352</b>      |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>   | <b>268 314</b>    | <b>-74 520</b>    |
| <b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>   | <b>267 968</b>    | <b>-74 812</b>    |
| Dont part du Groupe   | 267 968           | -74 812           |

### Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

|   | 31/12/2020     |               |                |                      | Variation      |               |                |                      | 31/12/2021     |                |                |                      |
|---|----------------|---------------|----------------|----------------------|----------------|---------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|
|   | Brut           | Impôt         | Net d'impôt    | Net dont part Groupe | Brut           | Impôt         | Net d'impôt    | Net dont part Groupe | Brut           | Impôt          | Net d'impôt    | Net dont part Groupe |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                |               |                |                      |                |               |                |                      |                |                |                |                      |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>                                    |                |               |                |                      |                |               |                |                      |                |                |                |                      |
| Gains et pertes sur écarts de conversion  | 0              | 0             | 0              | 0                    | 0              | 0             | 0              | 0                    | 0              | 0              | 0              | 0                    |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture   | 2 842          | -748          | 2 094          | 2 094                | -486           | 140           | -346           | -346                 | 2 356          | -608           | 1 748          | 1 748                |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence     | 2 842          | -748          | 2 094          | 2 094                | -486           | 140           | -346           | -346                 | 2 356          | -608           | 1 748          | 1 748                |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>                                    | <b>2 842</b>   | <b>-748</b>   | <b>2 094</b>   | <b>2 094</b>         | <b>-486</b>    | <b>140</b>    | <b>-346</b>    | <b>-346</b>          | <b>2 356</b>   | <b>-608</b>    | <b>1 748</b>   | <b>1 748</b>         |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>                                |                |               |                |                      |                |               |                |                      |                |                |                |                      |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi  | -13 751        | 3 552         | -10 199        | -10 199              | 2 005          | -518          | 1 487          | 1 487                | -11 746        | 3 034          | -8 712         | -8 712               |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables               | 161 218        | -5 029        | 156 189        | 156 189              | 274 972        | -8 145        | 266 827        | 266 827              | 436 190        | -13 174        | 423 016        | 423 016              |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 147 467        | -1 477        | 145 990        | 145 990              | 276 977        | -8 663        | 268 314        | 268 314              | 424 444        | -10 140        | 414 304        | 414 304              |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>                                | <b>147 467</b> | <b>-1 477</b> | <b>145 990</b> | <b>145 990</b>       | <b>276 977</b> | <b>-8 663</b> | <b>268 314</b> | <b>268 314</b>       | <b>424 444</b> | <b>-10 140</b> | <b>414 304</b> | <b>414 304</b>       |
| <b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>  | <b>150 309</b> | <b>-2 225</b> | <b>148 084</b> | <b>148 084</b>       | <b>276 491</b> | <b>-8 523</b> | <b>267 968</b> | <b>267 968</b>       | <b>426 800</b> | <b>-10 748</b> | <b>416 052</b> | <b>416 052</b>       |

|   | 31/12/2019     |               |                |                      | Variation      |              |                |                      | 31/12/2020     |               |                |                      |
|---|----------------|---------------|----------------|----------------------|----------------|--------------|----------------|----------------------|----------------|---------------|----------------|----------------------|
|   | Brut           | Impôt         | Net d'impôt    | Net dont part Groupe | Brut           | Impôt        | Net d'impôt    | Net dont part Groupe | Brut           | Impôt         | Net d'impôt    | Net dont part Groupe |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                |               |                |                      |                |              |                |                      |                |               |                |                      |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>                                    |                |               |                |                      |                |              |                |                      |                |               |                |                      |
| Gains et pertes sur écarts de conversion  | 0              | 0             | 0              | 0                    | 0              | 0            | -1             | 0                    | 0              | 0             | 0              | 0                    |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture   | 3 276          | -890          | 2 386          | 2 386                | -434           | 142          | -292           | -292                 | 2 842          | -748          | 2 094          | 2 094                |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence     | 3 276          | -890          | 2 386          | 2 386                | -434           | 142          | -293           | -292                 | 2 842          | -748          | 2 094          | 2 094                |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>                                    | <b>3 276</b>   | <b>-890</b>   | <b>2 386</b>   | <b>2 386</b>         | <b>-434</b>    | <b>142</b>   | <b>-293</b>    | <b>-292</b>          | <b>2 842</b>   | <b>-748</b>   | <b>2 094</b>   | <b>2 094</b>         |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>                                |                |               |                |                      |                |              |                |                      |                |               |                |                      |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi  | -12 736        | 3 289         | -9 447         | -9 447               | -1 015         | 263          | -752           | -752                 | -13 751        | 3 552         | -10 199        | -10 199              |
| Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables               | 238 075        | -8 118        | 229 957        | 229 957              | -76 857        | 3 089        | -73 768        | -73 768              | 161 218        | -5 029        | 156 189        | 156 189              |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 225 339        | -4 829        | 220 510        | 220 510              | -77 872        | 3 352        | -74 520        | -74 520              | 147 467        | -1 477        | 145 990        | 145 990              |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>                                | <b>225 339</b> | <b>-4 829</b> | <b>220 510</b> | <b>220 510</b>       | <b>-77 872</b> | <b>3 352</b> | <b>-74 520</b> | <b>-74 520</b>       | <b>147 467</b> | <b>-1 477</b> | <b>145 990</b> | <b>145 990</b>       |
| <b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>  | <b>228 615</b> | <b>-5 719</b> | <b>222 896</b> | <b>222 896</b>       | <b>-78 306</b> | <b>3 494</b> | <b>-74 813</b> | <b>-74 812</b>       | <b>150 309</b> | <b>-2 225</b> | <b>148 084</b> | <b>148 084</b>       |



## **5 Informations sectorielles**

### ***Définition des secteurs opérationnels***

Le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur exerce son activité sur le secteur unique de la banque de proximité en France. Elle n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'effectue pas une ventilation sectorielle de ses activités.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2021     |          | 31/12/2020     |          |
|------------------------------|----------------|----------|----------------|----------|
|                              | Actif          | Passif   | Actif          | Passif   |
| Caisse                       | 112 273        | 0        | 111 895        | 0        |
| Banques centrales            | 13 624         | 0        | 10 270         | 0        |
| <b>Valeur au bilan</b>       | <b>125 897</b> | <b>0</b> | <b>122 165</b> | <b>0</b> |

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*

| <i>(en milliers d'euros)</i>                               | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction        | 4 946          | 3 967          |
| Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat    | 222 983        | 414 395        |
| Instruments de capitaux propres                            | 1 256          | 1 156          |
| Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI | 221 727        | 413 239        |
| <b>Valeur au bilan</b>                                     | <b>227 929</b> | <b>418 362</b> |

#### *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Instruments dérivés</b>   | <b>4 946</b> | <b>3 967</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>       | <b>4 946</b> | <b>3 967</b> |

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est autorisée à redonner en garantie.

### ***Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat***

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Titres de participation non consolidés                                      | 1 256             | 1 156             |
| <b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b> | <b>1 256</b>      | <b>1 156</b>      |

### ***Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI***

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Titres de dettes</b>  | <b>221 727</b>    | <b>413 239</b>    |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 2 663             | 2 680             |
| OPCVM  | 219 064           | 410 559           |
| <b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b> | <b>221 727</b>    | <b>413 239</b>    |

### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat***

| <i>(en milliers d'euros)</i>                         | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 6 014             | 5 381             |
| <b>Valeur au bilan</b>                               | <b>6 014</b>      | <b>5 381</b>      |

### ***Passifs financiers détenus à des fins de transaction***

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Instruments dérivés          | 6 014             | 5 381             |
| <b>Valeur au bilan</b>       | <b>6 014</b>      | <b>5 381</b>      |

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

## **6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

## 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

|  | 31/12/2021       |                |                 | 31/12/2020       |                |                 |
|--|------------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|
|  | Valeur au bilan  | Gains latents  | Pertes latentes | Valeur au bilan  | Gains latents  | Pertes latentes |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                  |                |                 |                  |                |                 |
| Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables               | 0                | 0              | -5              | 0                | 0              | -5              |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables | 1 648 079        | 453 641        | -17 451         | 1 332 479        | 190 872        | -29 655         |
| <b>Total</b>   | <b>1 648 079</b> | <b>453 641</b> | <b>-17 456</b>  | <b>1 332 479</b> | <b>190 872</b> | <b>-29 660</b>  |

### *Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables*

|  | 31/12/2021      |               |                 | 31/12/2020      |               |                 |
|--|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|
|  | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes | Valeur au bilan | Gains latents | Pertes latentes |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                 |               |                 |                 |               |                 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe   | 0               | 0             | -5              | 0               | 0             | -5              |
| <b>Total des titres de dettes</b>  | <b>0</b>        | <b>0</b>      | <b>-5</b>       | <b>0</b>        | <b>0</b>      | <b>-5</b>       |
| <b>Total des prêts et créances</b>   | <b>0</b>        | <b>0</b>      | <b>0</b>        | <b>0</b>        | <b>0</b>      | <b>0</b>        |
| <b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>  | <b>0</b>        | <b>0</b>      | <b>-5</b>       | <b>0</b>        | <b>0</b>      | <b>-5</b>       |
| <b>Impôts sur les bénéfices</b>  |                 | 0             | 0               |                 | 0             | 0               |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b> |                 | 0             | -5              |                 | 0             | -5              |

### *Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables*

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

|  | 31/12/2021       |                |                 | 31/12/2020       |                |                 |
|--|------------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|
|  | Valeur au bilan  | Gains latents  | Pertes latentes | Valeur au bilan  | Gains latents  | Pertes latentes |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                  |                |                 |                  |                |                 |
| Actions et autres titres à revenu variable   | 9 991            | 52             | 0               | 7 986            | 56             | 0               |
| Titres de participation non consolidés   | 1 638 088        | 453 589        | -17 451         | 1 324 493        | 190 816        | -29 655         |
| <b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>  | <b>1 648 079</b> | <b>453 641</b> | <b>-17 451</b>  | <b>1 332 479</b> | <b>190 872</b> | <b>-29 655</b>  |
| <b>Impôts sur les bénéfices</b>  |                  | -13 176        | 0               |                  | -5 029         | 0               |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b> |                  | <b>440 465</b> | <b>-17 451</b>  |                  | <b>185 843</b> | <b>-29 655</b>  |

## Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

|  | 31/12/2021                                   |                                       |  | 31/12/2020                                   |                                       |  |
|--|--|---------------------------------------|--|--|---------------------------------------|--|
|  | Juste Valeur à la date de décomptabilisation | Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup> | Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup> | Juste Valeur à la date de décomptabilisation | Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup> | Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup> |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |  |                                       |  |  |                                       |  |
| Titres de participation non consolidés   | 6 451  | 0                                     | -17 186                                  | 0  | 0                                     | 0  |
| <b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>   | <b>6 451</b>                                 | <b>0</b>                              | <b>-17 186</b>                           | <b>0</b>                                     | <b>0</b>                              | <b>0</b>                                 |
| <b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b> |  | <b>0</b>                              | <b>-17 186</b>                           |  | <b>0</b>                              | <b>0</b>                                 |

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a procédé pour 16 357 milliers d'euros au transfert de l'activité administration de biens à CA-SIM par échange de titres des filiales Espargillière et SQH PCA. Cette cession résulte de la décision de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur de ne conserver que l'activité transaction.

Une réduction du capital du nominal sur les titres Sacam Avenir a généré un mouvement de 806 milliers d'euros.

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

| <i>(en milliers d'euros)</i>                       | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|--|-------------------|-------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3 481 023         | 2 145 482         |
| Prêts et créances sur la clientèle (1)             | 18 572 638        | 17 903 325        |
| Titres de dettes                                   | 830 083           | 836 437           |
| <b>Valeur au bilan</b>                             | <b>22 883 744</b> | <b>20 885 244</b> |

(1) Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 699 252 milliers d'euros.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2021       | 31/12/2020       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Etablissements de crédit</b>   |                  |                  |
| Comptes et prêts  | 18 772           | 14 661           |
| <i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>                      | 18 772           | 14 659           |
| Prêts subordonnés   | 1 080            | 2 422            |
| <b>Valeur brute</b>   | <b>19 852</b>    | <b>17 083</b>    |
| <b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b> | <b>19 852</b>    | <b>17 083</b>    |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>                                 |                  |                  |
| Comptes ordinaires  | 1 975 020        | 1 001 728        |
| Titres reçus en pension livrée  | 0                | 150 118          |
| Comptes et avances à terme  | 1 486 151        | 976 553          |
| <b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>                    | <b>3 461 171</b> | <b>2 128 399</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>  | <b>3 481 023</b> | <b>2 145 482</b> |

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros)  | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                              |                   |                   |
| Créances commerciales  | 5 169             | 3 554             |
| Autres concours à la clientèle                                   | 18 755 741        | 18 080 276        |
| Prêts subordonnés  | 574               | 0                 |
| Avances en comptes courants d'associés                           | 29 940            | 53 293            |
| Comptes ordinaires débiteurs                                     | 72 150            | 71 135            |
| <b>Valeur brute</b>  | <b>18 863 574</b> | <b>18 208 258</b> |
| Dépréciations  | -290 936          | -304 933          |
| <b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b> | <b>18 572 638</b> | <b>17 903 325</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>   | <b>18 572 638</b> | <b>17 903 325</b> |

### Titres de dettes

| (en milliers d'euros)                      | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| Effets publics et valeurs assimilées       | 330 407        | 317 745        |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 500 743        | 519 770        |
| <b>Total</b>                               | <b>831 150</b> | <b>837 515</b> |
| Dépréciations                              | -1 067         | -1 078         |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>830 083</b> | <b>836 437</b> |

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

|   | Actifs transférés restant comptabilisés en totalité |   |                       |                  |                  |   |                       |                  |                            | Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité |   |                                       |
|---|---|---|-----------------------|------------------|------------------|---|-----------------------|------------------|----------------------------|---|---|---------------------------------------|
|   | Actifs transférés                                   |   |                       |                  | Passifs associés |   |                       |                  | Actifs et passifs associés | Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert                | Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue) | Valeur comptable des passifs associés |
|   | Valeur comptable                                    | dont titrisations (non déconsolidantes) | dont pensions livrées | Juste valeur (1) | Valeur comptable | dont titrisations (non déconsolidantes) | dont pensions livrées | Juste valeur (1) | Juste valeur nette (1)     |   |   |                                       |
| <i>(en milliers d'euros)</i>            |   |   |                       |                  |                  |   |                       |                  |                            |   |   |                                       |
| <b>Actifs financiers au coût amorti</b> | <b>109 257</b>                                      | <b>109 257</b>                          | <b>0</b>              | <b>116 091</b>   | <b>106 736</b>   | <b>106 736</b>                          | <b>0</b>              | <b>106 603</b>   | <b>9 488</b>               | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>                              |
| Titres de dettes                        | 0   | 0                                       | 0                     | 0                | 0                | 0                                       | 0                     | 0                | 0                          | 0   | 0   | 0                                     |
| Prêts et créances                       | 109 257   | 109 257                                 | 0                     | 116 091          | 106 736          | 106 736                                 | 0                     | 106 603          | 9 488                      | 0   | 0   | 0                                     |
| <b>Total Actifs financiers</b>          | <b>109 257</b>                                      | <b>109 257</b>                          | <b>0</b>              | <b>116 091</b>   | <b>106 736</b>   | <b>106 736</b>                          | <b>0</b>              | <b>106 603</b>   | <b>9 488</b>               | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>                              |
| <b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>          | <b>109 257</b>                                      | <b>109 257</b>                          | <b>0</b>              | <b>116 091</b>   | <b>106 736</b>   | <b>106 736</b>                          | <b>0</b>              | <b>106 603</b>   | <b>9 488</b>               | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>                              |

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

|   | Actifs transférés restant comptabilisés en totalité |   |                       |                  |                  |   |                       |                  |                            | Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité |   |                                       |
|---|---|---|-----------------------|------------------|------------------|---|-----------------------|------------------|----------------------------|---|---|---------------------------------------|
|   | Actifs transférés                                   |   |                       |                  | Passifs associés |   |                       |                  | Actifs et passifs associés | Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert                | Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue) | Valeur comptable des passifs associés |
|   | Valeur comptable                                    | dont titrisations (non déconsolidantes) | dont pensions livrées | Juste valeur (1) | Valeur comptable | dont titrisations (non déconsolidantes) | dont pensions livrées | Juste valeur (1) | Juste valeur nette (1)     |   |   |                                       |
| <i>(en milliers d'euros)</i>            |   |   |                       |                  |                  |   |                       |                  |                            |   |   |                                       |
| <b>Actifs financiers au coût amorti</b> | <b>120 901</b>                                      | <b>120 901</b>                          | <b>0</b>              | <b>126 772</b>   | <b>112 263</b>   | <b>112 263</b>                          | <b>0</b>              | <b>112 406</b>   | <b>14 366</b>              | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>                              |
| Titres de dettes                        | 0   | 0                                       | 0                     | 0                | 0                | 0                                       | 0                     | 0                | 0                          | 0   | 0   | 0                                     |
| Prêts et créances                       | 120 901   | 120 901                                 | 0                     | 126 772          | 112 263          | 112 263                                 | 0                     | 112 406          | 14 366                     | 0   | 0   | 0                                     |
| <b>Total Actifs financiers</b>          | <b>120 901</b>                                      | <b>120 901</b>                          | <b>0</b>              | <b>126 772</b>   | <b>112 263</b>   | <b>112 263</b>                          | <b>0</b>              | <b>112 406</b>   | <b>14 366</b>              | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>                              |
| <b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>          | <b>120 901</b>                                      | <b>120 901</b>                          | <b>0</b>              | <b>126 772</b>   | <b>112 263</b>   | <b>112 263</b>                          | <b>0</b>              | <b>112 406</b>   | <b>14 366</b>              | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>                              |

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## ***Titrisations***

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.



## 6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

| 31/12/2021<br><br><i>(en milliers d'euros)</i> | Expositions nettes de dépréciations                 |   |  |                                  |   |             |  |
|--|---|---|--|----------------------------------|---|-------------|--|
|  | Actifs financiers à la juste valeur par résultat    |   | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Actifs financiers au coût amorti | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures | Total activité banque net de couvertures |
|  | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat |  |                                  |   |             |  |
| Allemagne                                      | 0   | 1 505   | 0  | 0                                | 1 505                                     | 0           | 1 505                                    |
| Belgique                                       | 0   | 578   | 0  | 0                                | 578                                       | 0           | 578                                      |
| France   | 0   | 650   | 0  | 330 318                          | 330 968                                   | 0           | 330 968                                  |
| <b>Total</b>                                   | <b>0</b>  | <b>2 733</b>  | <b>0</b>   | <b>330 318</b>                   | <b>333 051</b>                            | <b>0</b>    | <b>333 051</b>                           |

| 31/12/2020<br><br><i>(en milliers d'euros)</i> | Expositions nettes de dépréciations                 |   |  |                                  |   |             |  |
|--|---|---|--|----------------------------------|---|-------------|--|
|  | Actifs financiers à la juste valeur par résultat    |   | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables | Actifs financiers au coût amorti | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures | Total activité banque net de couvertures |
|  | Actifs financiers détenus à des fins de transaction | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat |  |                                  |   |             |  |
| France   | 0   | 0   | 0  | 317 714                          | 317 714                                   | 0           | 317 714                                  |
| <b>Total</b>                                   | <b>0</b>  | <b>0</b>  | <b>0</b>   | <b>317 714</b>                   | <b>317 714</b>                            | <b>0</b>    | <b>317 714</b>                           |

## 6.8 Passifs financiers au coût amorti

| <i>(en milliers d'euros)</i>               | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|--|-------------------|-------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit | 11 455 765        | 10 721 164        |
| Dettes envers la clientèle                 | 10 144 392        | 9 289 069         |
| Dettes représentées par un titre           | 110 204           | 116 035           |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>21 710 361</b> | <b>20 126 268</b> |

### *Dettes envers les établissements de crédit*

| <i>(en milliers d'euros)</i>                  | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Etablissements de crédit</b>               |                   |                   |
| Comptes et emprunts                           | 5 008             | 2 427             |
| <i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i> | 3                 | 0                 |
| <b>Total</b>                                  | <b>5 008</b>      | <b>2 427</b>      |
| <b>Opérations internes au Crédit Agricole</b> |                   |                   |
| Comptes ordinaires créditeurs                 | 158               | 37 434            |
| Titres donnés en pension livrée               | 0                 | 150 024           |
| Comptes et avances à terme                    | 11 450 599        | 10 531 279        |
| <b>Total</b>                                  | <b>11 450 757</b> | <b>10 718 737</b> |
| <b>Valeur au bilan</b>                        | <b>11 455 765</b> | <b>10 721 164</b> |

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### *Dettes envers la clientèle*

| <i>(en milliers d'euros)</i>       | 31/12/2021        | 31/12/2020       |
|------------------------------------|-------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs      | 8 964 619         | 7 907 993        |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 77 396            | 64 840           |
| Autres dettes envers la clientèle  | 1 102 377         | 1 316 236        |
| <b>Valeur au bilan</b>             | <b>10 144 392</b> | <b>9 289 069</b> |

### *Dettes représentées par un titre*

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Titres de créances négociables | 3 452          | 3 753          |
| Emprunts obligataires          | 106 752        | 112 282        |
| <b>Valeur au bilan</b>         | <b>110 204</b> | <b>116 035</b> |

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

| Nature des instruments financiers  | 31/12/2021   |  |  |  |          |   |
|--|--|--|--|--|----------|---|
|  | Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires |  |  |  |          |   |
|  | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation   | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement | Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions   |          | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation |  |  |  | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie |          |   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |  |  |  |  |          |   |
| Dérivés (1)  | 16 134   | 0  | 16 134   | 11 629   | 0        | 4 505   |
| Prises en pension de titres  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0        | 0   |
| <b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>                           | <b>16 134</b>  | <b>0</b>   | <b>16 134</b>  | <b>11 629</b>  | <b>0</b> | <b>4 505</b>  |

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

| Nature des instruments financiers  | 31/12/2020   |  |  |  |          |   |
|--|--|--|--|--|----------|---|
|  | Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires |  |  |  |          |   |
|  | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation   | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement | Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions   |          | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation |  |  |  | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie |          |   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |  |  |  |  |          |   |
| Dérivés (1)  | 8 834  | 0  | 8 834  | 5 192  | 0        | 3 642   |
| Prises en pension de titres (2)  | 150 118  | 0  | 150 118  | 150 003  | 0        | 115   |
| <b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>                           | <b>158 952</b>   | <b>0</b>   | <b>158 952</b>   | <b>155 195</b>   | <b>0</b> | <b>3 757</b>  |

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100% de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

## Compensation – Passifs financiers

| Nature des instruments financiers<br><br>(en milliers d'euros)                    | 31/12/2021  |   |   |   |                |   |
|---|---|---|---|---|----------------|---|
|   | Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires |   |   |   |                |   |
|   | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation   | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement | Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions  |                | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation |   |   |   | Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie |                |   |
| Dérivés (1)   | 185 693   | 0   | 185 693   | 11 629  | 173 502        | 562   |
| Mises en pension de titres  | 0   | 0   | 0   | 0   | 0              | 0   |
| Emprunts de titres  | 0   | 0   | 0   | 0   | 0              | 0   |
| <b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>                         | <b>185 693</b>  | <b>0</b>  | <b>185 693</b>  | <b>11 629</b>   | <b>173 502</b> | <b>562</b>  |

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

| Nature des instruments financiers<br><br>(en milliers d'euros)                    | 31/12/2020  |   |   |   |                |   |
|---|---|---|---|---|----------------|---|
|   | Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires |   |   |   |                |   |
|   | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation   | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement | Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions  |                | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation |   |   |   | Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie |                |   |
| Dérivés (1)   | 321 858   | 0   | 321 858   | 5 192   | 316 064        | 602   |
| Mises en pension de titres (2)  | 150 024   | 0   | 150 024   | 150 003   | 0              | 21  |
| Emprunts de titres (3)  | 183   | 0   | 183   | 0   | 0              | 183   |
| <b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>                         | <b>472 065</b>  | <b>0</b>  | <b>472 065</b>  | <b>155 195</b>  | <b>316 064</b> | <b>806</b>  |

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 100% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 100% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des emprunts de titres soumis à compensation représente 100% des emprunts de titres au passif à la date d'arrêté.

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

| (en milliers d'euros)                              | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|--|---------------|---------------|
| Impôts courants                                    | 5 571         | 2 500         |
| Impôts différés                                    | 63 883        | 70 029        |
| <b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>  | <b>69 454</b> | <b>72 529</b> |
| Impôts courants                                    | 626           | 128           |
| Impôts différés                                    | 0             | 0             |
| <b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b> | <b>626</b>    | <b>128</b>    |

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

|  | 31/12/2021            |                        | 31/12/2020            |                        |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
|  | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                             |                       |                        |                       |                        |
| <b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>          | <b>78 807</b>         | <b>0</b>               | <b>78 870</b>         | <b>0</b>               |
| Provisions pour risques et charges non déductibles       | 50 620                | 0                      | 50 155                | 0                      |
| Autres différences temporaires                           | 28 188                | 0                      | 28 714                | 0                      |
| <b>Impôts différés sur réserves latentes</b>             | <b>-12 694</b>        | <b>0</b>               | <b>-4 034</b>         | <b>0</b>               |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | -16 279               | 8 150                  | -7 605                | -2 576                 |
| Couverture de flux de trésorerie                         | 11                    | 619                    | 24                    | 772                    |
| Gains et pertes sur écarts actuariels                    | 3 574                 | 2 486                  | 3 547                 | 1 804                  |
| <b>Impôts différés sur résultat</b>                      | <b>-2 230</b>         | <b>0</b>               | <b>-4 807</b>         | <b>0</b>               |
| <b>Total Impôts différés</b>                             | <b>63 883</b>         | <b>0</b>               | <b>70 029</b>         | <b>0</b>               |

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### *Comptes de régularisation et actifs divers*

| <i>(en milliers d'euros)</i>             | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Autres actifs</b>                     | <b>301 958</b> | <b>448 039</b> |
| Comptes de stocks et emplois divers      | 1 968          | 1 942          |
| Débiteurs divers (1)                     | 299 767        | 445 967        |
| Comptes de règlements                    | 223            | 130            |
| <b>Comptes de régularisation</b>         | <b>91 588</b>  | <b>93 955</b>  |
| Comptes d'encaissement et de transfert   | 24 327         | 22 770         |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts | 9              | 9              |
| Produits à recevoir                      | 51 693         | 54 392         |
| Charges constatées d'avance              | 592            | 446            |
| Autres comptes de régularisation         | 14 967         | 16 338         |
| <b>Valeur au bilan</b>                   | <b>393 546</b> | <b>541 994</b> |

(1) dont 3 381 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

L'impact estimé de la 1<sup>ère</sup> application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 a pour conséquence la constitution d'un excédent d'actif de 307 milliers d'euros en compte de régularisation et actifs divers.

## Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros)                      | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| <b>Autres passifs (1)</b>                  | <b>136 858</b> | <b>129 238</b> |
| Comptes de règlements                      | 6              | 1              |
| Créditeurs divers                          | 102 027        | 95 329         |
| Versements restant à effectuer sur titres  | 10 058         | 6 303          |
| Dettes locatives                           | 24 767         | 27 605         |
| <b>Comptes de régularisation</b>           | <b>277 690</b> | <b>241 221</b> |
| Comptes d'encaissement et de transfert (2) | 99 303         | 67 225         |
| Produits constatés d'avance                | 105 356        | 116 514        |
| Charges à payer                            | 60 326         | 53 120         |
| Autres comptes de régularisation           | 12 705         | 4 362          |
| <b>Valeur au bilan</b>                     | <b>414 548</b> | <b>370 459</b> |

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

### 6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne possède pas d'actifs de cette nature.

### 6.13 Co-entreprises et entreprises associées

Le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'intègre pas dans son périmètre de consolidation des entreprises de cette nature.

### 6.14 Immeubles de placement

| (en milliers d'euros)           | 31/12/2020   | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Autres mouvements | 31/12/2021    |
|---------------------------------|--------------|------------------------------|------------------------|-------------------|---------------|
| Valeur brute                    | 10 643       | 6 208                        | -377                   | -2 878            | 13 596        |
| Amortissements et dépréciations | -1 127       | -381                         | 246                    | 0                 | -1 262        |
| <b>Valeur au bilan (1)</b>      | <b>9 516</b> | <b>5 827</b>                 | <b>-131</b>            | <b>-2 878</b>     | <b>12 334</b> |

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

| (en milliers d'euros)           | 31/12/2019   | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Autres mouvements | 31/12/2020   |
|---------------------------------|--------------|------------------------------|------------------------|-------------------|--------------|
| Valeur brute                    | 9 105        | 1 538                        | 0                      | 0                 | 10 643       |
| Amortissements et dépréciations | -664         | -370                         | 0                      | -93               | -1 127       |
| <b>Valeur au bilan (1)</b>      | <b>8 441</b> | <b>1 168</b>                 | <b>0</b>               | <b>-93</b>        | <b>9 516</b> |

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## Juste valeur des immeubles de placement

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                      |          | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|----------|---------------|---------------|
| Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | Niveau 1 | 0             | 0             |
| Valorisation fondée sur des données observables                   | Niveau 2 | 0             | 0             |
| Valorisation fondée sur des données non observables               | Niveau 3 | 13 596        | 10 643        |
| <b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>                |          | <b>13 596</b> | <b>10 643</b> |

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

| <i>(en milliers d'euros)</i>                      | 31/12/2020     | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Autres mouvements | 31/12/2021     |
|---|----------------|------------------------------|------------------------|-------------------|----------------|
| <b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b> |                |                              |                        |                   |                |
| Valeur brute                                      | 410 851        | 37 289                       | -5 374                 | 2 878             | 445 643        |
| Amortissements et dépréciations                   | -275 454       | -25 481                      | 4 368                  | 0                 | -296 567       |
| <b>Valeur au bilan</b>                            | <b>135 397</b> | <b>11 808</b>                | <b>-1 006</b>          | <b>2 878</b>      | <b>149 076</b> |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              |                |                              |                        |                   |                |
| Valeur brute                                      | 20 747         | 50                           | 0                      | 0                 | 20 797         |
| Amortissements et dépréciations                   | -19 433        | -310                         | 0                      | 0                 | -19 743        |
| <b>Valeur au bilan</b>                            | <b>1 314</b>   | <b>-260</b>                  | <b>0</b>               | <b>0</b>          | <b>1 054</b>   |

| <i>(en milliers d'euros)</i>                      | 31/12/2019     | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions) | Autres mouvements (1) | 31/12/2020     |
|---|----------------|------------------------------|------------------------|-----------------------|----------------|
| <b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b> |                |                              |                        |                       |                |
| Valeur brute                                      | 407 127        | 20 564                       | -29 319                | 12 479                | 410 851        |
| Amortissements et dépréciations                   | -277 245       | -23 504                      | 25 693                 | -398                  | -275 454       |
| <b>Valeur au bilan</b>                            | <b>129 882</b> | <b>-2 940</b>                | <b>-3 626</b>          | <b>12 081</b>         | <b>135 397</b> |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              |                |                              |                        |                       |                |
| Valeur brute                                      | 22 467         | 164                          | -1 884                 | 0                     | 20 747         |
| Amortissements et dépréciations                   | -20 746        | -571                         | 1 884                  | 0                     | -19 433        |
| <b>Valeur au bilan</b>                            | <b>1 721</b>   | <b>-407</b>                  | <b>0</b>               | <b>0</b>              | <b>1 314</b>   |

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 39 710 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 27 231 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC).

## 6.16 Ecarts d'acquisition

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'est pas concernée par les écarts d'acquisition.

## 6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'est pas concernée par les provisions techniques des contrats d'assurance.

## 6.18 Provisions

| <i>(en milliers d'euros)</i>                      | 31/12/2020    | 01/01/2021<br>(2) | Dotations     | Reprises<br>utilisées | Reprises<br>non<br>utilisées | Autres<br>mouvements | 31/12/2021    |
|---|---------------|-------------------|---------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne-logement         | 24 221        |                   |               |                       | -2 333                       |                      | 21 888        |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 15 224        |                   | 59 017        |                       | -53 959                      |                      | 20 282        |
| Risques opérationnels                             | 4 821         |                   | 1 461         |                       | -444                         |                      | 5 838         |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)  | 6 556         | 2 300             | 172           | -140                  | -176                         | - 2 742              | 5 970         |
| Litiges divers                                    | 11 904        |                   | 3 405         | -727                  | -2 585                       |                      | 11 997        |
| Participations                                    | 1 364         |                   | 400           |                       | -169                         |                      | 1 595         |
| Autres risques                                    | 5 600         |                   | 1 322         | -2 465                | -196                         |                      | 4 262         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>69 690</b> | <b>2 300</b>      | <b>65 777</b> | <b>-3 332</b>         | <b>-59 862</b>               | <b>- 2 742</b>       | <b>71 832</b> |

(1) Dont 4 007 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 963 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

Au 1er janvier 2020, l'impact sur les engagements sociaux (retraites) aurait été de -293 milliers d'euros.

| <i>(en milliers d'euros)</i>                      | 31/12/2019    | Dotations     | Reprises<br>utilisées | Reprises non<br>utilisées | Autres<br>mouvements | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|-----------------------|---------------------------|----------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne-logement         | 22 440        | 1 781         |                       |                           |                      | 24 221        |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 10 352        | 35 293        |                       | -30 421                   |                      | 15 224        |
| Risques opérationnels                             | 4 725         | 1 117         | -39                   | -982                      |                      | 4 821         |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)  | 8 671         | 251           | -90                   | -2 775                    | 499                  | 6 556         |
| Litiges divers                                    | 13 243        | 1 752         | -244                  | -2 847                    |                      | 11 904        |
| Participations                                    | 1 808         |               |                       | -444                      |                      | 1 364         |
| Autres risques                                    | 8 833         | 1 904         | -4 882                | -255                      |                      | 5 600         |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>70 072</b> | <b>42 098</b> | <b>-5 255</b>         | <b>-37 724</b>            | <b>499</b>           | <b>69 690</b> |

(1) Dont 4 491 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 2 066 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.



### **Provision épargne-logement :**

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021       | 31/12/2020       |
|---|------------------|------------------|
| <b>Plans d'épargne-logement</b>                                       |                  |                  |
| Ancienneté de moins de 4 ans  | 433 796          | 349 728          |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans                     | 1 386 356        | 1 381 124        |
| Ancienneté de plus de 10 ans  | 889 607          | 927 463          |
| <b>Total plans d'épargne-logement</b>                                 | <b>2 709 759</b> | <b>2 658 321</b> |
| <b>Total comptes épargne-logement</b>                                 | <b>237 236</b>   | <b>228 440</b>   |
| <b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>2 946 995</b> | <b>2 886 761</b> |

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|--|--------------|--------------|
| Plans d'épargne-logement   | 518          | 808          |
| Comptes épargne-logement   | 1 363        | 2 163        |
| <b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>1 881</b> | <b>2 971</b> |

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                  | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|---|----------------|----------------|
| <b>Plans d'épargne-logement</b>                               |                |                |
| Ancienneté de moins de 4 ans                                  | -464           | -298           |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans             | -2 439         | -14 277        |
| Ancienneté de plus de 10 ans                                  | -18 985        | -9 646         |
| <b>Total plans d'épargne-logement</b>                         | <b>-21 888</b> | <b>-24 221</b> |
| <b>Total comptes épargne-logement</b>                         | <b>0</b>       | <b>0</b>       |
| <b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>-21 888</b> | <b>-24 221</b> |

|   | 31/12/2020     | Dotations | Reprises     | 31/12/2021     |
|---|----------------|-----------|--------------|----------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                  |                |           |              |                |
| Plans d'épargne-logement                                      | -24 221        | 0         | 2 333        | -21 888        |
| <b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b> | <b>-24 221</b> | <b>0</b>  | <b>2 333</b> | <b>-21 888</b> |

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

## 6.19 Dettes subordonnées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'est pas concernée par les dettes subordonnées.

## 6.20 Capitaux propres

### **Composition du capital au 31 décembre 2021**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

| Répartition du capital de la Caisse Régionale   | Nombre de titres au 31/12/2020 | Nombre de titres émis | Nombre de titres remboursés | Nombre de titres au 31/12/2021 | % du capital   | % des droits de vote |
|---|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------|----------------|----------------------|
| <b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b> | <b>1 386 816</b>               | <b>0</b>              | <b>0</b>                    | <b>1 386 816</b>               | <b>25,00%</b>  | <b>0,00%</b>         |
| Dont part Sacam Mutualisation                   | 1 386 816                      | 0                     | 0                           | 1 386 816                      | 25,00%         | 0,00%                |
| <b>Parts sociales</b>                           | <b>4 160 470</b>               | <b>0</b>              | <b>0</b>                    | <b>4 160 470</b>               | <b>75,00%</b>  | <b>100,00%</b>       |
| Dont 51 Caisses Locales                         | 4 160 451                      | 0                     | 0                           | 4 160 451                      | 75,00%         | 93,07%               |
| Dont 18 administrateurs de la CR                | 18                             | 2                     | 2                           | 18                             | 0,00%          | 6,57%                |
| Dont Sacam Mutualisation                        | 1                              | 0                     | 0                           | 1                              | 0,00%          | 0,36%                |
| <b>Total</b>                                    |                                |                       |                             |                                | <b>100,00%</b> | <b>100,00%</b>       |

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital est de 83 209 milliers d'euros.

### **Rémunération par titre de capital**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

### **Dividendes**

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2022 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,33 euros et par CCA de 5,76 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

| Année de rattachement du dividende | Par CCA     | Par part sociale |
|------------------------------------|-------------|------------------|
|                                    | Montant Net | Montant Net      |
| 2017                               | 5,49        | 0,44             |
| 2018                               | 5,56        | 0,44             |
| 2019                               | 5,61        | 0,42             |
| 2020                               | 5,02        | 0,37             |
| Prévu 2021                         | 5,76        | 0,33             |

### **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 229 milliers d'euros en 2021.

## **Affectation du résultat et fixation du dividende 2021**

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le texte de la résolution est le suivant :

- *L'Assemblée générale, conformément aux articles 30 et 32 des statuts décide de fixer à 2,23% l'intérêt à servir aux parts sociales pour l'exercice 2021.*
- *Conformément au protocole d'accord accepté par le Conseil d'administration du 25 octobre 2001, l'Assemblée générale décide de rémunérer les certificats coopératifs d'associés sur la base de 25 % de 30 % du résultat, soit 5,76 € par titre pour un montant de 7 988 060,16 €*
- *L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice de 106 495 654,06 €*

### Affectation du Résultat de l'exercice 2021

|   |                         |
|---|-------------------------|
| <b>Bénéfice</b>                                     | <b>106 495 654,06 €</b> |
| Report à nouveau                                    | 307 362,00 €            |
| Intérêts aux parts sociales et rémunération des CCA | -9 379 737,31 €         |
| <b>Solde</b>  | <b>97 423 278,75 €</b>  |
| Affectation des ¼ à la réserve légale               | 73 067 459,06 €         |
| Solde à affecter                                    | 24 355 819,69 €         |
| Autres réserves                                     | 24 355 819,69 €         |

## **6.21 Participations ne donnant pas le contrôle**

Le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne détient pas de filiales ou d'entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

## 6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

|  | 31/12/2021        |                      |                     |                   |                  | Total             |
|--|-------------------|----------------------|---------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|  | ≤ 3 mois          | > 3 mois<br>à ≤ 1 an | > 1 an<br>à ≤ 5 ans | > 5 ans           | Indéterminée     |                   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                             |                   |                      |                     |                   |                  |                   |
| Caisse, banques centrales                                | 125 897           | 0                    | 0                   | 0                 | 0                | 125 897           |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat         | 68                | 302                  | 35                  | 83 765            | 143 759          | 227 929           |
| Instruments dérivés de couverture                        | 0                 | 716                  | 2 694               | 7 778             | 0                | 11 188            |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 0                 | 0                    | 0                   | 0                 | 1 648 079        | 1 648 079         |
| Actifs financiers au coût amorti                         | 2 843 547         | 1 685 053            | 7 358 857           | 10 996 287        | 0                | 22 883 744        |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 111 741           |                      |                     |                   |                  | 111 741           |
| <b>Total Actifs financiers par échéance</b>              | <b>3 081 253</b>  | <b>1 686 071</b>     | <b>7 361 586</b>    | <b>11 087 830</b> | <b>1 791 838</b> | <b>25 008 578</b> |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat        | 63                | 282                  | 55                  | 5 614             | 0                | 6 014             |
| Instruments dérivés de couverture                        | 0                 | 335                  | 37 492              | 141 852           | 0                | 179 679           |
| Passifs financiers au coût amorti                        | 10 414 084        | 3 500 282            | 5 872 771           | 1 923 224         | 0                | 21 710 361        |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | -300              |                      |                     |                   |                  | -300              |
| <b>Total Passifs financiers par échéance</b>             | <b>10 413 847</b> | <b>3 500 899</b>     | <b>5 910 318</b>    | <b>2 070 690</b>  | <b>0</b>         | <b>21 895 754</b> |

| <i>(en milliers d'euros)</i>                             | 31/12/2020       |                      |                     |                   |                  |                   |
|--|------------------|----------------------|---------------------|-------------------|------------------|-------------------|
|  | ≤ 3 mois         | > 3 mois<br>à ≤ 1 an | > 1 an<br>à ≤ 5 ans | > 5 ans           | Indéterminée     | Total             |
| Caisse, banques centrales                                | 122 165          | 0                    | 0                   | 0                 | 0                | 122 165           |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat         | 230 552          | 24                   | 95 225              | 44 290            | 48 271           | 418 362           |
| Instruments dérivés de couverture                        | 0                | 0                    | 3 695               | 1 172             | 0                | 4 867             |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 0                | 0                    | 0                   | 0                 | 1 332 479        | 1 332 479         |
| Actifs financiers au coût amorti                         | 1 950 535        | 2 188 496            | 6 083 912           | 10 660 796        | 1 506            | 20 885 245        |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 238 831          |                      |                     |                   |                  | 238 831           |
| <b>Total Actifs financiers par échéance</b>              | <b>2 542 083</b> | <b>2 188 520</b>     | <b>6 182 832</b>    | <b>10 706 258</b> | <b>1 382 256</b> | <b>23 001 949</b> |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat        | 1                | 0                    | 94                  | 5 286             | 0                | 5 381             |
| Instruments dérivés de couverture                        | 862              | 3 243                | 64 522              | 247 850           | 0                | 316 477           |
| Passifs financiers au coût amorti                        | 9 673 916        | 2 340 166            | 5 966 749           | 2 145 437         | 0                | 20 126 268        |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 3 750            |                      |                     |                   |                  | 3 750             |
| <b>Total Passifs financiers par échéance</b>             | <b>9 678 529</b> | <b>2 343 409</b>     | <b>6 031 365</b>    | <b>2 398 573</b>  | <b>0</b>         | <b>20 451 876</b> |

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                       | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|----------------|----------------|
| Salaires et traitements (1)  | 100 481        | 95 481         |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | 11 658         | 11 160         |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) | 3 470          | 3 656          |
| Autres charges sociales  | 39 982         | 37 769         |
| Intéressement et participation                                     | 20 478         | 15 406         |
| Impôts et taxes sur rémunération                                   | 16 969         | 15 369         |
| <b>Total Charges de personnel</b>                                  | <b>193 038</b> | <b>178 841</b> |

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 481 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 549 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Dont médailles du travail pour 140 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 90 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### 7.2 Effectif moyen de la période

| Effectif moyen | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|----------------|--------------|--------------|
| France         | 2 447        | 2 409        |
| <b>Total</b>   | <b>2 447</b> | <b>2 409</b> |

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                       | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>                              | <b>45 376</b> | <b>45 628</b> |
| <b>Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (2)</b>                       | <b>- 307</b>  | <b>0</b>      |
| Coût des services rendus sur l'exercice                            | 3 365         | 2 360         |
| Coût financier   | 168           | 446           |
| Modifications, réductions et liquidations de régime                | 0             | -2 367        |
| Variations de périmètre  | - 69          | -195          |
| Prestations versées (obligatoire)                                  | -1 904        | -1 612        |
| Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1) | 287           | -1 290        |
| Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)    | -2 034        | 2 406         |
| <b>Dette actuarielle à la clôture</b>                              | <b>44 882</b> | <b>45 376</b> |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernent l'impact de la 1<sup>ère</sup> application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de -307 milliers d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i>                     | 31/12/2021   | 31/12/2020 |
|--|--------------|------------|
| Coût des services                                | 3 365        | -7         |
| Charge/produit d'intérêt net                     | -507         | 255        |
| <b>Impact en compte de résultat à la clôture</b> | <b>2 858</b> | <b>248</b> |



**Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables**

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
|   | Toutes zones  | Toutes zones  |
| <b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture</b> | <b>13 749</b> | <b>12 734</b> |
| Gains/(pertes) actuariels sur l'actif   | -259          | -101          |
| Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)  | 287           | -1 290        |
| Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)   | -2 034        | 2 406         |
| <b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture</b>  | <b>11 743</b> | <b>1 015</b>  |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

**Variation de juste valeur des actifs**

| <i>(en milliers d'euros)</i>                 | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|--|---------------|---------------|
|  | Toutes zones  | Toutes zones  |
| <b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b> | <b>40 888</b> | <b>38 862</b> |
| Intérêt sur l'actif (produit)                | 125           | 191           |
| Gains/(pertes) actuariels                    | 259           | 101           |
| Cotisations payées par l'employeur           | 3 328         | 3 541         |
| Variations de périmètre                      | -68           | -195          |
| Prestations payées par le fonds              | -1 904        | -1 612        |
| <b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>  | <b>42 628</b> | <b>40 888</b> |

**Position nette**

| <i>(en milliers d'euros)</i>                        | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|---|----------------|----------------|
|   | Toutes zones   | Toutes zones   |
| <b>Dette actuarielle à la clôture</b>               | <b>-44 882</b> | <b>-45 376</b> |
| Impact de la limitation d'actifs                    | 0              | 0              |
| Juste valeur des actifs fin de période              | 42 628         | 40 888         |
| Autres (1)  | -1 750         |                |
| <b>Position nette (passif) / actif à la clôture</b> | <b>-4 004</b>  | <b>-4 488</b>  |

(1) Suite à la régularisation de 2 300 milliers d'euros constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 1 750 milliers d'euros au 31 décembre 2021, un étalement de 550 milliers d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2021.

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|--|---------------|---------------|
|  | Zone euro     | Zone euro     |
| Taux d'actualisation (1)   | 0,86%         | 0,36%         |
| Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement | 1,28%         | 1,25%         |
| Taux attendus d'augmentation des salaires (2)                                  | 2,00% à 3,50% | 2,00% à 3,50% |
| Taux d'évolution des coûts médicaux  | N.C.          | N.C.          |

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs

| <i>En milliers d'euros</i> | Zone euro |            |
|----------------------------|-----------|------------|
|                            | en %      | en montant |
| Actions                    | 12,07%    | 5 145      |
| Obligations                | 80,21%    | 34 192     |
| Immobilier                 | 7,72%     | 3 291      |

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement entre 0,70% et 6,55% ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement entre 0,80% et 7,26%.

## 7.5 Autres avantages sociaux

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement le 26 avril 2019, modifié par les avenants du 30 mars 2020. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale.

Au montant issu de cet accord, un complément de 2 800 milliers d'euros a été décidé par le conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Le montant provisionné au titre de l'intéressement s'élève à 20 478 milliers d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constitué une provision pour médaille du travail qui s'élève à 1 963 milliers d'euros.

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 4 007 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2021.

## **7.6 Paiements à base d'actions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'est pas concernée par les paiements à base d'actions.

## **7.7 Rémunérations de dirigeants**

Le montant global des indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration et des rémunérations payées aux membres du Comité de Direction en raison de leur fonction s'élève au 31/12/2021 à 2 497 milliers d'euros.

## 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

| <i>(en milliers d'euros)</i>                            | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|---|----------------|----------------|
| Immobilisations corporelles détenues en propre          | 116 134        | 99 573         |
| Droits d'utilisation des contrats de location           | 32 942         | 35 824         |
| <b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b> | <b>149 076</b> | <b>135 397</b> |

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

#### **Variation des actifs au titre du droit d'utilisation**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est preneuse de nombreux actifs constitués par des agences bancaires.

Les informations relatives aux contrats dont la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est preneuse sont présentés ci-dessous :

| <i>(en milliers d'euros)</i>      | 31/12/2020    | Augmentations<br>(acquisitions) | Diminutions<br>(cessions) | Autres<br>mouvements | 31/12/2021    |
|-----------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------------|----------------------|---------------|
| <b>Immobilier</b>                 |               |                                 |                           |                      |               |
| Valeur brute                      | 46 316        | 3 334                           | -1 068                    | 0                    | 48 582        |
| Amortissements et dépréciations   | -10 492       | -5 283                          | 135                       | 0                    | -15 640       |
| <b>Total Immobilier</b>           | <b>35 824</b> | <b>-1 949</b>                   | <b>-933</b>               | <b>0</b>             | <b>32 942</b> |
| <b>Mobilier</b>                   |               |                                 |                           |                      |               |
| Valeur brute                      |               | 0                               | 0                         | 0                    | 0             |
| Amortissements et dépréciations   |               | 0                               | 0                         | 0                    | 0             |
| <b>Total Mobilier</b>             | <b>0</b>      | <b>0</b>                        | <b>0</b>                  | <b>0</b>             | <b>0</b>      |
| <b>Total Droits d'utilisation</b> | <b>35 824</b> | <b>-1 949</b>                   | <b>-933</b>               | <b>0</b>             | <b>32 942</b> |

| (en milliers d'euros)             | 31/12/2019    | Augmentations<br>(acquisitions) | Diminutions<br>(cessions) | Autres mouvements<br>(1) | 31/12/2020    |
|-----------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------|
| <b>Immobilier</b>                 |               |                                 |                           |                          |               |
| Valeur brute                      | 35 990        | 2 495                           | -4 698                    | 12 529                   | 46 316        |
| Amortissements et dépréciations   | -5 442        | -5 439                          | 880                       | -491                     | -10 492       |
| <b>Total Immobilier</b>           | <b>30 548</b> | <b>-2 944</b>                   | <b>-3 818</b>             | <b>12 038</b>            | <b>35 824</b> |
| <b>Mobilier</b>                   |               |                                 |                           |                          |               |
| Valeur brute                      | 0             | 0                               | 0                         | 0                        | 0             |
| Amortissements et dépréciations   | 0             | 0                               | 0                         | 0                        | 0             |
| <b>Total Mobilier</b>             | <b>0</b>      | <b>0</b>                        | <b>0</b>                  | <b>0</b>                 | <b>0</b>      |
| <b>Total Droits d'utilisation</b> | <b>30 548</b> | <b>-2 944</b>                   | <b>-3 818</b>             | <b>12 038</b>            | <b>35 824</b> |

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 39 710 milliers d'euros au 31/12/2019 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

### Echéancier des dettes locatives

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2021   |                  |              | Total Dettes<br>locatives |
|-------------------------|--------------|------------------|--------------|---------------------------|
|                         | ≤ 1 an       | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans      |                           |
| <b>Dettes locatives</b> | <b>5 293</b> | <b>16 952</b>    | <b>2 522</b> | <b>24 767</b>             |

| (en milliers d'euros)   | 31/12/2020   |                  |              | Total Dettes<br>locatives |
|-------------------------|--------------|------------------|--------------|---------------------------|
|                         | ≤ 1 an       | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans      |                           |
| <b>Dettes locatives</b> | <b>5 262</b> | <b>19 317</b>    | <b>3 026</b> | <b>27 605</b>             |

### Détail des charges et produits de contrats de location

| (en milliers d'euros)  | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|--|---------------|---------------|
| Charges d'intérêts sur dettes locatives  | -188          | -355          |
| <b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>                                      | <b>-188</b>   | <b>-355</b>   |
| Charges relatives aux contrats de location court terme                                 | -78           | -106          |
| Charges relatives aux contrats de location de faible valeur                            | -658          | -479          |
| Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette | -301          | 400           |
| Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location                   | 2             | 11            |
| <b>Total Charges générales d'exploitation</b>  | <b>-1 035</b> | <b>-174</b>   |
| Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation                                  | -5 282        | -5 930        |
| <b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>              | <b>-5 282</b> | <b>-5 930</b> |
| <b>Total Charges et produits de contrats de location</b>                               | <b>-6 505</b> | <b>-6 459</b> |

### **Montants des flux de trésorerie de la période**

| <i>(en milliers d'euros)</i>  | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b> | <b>-6 788</b>     | <b>-6 114</b>     |

### **8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur propose une activité de location qui concerne essentiellement des biens immobiliers.

#### **Produits de contrats de location**

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Location simple</b>       | <b>865</b>        | <b>901</b>        |
| Produits locatifs            | 865               | 901               |

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

| (en milliers d'euros)  | 31/12/2021       | 31/12/2020       |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>  | <b>2 398 775</b> | <b>2 418 523</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                                | <b>1 673 745</b> | <b>1 652 879</b> |
| Engagements en faveur des établissements de crédit               | 2 425            | 2 025            |
| Engagements en faveur de la clientèle                            | 1 671 320        | 1 650 854        |
| Ouverture de crédits confirmés                                   | 828 347          | 912 587          |
| <i>Ouverture de crédits documentaires</i>                        | 5 608            | 7 448            |
| <i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>                    | 822 739          | 905 139          |
| Autres engagements en faveur de la clientèle                     | 842 973          | 738 267          |
| <b>Engagements de garantie</b>                                   | <b>725 030</b>   | <b>765 644</b>   |
| Engagements d'ordre des établissements de crédit                 | 215 947          | 366 275          |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires               | 44               | 0                |
| Autres garanties   | 215 903          | 366 275          |
| Engagements d'ordre de la clientèle                              | 509 083          | 399 369          |
| Cautions immobilières  | 223 462          | 233 719          |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle                         | 285 621          | 165 650          |
| <b>Engagements sur titres</b>                                    | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>Engagements reçus</b>   | <b>9 318 155</b> | <b>9 004 673</b> |
| <b>Engagements de financement</b>                                | <b>25 462</b>    | <b>38 654</b>    |
| Engagements reçus des établissements de crédit                   | 25 462           | 38 654           |
| <b>Engagements de garantie</b>                                   | <b>9 292 693</b> | <b>8 966 019</b> |
| Engagements reçus des établissements de crédit                   | 772 345          | 654 647          |
| Engagements reçus de la clientèle                                | 8 520 348        | 8 311 372        |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (1) | 1 994 976        | 1 991 928        |
| Autres garanties reçues  | 6 525 372        | 6 319 444        |
| <b>Engagements sur titres</b>                                    | <b>0</b>         | <b>0</b>         |

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 624 812 milliers d'euros.

### ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

| <i>(en milliers d'euros)</i>   | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>               |                   |                   |
| Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...) | 10 674 788        | 10 287 717        |
| Titres et valeurs donnés en pension  | 0                 | 150 024           |
| <b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>                            | <b>10 674 788</b> | <b>10 437 741</b> |
| <b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>  | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| <b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>                      |                   |                   |
| Titres et valeurs reçus en pension   | 0                 | 152 015           |
| <b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>                | <b>0</b>          | <b>152 015</b>    |

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours de l'année 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté 10 674 788 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 10 287 717 milliers d'euros en 2020. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté :

- 8 813 730 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 8 315 120 milliers d'euros en 2020 ;
- 375 469 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 417 719 milliers d'euros en 2020 ;
- 1 485 589 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 554 878 milliers d'euros en 2020.

### ***Garanties détenues et actifs reçus en garantie***

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.



## **10 Reclassements d'instruments financiers**

### ***Principes retenus par le groupe Crédit Agricole***

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

### ***Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 11 Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;

- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

### 11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

#### *Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur*

|   | Valeur au bilan au 31/12/2021 | Juste valeur au 31/12/2021 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|-------------------------------|----------------------------|--|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                               |                            |  |  |  |
| <b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b> |                               |                            |  |  |  |
| <b>Prêts et créances</b>  | <b>22 053 661</b>             | <b>22 470 056</b>          | <b>0</b>   | <b>3 489 627</b>   | <b>18 980 429</b>  |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>           | <b>3 481 023</b>              | <b>3 417 118</b>           | <b>0</b>   | <b>3 417 118</b>   | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires et prêts JJ                                      | 1 993 792                     | 1 993 586                  |  | 1 993 586  |  |
| Comptes et prêts à terme  | 1 486 151                     | 1 422 424                  |  | 1 422 424  |  |
| Prêts subordonnés   | 1 080                         | 1 108                      |  | 1 108  |  |
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>                           | <b>18 572 638</b>             | <b>19 052 938</b>          | <b>0</b>   | <b>72 509</b>  | <b>18 980 429</b>  |
| Créances commerciales   | 5 155                         | 5 155                      |  |  | 5 155  |
| Autres concours à la clientèle                                      | 18 487 675                    | 18 944 949                 |  |  | 18 944 949   |
| Prêts subordonnés   | 574                           | 520                        |  |  | 520  |
| Avances en comptes courants d'associés                              | 29 940                        | 29 805                     |  |  | 29 805   |
| Comptes ordinaires débiteurs  | 49 294                        | 72 509                     |  | 72 509   |  |
| <b>Titres de dettes</b>   | <b>830 083</b>                | <b>851 343</b>             | <b>849 085</b>   | <b>1</b>   | <b>2 257</b>   |
| Effets publics et valeurs assimilées                                | 330 318                       | 349 903                    | 349 903  |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                          | 499 765                       | 501 440                    | 499 182  | 1  | 2 257  |
| <b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>    | <b>22 883 744</b>             | <b>23 321 399</b>          | <b>849 085</b>   | <b>3 489 628</b>   | <b>18 982 686</b>  |

|   | Valeur au bilan au 31/12/2020 | Juste valeur au 31/12/2020 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|-------------------------------|----------------------------|--|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                               |                            |  |  |  |
| <b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b> |                               |                            |  |  |  |
| <b>Prêts et créances</b>  | <b>20 048 807</b>             | <b>20 392 342</b>          | <b>0</b>   | <b>2 173 980</b>   | <b>18 218 362</b>  |
| <b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>           | <b>2 145 482</b>              | <b>2 120 822</b>           | <b>0</b>   | <b>2 120 822</b>   | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires et prêts JJ                                      | 1 016 387                     | 1 008 662                  |  | 1 008 662  |  |
| Comptes et prêts à terme  | 976 555                       | 957 387                    |  | 957 387  |  |
| Titres reçus en pension livrée                                      | 150 118                       | 152 015                    |  | 152 015  |  |
| Prêts subordonnés   | 2 422                         | 2 758                      |  | 2 758  |  |
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>                           | <b>17 903 325</b>             | <b>18 271 520</b>          | <b>0</b>   | <b>53 158</b>  | <b>18 218 362</b>  |
| Créances commerciales   | 3 540                         | 3 540                      |  |  | 3 540  |
| Autres concours à la clientèle                                      | 17 809 938                    | 18 141 463                 |  |  | 18 141 463   |
| Avances en comptes courants d'associés                              | 44 057                        | 53 158                     |  | 53 158   |  |
| Comptes ordinaires débiteurs  | 45 790                        | 73 359                     |  |  | 73 359   |
| <b>Titres de dettes</b>   | <b>836 437</b>                | <b>877 778</b>             | <b>877 778</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| Effets publics et valeurs assimilées                                | 317 714                       | 349 898                    | 349 898  |  |  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe                          | 518 723                       | 527 880                    | 527 880  |  |  |
| <b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>    | <b>20 885 244</b>             | <b>21 270 120</b>          | <b>877 778</b>   | <b>2 173 980</b>   | <b>18 218 362</b>  |

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

|   | Valeur au bilan au 31/12/2021 | Juste valeur au 31/12/2021 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|-------------------------------|----------------------------|--|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                      |                               |                            |  |  |  |
| <b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>  |                               |                            |  |  |  |
| <b>Dettes envers les établissements de crédit</b>                 | <b>11 455 765</b>             | <b>11 432 365</b>          | <b>0</b>   | <b>11 432 365</b>  | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ                                 | 161                           | 108                        |  | 108  |  |
| Comptes et emprunts à terme                                       | 11 455 604                    | 11 432 257                 |  | 11 432 257   |  |
| <b>Dettes envers la clientèle</b>                                 | <b>10 144 392</b>             | <b>9 861 364</b>           | <b>0</b>   | <b>9 861 364</b>   | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires créditeurs                                     | 8 964 619                     | 8 747 323                  |  | 8 747 323  |  |
| Comptes d'épargne à régime spécial                                | 77 396                        | 77 363                     |  | 77 363   |  |
| Autres dettes envers la clientèle                                 | 1 102 377                     | 1 036 678                  |  | 1 036 678  |  |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>                           | <b>110 204</b>                | <b>110 021</b>             | <b>106 603</b>   | <b>3 418</b>   | <b>0</b>   |
| <b>Dettes subordonnées</b>  | <b>0</b>                      | <b>0</b>                   | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| <b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b> | <b>21 710 361</b>             | <b>21 403 750</b>          | <b>106 603</b>   | <b>21 297 147</b>  | <b>0</b>   |

|   | Valeur au bilan au 31/12/2020 | Juste valeur au 31/12/2020 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|-------------------------------|----------------------------|--|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                      |                               |                            |  |  |  |
| <b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>  |                               |                            |  |  |  |
| <b>Dettes envers les établissements de crédit</b>                 | <b>10 721 164</b>             | <b>10 721 188</b>          | <b>0</b>   | <b>10 721 188</b>  | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ                                 | 37 434                        | 37 384                     |  | 37 384   |  |
| Comptes et emprunts à terme                                       | 10 533 706                    | 10 527 567                 |  | 10 527 567   |  |
| Titres donnés en pension livrée                                   | 150 024                       | 156 237                    |  | 156 237  |  |
| <b>Dettes envers la clientèle</b>                                 | <b>9 289 069</b>              | <b>9 019 401</b>           | <b>0</b>   | <b>9 019 401</b>   | <b>0</b>   |
| Comptes ordinaires créditeurs                                     | 7 907 993                     | 7 711 363                  |  | 7 711 363  |  |
| Comptes d'épargne à régime spécial                                | 64 840                        | 64 840                     |  | 64 840   |  |
| Autres dettes envers la clientèle                                 | 1 316 236                     | 1 243 198                  |  | 1 243 198  |  |
| <b>Dettes représentées par un titre</b>                           | <b>116 035</b>                | <b>116 119</b>             | <b>112 406</b>   | <b>3 713</b>   | <b>0</b>   |
| <b>Dettes subordonnées</b>  | <b>0</b>                      | <b>0</b>                   | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| <b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b> | <b>20 126 268</b>             | <b>19 856 708</b>          | <b>112 406</b>   | <b>19 744 302</b>  | <b>0</b>   |

## 11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### ***Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation***

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

|   | 31/12/2021       | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|------------------|--|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                  |  |  |  |
| <b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                        | <b>4 946</b>     | <b>0</b>   | <b>4 946</b>   | <b>0</b>   |
| Instruments dérivés   | 4 946            |  | 4 946  |  |
| <b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>                    | <b>222 983</b>   | <b>15 198</b>  | <b>193 422</b>   | <b>14 363</b>  |
| <b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>             | <b>1 256</b>     | <b>0</b>   | <b>1 256</b>   | <b>0</b>   |
| Titres de participation non consolidés  | 1 256            |  | 1 256  |  |
| <b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>                 | <b>221 727</b>   | <b>15 198</b>  | <b>192 166</b>   | <b>14 363</b>  |
| Titres de dettes  | 221 727          | 15 198   | 192 166  | 14 363   |
| Obligations et autres titres à revenu fixe  | 2 663            |  |  | 2 663  |
| OPCVM   | 219 064          | 15 198   | 192 166  | 11 700   |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>                   | <b>1 648 079</b> | <b>0</b>   | <b>1 636 491</b>   | <b>11 588</b>  |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 1 648 079        |  | 1 636 491  | 11 588   |
| Actions et autres titres à revenu variable  | 9 991            |  | 193  | 9 798  |
| Titres de participation non consolidés  | 1 638 088        |  | 1 636 298  | 1 790  |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>  | <b>11 188</b>    | <b>0</b>   | <b>11 188</b>  | <b>0</b>   |
| <b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>                        | <b>1 887 196</b> | <b>15 198</b>  | <b>1 846 047</b>   | <b>25 951</b>  |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables    |                  | 0  |  | 21 430   |
| <b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>                               |                  | <b>0</b>   | <b>0</b>   | <b>21 430</b>  |

Les transferts de niveau les plus significatifs sont :

- 9 798 milliers d'euros de titres de participations de certificat d'associés du fonds de garantie des dépôts et de résolution ;
- 8 780 milliers d'euros de fonds d'investissement alternatif.

|   | 31/12/2020       | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|------------------|--|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                  |  |  |  |
| <b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>                        | 3 967            | 0  | 3 967  | 0  |
| Instruments dérivés   | 3 967            |  | 3 967  |  |
| <b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>                    | 414 395          | 0  | 405 832  | 8 563  |
| <b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>             | 1 156            | 0  | 1 156  | 0  |
| Titres de participation non consolidés  | 1 156            |  | 1 156  |  |
| <b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>                 | 413 239          | 0  | 404 676  | 8 563  |
| Titres de dettes  | 413 239          |  | 404 676  | 8 563  |
| Obligations et autres titres à revenu fixe  | 2 680            |  | 0  | 2 680  |
| OPCVM   | 410 559          |  | 404 676  | 5 883  |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>                   | 1 332 479        | 0  | 1 332 479  | 0  |
| Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables | 1 332 479        |  | 1 332 479  |  |
| Actions et autres titres à revenu variable  | 7 986            |  | 7 986  |  |
| Titres de participation non consolidés  | 1 324 493        |  | 1 324 493  |  |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>  | 4 867            | 0  | 4 867  | 0  |
| <b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>                        | <b>1 755 708</b> | <b>0</b>   | <b>1 747 145</b>   | <b>8 563</b>   |

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

|   | 31/12/2021     | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|----------------|--|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                |  |  |  |
| <b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>         | 6 014          | 0  | 5 888  | 126  |
| Instruments dérivés   | 6 014          |  | 5 888  | 126  |
| <b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b> | 0              | 0  | 0  | 0  |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>                            | 179 679        | 0  | 179 679  | 0  |
| <b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>         | <b>185 693</b> | <b>0</b>   | <b>185 567</b>   | <b>126</b>   |

|   | 31/12/2020     | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|----------------|--|--|--|
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |                |  |  |  |
| <b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>         | 5 381          | 0  | 5 165  | 216  |
| Instruments dérivés   | 5 381          |  | 5 165  | 216  |
| <b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b> | 0              | 0  | 0  | 0  |
| <b>Instruments dérivés de couverture</b>                            | 316 477        | 0  | 316 477  | 0  |
| <b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>         | <b>321 858</b> | <b>0</b>   | <b>321 642</b>   | <b>216</b>   |



## Changements de modèles de valorisation

Le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a procédé, au cours de l'exercice 2021, à aucun changement de méthode de valorisation.

### ***Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3***

#### *Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3*

|                                      | Total Actifs  | Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat    |  |               |                  | Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres   |  |
|--------------------------------------|---|--|--|---------------|------------------|--|--|
|                                      |   | Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI |  |               |                  | Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables |  |
|                                      | Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3 | Titres de dettes   |  |               |                  | Actions et autres titres à revenu variable   | Titres de participation non consolidés |
|                                      |   | Effets publics et valeurs assimilées                       | Obligations et autres titres à revenu fixe | OPCVM         | Titres de dettes |  |  |
| <i>(en milliers d'euros)</i>         |   |  |  |               |                  |  |  |
| <b>Solde de clôture (31/12/2020)</b> | <b>8 563</b>  | <b>0</b>   | <b>2 680</b>                               | <b>5 883</b>  | <b>8 563</b>     | <b>0</b>   | <b>0</b>                               |
| Gains /pertes de la période (1)      | 51  | 0  | -17  | 68            | 51               | 0  | 0                                      |
| Comptabilisés en résultat            | 51  | 0  | -17  | 68            | 51               | 0  | 0                                      |
| Achats de la période                 | 1 790   | 0  | 0  | 0             | 0                | 0  | 1 790                                  |
| Transferts                           | 15 547  | 0  | 0  | 5 749         | 5 749            | 9 798  | 0                                      |
| Transfert vers niveau 3              | 15 547  | 0  | 0  | 5 749         | 5 749            | 9 798  | 0                                      |
| <b>Solde de clôture (31/12/2021)</b> | <b>25 951</b>   | <b>0</b>   | <b>2 663</b>                               | <b>11 700</b> | <b>14 363</b>    | <b>9 798</b>   | <b>1 790</b>                           |

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

|  |    |
|--|----|
| Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture | 51 |
| Comptabilisés en résultat  | 51 |

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

|                                      | Total      | Passifs financiers détenus à des fins de transaction |                                 |                                  |  |                            | Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | Instruments dérivés de couverture |
|--------------------------------------|------------|--|---------------------------------|----------------------------------|--|----------------------------|--|-----------------------------------|
|                                      |            | Titres vendus à découvert                            | Titres donnés en pension livrée | Dettes représentées par un titre | Dettes envers les établissements de crédit | Dettes envers la clientèle |  |                                   |
| <i>(en milliers d'euros)</i>         |            |  |                                 |                                  |  |                            |  |                                   |
| <b>Solde de clôture (31/12/2020)</b> | <b>216</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>                        | <b>0</b>                         | <b>0</b>                                   | <b>0</b>                   | <b>216</b>   | <b>0</b>                          |
| Gains /pertes de la période (1)      | -90        |  |                                 |                                  |  |                            | -90  |                                   |
| Comptabilisés en résultat            | -90        |  |                                 |                                  |  |                            | -90  |                                   |
| <b>Solde de clôture (31/12/2021)</b> | <b>126</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>                        | <b>0</b>                         | <b>0</b>                                   | <b>0</b>                   | <b>126</b>   | <b>0</b>                          |

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

|  |            |
|--|------------|
| <b>Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b> | <b>-90</b> |
| Comptabilisés en résultat  | -90        |

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

### **11.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine**

Le groupe consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'est pas concerné par l'évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine.

## **12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucune évolution comptable ou autres événements sur l'exercice qui nécessitent un retraitement des données 2020.

## **13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021**

### **Date de clôture**

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

## **13.1 Information sur les filiales**

### ***13.1.1 Soutiens aux entités structurées contrôlées***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

### ***13.1.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés***

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits (FCT Crédit Agricole Habitat 2019), soit placés dans le marché par le Groupe (FCT Crédit Agricole Habitat 2017, FCT Crédit Agricole Habitat 2018 et FCT Crédit Agricole Habitat 2020).

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 701 millions d'euros aux FCT.

## 13.2 Composition du périmètre

| Périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur | Méthode de consolidation | Modification de périmètre | Implantation / Siège social | Type d'entité et nature du contrôle | % de contrôle |            | % d'intérêt |            |
|--|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|---------------|------------|-------------|------------|
|  |                          |                           |                             |                                     | 31/12/2021    | 31/12/2020 | 31/12/2021  | 31/12/2021 |
| Caisse régionale PCA   | Globale                  |                           | France                      | Filiale                             | N/A           | N/A        | N/A         | N/A        |
| Caisses locales  | Globale                  |                           | France                      | Filiale                             | N/A           | N/A        | N/A         | N/A        |
| SASU PCA IMMO  | Globale                  |                           | France                      | Filiale                             | 100.00%       | 100.00%    | 100.00%     | 100.00%    |
| FCT CA Habitat 2017 - Compartiment CR PCA  | Globale                  |                           | France                      | Filiale                             | 100.00%       | 100.00%    | 100.00%     | 100.00%    |
| FCT CA Habitat 2018 - Compartiment CR PCA  | Globale                  |                           | France                      | Filiale                             | 100.00%       | 100.00%    | 100.00%     | 100.00%    |
| FCT CA Habitat 2019 - Compartiment CR PCA  | Globale                  |                           | France                      | Filiale                             | 100.00%       | 100.00%    | 100.00%     | 100.00%    |
| FCT CA Habitat 2020 - Compartiment CR PCA  | Globale                  |                           | France                      | Filiale                             | 100.00%       | 100.00%    | 100.00%     | 100.00%    |

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat 2017, Crédit Agricole Habitat 2018, Crédit Agricole Habitat 2019 et Crédit Agricole Habitat 2020 a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

## 14 Participations et entités structurées non consolidées

### 14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 1 639 343 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 1 325 466 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

#### 14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| Entités non consolidées       | Siège social | % d'intérêt |            | Motif d'exclusion du périmètre de consolidation |
|-------------------------------|--------------|-------------|------------|---|
|                               |              | 31/12/2021  | 31/12/2020 |   |
| SOFIPACA                      | France       | 49,99%      | 49,99%     | Difficultés opérationnelles                     |
| SAS SQUARE HABITAT PCA        | France       | 0%          | 100%       | Non applicable                                  |
| CABINET ESPARGILLIERE         | France       | 0%          | 100%       | Non applicable                                  |
| CREAZUR SASU                  | France       | 100%        | 100%       | Entité non significative                        |
| PCA IMMOBILIER (EX IMMO NEUF) | France       | 100%        | 100%       | Entité non significative                        |
| AURON TOURISME                | France       | 33,33%      | 33,33%     | Entité non significative                        |
| LE VILLAGE BY CA PCA          | France       | 100%        | 100%       | Entité non significative                        |

#### 14.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ne détient pas au 31 décembre 2021 de titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif.

### 14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### ***Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus***

Au 31 décembre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

#### Fonds de placement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

### ***Informations sur les risques associés aux intérêts détenus***

#### Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'apporte aucun soutien financier aux entités structurées.

## Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dans les tableaux ci-dessous :

|  | 31/12/2021      |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
|--|-----------------|--|--|------------------|------------------|--|--|------------------|------------------------|--|--|------------------|---------------------------|--|--|------------------|
|  | Titrisation     |  |  |                  | Gestion d'actifs |  |  |                  | Fonds de placement (1) |  |  |                  | Financement structuré (1) |  |  |                  |
|  | Valeur au bilan | Perte maximale                         |  |                  | Valeur au bilan  | Perte maximale                         |  |                  | Valeur au bilan        | Perte maximale                         |  |                  | Valeur au bilan           | Perte maximale                         |  |                  |
|  |                 | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |                  | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |                        | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |                           | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                                   | 0               | 0                                      | 0  | 0                | 0                | 0                                      | 0  | 0                | 142 568                | 142 568                                | 0  | 142 568          | 0                         | 0                                      | 0  | 0                |
| <b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>142 568</b>         | <b>142 568</b>                         | <b>0</b>   | <b>142 568</b>   | <b>0</b>                  | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

|  | 31/12/2020      |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
|--|-----------------|--|--|------------------|------------------|--|--|------------------|------------------------|--|--|------------------|---------------------------|--|--|------------------|
|  | Titrisation     |  |  |                  | Gestion d'actifs |  |  |                  | Fonds de placement (1) |  |  |                  | Financement structuré (1) |  |  |                  |
|  | Valeur au bilan | Perte maximale                         |  |                  | Valeur au bilan  | Perte maximale                         |  |                  | Valeur au bilan        | Perte maximale                         |  |                  | Valeur au bilan           | Perte maximale                         |  |                  |
|  |                 | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |                  | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |                        | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |                           | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |
| <i>(en milliers d'euros)</i>   |                 |  |  |                  |                  |  |  |                  |                        |  |  |                  |                           |  |  |                  |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                                   | 0               | 0                                      | 0  | 0                | 0                | 0                                      | 0  | 0                | 410 559                | 410 559                                | 0  | 410 559          | 0                         | 0                                      | 0  | 0                |
| <b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b> | <b>0</b>        | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>0</b>         | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         | <b>410 559</b>         | <b>410 559</b>                         | <b>0</b>   | <b>410 559</b>   | <b>0</b>                  | <b>0</b>                               | <b>0</b>   | <b>0</b>         |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 'Risque de crédit' et dans la note 3.2 'Risque de marché'. Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

## ***Exposition maximale au risque de perte***

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## ***15 Événements postérieurs au 31 décembre 2021***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.



**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
de Provence Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**EXPERTEA AUDIT**  
60, boulevard Jean Labro  
13016 Marseille  
S.A.S. au capital de € 50 000  
504 875 931 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-Bastia

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2021

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## ■ Dépréciation des crédits sur une base individuelle

| Risque identifié   | Notre réponse   |
|--|---|
| Du fait de son activité, votre caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédits sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.   | Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.   |
| Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut ( <i>stage 3</i> ) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. | Nous avons en particulier :   |
| Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts).  | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;</li><li>▶ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ;</li></ul> |

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, qui s'élève à M€ 154,4.

- ▶ analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- ▶ mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

## ■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

| Risque identifié  | Notre réponse   |
|---|---|
| <p>Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale comptabilise des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues (« <i>Expected Credit Losses</i> » ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur douze mois (<i>stage 1</i>) ; et si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (<i>stage 2</i>).</p> <p>Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (« <i>Forward Looking</i> ») appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et de votre caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits.</p> <p>Ces corrections de valeur représentent en cumul sur les prêts et créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2021 un montant de M€ 153,5 comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'importance des hypothèses retenues, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur l'exercice 2021 ;</li> </ul> | <p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :</li> <li>▶ les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;</li> <li>▶ le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « <i>Loss Given Default</i> » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ;</li> <li>▶ la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris l'analyse des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ;</li> <li>▶ la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur.</li> </ul> |

- ▶ l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédits à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (*stage 1* et *stage 2*).
- ▶ tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeur sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- ▶ contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeur dans l'outil de provisionnement ;
- ▶ apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 pour des portefeuilles d'encours ainsi que la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du « *Forward Looking* » ;
- ▶ analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- ▶ examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur par votre assemblée générale du 31 mars 2010 pour le cabinet EXPERTEA AUDIT et du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet EXPERTEA AUDIT était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la sixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes de 2010 à 2015 et le cabinet ERNST & YOUNG Audit de 1998 à 2009.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **■ Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

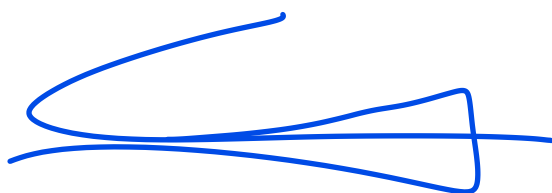
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Paris-La Défense, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTEA AUDIT



Patrick Estienne

ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller



## **7. Informations générales**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les  
conventions et engagements réglementés

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
Simplifiée  
S.A.S. à capital variable  
Marseille  
344 366 315 R.C.S. Nanterre  
France

**EXPERTEA Audit**

60 Boulevard Jean Labro  
13016 Marseille  
Société par Actions  
  
504 875 931 R.C.S.  
  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel de Provence Côte d'Azur**

**Rapport spécial des  
commissaires aux comptes sur  
les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
de Provence Côte d'Azur

*Ce rapport contient 8 pages*

## ERNST & YOUNG Audit

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
France

## EXPERTEA Audit

60 Boulevard Jean Labro  
13016 Marseille  
France

### **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur**

#### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### **Souscription de la dette subordonnée émise par Crédit Agricole Titres SNC**

Personne concernée : M. José Santucci, Directeur Général de votre Caisse Régionale et membre du Conseil d'Administration de la société Crédit Agricole Titres SNC.

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 25 juin 2021, a autorisé la participation de votre Caisse Régionale à la souscription d'une quote-part de la dette subordonnée qui serait émise par Crédit Agricole Titres SNC à hauteur d'un montant de 571 006 euros.

Cette souscription pourrait être complétée à hauteur d'un montant supplémentaire maximal de 500 000 euros afin de sécuriser le montant global de l'opération. Cette dette subordonnée étant appelée auprès des 39 Caisses Régionales pour lesquelles Crédit Agricole Titres assure la fonction de teneur de compte conservateur.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Caisse Régionale :

Votre Conseil a motivé la convention de la façon suivante : Cette participation à la souscription de la dette subordonnée s'inscrit dans le cadre général du renforcement des fonds propres prudentiels de Crédit Agricole Titres SNC en tant qu'entreprise d'investissement soumise aux nouvelles normes de l'EBA (European Banking Authority).

## 2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Convention d'avance en compte courant avec la SAS Rue La Boétie**

Personne concernée : M. José Santucci, Directeur Général de votre Caisse Régionale et membre du Conseil d'Administration de la SAS Rue La Boétie.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 11 décembre 2020, a autorisé la mise en place d'une convention de compte courant avec la SAS Rue La Boétie.

Modalités :

Le taux de rémunération de cette avance est égal au taux emprunteur en blanc à 3 ans de la grille de liquidité de Crédit Agricole S.A. applicable à la date de mise à disposition des fonds. Par ailleurs, si le calcul relatif à la rémunération de cette avance aboutit à un taux d'intérêt négatif, un taux plancher fixé à 0% s'appliquera.

Le montant de l'avance en compte courant d'associé mise en place s'élevait à un montant de 31 228 694,68 euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, ce montant a été ramené à 20 042 445,76 euros à la suite de la souscription de titres lors de l'augmentation du capital de la SAS Rue La Boétie libéré à hauteur de 11 186 248,92 euros par compensation avec une partie du montant de la créance détenue par votre Caisse Régionale.

**Convention de titrisation de créances habitat cédées au Fonds Commun de Titrisation Crédit Agricole Habitat**

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 22 février 2019, a autorisé la convention de titrisation de créances habitat pour 546 000 milliers d'euros en contrepartie de la souscription de 466 800 milliers d'euros de titres senior et de 79 200 milliers d'euros de titres subordonnées. Il s'agit de la quatrième opération de titrisation pour votre Caisse Régionale après celles d'octobre 2015, février 2017 et avril 2018.

Cette convention s'inscrit dans le cadre général des opérations de titrisation du Groupe Crédit Agricole présenté lors de chaque émission aux Conseils d'Administration des Caisses Régionales.

L'objectif recherché est de permettre la constitution des réserves Banque Centrale, reconnues aux Caisses Régionales dans le cadre du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe, ayant donc un impact sur leur allocation de « Limite Court Terme ».

Cette opération permet l'émission de titres sur la base d'une notation liée à la qualité intrinsèque des créances cédées et non pas exclusivement à la notation du Groupe Crédit Agricole.

**Conventions autorisées dans le cadre du maintien de la participation de la Caisse Régionale au programme d'émission d'obligations de la société Crédit Agricole Home Loan SFH (ex-Crédit Agricole Covered Bonds)**

Nature, objet et modalités :

Dans sa séance du 18 mars 2011, votre Conseil d'Administration avait :

- confirmé le maintien de la participation de votre Caisse Régionale au Programme d'émission de la société Crédit Agricole Covered Bonds (devenue entre-temps Crédit Agricole Home Loan SFH) suite à la transformation de celle-ci en Société de Financement de l'Habitat ;
- approuvé la conclusion et l'exécution d'avenants aux conventions constitutives du Programme d'émission auxquelles la Caisse est partie.

Dans sa séance du 22 avril 2011, votre Conseil d'administration avait autorisé la conclusion et l'exécution d'avenants à :

- à la Convention de Garantie Financière, à conclure entre notamment votre Caisse Régionale, en sa qualité de fournisseur de garantie, Crédit Agricole Home Loan SFH, en sa qualité de bénéficiaire et Crédit Agricole S.A., en sa qualité de donneur d'ordre ;
- à la Convention d'Avances, à conclure entre notamment Crédit Agricole S.A. et votre Caisse Régionale ;
- à la Convention de Définitions et d'Interprétation, à conclure entre notamment Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Home Loan SFH et votre Caisse Régionale.

Dans sa séance du 24 novembre 2017, votre Conseil d'administration a autorisé une modification de la convention avec pour objectif de tirer parti des évolutions méthodologiques des agences de notation et refléter les évolutions réglementaires.

Au 31 décembre 2021, votre Caisse Régionale a comptabilisé un montant de 1 424 048 milliers d'euros au titre de la garantie financière (contre 1 453 554 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent). Cette garantie ne donne pas lieu à une rémunération par voie de commission, mais à l'obtention de taux préférentiel dans le cadre des avances consenties.

## ERNST & YOUNG Audit

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
France

## EXPERTEA Audit

60 Boulevard Jean Labro  
13016 Marseille  
France

### **Convention de transfert de contrat de travail conclue dans le cadre de la nomination du Directeur Général**

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 29 mai 2015, a autorisé la convention de transfert du contrat de travail (en qualité de Directeur Général Adjoint) de M. José Santucci et de suspension du dudit contrat pendant la durée du mandat social de votre Directeur Général.

Cette convention s'inscrit dans le référentiel du statut de Directeur Général de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel édicté par la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

Cette convention présente les caractéristiques suivantes :

- En cas de réactivation du contrat de travail, la rémunération annuelle fixe serait revalorisée sur la base de la rémunération annuelle fixe de la population des Directeurs Généraux Adjointes de Caisses Régionales depuis la date de suspension ;
- Egalement en cas de réactivation du contrat de travail, l'ancienneté acquise à la date de suspension du contrat sera majorée du temps passé dans l'exercice du mandat social pour le calcul des avantages qui lui seraient accordés au titre dudit contrat.

### **Convention de partenariat avec PREDICA SA**

Personne concernée : M. José Santucci Directeur Général de votre Caisse Régionale et Administrateur de PREDICA SA.

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration, dans ses séances du 24 mars 2017 et du 23 février 2018, a autorisé le principe de la signature avec PREDICA SA d'une lettre d'engagement au titre d'un nouveau partenariat « ADE » (assurance emprunteur).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'internalisation de la conception, la couverture et la gestion des produits d'assurance emprunteur proposés par les Caisses Régionales de Crédit Agricole. Dans ce contexte, les affaires nouvelles en « ADE » sont désormais assurées par PREDICA SA.

Au 31 décembre 2021, le montant des encours assurés par PREDICA s'élève à 6 649 733 milliers d'euros (avec une quotité bornée à 100% si la quotité globale est supérieure à 100%). Le montant est



## ERNST & YOUNG Audit

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
France

## EXPERTEA Audit

60 Boulevard Jean Labro  
13016 Marseille  
France

Paris-La Défense et Marseille, le 15 mars 2022

### Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller  
Associé

EXPERTEA Audit



Patrick Estienne  
Associé

# CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE CÔTE D'AZUR

## ***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 1<sup>er</sup> AVRIL 2022***

### Résolutions 2022

#### **1<sup>ère</sup> Résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes,

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Conseil d'administration et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, faisant ressortir un bénéfice de **106 495 654,06 €**.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et au Directeur Général dans l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2021.

#### **2<sup>ème</sup> Résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2021**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du groupe PCA,
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

#### **3<sup>ème</sup> Résolution : Approbation des charges non déductibles**

L'Assemblée générale, sur le rapport de gestion du Conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à **38 000 €** des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à **10 796 €** de l'impôt sur les sociétés (\*), acquitté sur ces dépenses.

(\*) Taux de 28.41%

#### **4<sup>ème</sup> Résolution : Rapport sur les Conventions prévues à l'article L225-38 et suivants du code de commerce**

En application de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce approuve les conclusions de ce rapport.

### **5<sup>ème</sup> Résolution : Fixation du taux de l'intérêt aux Parts Sociales Caisse Régionale**

L'Assemblée générale, conformément aux articles 30 et 32 des statuts décide de fixer à 2,23 % l'intérêt à servir aux parts sociales pour l'exercice 2021.

### **6<sup>ème</sup> Résolution : Fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés**

Conformément au protocole d'accord accepté par le Conseil d'administration du 25 octobre 2001, l'Assemblée générale décide de rémunérer les certificats coopératifs d'associés sur la base de 25 % de 30 % du résultat, soit **5,76 €** par titre pour un montant de **7 988 060,16 €**

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| • Valeur nominale  | 20 802 240,00 €  |
| • Prime d'émission | 145 158 030,72 € |
| • Total            | 165 960 270,72 € |
| • Intérêts 2021    | 7 988 060,16 €   |

### **7<sup>ème</sup> Résolution : Affectation du Résultat de l'exercice 2021**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes,

Décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice de **106 495 654,06 €**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Bénéfice</b>                                     | <b>106 495 654,06</b> |
| Report à nouveau                                    | 307 362,00            |
| Intérêts aux parts sociales et rémunération des CCA | -9 379 737,31         |
| <b>Solde</b>  | <b>97 423 278,75</b>  |
| Affectation des 3/4 à la réserve légale             | 73 067 459,06         |
| Solde à affecter                                    | 24 355 819,69         |
| Autres réserves                                     | 24 355 819,69         |

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les intérêts aux parts et dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

#### **Intérêts aux parts sociales**

| Exercice | Nombre    | Distribution   | Intérêt net | Taux de rémunération |
|----------|-----------|----------------|-------------|----------------------|
| 2018     | 4 160 470 | 1 822 285,90 € | 0,44 €      | 2,92%                |
| 2019     | 4 160 470 | 1 753 638,10 € | 0,42 €      | 2,81%                |
| 2020     | 4 160 470 | 1 553 935,51 € | 0,37 €      | 2,49%                |

#### **Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)**

| Exercice | Nombre    | Distribution   | Intérêt net | Taux de rémunération |
|----------|-----------|----------------|-------------|----------------------|
| 2018     | 1 386 816 | 7 710 696,96 € | 5,56 €      | 4,65%                |
| 2019     | 1 386 816 | 7 780 037,76 € | 5,61 €      | 4,69%                |
| 2020     | 1 386 816 | 6 961 816,32 € | 5,02 €      | 4,19%                |

### **8<sup>ème</sup> Résolution : Constatation de la variation du capital et remboursement des parts sociales**

En application des articles 30 et 32 des statuts, l'Assemblée générale constate des mouvements équivalents de souscriptions et de remboursements du capital à hauteur de 30 euros en lien avec les mouvements des Administrateurs au cours de l'exercice 2021. Elle approuve les mouvements opérés et constate le montant du capital :

- Capital au 31 décembre 2020 : 83 209 290 €
- Capital au 31 décembre 2021 : 83 209 290 €

### **9<sup>ème</sup> Résolution : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice 2021 au Directeur général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'Administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées aux personnes identifiées, à savoir le Directeur Général, les membres permanents du Comité de Direction et les responsables des fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 748 395 € au titre de l'exercice 2021.

### **10<sup>ème</sup> Résolution : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des Administrateurs au titre de l'exercice 2022 en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée**

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'Administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 340 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2022 au financement des indemnités des Administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

### **11<sup>ème</sup> Résolution : Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes**

Conformément à l'article 37 des statuts, l'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les mandats de :

- ERNST & YOUNG AUDIT et EXPERTEA AUDIT, commissaires aux comptes titulaires,
- PICARLE & ASSOCIES et Monsieur Géraud BARACH, commissaires aux comptes suppléants,

Arrivent à expiration lors de la présente assemblée,

renouvelle le mandat, en tant que commissaires aux comptes titulaires, d'ERNST & YOUNG AUDIT et EXPERTEA AUDIT pour six exercices.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Conformément à la réglementation en vigueur, les commissaires aux comptes titulaires étant des personnes morales, la décision a été prise de ne pas nommer de commissaires aux comptes suppléants.

### **12<sup>ème</sup> Résolution : Election des Administrateurs**

Les Administrateurs sortants et renouvelables sont :

- Mme Corinne BERTRAND (04)
- Mme Emilie OGGERO (06)
- M Jean-Paul CONTI (83)
- M Olivier GIRARD (04)
- M Antoine-Alexandre SACERDOTI (06)
- M Gilbert TESSORE (83)

Ceux-ci sont rééligibles pour un mandat complet et en demandent le renouvellement.

Administrateur atteint par la limite d'âge :

- M René AVINENS (04)

Nouvelle candidature :

- Mme Sylvaine CAVEROT en remplacement de M René AVINENS (04)

Compte tenu des dispositions de renouvellement du Conseil d'administration énoncées ci-dessus, l'Assemblée générale :

Reconduit pour une période de 3 années les mandats des Administrateurs suivants :

- Mme Corinne BERTRAND (04)
- Mme Emilie OGGERO (06)
- M Jean-Paul CONTI (83)
- M Olivier GIRARD (04)
- M Antoine-Alexandre SACERDOTI (06)
- M Gilbert TESSORE (83)

Elit pour une période de 2 années, soit la durée du mandat restant à courir de l'Administrateur remplacé :

- Mme Sylvaine CAVEROT (04)

### **13<sup>ème</sup> Résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des Formalités**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

## 8 – Glossaire

### ACRONYMES

#### ABE

Autorité bancaire européenne ou *European Banking Authority* (EBA)

#### ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

#### Afep/Medef

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

#### AMF

Autorité des marchés financiers

#### BCE

Banque centrale européenne

#### ESG

Environnement, Social, Gouvernance

#### ETI

Entreprise de taille intermédiaire

#### IFRS

*International Financial Reporting Standards* (Normes internationales d'information financière)

#### PME

Petite et moyenne entreprise

#### PMT

Plan à moyen terme

#### RBE

Résultat brut d'exploitation

#### RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

#### SREP

*Supervisory Review and Evaluation Process*

#### TPE

Très petites entreprises

### TERMES

#### Actifs grevés

Les actifs grevés sont ceux qui sont immobilisés comme une garantie, sûreté ou rehaussement de crédit pour une transaction, quelle qu'elle soit.

#### ANPA Actif net par action / ANTPA Actif net tangible par action <sup>(1)</sup>

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des AT1, c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

#### Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

#### ALM Asset and Liability Management – gestion actif-passif

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

#### ANC Actif net comptable <sup>(1)</sup>

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe auquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

#### Appétit (appétence) au risque

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

#### AT1 Additional Tier 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

#### Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

#### Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – *Capital Requirement Regulation*).

#### BNPA Bénéfice net par action <sup>(1)</sup>

C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

#### CCA Certificat coopératif d'associés

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

#### CCI Certificat coopératif d'investissement

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

(1) Indicateur alternatif de performance.